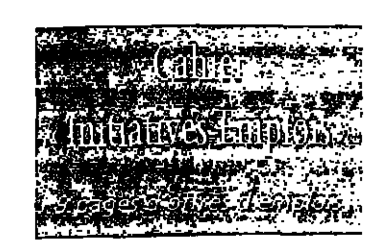


Le Monde



CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16117 – 7 F

MERCREDI 20 NOVEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Incendie sous la Manche

Le trafic a été interrompu dans le tunnel sous la Manche après qu'un camion eut pris feu. Les travaux de remise en état dureront plusieurs semaines. p. 32

■ Le président du GAN défie M. Juppé

Jean-Jacques Bonnaud refuse de donner sa démission de la présidence du GAN. Le gouvernement lui reproche d'avoir fait échouer la privatisation du CIC. p. 18

■ Fidel Castro chez Jean Paul II

Rencontre historique, mardi 19 novembre au Vatican, entre un des derniers dictateurs marxistes et l'adversaire résolu du communisme. p. 2 et notre éditorial p. 15

■ Rwanda : le récit des réfugiés

Ceux qui reviennent des camps du Zaïre témoignent. p. 3

■ Dépistage de l'inceste



Pression des parents, silence des enfants : la découverte des sévices sexuels est très difficile. p. 14

■ Les routiers font barrage

Les syndicats des salariés du transport routier ont décidé de prolonger leur action en perturbant la circulation. p. 8

■ L'échec du Sidaction

64 millions de francs seulement ont été rassemblés en 1996, soit près de quatre fois moins qu'en 1994. p. 9

■ Bourges et André Malraux

La Maison de la culture créée par André Malraux a façonné la ville mais a perdu de son dynamisme. p. 13

■ Londres à table

Tour de table des plaisirs de la bouche dans quatre métropoles étrangères. Cette semaine, Londres. p. 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1120 - 7,00 F

Au Japon, M. Chirac assure qu'il maintiendra le cap de la rigueur malgré son coût politique

Un remaniement pourrait ouvrir le gouvernement aux balladuriens du RPR

JACQUES CHIRAC, en voyage officiel à Tokyo, a prononcé, mardi 29 novembre devant le patronat japonais, un discours dans lequel il a justifié la politique d'*« assainissement financier »* menée par le gouvernement d'Alain Juppé et confirmé implicitement ce dernier dans ses fonctions. *« Je n'irai pas jusqu'à dire que cet assainissement financier est compris par l'opinion. Il ne l'est pas et c'est normal. Cela provoque une sorte de réaction et cela a, pour le gouvernement, un coût politique fort. Mais il n'y a pas d'autre voie, il n'y a pas d'autre solution. Il faut assumer les réactions négatives de l'opinion »*, a déclaré le président de la République.

M. Chirac a assuré que toutes les réformes engagées par le gouvernement seront *« conduites à leur terme »* et il s'est dit certain que la France sera, à l'heure dite, au rendez-vous de la monnaie unique européenne. Il a convenu qu'*« il faut probablement mieux expliquer »* la politique suivie et qu'*« il y a là, certainement, des progrès à faire »*. Le chef de l'Etat a montré l'exemple en insistant sur la réforme de l'Etat et sur *« le coût social et financier considérable que les nationalisations ont provoqué »* : selon lui, les nationalisations votées par la gauche en 1981 *« ont engendré des déficits monstrueux, qui sont finalement payés par le contribuable »*.



La première lecture du budget, qui s'achève à l'Assemblée nationale mercredi, a été mise à profit par les balladuriens du RPR pour orchestrer leur dialogue avec le gouvernement et avec M. Juppé. Édouard Balladur est venu en séance, lundi, appuyer les initiatives de son ancien ministre et ancien porte-parole, Nicolas Sarkozy. Celui-ci évoque ouvertement la perspective d'un gouvernement Juppé 3 ouvert aux proches de l'ancien rival de M. Chirac à l'élection présidentielle. Président de l'UDF, François Léotard préfère conserver sa liberté d'action pour les élections législatives.

Lire pages 5 et 7

Algérie : 50 000 tués en cinq ans affirme Amnesty

« L'ETAT de droit n'existe plus en Algérie, où règne une atmosphère de terreur » : dans un rapport publié mardi 19 novembre, Amnesty International dénonce la poursuite des affrontements entre forces de sécurité et *« groupes islamistes »*. Ils auraient fait *« plus de 50 000 morts »* au cours des cinq dernières années. Amnesty International s'inquiète de la *« disparition »* de plusieurs centaines de personnes arrêtées par les forces de sécurité.

Le rapport d'Amnesty est publié alors que la future Constitution algérienne, de type présidentialiste, doit être soumise à référendum le 28 novembre. Dans un entretien au quotidien *Le Matin*, l'ancien premier ministre réformateur Mouloud Hamrouche a jugé cette Constitution *« dangereuse pour le pays »*.

Lire page 4

Fanta Keita, la petite fille qui a tué son mari

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Personne ne sait exactement quel est son âge. Fanta Keita a encore un visage d'enfant. *« Depuis qu'elle est en prison, son corps est devenu celui d'une femme*, remarque Constance Yaï, la présidente de l'Association ivoirienne de défense des droits des femmes (AIDF), *mais quand je l'ai vue pour la première fois dans les locaux de la police judiciaire, il y a six mois, on lui aurait donné onze ou douze ans. »* C'est, de toute façon, la benjamine des pensionnaires de la maison d'arrêt centrale d'Abidjan, où elle attend d'être jugée – sans doute en décembre prochain – pour le meurtre de son mari. Mariée de force, révoltée jusqu'au meurtre, Fanta Keita reçoit régulièrement la visite des militantes féministes ivoiriennes qui voudraient faire de son cas un exemple.

Le père de Fanta Keita assure que sa fille a seize ans. Qu'elle avait déjà plus de quinze ans au début de 1996, lorsqu'il l'a donnée pour épouse à Seydou Cissé, l'un de ses cousins, un ferrailleur d'une trentaine d'année. Aujourd'hui, Fanta Keita raconte à ses visiteuses qu'elle a eu peur quand son père lui a annoncé son mariage. Elle s'est laissée habiller pour la cérémonie coutumière, qui a eu lieu dans son village, près d'Oumé, au centre de la Côte-d'Ivoire. Le lendemain, le couple est parti pour Williamsville, un faubourg populaire d'Abidjan. La première nuit, son mari a laissé Fanta dormir. Au matin, il a voulu consommer le mariage. Fanta a refusé. Il l'a battue, dit-elle, et l'a violée.

Elle ne sait pas exactement combien de temps a duré son mariage. Elle sait qu'elle a eu le temps de s'enfuir jusque dans son village, où les hommes de sa famille l'ont battue et ramenée à son mari. Elle sait aussi que son père, qui avait perçu la dot payée par le mari, a accompli le pèlerinage de La Mecque. Quand il est revenu, Fanta Keita avait tué son mari. Un soir, après un nouveau viol, elle l'a égorgé dans son sommeil, avec un couteau de cuisine.

Parce qu'elle avait fait aiguiser son couteau une semaine avant le meurtre, on a retenu la préméditation. Elle est donc inculpée d'assassinat. Rejetée par sa famille, elle sera défendue par un collectif d'avocats. Mais elle commence à être au centre d'un mouvement d'opinion. Les militantes de l'AIDF n'ont pas manqué de faire un parallèle entre le cas de Fanta Keita et celui de Véronique Akobé, la jeune femme ivoirienne émigrée en France qui avait tué son employeur après avoir été violée. Sur intercession du président ivoirien, Jacques Chirac a gracié Véronique Akobé, en juillet dernier.

Reste à savoir si la justice ivoirienne voudra prendre le risque de la clémence. Les mariages forcés de très jeunes filles sont monnaie courante dans plusieurs communautés. Rarement régularisés devant l'état civil, ils n'ont aucune valeur juridique et vont souvent de pair avec la polygamie, que la loi ivoirienne ne reconnaît pas (l'adultère reste un délit, jamais sanctionné). Aujourd'hui, le pays hésite entre l'adaptation des textes aux faits – un projet de loi dépénalisant l'adultère uniquement pour les hommes a été retiré juste avant qu'il n'arrive au Parlement – et une affirmation plus forte des droits de la femme, particulièrement dans le débat autour de l'excision, qu'un texte devrait bientôt mettre hors la loi.

Thomas Sotinel

Galions pillés aux Açores

AU LARGE de l'archipel des Açores, des corsaires ont coulé au XVI[e] siècle de nombreux galions espagnols et portugais de retour des Amériques. Les fonds marins de cette partie de l'Atlantique constituent un des plus grands sanctuaires archéologiques sous-marins de la planète et attirent depuis les années 70 les « chasseurs » de trésors. Mais bien peu procèdent à de véritables recherches scientifiques.

Des archéologues déplorent cette situation qui, selon eux, s'apparente souvent à du pillage. Ils souhaitent que l'Unesco protège ce patrimoine et prenne des mesures pour éviter que des entreprises se livrent à la *« déprédation des mers »*.

Lire page 22

Une victoire tutsie aux lendemains incertains

LE RÉGIME TUTSI de Kigali est parvenu à ses fins. Les camps de réfugiés hutus qui rassemblaient quelque 700 000 personnes dans le nord Kivu, autour de Goma, et 300 000 autres autour de Bukavu dans le sud Kivu, n'existent plus. La menace d'infiltration des miliciens hutus et des soldats de l'ex-armée rwandaise, qui vivaient noyés au sein des réfugiés auxquels ils imposaient leur terreur, a disparu du même coup. Acteurs du génocide de 1994, dont furent victimes les Tutsis, ils ont été contraints de se retirer à l'intérieur du Zaïre, laissant derrière eux des documents attestant de leurs plans militaires de revanche. Les risques de déstabilisation de l'Ouest du Rwanda sont donc écartés. Du moins pour le moment.

En deux mois et demi, le Front patriotique rwandais (FPR) et son armée, l'APR, ont atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé dès juillet 1994 après leur conquête du pouvoir par la force. Ils venaient tout juste de voir plus d'un demi-million des leurs massacrés par les milices extrémistes hutues qu'avait nourries, entraînées et protégées un régime longtemps soutenu par la France. Deux ans auront été nécessaires au FPR pour arriver à cette victoire. Il fallait préalablement que la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) quitte le pays, avec son cortège d'observateurs, et que Kigali s'assure le soutien indéfectible de ses alliés américains, ougandais et burundais. Sans eux, les forces rwandaises n'auraient pu se lancer à l'assaut du territoire zaïrois. Elles l'ont fait en poussant devant elles des Tutsis nés au Zaïre dans la région d'Uvira, les Banyamulenge, leur cheval de Troie.

Appelant à la rescousse l'APR à chaque fois qu'ils butaient sur une résistance trop forte, comme ce fut le cas à Bukavu, à Kamanyola et à Goma, les Banyamulenge – littéralement « ceux de Mulenge » – ont rapidement bousculé les Forces armées zaïroises (FAZ), puis les ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe, ces miliciens hutus de sinistre réputation. Placés sous le commandement d'un vieux cheval de retour de la politique zaïroise, Laurent Désiré Kabila, un Katangais opposé au régime du maréchal Mobutu, les Banyamulenge sont devenus un jour d'octobre des « rebelles zaïrois ».

Frédéric Fritscher

Lire la suite page 15

L'artiste s'émancipe



EX-PRINCE

ANCIENNEMENT connu sous le nom de Prince, « The Artist » proclame sa liberté créatrice retrouvée avec un triple album, *Emancipation*, fabriqué et distribué par l'un des géants de l'industrie musicale, EMI-Capitol. Pour la sortie mondiale du disque, l'ex-Prince a autorisé exceptionnellement la presse à pénétrer à Paisley Park, ses studios près de Minneapolis.

Lire page 26

DIPLOMATIE Le chef de l'Etat cubain, Fidel Castro, s'est entretenu, mardi 19 novembre en fin de matinée, pour la première fois, avec Jean Paul II, au Vatican. Cette rencontre pourrait être le prologue à une visite du pape à Cuba, seul Etat d'Amérique latine que Jean Paul II n'ait pas visité. Le pape a prévu de se rendre au Brésil en avril 1997. ● A ROME, Fidel Castro a estimé qu'une visite du pape dans son pays pourrait *« avoir des effets positifs »*, mais qu'il est *« impossible d'affirmer qu'elle entraînera la suppression de l'embargo »* dont Cuba est l'objet de la part des Etats-Unis. ● L'ÉGLISE catholique a largement accru son audience à Cuba ces dernières années. Elle apporte assistance à une population qui subit les contrecoups de la crise économique qui frappe l'île, surtout depuis l'effondrement du bloc soviétique. (Lire aussi notre éditorial page 15).

Rencontre historique entre Fidel Castro et Jean Paul II au Vatican

Cet événement couronne un processus d'assouplissement réciproque dans leurs relations. Il ne sera suivi d'un voyage du pape dans l'île que si le Saint-Siège obtient l'assurance d'un desserrement des contraintes qui pèsent encore sur les catholiques de La Havane

EN ENTRANT, mardi 19 novembre, dans la bibliothèque du palais apostolique, où Jean Paul II accueille traditionnellement ses visiteurs, Fidel Castro a succédé à Mikhaïl Gorbatchev, reçu la veille, *pour la quatrième fois*, par le pape. Mauvais présage pour le leader cubain ? La première visite au Vatican de l'ancien numéro un du Kremlin, le 1er décembre 1989, avait esquissé une normalisation des relations entre le Saint-Siège et Moscou, mais avait coïncidé aussi avec le démantèlement de l'empire communiste. Avec l'homme de la perestroïka, le pape avait parlé de liberté de conscience et des droits religieux en Union soviétique. C'est le même langage qu'il devait tenir au chef de l'Etat cubain, dernier des grands héritiers du « socialisme réel».

Fidel Castro-Jean Paul II: deux colosses de l'Histoire se rencontrent pour la première fois. D'un côté, le chef d'une révolution autrefois mythique, souverain sans partage d'un pays à bout de souffle, venu chercher la caution d'une autorité internationalement courtisée, la normalisation de ses relations avec l'Eglise et l'espoir d'un coup de pouce dans sa lutte contre l'embargo américain. De l'autre côté, l'homme qui, dans la Pologne communiste et, par contagion, chez ses voisins, a fait de la religion un espace de résistance. En parlant des droits de l'homme, d'identité nationale, de solidarité, de culture et de vérité, Jean Paul II a contribué à la déstabilisation du communisme.

Les relations entre Fidel Castro et l'Eglise catholique ont commencé par une tragique méprise. Dès sa prise de pouvoir en 1959, le leader révolutionnaire – qui pleura devant le cardinal Etchegaray, envoyé par le pape en 1993, au souvenir de sa mère croyante et de son adolescence dans un collège jésuite – se dit catholique convaincu et se répand en propos lénifiants contre le communisme et les dictatures. Des croyants combattent à ses côtés. Sur son treillis, il porte des croix et des médailles. Il fait illusion jusque dans l'épiscopat cubain qui, après la chute du dictateur Batista, crie victoire : *« La divine providence a écrit le mot* « triomphe » *dans le ciel de Cuba »*, se réjouit Mgr Perez Serantes, archevêque de Santiago (cité dans *Le levain de la liberté* de Denis Lensel, éd. Régnier).

Le retournement se produit en moins de deux ans. Dès 1960, des tribunaux révolutionnaires éliminent des opposants catholiques. Toute célébration de culte ou manifestation extérieure de piété sont interdites. En 1959, on comptait 730 prêtres. Deux ans plus tard, 130 seront expulsés et 350 autres devront s'exiler. Comme dans tous les pays communistes, un bureau officiel pour les affaires religieuses est créé, ainsi qu'une organisation de prêtres collaborateurs, appelée *Pour la croix et pour la patrie*. Le calvaire pour les croyants et dissidents cubains – Jorge Valls, Armando Valladares – ne fait que commencer.



La hiérarchie catholique dénonce la trahison de Castro. Le Vatican rappelle son nonce, mais laisse à la Havane un chargé d'affaires, dont le comportement équivoque aboutira, pour l'Eglise locale, à une longue période de compromis et de silence. L'exercice du culte est peu à peu rétabli, mais aucune activité éducative ou caritative n'est autorisée en dehors des églises. Des discriminations frappent les croyants à l'embauche, à l'entrée à l'université ou pour l'attribution de logements.

Ce n'est qu'en 1985 que Castro va rencontrer, pour la première fois, les évêques cubains. La même année, il publie un livre sur la religion, fruit de très longues conversations avec Frei Betto, un religieux dominicain du Brésil, dans lequel il souhaite une collaboration avec l'Eglise : *« Ce n'est plus l'Eglise des latifundiaires, des bourgeois et des riches »*, admet-il. En 1989, il invite le pape à Cuba pour la première fois et, en 1990, il propose une *« alliance stratégique entre chrétiens et marxistes »*, mais Mgr Jaime Ortega, archevêque de la Havane, gardera ses distances. Car l'Eglise reste aussi pauvre de personnel et de moyens, privée de tout accès aux médias, aux écoles et aux hôpitaux.

ACCOMMODEMENTS TACTIQUES

La rencontre historique entre Jean Paul II et Fidel Castro témoigne aussi d'un assouplissement dans l'attitude du Vatican. Dans ses relations avec les régimes communistes, il est coutumier de ces accommodements tactiques, qui permettent le respect d'un minimum de droits religieux, et de replis ombrageux sur les grands principes. Ainsi à Cuba – à la différence de ce qui s'est passé en Chine, en URSS ou en Tchécoslovaquie – des évêques ont pu être à peu près librement nommés par Rome. Ils le doivent à l'habileté manœuvrière du cardinal Agostino Casaroli qui, dès 1974, avait fait le voyage à La Havane et deviendra l'homme de la détente entre l'Eglise et les régimes communistes. A la suite de ce premier voyage, un nonce apostolique était même rétabli à Cuba dès 1975.

Jean Paul II est l'homme de la synthèse entre cette opposition intransigeante au communisme – dont son pays natal avait été le symbole dès le début des années 50 – et la volonté de dialogue et de rapprochements tous azimuts nés du dernier concile (1962-1965), dont témoignent les régulières et discrètes visites de diplomates du Vatican au-delà des différents rideaux de fer, y compris en Chine. Aux missions cubaines du cardinal Etchegaray, président du conseil Justice et Paix, a succédé celle, récente, de Mgr Jean-Louis Tauran, ministre des affaires étrangères de Jean Paul II, la première à ce niveau depuis 1974. Autre signal lancé de Rome : les appels lancés par le pape contre l'embargo américain et la loi Helms-Burton qui le renforce.

Jean Paul II a reçu de Fidel Castro une nouvelle invitation à se rendre à Cuba. Il ne l'acceptera que s'il a l'assurance d'un desserrement des contraintes pour l'Eglise et d'un accroissement de la liberté dans une île où, il y a peu de temps encore, on pouvait lire sur les murs ce slogan : *« Le socialisme ou la mort. »*

Henri Tincq

Malgré ses faibles moyens, la hiérarchie catholique s'est imposée comme un interlocuteur des autorités cubaines

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Don Jaime, comme on l'appelle avec un mélange de respect et d'affection à La Havane, s'est fait l'apôtre du dialogue et de la réconciliation. Sous la direction prudente, mais déterminée, de l'archevêque de La Havane, Jaime Ortega – cardinal depuis novembre 1994 –, l'Eglise catholique cubaine est devenue l'un des acteurs-clés de la partie délicate qui s'annonce au crépuscule du long règne de Fidel Castro.

La « période spéciale » décrétée pour faire face à la grave crise économique provoquée par l'effondrement du camp socialiste a coïncidé avec une forte augmentation de la pratique religieuse. Le nombre de baptêmes a quintuplé ces dernières années et 70 % environ des familles demandent aujourd'hui des funérailles religieuses, un pourcentage comparable à celui d'avant la révolution. Le Père José Felix Perez, secrétaire de la conférence épiscopale, affirme qu'*« environ 200 000 personnes vont à la messe tous les dimanches »*. Depuis deux ans, les fêtes de fin d'année sont l'occasion de manifestations de ferveur religieuse et les arbres de Noël ont refait leur apparition dans de nombreux foyers.

FRUIT DE LA CRISE IDÉOLOGIQUE

Selon un récent sondage Gallup, 60 % des Cubains ont assisté à une cérémonie religieuse au cours des trois mois précédant l'enquête. Une grande partie de ces croyants participent à des cultes syncrétiques afrocubains, comme la *santeria*. *« La plupart des croyants de la* santeria *sont baptisés. Nous nous efforçons seulement de purifier leur foi de certaines pratiques magiques »*, souligne Mgr Carlos Manuel de Cespedes, vicaire général de La Havane. Stabilisé depuis deux ou trois ans, le fort développement de la pratique religieuse *« n'est pas seulement le fruit de la situation économique, mais plus largement de la crise idéologique qui affecte le marxisme »*, selon Mgr de Cespedes.

Depuis le départ massif des prêtres et des religieux et la fermeture des écoles catholiques à la suite de la crise provoquée par l'expédition de la baie des Cochons en 1961, l'Eglise ne dispose que de faibles moyens. *« Nous ne comptons que 220 prêtres et 400 religieux, dont 40 % sont étrangers, pour une population d'environ 11 millions d'habitants »*, souligne le Père José Felix Perez. Il n'y a qu'un grand séminaire, à La Havane, qui compte actuellement 61 séminaristes.

L'entrée à Cuba de membres du clergé étrangers dépend du bon vouloir du bureau des affaires religieuses du Parti communiste, dirigé par Caridad Diego. Vingt-sept prêtres et religieux attendent leur autorisation. Les autorités catholiques espèrent que la procédure, souvent longue et aléatoire, va être simplifiée et raccourcie dans le cadre du nouveau climat qui prévaut entre le Vatican et La Havane. Pour pallier l'insuffisance de prêtres, les laïques participent en nombre croissant aux tâches pastorales.

« Observateur privilégié de la réalité sociale, l'Eglise catholique a toujours maintenu une attitude nationaliste, même lorsqu'elle a critiqué le régime », souligne un diplomate européen en poste à La Havane. Conflictuelles au début de la Révolution, les relations entre l'Eglise et les autorités se sont améliorées à partir de 1985. L'Etat cubain a cessé d'être athée pour devenir laïque à l'occasion de la modification de la *Constitution de 1992*. Accueillie favorablement par l'Eglise, cette réforme a entériné le passage de la répression à la tolérance.

En septembre 1993, la publication d'un long message de la conférence épiscopale critiquant *« l'omniprésence de l'idéologie officielle et les limitations à la liberté »* a provoqué une grave crise entre l'Eglise et le régime. Les évêques, qui réclamaient des *« changements réels »* face à *« l'extrême gravité de la situation économique et sociale »*, ont été accusés d'être *« les complices historiques des ennemis de la nation »* par les organes de presse officiels.

A l'époque, comme dans d'autres messages critiques, lors de l'exode des *balseros* durant l'été 1994 ou peu après la destruction de deux petits avions pilotés par des exilés en février, la hiérarchie catholique a pris soin de répéter son hostilité aux sanctions économiques nord-américaines – renforcées par les lois Toricelli puis Helms-Burton – qu'elle ne cesse de qualifier *« d'injustes et d'immorales »* depuis 1969.

Depuis quelques mois, les responsables de l'Eglise ont constaté *« des pas positifs qui pourraient permettre l'ouverture d'un véritable dialogue entre l'Eglise et l'Etat »*. Un membre de la hiérachie catholique confirme : *« Nous constatons une réappréciation du rôle de l'Eglise, tant sur le plan éthique qu'en raison de l'aide humanitaire que nous apportons. »*

Le cardinal Ortega a salué la publication, en août, d'un document du comité central soulignant que *« l'augmentation des pratiques religieuses ne constituaient pas un problème pour la Révolution, dans la mesure où elles promeuvent l'amour envers le prochain, le désintérêt, la protection des plus faibles, l'unité de la famille, la justice sociale, les vertus morales, l'amour et le sacrifice pour la patrie »*. A travers Caritas, qui reçoit d'importantes donations étrangères, l'Eglise joue un rôle important dans la distribution de l'aide humanitaire, sans faire de prosélytisme.

Jean-Michel Caroit

Plus de 60 % de fidèles

Les catholiques sont un peu plus de 60 % à Cuba. Leur principal porte-parole est Mgr Jaime Lucas Ortega y Alamino, âgé de soixante ans, archevêque de La Havane depuis 1981, que le pape a nommé cardinal en 1994. Au début de la révolution cubaine, Jaime Ortega a connu les camps de travaux forcés. A La Havane comme à Miami, où il s'est rendu en 1995, il insiste sur la réconciliation entre les Cubains de l'île et ceux de la diaspora. Son nom est cité en Amérique latine comme un éventuel « papabile ». L'Eglise cubaine compte un autre leader, Mgr Carlos Manuel de Cespedes, descendant du héros de l'indépendance cubaine, vicaire général de La Havane, dont il porte le nom et les prénoms. Cet homme qui a su maintenir de bons contacts dans tous les milieux pourrait jouer un rôle important lors d'un éventuel processus de transition.





La mutinerie à Bangui embarrasse Paris

Soldats rebelles et militaires loyalistes, épaulés par des troupes françaises, se font face dans la capitale centrafricaine

LA NOUVELLE mutinerie qui ébranle la fragile et pauvre République centrafricaine, obligeant les soldats français à intervenir encore une fois dans les rues de Bangui pour rétablir l'ordre, est un embarras supplémentaire dont Paris se serait bien passé.

Le premier élément de la participation française à la force multinationale au Zaïre devait être prélevé sur le dispositif militaire basé en permanence en Centrafrique (le plus important sur le continent après Djibouti). Mais là n'est pas le vrai problème. Les militaires mobilisés par les troubles à Bangui peuvent être vite remplacés. Il s'agit, surtout, d'une nouvelle pierre dans le *« pré carré »* de la France, au moment où l'influence et le rôle que celle-ci entend maintenir en Afrique sont de plus en plus contestés par certains Africains et certains Occidentaux – les Américains, notamment.

La reprise de la rébellion d'une partie de l'armée centrafricaine marque un échec. Car c'est le gouvernement français qui, après les précédentes mutineries, en avril et en mai, avait, fort de son concours militaire pour ramener les rebelles à la raison, suggéré – ou plutôt imposé – une solution politique et économique au président Ange-Félix Patassé, dépassé par la situation.

Paris avait arrangé un compromis avec les mutins, mis la main à la poche pour assurer une partie des arriérés de soldes et proposé la nomination d'un premier ministre, Jean-Paul Ngoupandé, jusqu'alors ambassadeur en France... Ce dernier avait formé, conformément aux voeux de Paris, un gouvernement d'union nationale, ouvert à l'opposition, pour lutter contre la *« déliquescence de l'Etat »* et tenter de redresser le pays.

M. Patassé a dû concéder que le nouveau chef du gouvernement, dont le profil était de nature à donner confiance aux investisseurs et bailleurs de fonds, jouirait d'*« une grande liberté d'action »*. En réalité, le président, le premier démocratiquement élu dans le pays (en 1993), n'a jamais accepté qu'on l'ampute d'une partie de ses prérogatives, et la cohabitation forcée avec M. Ngoupandé s'est rapidement détériorée. La tension au sein du pouvoir n'a pas facilité les réformes nécessaires et le règlement des séquelles de la crise de mai, qui a fait une cinquantaine de morts et aggravé la situation économique. Des *« états généraux »* de l'armée ont eu lieu. Mais, en octobre, un début de réorganisation de celle-ci a été remis en cause quand des militaires, toujours les mêmes, ont de nouveau menacé de redescendre dans la rue, protestant notamment contre un décret présidentiel les transférant de Bangui à Bouar, dans l'ouest du pays. Ils avaient, au printemps, accusé M. Patassé de chercher à les désarmer.

UN GENDARME TUÉ

Depuis lors, on ne parlait à Bangui que des risques d'une *« troisième mutinerie »*. Elle s'est produite, dans la nuit de vendredi à samedi, quand des gendarmes ont tenté d'arrêter un ancien officier, qui, à la faveur des événements de mai, s'était évadé de la prison où il était détenu pour malversations financières. Les gardes du corps de cet homme, neveu de l'ancien président André Kolingba, ont opposé une violente résistance, et un gendarme a été tué. Aussitôt, voisins immédiats, les soldats du camp Kasaï, la principale garnison de Bangui, ont réagi en prenant les armes. Comme en mai. Ils appartiennent en majorité à l'ethnie yakoma, celle du général Kolingba, battu par M. Patassé aux élections de 1993, qui est aujourd'hui l'un des chefs de file de l'opposition.

La situation exige du doigté. M. Patassé, qui était à Rome lorsque la nouvelle mutinerie a éclaté, est arrivé, dimanche, à Paris, où il doit avoir des entretiens avec le gouvernement français. Nul doute qu'il va être invité, encore une fois, à faire preuve de plus de souplesse. Après un putsch réussi au Niger et manqué – de peu – en Guinée, Paris ne peut se permettre, cette année, un nouvel et coûteux accident dans le processus de démocratisation en Afrique francophone.

Francis Cornu

Les Etats-Unis et la France s'opposent de nouveau sur l'envoi d'une force internationale au Zaïre

Pour Jacques Chirac, « la situation est loin d'être stabilisée »

Alors qu'environ 500 000 réfugiés hutus sont *rentrés au Rwanda mais que 600 000 autres sont* toujours au Zaïre, la communauté internationale semble de nouveau divisée sur la nécessité d'envoyer une force multinationale dans la région. Si notamment la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud y semblent toujours favorables, les Etats-Unis et le Canada marquent de plus en plus leur réticence.

LE BRUSQUE RETOUR au Rwanda d'un demi-million de Hutus réfugiés au Zaïre a ébranlé le consensus péniblement atteint la semaine dernière par la communauté internationale sur la nécessité d'envoyer une force dans la région. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime à 500 000 le nombre de Hutus déjà rentrés chez eux tout en précisant que 600 000 sont encore au Zaïre. Le président français, Jacques Chirac, a souligné, mardi 19 novembre à Tokyo, qu'une intervention internationale était toujours nécessaire. *« Je souhaite que des mesures permettent la sécurité dans la région de Goma (Nord-Kivu) et Bukavu (Sud-Kivu), par la tenue de ces deux aéroports et des axes routiers pour acheminer les secours aux réfugiés »*, a indiqué M. Chirac. *« Il reste beaucoup de réfugiés. La situation, hélas, est loin d'être stabilisée »*, a souligné le président français. L'Espagne a, elle aussi, affirmé la nécessité d'une opération, mais un responsable du ministère des affaires étrangères a déclaré qu'elle devait être redéfinie. Le premier ministre britannique, John Major, et le vice-président sud-africain, Thabo Mbeki, ont rappelé, lundi, leur accord *« sur le principe de l'envoi de troupes »* tout en soulignant que ces envois dépendraient des *« changements de la situation dans la région »*.

D'un autre côté, plusieurs pays réclament un réexamen complet de la mission. Washington laisse entendre que son soutien pourrait être surtout logistique. Le Canada suggère une réévaluation de la situation. *« Il se peut que l'évolution de la situation ne rende plus nécessaire cette mission, du moins pas à l'échelle militaire »*, a estimé le ministre canadien de la défense Doug Young. Les pays participant à la force multinationale doivent se réunir jeudi à Stuttgart.

Après la chaîne radiophonique *BBC* selon laquelle une société britannique, la Mic-Tec Corporation, basée sur l'île de Man, aurait livré des fusils d'assaut, des grenades et des munitions aux milices hutues du Rwanda, la chaîne de télévision britannique Channel Four a montré, lundi 18 novembre, des factures découvertes au Zaïre indiquant qu'une société française, la Société française d'exportation de matériels et systèmes d'armement (Sofremas), a rompu l'embargo de l'ONU en mai 1994, en ayant, elle aussi, acheminé des fournitures militaires aux mêmes destinataires.

Société de commercialisation spécialement tournée vers l'Afrique, la Sofremas représente les intérêts d'entreprises françaises, tels GIAT industries, Panhard, Matra-Manhurin, Luchaire ou Thomson-Brandt. Certaines de ces entreprises ont eu le Rwanda et le Zaïre pour clients réguliers – avec la cession, par exemple, d'auto-mitrailleuses légères, de canons, de munitions et de mortiers – sur la base d'accords de coopération signés en 1976. En 1994, encore, la France a livré pour 5,7 millions de francs de matériels à l'armée de terre et à la gendarmerie rwandaises, tandis que l'assistance au Zaïre était arrêtée. – *(AFP, Reuter.)*

Retour des réfugiés : l'un retrouve sa maison, l'autre non

RUBAVU (Rwanda)
de notre envoyé spécial

La « cellule » tutsie du quartier a déjà soigneusement consigné les noms des réfugiés, le nombre d'enfants. Des responsables de familles ont été désignés, et on imagine sans peine l'organisation du contrôle et sa centralisation dans la capitale, Kigali. Pour l'instant, ici, dans le village de Rubavu, les enfants saluent les passants d'un *« Bon courage ! »* et des passants, depuis vendredi 15 novembre, il y en a eu beaucoup : cinquante familles exactement. Le ballot sur la tête, certains en haillons, les pieds convulsés, les réfugiés de Mugunga sont revenus à la maison. Ils sont maintenant numériquement majoritaires car, jusqu'à présent, la commune ne comptait que quatre-vingt-sept habitants. Marie-Elisabeth Dusabe, trente-six ans, mère de dix enfants, a toqué à la porte de son habitation, vendredi soir. L'homme qui a ouvert était Jean-Baptiste Svomana, le voisin. Il n'a apparemment opposé aucune difficulté à déménager le barbecue, les brochettes et les litres de bière à la banane qu'il fabrique lui-même, car Jean-Baptiste avait transformé le lieu en un petit restaurant. Le mari d'Elisabeth, paysan, n'a pas encore pris contact avec la famille qui s'est emparée de son lopin de terre quand il a pris la fuite en 1994. *« On ne sait pas comment ça va se passer. Peut-être faudra-t-il attendre la fin des récoltes, en février, pour récupérer la terre. »* Ils n'ont rien à manger.

Ici aussi, *« comme partout »*, s'excuse-t-on, *« il y a eu des problèmes en 1994 »*. *« Il y a eu le génocide. Beaucoup de gens sont morts dans le village, en 1994. Bon, en même temps, beaucoup sont morts de l'autre côté dans les camps, alors... Il n'y aura pas de vengeance. Ceux qui reviennent aujourd'hui sont des amis, des parents, des frères. »* On voudrait convaincre François Dahouari, le responsable de la *« cellule de la rue Bambura de la section du quartier Morava du village »*. Certains habitants se sont dit, à l'arrivée des réfugiés : *« Ce sont des interhamwe* [miliciens hutus]. *Il faut les arrêter ! »* Mais ils ne l'ont pas fait. Le responsable de la « cellule » a décidé de tenir une réunion pour en discuter, mais sa position est claire, insiste-t-il. *« Il faut que les réfugiés rentrent dans leur maison, qu'ils travaillent, qu'ils soient en sécurité. »*

« ON EN AVAIT ASSEZ... »

Abdelaziz, un jeune de vingt-trois ans, lui, n'avait pas vraiment envie de quitter Goma. Il y avait trouvé un bon travail : des heures de cours d'anglais pour les chauffeurs, les domestiques, le petit personnel qui tentait sa chance en voulant travailler pour les ONG, le HCR ou les journalistes étrangers. Goma était devenu un centre d'effervescence grâce à l'économie parallèle qu'induisait la politique humanitaire internationale. Certains réfugiés sous-entendent qu'après tout, ils étaient nourris, bénéficiaient de soins médicaux gratuits. Alors, pourquoi partir ? Abdelaziz, lui, a rejoint le camp de Mugunga lorsque les rebelles tutsis zaïrois se sont emparés de la ville de Goma. Il n'a pas aimé sa semaine passée à Mugunga. Le camp était attaqué par les rebelles tutsis : il n'a pas dormi pendant sept jours et sept nuits. *« Comme les miliciens avaient des armes, ils ont pu piller les stocks alimentaires des organisations humanitaires. Et nous, il fallait qu'on leur achète. Ils ont fait des affaires. »*

Ensuite, ceux qu'il appelle les *« autorités du camp »*, les miliciens *interhamwe* et les ex-FAR (Forces armées rwandaises), leur ont demandé de partir avec eux à Saké, à quelques kilomètres, car les combats se déplaçaient là. *« Ils nous intoxiquaient de racontars, comme quoi il ne fallait pas retourner au Rwanda, on allait se faire exécuter. Ils voulaient engager une guerre de reconquête à partir de la frontière. Ils nous faisaient peur. Même si tu voulais critiquer, tu étais obligé de la fermer. Nous, les réfugiés, on a commencé à envisager le retour. Se retrouver au milieu des combats depuis une semaine, ça ne pouvait plus durer. Autant rentrer au Rwanda. Nous n'avions plus le temps de parlotter. Et eux, les miliciens, ils n'ont plus eu le choix. Au fur et à mesure que les* banyamulenge [rebelles tutsis zaïrois] *progressaient, ils prenaient le contrôle du camp. A un moment, ils ont été obligés de nous suivre. »*

Un autre réfugié, paysan, confirme avoir vu des miliciens *« se déshabiller »* et mettre des vêtements civils pour se fondre dans la foule au moment où celle-ci passait sous contrôle tutsi. *« Il ne doit pas y en avoir beaucoup qui ont franchi la frontière. Ils ont trop peur de rentrer au Rwanda. Même la population des réfugiés avait peur de rentrer à force de les écouter. »* Il se souvient de ce moment décisif, à Saké : *« On en avait assez de vivre au milieu des bruits de mortiers. On a pris la décision de partir, de rentrer au Rwanda. D'autres ont choisi d'aller avec les soldats et les miliciens, je dirais environ un quart de la population. Ils sont allés plus loin, dans le Masisi. »* Aujourd'hui, il regretterait presque d'être parti en 1994. L'homme se sait écouté par les voisins qui l'entourent. Il en rajoute un peu : *« On est très bien accueilli ici, on est très content. »* Il montre ses mains : pendant sa fuite dans la forêt, il a coupé des branches d'arbres pour les vendre à ses compagnons de route afin de se payer de quoi manger. Quand il était dans son camp, on lui avait dit que sa maison de Rubavu avait été détruite. Mais non, elle est là. Plus loin, un autre réfugié constate que sa maison, elle, a été pillée.

Dominique Le Guilledoux

Frederick Chiluba devrait remporter l'élection présidentielle en Zambie

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Cinq ans après avoir mis fin par les urnes au régime autoritaire de Kenneth Kaunda, la Zambie n'a toujours pas fini son apprentissage de la démocratie. C'est sur fond de boycottage du scrutin par le principal parti d'opposition, et de dérive autocratique du nouveau pouvoir, que ce pays de l'Afrique australe a voté, lundi 18 novembre, pour renouveler le mandat du président Frederick Chiluba et du Parlement, dominé par sa formation, le Mouvement pour la démocratie multipartite (MDD). Les premiers résultats sont attendus mardi et M. Chiluba semble assuré de la victoire. Mais le faible taux de participation risque de porter un coup sérieux à la crédibilité du scrutin.

A l'occasion des premières élections multipartites, en 1991, M. Chiluba avait été porté à la tête du pays, après vingt-sept ans de règne de M. Kaunda qui avaient laissé l'ex-Rhodésie du Nord dans la misère. Le bilan économique du nouveau président n'est guère plus brillant et celui-ci, craignant de perdre le pouvoir, s'est employé à empêcher le retour de son prédécesseur sur la scène politique. Il a fait procéder, en mai, à une modification de la Constitution dans ce sens. Le texte prévoit que le futur président ne peut effectuer plus de deux mandats – M. Kaunda en a cumulé cinq – et que ses parents doivent être d'origine zambienne (ceux de l'ancien chef d'Etat étaient du Malawi).

Pour protester contre cette mesure, M. Kaunda, âgé de soixante-douze ans, a appelé sa formation, le Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP), principale force d'opposition, à boycotter les élections, et il a invité ses partisans à exprimer leur mécontentement par des manifestations. Des échauffourées ont eu lieu les jours précédant le scrutin dans les rues de Lusaka, la capitale, faisant plusieurs blessés et entraînant la fermeture de l'université. Le vote s'est finalement déroulé sans incident majeur, mais le danger de violences avait paru suffisamment important pour inciter le voisin sud-africain à suggérer un report du scrutin.

MANŒUVRE

L'Afrique du Sud, déjà fort occupée à définir sa position dans la tragédie des Grands Lacs, souhaite éviter des troubles dans sa sphère d'influence directe. Quelques jours avant les élections, le président Mandela a reçu son homologue zambien à Prétoria, avant de dépêcher un émissaire en Zambie, pour tenter une médiation. Mais M. Chiluba s'est montré inflexible. Au même moment, la Cour suprême rejetait le recours de l'opposition, qui demandait l'invalidation de la candidature de M. Chiluba, accusé d'avoir menti sur les origines de ses parents.

Le président zambien s'est également montré insensible aux pressions des bailleurs de fonds internationaux, dont dépend pourtant la survie économique du pays. Engagée dans un programme de réformes conduit sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale, la Zambie est tributaire de l'aide extérieure. Chaque année, elle reçoit environ 1 milliard de dollars qui lui permettent de pallier les insuffisances d'une économie en perte de vitesse. L'industrie du cuivre, sur laquelle reposent les revenus du pays, est en déclin. La société nationale, la ZCCM, a enregistré, en 1996, la plus faible production jamais réalisée. Cette tendance ne fait qu'accroître la paupérisation de la population, déjà aggravée par une inflation qui pourrait dépasser les 40 % cette année.

En portant M. Chiluba à la tête du pays, les Zambiens pensaient se débarrasser de leur misère en même temps que de M. Kaunda. Leur désenchantement tourne au mécontentement, exacerbé par une criminalité en expansion et la corruption du nouveau régime. De là à ramener M. Kaunda au pouvoir, il y avait un pas que les Zambiens ne semblaient pas prêts à franchir. M. Chiluba a préféré s'en assurer en barrant la route à son adversaire.

Cette manœuvre assure au chef de l'Etat d'être réélu mais, à terme, elle pourrait ne pas être payante. Elle fait de M. Kaunda une victime, mine la légitimité du pouvoir de M. Chiluba et donne une vigueur politique au mécontentement de la population. L'attitude autocratique du président, qui se traduit aussi par des poursuites judiciaires contre les opposants et les journalistes, nuit à son crédit auprès de la communauté internationale, dont l'appui est essentiel pour apaiser les tensions provoquées par les difficultés économiques. Plusieurs pays donateurs – la Grande-Bretagne et les Etats-Unis notamment – ont décidé de suspendre une partie de leur aide afin de protester contre le durcissement du régime. A bien des égards, la Zambie risque de faire les frais des calculs hasardeux de ses hommes politiques.

Frédéric Chambon

Amnesty dénonce le « climat de terreur » qui règne en Algérie

Plus de 50 000 personnes ont été assassinées dans le pays au cours de ces cinq dernières années. L'organisation internationale des droits de l'homme renvoie dos à dos les forces de sécurité et les « islamistes »

Les disparitions, les homicides, les actes de torture, les enlèvements, commis au nom de la « *lutte antiterroriste* » ou au nom de la « *guerre sainte* », sont de plus en plus nombreux en Algérie, affirme Amnesty International dans un rapport publié mardi 19 novembre à Londres. Rappelant que « *plus de 50 000 personnes* » ont été tuées au cours des cinq dernières années, Amnesty observe que règne en Algérie une « *atmosphère de terreur* ». C'est pourtant dans ce même pays qu'est organisé, le 28 novembre, un référendum sur la future Constitution. Ancien premier ministre, membre du FLN, Mouloud Hamrouche a estimé, dans une interview publiée lundi par le quotidien *Le Matin*, que celle-ci était « *dangereuse pour le pays* ». Le Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït Ahmed et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Saïdi ont appelé à boycotter le scrutin.

« *EN ALGÉRIE, les gens sont massacrés sans aucune raison* [...]. *Certains sont tués parce que leur nom figure sur une liste, d'autres parce qu'ils ont été omis sur une autre liste* [...]. *Le gouvernement et les islamistes tuent des innocents* [...]. *Les Algériens souffrent et meurent en silence* [...]. *La communauté internationale est jusqu'à présent restée indifférente.* » C'est par cet extrait de la lettre d'un Algérien qu'Amnesty International a choisi d'introduire son dernier rapport publié, mardi 19 novembre à Londres, sur les droits de l'homme en Algérie. La situation dans ce domaine a connu une « *détérioration constante* » au cours des deux ans écoulés, précise l'organisation, soucieuse, selon son président, Pierre Sané, de « *dénoncer l'ampleur de l'horreur, souvent cachée, à laquelle est confrontée la population* ».

Ce rapport constitue un terrible réquisitoire à l'encontre des groupes islamistes, mais aussi du gouvernement, « *seul responsable de l'application de la loi* [...] *et des traités relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés* ». Pas question, précise le président d'Amnesty, de céder aux pressions du pouvoir et de ses affidés. « *Il est urgent de sortir de cette logique selon laquelle certains ferment les yeux sur, ou justifient les crimes des uns en raison des crimes des autres* », explique M. Sané, répondant ainsi aux accusations de partialité souvent proférées en Algérie à l'encontre d'Amnesty. Ces critiques – « *qui émanent des autorités, de certains médias ou de partis politiques algériens* – [n'ont] *jamais réussi à prouver que nos informations étaient mensongères* », souligne M. Sané. « *Des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales, menées par les autorités,* conclut-il, *seraient plus profitables à la protection des droits de l'homme que la censure, la sélection des informations et les attaques contre ceux qui défendent ces droits.* »

Ce souci ne semble guère partagé en Algérie, où l'approche du référendum constitutionnel du 28 novembre a suscité un regain de violences. La chose n'est pas nouvelle. Les atteintes aux droits de l'homme, estime Amnesty, « *font partie intégrante de la stratégie des deux camps* », les uns agissant – en toute impunité – au nom de la « *lutte antiterroriste* », les autres au nom de la « *guerre sainte* ». Toute échéance nationale est prétexte, pour chacun des protagonistes, à redoubler d'ardeur. Depuis le début de la crise, il y a cinq ans, « *plus de 50 000 personnes* » auraient été tuées, rappelle Amnesty.

> Les atteintes aux droits de l'homme « font partie intégrante de la stratégie des deux camps »

Quant aux victimes d'arrestations arbitraires – « *dont des prisonniers d'opinion* », – elles se comptent désormais par milliers. Les cas de personnes portées « *disparues* » après interpellation par les forces de sécurité sont évalués à plusieurs centaines. Amnesty n'hésite pas à parler d'un « *climat de terreur* » et à dénoncer l'« *atmosphère de chaos* » qui règne dans le pays.

Seule nouveauté, dans ce paysage dévasté : la création de milices armées et payées par l'Etat, que le cruel humour populaire a baptisées *harkas*. La multiplication de ces groupes dits d'« *auto-défense* », ou qui s'autoproclament « *patriotes* » a encouragé les Algériens « *à faire justice eux-mêmes, fragilisant ainsi davantage la notion de l'Etat de droit* », déplore le président d'Amnesty. A ses yeux, l'apparition de ce phénomène est signe d'une « *dérive dangereuse* » pour l'Algérie. Le rôle de ces milices, défensif au départ, s'est rapidement transformé, en effet, en une « *participation active aux opérations anti-insurrectionnelles* », raids guerriers et exécutions arbitraires à la clé, souligne le rapport, qui déplore la « *totale impunité* » dont bénéficient les membres de ces inquiétants escadrons, surtout présents en zone rurale. Les populations que les milices sont censées protéger des attaques des « *terroristes* » font fréquemment l'objet de représailles, au même titre que les familles de policiers ou de militaires, de plus en plus souvent prises pour cibles par les maquisards islamistes.

Le reste du dossier présenté par Amnesty relève, hélas ! du déjà vu. Le recours à la torture, fréquent dans chacun des deux camps, est devenu banal. Les forces de l'ordre utilisent couramment le supplice du « *chiffon* », celui du chalumeau ou l'électricité pour briser la résistance des prisonniers. Les centres de détention, comme Châteauneuf, sur les hauteurs d'Alger, sont généralement cités sous leur nom français d'autrefois, datant de l'époque coloniale et de la guerre de libération.

Mais les maquisards islamistes ne sont pas en reste, qui utilisent les méthodes les plus brutales pour soumettre les populations. Enlèvements, tortures, viols, assassinats : le rapport d'Amnesty cite plusieurs témoignages, de femmes notamment, qui ont eu à subir l'arrogance criminelle des « fous d'Allah ». L'ampleur exacte de ces crimes est difficile à établir, de même qu'il est souvent impossible de connaître l'identité et les motivations de leurs auteurs, précise Amnesty. Les forces de sécurité « *opèrent en civil, utilisent des véhicules banalisés et ne font pas connaître leur qualité* », tandis que les groupes islamistes « *circulent parfois en uniforme et se font passer pour des membres des forces de sécurité* », explique le rapport.

Catherine Simon

Le tribut payé par la presse

« Mettre un terme à l'impunité » : c'est le mot-clé des trois jours de débats qui se sont tenus, les 16, 17 et 18 novembre à Madrid, à l'instigation de l'Association Reporters sans frontière, sur la situation des journalistes en Algérie. Mettre un terme à l'impunité, ont expliqué les organisateurs et la vingtaine de journalistes algériens présents, dont Omar Belhouchet, directeur du quotidien « El Watan » et Ali Fodil, directeur de l'hebdomadaire « Ech Chourouk », c'est avant tout mettre un terme à la censure, aux pressions économiques, au harcèlement judiciaire et surtout à la violence dont les journalistes sont les victimes. Le bilan est lourd : 57 journalistes ont été assassinés en quatre ans, 3 ont « disparu » et 400 autres ont pris le chemin de l'exil. Les participants ont l'intention de renouveler l'expérience « sur le sol algérien ».

« Ils les ont tués et, en partant, ils ont dit : "œil pour œil" »

LE TÉMOIGNAGE d'une mère de famille algérienne, recueilli par Amnesty International, donne une idée de l'impuissance d'une population prise en otage entre la violence des forces de sécurité et celle des « groupes islamiques ».



VERBATIM

« *Il était 23 h 30 environ et nous étions en train de regarder la télévision* [...] *Quatre hommes armés, en civil, sont arrivés ; certains étaient en jeans, tous portaient des vestes bleues et des passe-montagnes. Mon fils aîné est allé ouvrir : ils sont montés puis ils ont fait descendre mes trois fils au rez-de-chaussée et ils les ont fait allonger à plat ventre. Ils les ont tués tous les quatre d'une balle dans la nuque ; mon mari a paniqué et s'est mis à crier ; ils l'ont abattu d'une balle au visage* [...]. *En partant, ils ont dit :* "œil pour œil". *Ils n'ont pas posé de questions, ils n'ont rien dit d'autre. Une voiture attendait dehors ; le chauffeur ne portait pas de cagoule et nous l'avons reconnu : c'était un membre des services de sécurité* [...]. *Après avoir tué mon mari et mes quatre fils, ils nous ont fait signer un papier sur lequel il était écrit qu'ils avaient été tués par des « terroristes ». Nous avons signé ; que pouvions-nous faire ? Nous ne voulons pas qu'ils reviennent tuer mes autres enfants.* »

« HOMICIDES DÉLIBÉRÉS »

La barbarie des groupes armés d'opposition n'est pas moindre et le rapport en porte l'éloquent témoignage. Au-delà des massacres sauvages, Amnesty rapporte les propos d'une jeune Algérienne de vingt-deux ans enlevée en août 1994 par des « *terroristes* ». « *Ils ont dit à mon père qu'ils voulaient m'épouser. Mon père et moi avons refusé mais ils n'en ont pas tenu compte. Ils ont récité la* Fatiha [première sourate du Coran récitée à l'occasion du mariage] *puis deux d'entre eux m'ont attrapée* [...] *et ils m'ont fait monter avec d'autres dans une voiture* [...]. *Nous sommes arrivés dans une maison de terre et l'un d'entre eux m'a dit que j'étais mariée avec lui* [...]. *Il m'a frappée parce que je ne voulais pas qu'il me touche ; il a essayé de me violer mais il n'y est pas arrivé ; alors il s'est mis en colère et m'a dit que je lui avais jeté un sort. Le lendemain matin, ils m'ont ramenée chez mes parents et les ont accusés d'être des sorciers qui leur avaient jeté un sort à cause duquel il avait été impossible de me violer. Ils sont restés quelque temps dans la maison en terre voisine de la nôtre, puis ils sont partis. Les forces de sécurité ont ensuite fait sauter la maison en nous accusant d'avoir hébergé les "terroristes". Comme si nous avions le choix.* »

Apparues au cours de ces deux dernières années, les milices armées par le gouvernement – surnommés « *groupes d'autodéfense* » ou « *patriotes* » – sont responsables, elles aussi, d'« *homicides délibérés et arbitraires* », note Amnesty. Interrogé sur les rapports entre forces de sécurité et milices, l'un des membres de celles-ci confirme la totalité impunité dont ils jouissent : « *Nous informons la gendarmerie après nos embuscades, nous leur disons combien* [de personnes] *nous avons tuées et, si nous le savons, où elles sont enterrées, mais ils ne viennent pas souvent vérifier. Ils nous font confiance parce que nous connaissons bien la région et les gens.* »

Les forces nécessaires à l'application de la loi dans les régions rurales « *devraient être placées sous le commandement hiérarchique des forces de sécurité. Les unités paramilitaires et les milices non soumises à cette hiérarchie*, conclut le rapport, *devraient être démantelées* ».

La mise en cause de M. Khamenei par la justice allemande provoque la colère de Téhéran

IL EN FALLAIT bien moins pour que l'Iran se mette en colère. Quelque 2 000 étudiants intégristes iraniens ont lancé des œufs et des tomates, dimanche 17 novembre, sur l'ambassade d'Allemagne à Téhéran pour protester contre les accusations de terrorisme portées par la justice allemande contre le Guide de la république islamique, l'ayatollah Ali Khamenei. Plus de 200 des 270 députés ont demandé que soient revues les relations entre l'Iran et l'Allemagne. Le président du Parlement, Ali Natgeh-Nouri, a demandé une action conjointe du Parlement et du gouvernement contre l'Allemagne et certains religieux conservateurs et a menacé les « *intérêts allemands* ». Après la vive protestation officielle faite à l'ambassade d'Allemagne par le ministre iranien des affaires étrangères, et les menaces de révéler des informations « *compromettantes* » pour Bonn, l'Iran donne ainsi la parole au peuple et à ses représentants, pour qu'ils expriment leur indignation après les accusations allemandes.

SACRILÈGE

Le réquisitoire du parquet fédéral allemand, la semaine dernière, contre l'ayatollah Khamenei, n'est certes pas banal. Le Guide de la république islamique a été, ni plus ni moins, accusé d'être le premier commanditaire du meurtre de quatre opposants kurdes iraniens, en 1992, à Berlin. Grave pour tout chef d'Etat, cette mise en cause prend la dimension d'un sacrilège lorsqu'il s'agit de la république islamique d'Iran, où le Guide est l'autorité suprême politique et religieuse. C'est le fondement même du *velayat e faquih*, ou « gouvernement du docteur de la foi », que nul ne peut mettre en doute.

Les Iraniens en savent quelque chose. Pour avoir osé comparer l'ayatollah Khamenei à l'ancien chah d'Iran, un journaliste iranien connu et respecté, Abbas Maroufi, rédacteur en chef du magazine culturel *Gardoun*, s'est vu condamner en janvier 1996 à 36 coups de fouet et six mois d'emprisonnement. Il s'est vu interdire l'exercice de son métier pendant deux ans. Et si Abd ol-Karim Sorouch, un éminent philosophe et théoricien – qui conteste le principe du *velayat e faquih*, réclame la séparation du politique et du religieux et le multipartisme –, n'a eu droit jusqu'à maintenant – si l'on ose écrire – qu'à des menaces et à desintimidations des *Ansar e-Hezbollah* (partisans du Hezbollah) qui l'ont empêché de donner ses cours à l'université de Téhéran, c'est peut-être parce qu'il fut, en son temps, l'un des piliers idéologiques de la révolution islamique.

Ce n'est pas tout. Depuis qu'en juin 1995 l'ayatollah Khamenei s'est lui-même érigé – contre l'avis de nombre de chefs religieux chiites iraniens et étrangers – grand ayatollah ou *ayatollah ozma*, c'est-à-dire référence suprême des chiites dans le monde, sa suprématie, aux yeux de ses partisans et de l'Etat iranien, transgresse les frontières.

COURAGE POLITIQUE

On imagine dès lors la gravité, aux yeux de l'Iran, de l'accusation portée par la justice allemande contre le Guide. C'est sans doute pour souligner la dimension du sacrilège que le député conservateur, Morteza Nabavi, a comparé le parquet fédéral allemand à Salman Rushdie, l'écrivain britannique auteur des *Versets sataniques*, condamné à mort pour blasphème en 1989, en vertu d'une *fatwa* (décret religieux) de l'iman Khomeiny.

Mais il est non moins intéressant de relever que quelque 70 députés iraniens ne se sont pas joints à la campagne anti-allemande, ce qui est un acte de courage politique dans un pays où même les réformistes – ou dits tels – n'osent pas remettre en question la suprématie du Guide pour conserver leurs chances de survie politique.

Le ministre des affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, a invité l'Allemagne à « *se rattraper* », faute de quoi Téhéran agirait « *de manière appropriée* ». Son homologue allemand, Klaus Kinkel, s'est borné à souligner la séparation entre les pouvoirs judiciaire et politique allemands et à rappeler à l'Iran son devoir de « *protéger les Allemands en Iran et le personnel diplomatique allemand* ». En 1992, peu après le meurtre des opposants kurdes iraniens à Berlin et alors que de premiers soupçons se portaient sur Téhéran, un homme d'affaires allemand avait été accusé d'espionnage en Iran.

Mouna Naïm

La Cour suprême d'Israël autorise la torture de détenus palestiniens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Saisie par le Shin Beth, le service de sécurité intérieure, la Cour suprême israélienne, contredisant les arrêts rendus quelques jours plus tôt par un magistrat, a autorisé, vendredi 15 novembre, l'utilisation de la torture contre deux détenus palestiniens. Les cas de Khader Moubarak et Mohamed Abdel Aziz Hamadan, suspectés d'appartenir, l'un au Mouvement de la résistance islamique, Hamas, l'autre au Djihad islamique et, à ce titre, présentés par le Shin Beth comme détenteurs d'informations vitales, de nature à éviter un ou plusieurs attentats, relance le débat public en Israël sur l'opportunité de recourir à la torture.

Autorisées par une commission juridique spéciale depuis 1987, année du déclenchement du soulèvement des Palestiniens contre l'occupation de leurs territoires, des « *pressions physiques modérées* », incluant la privation de sommeil pour des durées indéfinies et l'enfermement de suspects, ligotés dans des positions inconfortables à l'intérieur d'étroits cagibis, sont régulièrement pratiquées par le Shin Beth.

Après la mort de plusieurs détenus, les interrogateurs, traînés en justice par les avocats des disparus, ont obtenu, en 1994, l'autorisation légale d'exercer, lorsqu'ils estiment qu'un attentat est imminent et que leur prisonnier détient des informations susceptibles de l'éviter, des « *pressions physiques augmentées* », incluant de « *violentes secousses* » – qui ont notamment entraîné la mort d'un suspect palestinien l'an dernier. Ce sont notamment ces « *secousses* » que le Shin Beth souhaite exercer à l'encontre de Khader Moubarak et Mohamed Hamadan.

DEMANDES D'EXPLICATIONS

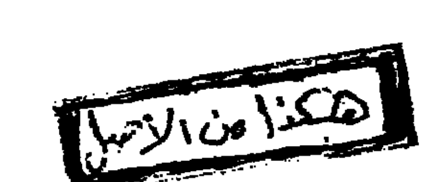
Arrêté chez lui près de Ramallah, le 24 octobre à l'aube, ce dernier, enseignant du Coran et père de cinq enfants, a passé l'essentiel des quatre dernières années de sa vie en détention administrative, sans jamais avoir été condamné. Il faisait notamment partie des 415 Palestiniens suspectés d'islamisme actif et expulsés une année durant dans un no man's land du Liban sud, par Itzhak Rabin, en 1992.

André Rosenthal, l'avocat israélien qui représente les deux Palestiniens, a tenté de faire valoir qu'ayant interrogé, et probablement durement, ses clients depuis plusieurs semaines, le Shin Beth ne peut pas se prévaloir d'une situation d'urgence pour réclamer l'autorisation de les bousculer plus encore. La Cour suprême, qui, généralement, n'aime pas beaucoup se prononcer sur les affaires de type militaire ou sécuritaire concernant les Palestiniens, ne l'a pas entendu.

L'Etat juif, qui a ratifié en 1991 la convention internationale contre la torture, rejette les articles de ce texte autorisant des juristes internationaux désignés à conduire des enquêtes spécifiques chez les pays signataires. Le rapport que chaque pays signataire doit, en principe, faire suivre le 1er novembre de chaque année au Comité des Nations unies contre la torture n'a pas été envoyé cette année par Israël. Officiellement, pour les autorités de l'Etat juif, les « *pressions physiques* », qu'elles soient « *modérées* » ou « *augmentées* », ne relèvent pas de la torture.

Ce n'est l'avis ni d'Amnesty International, qui a protesté contre « *l'institutionnalisation de la torture en Israël* », ni du Comité des Nations unies. Interrogé à Genève par l'agence Reuter, le rapporteur canadien de cet organisme, le professeur Peter Burns, a fait savoir qu'une demande officielle d'éclaircissement et d'explication serait envoyée incessamment en Israël. « *Il est dommage*, a-t-il dit, *que la Cour suprême d'un pays membre légitime ainsi l'utilisation de la pression physique, même modérée, contre un suspect.* »

Patrice Claude



La Cour suprême d'Israël autorise la torture de détenus palestiniens

Au Japon, M. Chirac assume le « coût politique » des réformes françaises

Tout en vantant, devant les grands patrons japonais, la détermination européenne en matière de rigueur, le président a réaffirmé qu'il « n'y a pas d'autre voie » que celle suivie par le gouvernement d'Alain Juppé

Jacques Chirac a été reçu, mardi 19 novembre, par le patronat japonais au siège du Keidanren. Après que le président de la fédération patronale japonaise, Shoichiro Toyoda, eut insisté sur l'attachement des chefs d'entreprise à la politique d'ouverture et de déréglementation amorcée par le gouvernement nippon, le chef de l'Etat français s'est dit déterminé, pour sa part, à conduire à leur terme les réformes structurelles engagées en France. A l'adresse de l'opinion française, dont il a dit comprendre l'inquiétude, M. Chirac a, toutefois, réaffirmé qu'il n'y avait *« pas d'autre voie »* et qu'il était prêt à assumer *« le coût politique »* de ces réformes. Le président de la République s'est, en outre, engagé à respecter le calendrier de la monnaie unique, quels que soient les doutes véhiculés par *« la presse anglo-saxonne »*, espérant ainsi convaincre les grands patrons japonais de la volonté tant française qu'européenne d'assainissement des finances publiques et du nouvel esprit de rigueur qui l'accompagne.

TOKYO
de nos envoyés spéciaux

Tant pis si le prestige de la fonction présidentielle en pâtit. Jacques Chirac assume, sans états d'âme, son rôle de commercial de l'entreprise France à l'étranger. Si ce n'est pas dans la culture hexagonale, cela le deviendra, martèle-t-il, en revendiquant l'exemple du chancelier allemand Helmut Kohl, qui ne cesse de parcourir le monde.

Comme tout bon vendeur, il a observé le marché à conquérir – le Japon est en voie de déréglementation, c'est donc le moment de *« se placer »* –, défini des objectifs à atteindre : remplir son carnet de commandes d'Airbus, de produits agroalimentaires, de contrats d'assurance et de marchés de travaux publics. Et surtout, réfléchi à un argumentaire de vente : la France en a fini avec la fantaisie, elle a découvert les mérites de la rigueur. C'est ce qu'il a dit, mardi 19 novembre, aux grands patrons japonais, réunis au siège du Keidanren, l'équivalent nippon du CNPF.

A des dirigeants encore dubitatifs sur la détermination française, Jacques Chirac a expliqué que son pays était devenu discipliné et entendait bien le rester. *« La France, fidèle aux traditions de progrès social qui l'ont façonnée, n'en relève pas moins le défi de la mondialisation »* a-t-il dit, ajoutant : *« Il n'y a pas d'économie forte sans finances saines. C'est pourquoi la France, comme tous ses partenaires européens, remet en ordre ses finances publiques et entreprend les réformes structurelles nécessaires pour libérer l'esprit d'entreprise. »* Il a avancé un autre argument, dont il sait l'importance auprès du patronat japonais, la résolution française à soutenir la marche vers l'euro : *« Le 1er janvier 1999, l'Union européenne aura une monnaie unique, l'euro. Une monnaie solide qui sera l'une des grandes monnaies du monde, une monnaie inévitable. »*

POINT SENSIBLE

A l'intention implicite des Américains et de leur *« scepticisme »* européen, M. Chirac a ajouté : *« On voit une Europe en train de se redresser et, bien entendu, cela peut inquiéter ici ou là. »*

Le public du Keidanren a apprécié ce nouveau ton français. S'ils sont prêts à accorder foi à la fermeté du vendeur de l'entreprise France, ils se sont toutefois interrogés sur sa capacité à imposer cet état d'esprit à l'ensemble de son personnel. La question lui a été clairement posée par M. Hirotaro Higuchi, président de Asahi Beer et vice-président du Keidanren, sans doute inquiet de la morosité hexagonale. Il touchait là un point sensible, au moment où Jacques Chirac s'apprête à intervenir devant l'opinion publique française. Sa réponse a donné un avant-goût de ce message imminent. *« Les opinions publiques, en démocratie, n'aiment pas beaucoup les réformes, parce qu'elles obligent à changer certaines habitudes »*, a indiqué le chef de l'Etat, en apportant un soutien sans nuance à la politique conduite par le premier ministre, Alain Juppé.

Evoquant *« le courage »* avec lequel le gouvernement s'est attaché à la réduction des déficits publics et à la réforme du système de protection sociale, il a ajouté : *« Je n'irai pas jusqu'à dire que cet assainissement financier est compris par l'opinion. Il ne l'est pas et c'est normal. Cela provoque une sorte de réaction et cela a, pour le gouvernement, un coût politique fort. Mais il n'y a pas d'autre voie, il n'y a pas d'autre solution. Il faut assumer les réactions négatives de l'opinion. »* Toutes ces réformes seront *« conduites à leur terme »*, a prévenu le chef de l'Etat, tout en convenant qu'*« il faut probablement mieux expliquer et qu'il y a, là, certainement des progrès à faire »*.

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

M. Chirac a ensuite évoqué la réforme de l'Etat, dont il ne cesse de répéter qu'elle sera la grande réforme de son septennat. *« Nous avons aujourd'hui un Etat inadapté. (...) beaucoup trop lourd, beaucoup trop omniprésent et paralysant. On n'imagine pas une grande entreprise qui gérerait aujourd'hui ses affaires comme elle les gérait il y a trente ou cinquante ans, d'où un coût beaucoup trop élevé et des services qui se dégradent. »*

Le président de la République s'en est violemment pris à la politique de nationalisations que défendent les socialistes, en soulignant : *« On ne dira jamais assez le coût social et financier considérable que les nationalisations ont provoqué. Cela a été dramatique. Toutes ces nationalisations ont engendré des déficits monstrueux qui sont finalement payés par le contribuable. »*

M. Chirac a toutefois rappelé son attachement à la notion de service public, en réponse aux peurs qui s'expriment à ce sujet dans l'opinion. L'adaptation de la France aux normes européennes, a affirmé le chef de l'Etat, ne doit pas porter atteinte à cette tradition française. *« Nous ne la mettrons pas en cause »*, a-t-il dit.

Philippe Pons et Pascale Robert-Diard

Mangez des pommes !

Le premier thème abordé par Jacques Chirac au cours de son entretien officiel avec le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, lundi, a été... les pommes. Le problème de l'impossibilité pour la France d'exporter au Japon ce fruit devenu hautement symbolique pour le président de la République depuis sa campagne présidentielle est même passé avant la vente d'Airbus, les télécommunications, l'ouverture des marchés de l'assurance, de la viande bovine et des travaux publics.

Dans l'entourage du chef de l'Etat on confiait même que M. Chirac avait dit en plaisantant à son interlocuteur qu'une absence de résultats concrets sur cette question risquait de lui faire perdre la face devant ses concitoyens. Le chef de l'Etat espérait que ses partenaires japonais seraient sensibles à un tel argument d'honneur. – *(Corresp.)*

Le général Chaovalith prend la tête d'une coalition majoritaire en Thaïlande

BANGKOK
de notre correspondant

En démissionnant, en 1990, de ses fonctions de commandant en chef de l'armée de terre, Chaovalith Yongchaiyuth n'avait pas caché son ambition de devenir premier ministre. Il est en passe de réaliser ce rêve. En se plaçant en tête, avec 125 élus, lors des élections générales du dimanche 17 novembre, son mouvement politique, le New Aspiration Party (NAP), a réussi à négocier, dès lundi, avec cinq autres partis, la formation d'une coalition qui disposera d'une confortable majorité dans la nouvelle Assemblée (221 voix sur 393). Son principal allié est, avec 52 élus, le Chat Pattana de Chatichai Choonhavan, un premier ministre qui avait été renversé par un coup d'Etat en 1991.

Le général Chaovalith n'a rien laissé au hasard. Certes, ses premiers pas en politique s'étaient traduits par un échec : au bout de six mois, en 1990, il avait démissionné du ministère de la défense. Mais il a aussitôt formé son propre parti, le NAP. Quand l'armée a dû se retirer du pouvoir après la sanglante répression de mai 1992, dans laquelle il n'a pas trempée, Chaovalith est devenu le ministre de l'intérieur du premier ministre démocrate Chuan Leekpai, de 1992 à 1995, puis ministre de la défense de l'administration sortante de Banharn Silapa Archa, qui a dissout l'Assemblée en septembre. Ces influents portefeuilles lui ont permis de consolider l'assise du NAP, notamment dans le Nord-Est déshérité où il avait, dans les années 80, appliqué un programme de ralliements d'anciens insurgés communistes. Entretemps, les entrées dont Chaovalith bénéficie à Pékin lui ont permis de s'appuyer sur des conglomérats sino-thaïlandais qui ont investi, ces dernières années, des milliards de dollars en Chine. Il entretient également de bonnes relations avec Hun Sen, considéré comme l'homme-clé du gouvernement royal cambodgien, et avec les généraux birmans auxquels il compte donner, dès que possible, une leçon de démocratie. Il est, enfin, considéré comme *« l'homme du Laos »*, où il compte de bons amis. Sa toile est donc relativement serrée même si la fin semble quelque peu justifier les moyens, puisque les plaintes les plus nombreuses concernant des achats de vote ont eu lieu dans le Nord-Est, où le NAP a enlevé 78 sièges sur 137.

Produit d'un système de clientèle et de parrainage, l'ancien officier doit commencer par rassurer des milieux d'affaires qui font grise mine. L'économie, florissante pendant dix ans, observe une pause marquée, par une chute de la progression des exportations et un déficit de la balance des paiements courants supérieur à 8 % du PNB. La gestion du gouvernement sortant avait été très critiquée. Après une chute de près de 6 % lundi, la Bourse devait cependant se redresser un peu dès mardi avec l'annonce de la mise à l'écart du parti de Banharn. Les milieux d'affaires auraient néanmoins préféré voir sortir des urnes un gouvernement dirigé par les démocrates (arrivés en deuxième position, avec 123 voix), plus représentatifs de la Thaïlande moderne et qui ont, d'ailleurs, enlevé 28 sièges sur 30 à Bangkok.

Tout en s'appuyant sur un personnel politique qui recoupe celui de l'administration précédente et en s'accommodant d'une opposition parlementaire consistante, Chaovalith devra donc donner à son gouvernement une nouvelle image, ce qui ne sera pas une mince affaire. Il s'est déjà engagé à confier les ministères économiques à des experts regroupés sous la houlette d'Amnuay Viravan, un ancien banquier, qui faisait partie du gouvernement précédent et qui sera l'un de ses cinq vice-premiers ministres.

Le véritable défi demeure la fin de la crise de confiance en un système parlementaire apparemment incapable de produire une direction et un programme au moment où la croissance économique bat de l'aile. L'ambitieux général s'est donné deux ans pour y parvenir, le temps, notamment, de faire aboutir une réforme de la Constitution décidée par le précédent Parlement.

Jean-Claude Pomonti

Succès des démocrates à Bangkok

Le Parti de la nouvelle aspiration (NAP) de Chavalit Yongchaiyudh, a remporté 125 sièges sur les 393 que compte le Parlement, contre 123 pour son principal rival, le Parti démocrate de l'ancien premier ministre Chuan Leekpai. Le fait que les démocrates, dont le fief est dans le sud du royaume, aient raflé à Bangkok 29 sièges sur 30, souligne leur popularité auprès des classes moyennes urbaines et parmi les milieux d'affaires.

La campagne électorale a été l'une des plus violentes de l'histoire du pays. Selon la police, huit adhérents de formations politiques ont été abattus par balles et des dizaines d'autres ont été agressés. Dimanche, lors des opérations de vote, trois personnes ont été grièvement blessées par balles dans la banlieue ouest de Bangkok.

La justice belge demande la mise en accusation de deux ministres dans des affaires de mœurs

Les instances parlementaires devront examiner les dossiers

Le procureur général auprès de la cour d'appel de Bruxelles, André Van Oudenhove, a annoncé, lundi 18 novembre, qu'il avait demandé la mise en accusation devant la Cour de cassation – seule juridiction habilitée à juger des ministres en exercice – de deux membres du gouvernement, Elio Di Rupo (PS) et Jean-Pierre Grafé (Parti social-chrétien, PSC), sur la base de dossiers relatifs à des affaires de mœurs.

BRUXELLES
de notre correspondant

Les enquêtes en cours sur les affaires de pédophilie qui bouleversent le royaume depuis l'été dernier ont donc apporté des éléments suffisamment graves à l'encontre de ces deux personnalités politiques pour que la justice déclenche la procédure complexe de mise en accusation devant la Cour de cassation, seule juridiction habilitée à juger les ministres en exercice.

Les faits reprochés à M. Di Rupo (vice-premier ministre, en charge de l'économie et de l'éducation et principal représentant socialiste dans le gouvernement fédéral de coalition dirigé par Jean-Luc Dehaene) concernent des relations sexuelles avec de jeunes garçons mineurs. Ils s'appuient sur des témoignages de jeunes gens se livrant à la prostitution à Bruxelles. Le dossier concernant M. Grafé (ministre de l'éducation de la communauté française et de la région wallonne) concerne des faits du même ordre. Il a été transmis à Bruxelles par la procureur général de Liège, Anne Thily, et ne s'appuierait, selon cette dernière *« pas seulement sur des témoignages »*.

Les deux ministres ont réagi en publiant un communiqué. *« Je tiens à affirmer que je n'ai rien à voir, ni de près ni de loin, avec des faits de pédophilie. Aucun acte de ma vie privée n'a jamais porté atteinte à qui que ce soit. C'est parce que j'aime la liberté que je la laisse guider mes choix dans le respect de la liberté des autres »*, écrit ainsi M. Di Rupo. M. Grafé dénonce, lui, le fait que *« la rumeur prenne le pas sur l'Etat de droit et, en particulier, sur le respect de la vie privée, qui est un principe fondamental de notre société »*.

Rien, dans l'état actuel des dossiers concernant ces deux personnalités, ne permet d'affirmer que l'une ou l'autre soit liée au réseau pédophile criminel de Dutroux et de Nihoul. Mais la reconnaissance, à demi-mots, par M. Di Rupo et M. Grafé que leur « vie privée » avait pu les mettre en contact ces dernières années avec des milieux homosexuels les place aujourd'hui dans une situation délicate. Ce qui était admis hier au nom de la tolérance traditionnelle de la société belge est aujourd'hui cloué au pilori sans nuance. Cela amène certaines personnalités politiques comme Charles Picqué, ministre-président de la région Bruxelles-capitale, à dénoncer l'atmosphère de *« chasse aux sorcières »* qui est en train de s'installer dans le pays. *« Pour la première fois dans l'histoire récente de ce royaume, voici en effet un leader politique montré du doigt pour sa différence. (...) Demain lui demandera-t-on, en guise de permis de conduire le pouvoir, d'exhiber des preuves de conformité ? »*, s'interroge de son côté *Le Soir* de Bruxelles.

Que va-t-il se passer maintenant ? Les instances parlementaires devant lesquelles les ministres concernés sont responsables – la Chambre des députés pour M. Di Rupo, le Conseil de la communauté française et le Parlement wallon pour M. Grafé – devront examiner les charges pesant sur les deux hommes et décider s'il y a lieu ou non de les renvoyer devant la Cour de cassation. En théorie, rien n'empêche ces hommes politiques, « présumés innocents » jusqu'à une éventuelle condamnation, de demeurer à leur poste. Mais dans le contexte actuel, où le gouvernement doit faire face à une situation sociale explosive et à une perte de confiance généralisée dans la population, il sera bien difficile au chef du gouvernement, Jean-Luc Dehaene, de maintenir sa confiance à son vice-premier ministre. L'opposition libérale exige d'ailleurs de M. Dehaene qu'il s'exprime rapidement à ce sujet, ce qu'il devrait faire dans le courant de la semaine.

Luc Rosenzweig

Le premier ministre biélorusse a été relevé de ses fonctions

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Saisissant au vol, lundi 18 novembre, la menace de démission brandie par son premier ministre, Mikhaïl Tchiguir, le président biélorusse Alexandre Loukachenko l'a aussitôt relevé de ses fonctions et a nommé à sa place le vice-premier ministre en charge de l'économie, Sergueï Ling. A la tête du gouvernement depuis juillet 1994, Mikhaïl Tchiguir, un ancien banquier, s'était jusque-là bien gardé de prendre parti dans le conflit qui oppose depuis plusieurs mois Alexandre Loukachenko à son Parlement. Mais lundi, il a menacé de démissionner si le président maintenait la tenue d'un référendum prolongeant son mandat jusqu'en 2 001.

En tournée à Gomel, dans le sud-est du pays, M. Loukachenko a promis de régler leurs comptes à ses opposants : *« Nous remettrons chacun à sa place le 24 novembre ; que ceux qui ne veulent pas travailler se cherchent une autre patrie. »* Marqué par son passage à la direction d'un sovkhoze à la fin des années 80, le président a expliqué à vingt mille de ses partisans réunis à Gomel *« qu'à la différence d'une trayeuse ou d'un ouvrier, un fonctionnaire se trouve toujours, même un premier ministre »*. De retour à Minsk, il a bloqué la diffusion de la chaîne de télévision russe NTV, dont le correspondant *« est un citoyen israélien »*. Si, en province, le populisme d'Alexandre Loukachenko connaît un certain succès, à Minsk, des manifestations hostiles au président ont eu lieu devant le Parlement où les députés ont lancé une procédure en vue de sa destitution, récoltant plus de soixante-quinze signatures (cinq signatures de plus que le seuil requis pour saisir la Cour constitutionnelle). Les députés reprochent au président d'avoir limogé, jeudi, le président de la commission électorale, d'avoir passé outre leur opposition au référendum, et d'avoir ignoré un avis de la Cour constitutionnelle sur la valeur uniquement consultative de celui-ci.

SILENCE À MOSCOU

La légitimité de la consultation populaire prévue le 24 novembre a en outre été mise en doute par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de l'Atlantique nord, réunie lundi à Paris. Farouchement opposé à l'élargissement de l'OTAN à l'Est, Alexandre Loukachenko a ainsi récemment menacé de stopper le rapatriement en Russie des derniers missiles nucléaires biélorusses (dix-huit SS-20) tant que l'Alliance atlantique ne s'engagerait pas à ne déployer aucune arme nucléaire dans les pays candidats à une adhésion à l'OTAN. La Pologne, directement concernée, a mis en garde lundi le président biélorusse contre toute atteinte aux *« libertés civiles »*. L'arrestation à Minsk, en avril, d'un syndicaliste polonais membre de Solidarnosc venu rencontrer des collègues biélorusses, avait envenimé les relations entre les deux pays.

La Russie, *« partenaire stratégique »* de Minsk, garde pour l'instant le silence, tandis que de nombreux observateurs font remarquer à Moscou que la réaction russe pourrait seule contribuer à faire plier Alexandre Loukachenko, dont le projet politique se résume à la création d'une confédération avec la Russie. *« L'Ukraine était soviéto-ukrainienne, la Moldavie, soviéto-moldave, mais la Biélorussie, elle, était et reste soviétique tout court »*, ironisait l'hebdomadaire russe *Novoe Vrémia* dans sa dernière édition.

Marie Jégo

La CIA débusque un nouvel agent double dans ses rangs

WASHINGTON
de notre correspondant

Harold James Nicholson a été arrêté, samedi 16 novembre, à l'aéroport international Dulles de Washington, alors qu'il s'apprêtait à embarquer dans un avion pour la Suisse. Il avait rendez-vous avec ses « contacts » russes, lesquels, depuis juin 1994, ont approvisionné son compte en banque à hauteur de 120 000 dollars (environ 600 000 francs). M. Nicholson, agent de la CIA depuis seize ans, a été inculpé, lundi, d'espionnage au profit de la Russie. Lors de sa dernière affectation, ce barbu de quarante-six ans était employé à *« The Farm »*, nom sous lequel la Central Intelligence Agency désigne son centre d'entraînement « secret » de Virginie. Son rôle était de former de futurs espions. Le plus étonnant dans son cas – similaire à celui d'Aldrich Ames, cet agent double qui a trahi les Etats-Unis pendant neuf ans, jusqu'en 1994 – est la facilité avec laquelle il s'est fait pincer.

« DOMMAGES IRRÉPARABLES »

Cet ancien chef de station de la « compagnie » à Bucarest (de 1990 à 1992) aurait sans doute donné plus longtemps le change s'il n'avait eu l'imprudence de déposer rapidement à sa banque les sommes versées par ses patrons du SVRR (les services de renseignement russes, qui ont remplacé le KGB) et d'en dépenser une partie, par exemple en achetant une voiture à son fils.

Le comportement de béotien de Harold Nicholson ne retire rien à la gravité des accusations portées contre lui, même si elles ne semblent pas devoir être aussi lourdes de conséquences que dans le cas Ames (plus de dix agents soviétiques payés par les Américains avaient été tués, et quelque cinquante-cinq opérations clandestines avaient été compromises). Il n'empêche : John Deutch et Louis Freeh, respectivement directeur de la CIA et du FBI, ont souligné que la transmission à Moscou des documents auxquels l'ex-agent avait accès était de nature à causer *« des dommages irréparables à la sécurité des Etats-Unis »*. Harold Nicholson aurait en effet divulgué les noms de nombreux agents formés ces dernières années par la CIA, ainsi que le détail de plusieurs opérations.

Engagé par la CIA en 1980, ce divorcé, qui est père de trois enfants, a notamment été en poste en Asie, en particulier à Manille, Bangkok, Tokyo et Kuala Lumpur. C'est aux Philippines, où il a séjourné de 1982 à 1985, qu'il aurait pris contact pour la première fois avec des agents russes. La direction de l'agence de Langley a commencé à avoir des soupçons en octobre 1995, lorsque, se pliant à un test de routine de détecteur de mensonge, M. Nicholson a dévoilé une « forte probabilité » de culpabilité. Deux autres tests ont confirmé le premier.

La « compagnie » a ensuite filmé son employé dans des activités suspectes, par exemple en train de filmer – accroupi sous son bureau du quartier général de la CIA – des documents militaires confidentiels... La vérification de son compte en banque a également montré que l'imprudent barbouze avait reçu des sommes importantes après plusieurs voyages à l'étranger.

La découverte d'une nouvelle taupe dans les rangs de la principale agence américaine de renseignement moins de deux ans après l'« affaire Ames » et après une vaste enquête interne destinée à purger la « compagnie » constitue un développement embarrassant pour la CIA. Louis Freeh et John Deutch ont tenté de faire bonne figure en soulignant la parfaite collaboration entre leurs services (dont les relations difficiles ont longtemps été légendaires) et la rapidité avec laquelle il a été mis fin aux activités de Harold Nicholson. Tout cela, comme l'a souligné M. Deutch, tend à prouver que, guerre froide ou pas, les services russes restent *« très actifs »*.

Laurent Zecchini

Israël reprend la colonisation des territoires palestiniens

TEL AVIV. Le gouvernement israélien a approuvé, lundi 18 novembre, la construction de 1 200 logements réservés aux citoyens israéliens juifs dans la colonie d'Emmanuel, en Cisjordanie occupée. Cette colonie, dont la population (4 000 habitants aujourd'hui) sera ainsi plus que doublée, est située à égale distance de deux villes palestiniennes autonomes, Naplouse et Qalkilia. Selon Khalil Toufakji, spécialiste palestinien de la colonisation juive des territoires occupés, cette extension s'inscrit dans le projet israélien officiel de construire plus de dix mille nouveaux logements, dans une centaine des cent quarante colonies existantes, à Gaza et en Cisjordanie, de manière à porter la population juive des territoires de 140 000 (plus 160 000 à Jérusalem-Est) à 500 000 d'ici à l'an 2000. Selon le « ministère » autonome de l'information palestinien, *« cette décision s'inscrit dans la politique du nouveau gouvernement israélien, laquelle vise à torpiller le processus de paix et à faire renaître une atmosphère de conflit et de guerre dans la région »*. Le mouvement israélien La Paix maintenant a aussi condamné l'extension d'Emmanuel. – *(Corresp.)*

L'explosion au Daghestan a fait 50 morts

MOSCOU. Des versions contradictoires circulaient toujours, mardi 19 novembre, sur l'origine de l'explosion qui a soufflé, le 16 novembre, un immeuble habité par des familles d'officiers russes des unités de gardes-frontières dans la ville de Kaspiisk, au Daghestan. Son bilan s'est alourdi : au moins cinquante morts, dont seize enfants. Une journée de deuil a été décrétée mardi en Russie. La thèse de l'attentat est accréditée par les deux explosions, qui seraient dues à de très fortes charges, entendues au sous-sol de l'immeuble détruit, dans un quartier de logements sociaux. Les dirigeants de Grozny ont démenti toute implication d'indépendantistes tchétchènes. On évoque aussi la possibilité d'un acte commis par des trafiquants (caviar, armes ou drogue). Des officiers russes seraient eux-mêmes impliqués dans ces trafics. – *(Corresp.)*

UNION EUROPÉENNE

■ **UEO : les statuts de la nouvelle Organisation de l'armement de** l'Europe occidentale ont été adoptés par les ministres de la défense des dix pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et leurs trois associés, lundi 18 novembre, à Ostende (Belgique). Cette décision est la première étape vers la création de l'Agence européenne de l'armement prévue par le traité de Maastricht. – *(AFP)*

■ **GUERNESEY : un patron-pêcheur de Granville** (Manche) a été condamné, lundi 18 novembre, par le tribunal de Guernesey, à 13 000 livres (115 000 francs) d'amende pour *« pêche illégale »* à proximité de l'île, une condamnation qualifiée d'*« exorbitante »* par le comité régional des pêches de Basse-Normandie. Bénéficiant d'une délégation de justice de la Grande-Bretagne, qui leur permet de légiférer comme elles l'entendent, les îles anglo-normandes n'appliquent pas la législation communautaire. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : un communiste, Alexandre Tchernogorov, a été élu gouverneur** de la région de Stavropol (sud de la Russie), selon les premiers résultats publiés lundi 18 novembre. Les élections régionales, qui se tiennent jusqu'à la fin de l'année en Russie, ont été marquées par plusieurs succès de l'opposition communiste et nationaliste, notamment à Koursk et Pskov. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : le ministre de la défense de Bosnie-Herzégovine,** le Croate Vladimir Soljic, a démissionné lundi 18 novembre de ses fonctions. Washington a exigé le remplacement de M. Soljic et du vice-ministre de la défense, le Musulman Hasan Cengic, accusés d'être trop proches de l'Iran, avant d'autoriser la livraison d'un important chargement d'armes américaines aux forces armées croato-musulmanes. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : dix-neuf pays,** dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Pakistan, l'Iran et l'Arabie saoudite, se sont réunis, lundi 18 novembre, à huis clos au siège de l'ONU à New York pour tenter de coordonner leurs efforts afin de ramener la paix en Afghanistan. *« L'idée,* a expliqué la porte-parole de l'ONU, Sylvana Fao, *est de réunir les pays de la région et des pays ayant une influence en Afghanistan »* pour parvenir à une solution politique. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : le colonel Kov Savuth,** beau-frère du second vice-premier ministre, Hun Sen, a été tué par balles, en plein jour, mardi 19 novembre, dans le centre de Phnom Penh. Il était directeur adjoint des services économiques au ministère de l'intérieur. Son assassinat intervient à un moment de vive tension entre le Parti du peuple cambodgien de Hun Sen et le Funcinpec du prince Norodom Ranariddh, premier ministre. – *(AFP.)*

■ **JAPON : le vice-ministre de la santé,** Nobuharu Okamitsu, a démissionné, mardi 19 novembre, après avoir été mis en cause dans une affaire de corruption. Okamitsu aurait notamment reçu une carte de membre d'un club de golf, d'une valeur de 13 millions de yens (117 000 dollars), de la part d'une chaîne de maisons de retraite. – *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **BULGARIE : des clients paniqués** ont assailli, lundi 18 novembre, dans tout le pays, les bureaux de la caisse d'épargne bulgare (DSK) afin de retirer leurs économies. La DSK est menacée de fermeture dans le cadre d'un plan préconisé par le Fonds monétaire international pour enrayer l'effondrement du lev, la monnaie nationale. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Moscou peut « tout à fait » se passer** de certaines tranches du crédit du FMI et ne se pliera pas forcément à ses *« schémas rigides »*, a déclaré lundi 18 novembre Oleg Davidov, vice-premier ministre chargé des relations économiques extérieures. *« Ces tranches* [d'un prêt total de 50 milliards de francs] *ne signifient en elles-mêmes absolument rien pour nous. L'économie russe se stabilise et peut tout à fait se passer de ces moyens »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **MOZAMBIQUE : une délégation de Maputo est arrivée** le 18 novembre à Paris pour convaincre ses créanciers du Club de Paris de lui accorder le rééchelonnement de sa dette publique de 2 milliards de dollars (sur une dette extérieure totale de 5,5 milliards). Le FMI et la Banque mondiale se seraient engagés à débloquer des crédits supplémentaires pour ramener la dette du Mozambique à des niveaux supportables, à condition que les membres du Club fassent de même. – *(AFP.)*

L'OCDE met en garde la Pologne

PARIS. Avec un taux de croissance annuel de 5,5 % en 1996 et 5 % prévus pour 1997, une production qui – fait encore inédit à l'Est – a déjà retrouvé son niveau d'avant la chute du communisme, des investissements étrangers en hausse, la Pologne fait volontiers figure d'*« aigle en plein essor »*. Pour autant, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) adresse des remarques sévères au gouvernement de Varsovie, dans son étude sur la Pologne, parue lundi 18 novembre. Elle déplore ainsi la lenteur des privatisations, l'absence de refonte du système des retraites, prévoit que le taux de chômage (14 % de la population active en 1996) restera élevé pendant plusieurs années. Au total, l'OCDE estime qu'en raison de la faiblesse des réformes structurelles, en cette période de croissance soutenue, *« une occasion est peut-être en train d'être manquée et hypothèque l'avenir »*.



MAJORITÉ La discussion budgétaire, qui devait s'achever mercredi 20 novembre à l'Assemblée nationale, a été mise à profit par les députés RPR balladuriens et par le gouvernement pour confirmer leur rapprochement. La perspective d'un remaniement ministériel est évoquée ouvertement par Nicolas Sarkozy, ancien porte-parole d'Edouard Balladur. ● A L'UDF, qui s'était rangée très majoritairement derrière M. Balladur lors de l'élection présidentielle, François Léotard, président de la confédération, et François Bayrou, président délégué, ont des objectifs différents, l'un tenant à préserver sa liberté d'action, l'autre à renforcer son poids dans le gouvernement. ● UN REMANIEMENT ministériel est envisagé par des dirigeants de la majorité. Si chacun s'accorde sur le maintien d'Alain Juppé à Matignon et sur l'entrée de balladuriens, les analyses divergent sur le moment de ce changement.

Les balladuriens du RPR affichent leur dialogue avec M. Juppé

La discussion budgétaire a été utilisée par Nicolas Sarkozy pour mettre en scène un rapprochement avec le premier ministre. Du côté de l'UDF, qui a tourné la page du « balladurisme » de 1995, des différences de stratégie apparaissent entre centristes et libéraux

CANTONNÉS jusqu'ici dans l'exercice de leur mandat de députés, les balladuriens ont tout naturellement choisi l'Assemblée nationale, lundi 18 novembre, pour y effectuer une apparition publique digne d'une *reconstitution* de ligue dissoute. Edouard Balladur a pénétré le premier dans l'hémicycle, rapidement rejoint par Nicolas Sarkozy, tandis *qu'une poignée de* députés examinaient les articles non rattachés du projet de loi de finances.

Rapidement, un petit groupe de fidèles de la première heure s'est rassemblé autour de l'ancien premier ministre : parmi eux, Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), René Galy-Dejean (RPR, Paris), Jacques Masdeu-Arus (RPR, Yvelines), Georges Tron (RPR, Essonne). Minutieusement préparée, la mise en scène était destinée à mettre en lumière la nouvelle stratégie des balladuriens.

La volonté d'affrontement direct qui avait suivi l'élection présidentielle fait place aujourd'hui au souhait d'*« influer sur la politique du gouvernement sans pratiquer d'épreuve de force »*, comme le rappelait M. Sarkozy, lundi, dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Il s'agit, en fait, pour les amis d'Edouard Balladur, de rappeler à l'opinion et à la classe politique que le balladurisme est toujours porteur, non pas d'une « autre politique », mais d'une politique et d'une méthode *distinctes* de celles pratiquées par Alain Juppé. Tout en *« approuvant les lignes générales de la politique actuelle s'agissant de la lutte contre les déficits et de la stabilité de la monnaie »*, M. Balladur n'avait-il pas tracé au « Club de la presse d'Europe 1 », la veille, ce qu'il avait appelé une *« voie nouvelle »*, consistant *« à donner un peu d'air à notre économie pour qu'elle retrouve la croissance, et donc pour que l'emploi s'améliore »*. Il a proposé, pour y parvenir, une politique monétaire *« plus souple »* et des baisses d'impôts *« plus importantes »* et *« le plus vite possible »*.

C'est ce dernier objectif que M. Sarkozy a tenté de mettre en musique lors d'une réunion de la commission des finances, le 13 novembre, *au sortir du petit déjeuner* bimensuel qui réunit les fidèles de l'ancien premier ministre et quelques heures avant d'être reçu à déjeuner à *Matignon par M. Juppé.*

Hors présence des caméras, le député des Hauts-de-Seine, soutenu par plusieurs proches de M. Balladur, avait, ce *matin-là*, défendu deux propositions (*Le Monde* du 14 novembre). La plus importante d'entre elles visait à accélérer les baisses d'impôt, en concentrant sur trois ans les allègements prévus sur cinq ans dans le projet de budget. Repoussé de justesse par les commissaires, l'amendement a été sagement abandonné en séance publique lundi. Restait leur seconde proposition, plus consensuelle au sein de la majorité, visant à maintenir la déduction d'impôt pour intérêt d'emprunt pour l'achat de logements anciens, que le gouvernement comptait supprimer au 1er janvier 1997. L'opération s'est faite en douceur, le gouvernement ayant préalablement donné son accord à la prorogation de la déduction pendant un an.



Après avoir laissé à M. Devedjian le soin de défendre l'aspect technique de la proposition, M. Sarkozy est venu en tirer des conclusions à sa convenance, de portée nettement plus générale : *« Si j'ai bien compris, le gouvernement nous dit entendre une partie de notre argumentation, et nous demande d'entendre une partie de la sienne. Chacun doit, en effet, dans une telle discussion, faire un pas vers l'autre : nous nous félicitons des avancées qui se préparent, et, même si certaines de nos inquiétudes demeurent, nous pouvons comprendre qu'en ces temps difficiles tout ne peut pas être fait. »*

Ce dialogue, qui s'est instauré, effectivement, entre le gouvernement et les balladuriens du RPR, relance d'autant plus les scénarios de remaniement gouvernemental que M. Balladur lui-même est venu alimenter. *« On ne peut pas être dans un système dans lequel on laisse les uns prendre toutes les responsabilités en regardant tranquillement de la tribune »*, a-t-il expliqué le 17 novembre, ajoutant qu'*« il faut, quand on a un minimum d'honnêteté intellectuelle, prendre aussi sa part de responsabilité »*. Prié de dire à qui il pensait, M. Balladur a répondu : *« Eh bien, je pense à moi. »*

« CANDIDAT À RIEN »

Offre de services ? C'est en tout cas ainsi que Pierre Bédier (RPR, Yvelines), proche de M. Alain Juppé, a fait mine d'interpréter, lundi, les propos de l'ancien candidat à l'élection présidentielle, en indiquant qu'il verrait bien M. Balladur au gouvernement.

Aussitôt, des contre-feux ont été allumés. Patrick Devedjian a répliqué que l'ancien premier ministre *« n'est candidat à rien »*. *« Il est inimaginable que M. Balladur rentre au gouvernement, même à un ministère important. Il en a épuisé tout l'intérêt. Il n'est pas pensable qu'il soit seulement ministre de quoi que ce soit »*, a ajouté le député des Hauts-de-Seine, sans exclure toutefois, implicitement, que M. Balladur fasse son retour à Matignon.

Sans donner un réel crédit à une telle hypothèse concernant leur chef de file, des proches de M. Balladur ne cachent pas *qu'ils se* placent dans la perspective d'un remaniement ministériel. Ils misent sur une éventuelle décision de Jacques Chirac de donner une nouvelle impulsion au gouvernement de M. Juppé.

Dans ce cas de figure, estiment M. Sarkozy et ses amis, l'arrivée au gouvernement de balladuriens en nombre suffisant serait susceptible de le « redynamiser », à condition toutefois que ce remaniement s'accompagne d'une inflexion de l'action gouvernementale.

Le maire de Neuilly-sur-Seine confie, aussi, qu'il faudrait que M. Juppé accepte une *« méthode »* de gouvernement différente et consistant à faire travailler ensemble *« un premier ministre et cinq ou six ministres puissants, qui décident et assument ensemble la politique du gouvernement, c'est-à-dire une équipe »*. Toutefois, comme le dit sagement Patrick Devedjian, *« tout cela nous dépasse »*, et rien ne révèle, pour le moment, l'accueil que reçoivent ces offres de services.

Jean-Baptiste de Montvalon et Fabien Roland-Lévy

François Léotard tient à préserver sa liberté à la tête de l'UDF

TANDIS QUE les balladuriens du RPR mènent leur dialogue avec le pouvoir chiraquien, leurs anciens alliés de l'UDF mettent en ordre leurs batteries, chacun de son côté. François Léotard a signifié, lors de la visite d'Edouard Balladur à Fréjus, le 15 novembre, que, désormais, il n'entend plus mettre systé*matiquement ses pas dans ceux de* l'ancien premier ministre (*Le Monde* daté 17-18 novembre).

Que ses anciens coéquipiers du RPR, passant de la critique à la proposition négociée, se rap*prochent du pouvoir* ne le *conduit pas* nécessairement à en faire autant. Le front commun des balladuriens, qui avait marqué la discussion budgétaire de l'automne 1995, a cédé la place, *un an plus tard*, à *deux équipes distinctes* : l'UDF s'est battue contre l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers et pour une baisse de la TVA ; M. Balladur et Nicolas Sar*kozy ont* prôné la réduction plus rapide de l'impôt sur le revenu. Et si le président de l'UDF a mis un bémol aux virulentes critiques qu'il avait récemment adressées à Alain Juppé, il persiste à revendiquer respect et parité avec le RPR au sein de la majorité.

M. Léotard s'interroge, en cas de remaniement, sur son éventuelle *participation* à un gouvernement Juppé - 3. Depuis le printemps, il assure qu'il veut donner la priorité au renforcement de l'UDF pour lui faire franchir dans les meilleurs conditions les élections législatives de 1998 et l'installer dans le statut de partenaire indispensable du RPR. Entrer au gouvernement, *dans ce scénario*, briderait sa liberté d'expression, au risque d'invalider le choix qui a jusqu'ici été le sien de faire exister une alternative au sein de la majorité.

« TROUPES AFFOLÉES »

Après son ralliement express à Jacques Chirac entre les deux tours de l'élection présidentielle, François Bayrou *a choisi une tout autre voie*. A ses yeux, il ne saurait y avoir de place pour une opposition au sein de la majorité. Il manifeste donc une solidarité sans faille à l'égard du premier ministre, dont sa qualité de président du RPR fait un acteur qui comptera quel que soit son avenir gouvernemental. Le ministre de l'éducation nationale a de nouveau déploré, le 16 novembre, devant le conseil national de Force démocrate, la *« gueule d'atmosphère »* qu'offre la majorité, dont *« l'image de troupes affolées »* donne *« un sentiment de désarroi qui prépare, si l'on n'y prend garde, des lendemains désastreux »*.

Le président de Force démocrate n'en est pas moins actif. Dans la coulisse, il travaille à renforcer sa formation, dont il vient de fêter la première année d'existence et qui compte, assure-t-il, 40 % de nouveaux adhérents. Il s'emploie également à définir le contenu du discours qu'il voudrait voir tenir au centre. C'était le propos de son livre *Le Droit au sens* (*Le Monde* du 5 novembre). C'est également l'objet de sa défense de la monnaie unique, dont il a fait implicitement, lors de la réunion du conseil national de Force démocrate, une condition de sa participa*tion au gouvernement. Depuis le référendum* de Maastricht, l'Europe avait disparu du discours centriste, au point qu'en 1994 Dominique Baudis, tête de liste de la majorité aux élections européennes, avait *sacrifié* l'ambition *fédéraliste* aux nécessités de l'union avec le RPR.

Rompant avec cet oubli, M. Bayrou demande aujourd'hui à ses troupes d'être au premier rang de la défense de la monnaie unique. *« La réussite de l'Europe va se jouer sur la monnaie. Toute proposition qui consiste à expliquer qu'avant de faire la monnaie, il faut changer les conditions qui ont déterminé le calendrier et la mise en place de cette monnaie, sont si dangereuses pour l'objectif lui-même que je crois qu'elles sont en situation de le ruiner »*, leur a-t-il indiqué. Il leur a demandé d'être les plus fermes soutiens de ce *« choix fondamental »* fait par le président de la République. *« Si nous nous sentons bien dans ce gouvernement, c'est parce que nous n'allons pas manquer ce rendez-vous »*, a-t-il ajouté.

Cécile Chambraud



La perspective d'un remaniement est entrée dans les esprits

ANALYSE

LE CAP ne sera pas changé. A tous ceux qui espéraient encore, si ce n'est en un abandon, du moins en une atténuation de la rigueur monétaire et financière, Jacques Chirac a clairement répondu de Tokyo : « non ». Le président de la République en a même profité pour rendre un hommage appuyé au *« courage »* du gouvernement. Une fois encore, le chef de l'Etat couvre donc de toute son autorité l'*homme* qu'il a nommé à Matignon. Tout juste lui reproche-t-il un déficit d'explication.

Pourtant, pendant que M. *Chirac* vante à l'étranger l'action de « son » gouvernement, le « Paris » qui se dit informé ne bruisse que de rumeurs d'un remaniement gouvernemental. Certes, *une équipe* ministérielle est à peine constituée que tous ceux qui n'y ont pas été appelés assurent qu'elle ne tardera pas à être modifiée. Cette fois, *cependant*, ce sont des ministres eux-mêmes qui reconnaissent que la composition d'un troisième gouvernement Juppé *est à l'ordre du jour. Avec qui ?* Les scénarios sont aussi multiples que leurs auteurs. Pour quand ? Les avis divergent. D'ores et déjà, *toutefois*, dans certains cabinets ministériels, des notes ont été commandées pour que le successeur soit immédiate*ment mis* au courant des principaux dossiers de sa nouvelle administration.

Toute *information nourrit* les craintes des uns, les espoirs des autres. Que Nicolas Sarkozy soit reçu à déjeuner, le 13 novembre, par *Alain Juppé, et le petit jeu consiste* à chercher quelle fonction ministérielle pourrait lui être confiée ! Qu'Edouard Balladur, *le 17 novembre*, sur Europe 1, fasse des offres de services pour renforcer la cohésion de la majorité, et l'un de ses fidèles *doit démentir*, le lendemain, que l'ancien premier ministre lui-même puisse entrer dans un gouvernement qu'il ne dirigerait pas !

Ces rumeurs n'auraient pas cet impact si le baromètre majoritaire n'indiquait : « mauvais temps persistant ». M. Chirac mesure qu'il lui faut donner une nouvelle crédibilité à un gouvernement usé, qui ne parvient même plus à venir à bout de dossiers techniques apparemment *simples, comme* la *privatisation du* CIC.

SUJETS ANNEXES

Le verbe présidentiel peut-il suffire ? Ses conseillers le pensaient il y a peu de temps encore, mais ils *savent aussi que lorsque la direction* ne peut être modifiée et qu'elle fait peur à une partie de l'équipage, détourner son attention de l'essentiel en l'attirant sur des sujets annexes peut être une bonne tactique.

L'éventualité d'une modification *des modes de scrutin, au début de* septembre, n'avait probablement pas d'autre but que de faire comprendre à des députés RPR et *UDF déjà déboussolés qu'il* leur fallait oublier leurs états d'âme pour se préparer au combat politique majeur dès législatives. L'hypothèse d'un remaniement remplit peut-être, aujourd'hui, le même rôle. Tous les premiers ministres se heurtant à une forte grogne de leur majorité ont usé de cette manœuvre. Elle a pour avantage de signifier la nécessité de la sagesse à des parlementaires qui, rêvant d'un maroquin, renoncent à faire entendre leur « petite musique » personnelle : ainsi les balladuriens du RPR, par exemple, ont-ils été, cette année, fort discipliné dans la discussion budgétaire. Elle permet aussi de rappeler à la discipline gouvernementale des ministres qui *commencent à jouer leur propre* carte, comme Jacques Toubon, qui saisit toutes les occasions de se démarquer de Jean-Louis Debré.

La menace deviendra-t-elle cette fois une réalité ? Peut-être. Le cap ne peut pas être modifié. Le départ de celui qui, *aux yeux de l'opinion*, le symbolise, M. Juppé, n'est pas à l'ordre du jour, car il serait pris pour un changement d'orientation. Dès *lors, si M. Chirac veut donner* un signal très fort, il ne lui reste pratiquement plus d'autre voie que le remaniement. Il avait usé de cette arme en novembre 1995. *Il ne pourra en* abuser d'ici les élections législatives.

Thierry Bréhier

A Dreux, la gauche laisse le RPR et l'extrême droite face à face

Lionel Jospin appelle à « voter contre le Front national »

Après le premier tour de l'élection municipale partielle de Dreux, la liste de gauche, conduite par Maurice Ravanne (PS), arrivée en troisième position derrière le Front national et le RPR, a annoncé, lundi 18 novembre au soir, sa décision de « se retirer » sans donner de consigne de vote précise. *Le premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, a appelé, mardi 19 novembre au matin, à « voter contre le Front national ».*

PLUTÔT QUE de porter la responsabilité de l'élection d'un maire Front national à Dreux, Maurice Ravanne (PS) et ses colistiers de gauche et centre gauche, arrivés en troisième position, dimanche 17 novembre, à l'élection municipale partielle, ont préféré se saborder et ont annoncé, lundi 18 novembre au soir, leur décision de « *retirer* » leur liste, « *sans consigne de vote, en refusant la création d'un front républicain* ».

« *Aujourd'hui, la gauche drouaise prend ses responsabilités pour écarter le péril majeur et pour que notre ville de Dreux ne devienne pas la quatrième ville, en France, à tomber sous la coupe du Front national* », a expliqué M. Ravanne. Il y aura donc à Dreux, dimanche 24 novembre, comme en juin 1995, un nouveau duel entre la majorité représentée par le maire sortant, Gérard Hamel (RPR) et le Front national, représenté par Marie-France Stirbois.

Il aura fallu plus de vingt-quatre heures aux membres de la liste de gauche pour prendre cette décision qui les fait entrer, comme en 1995, dans une nouvelle traversée du désert en les privant de toute représentation au sein du conseil municipal. Pour les uns, au sein du PS local, et surtout chez les centristes, il n'était pas question de soutenir, une nouvelle fois, M. Hamel dont ils désapprouvent la politique et qu'ils rendent responsable de cette nouvelle élection. Pour les autres, il fallait surtout éviter que l'expérience de Toulon en 1995 – maintien de la liste de gauche et élection de la liste FN à la faveur d'une triangulaire – se renouvelle.

Dès lundi matin, les consignes tant du Parti socialiste que du Mouvement des citoyens (MDC) allaient toutefois dans le sens d'un retrait. « *Il faut barrer la route au Front national* », expliquait dans un communiqué le MDC en soulignant qu'« *il ne peut s'agir de créer un front républicain car la droite et la gauche ne peuvent être confondues* ». « *Nous ne pouvons prendre le moindre risque face à une victoire, même hypothétique, de l'extrême droite à Dreux* », assurait de son côté François Hollande, porte-parole du PS. Pour M. Hollande, « *cette décision n'a rien à voir avec un quelconque front républicain* » qui aurait conduit à « *négocier avec la droite des partages de sièges ou des places* ». « *A aucun moment, nous ne proposons de faire cela* », a-t-il ajouté. Une position partagée, lundi sur France 3, par Laurent Fabius.

« RESPONSABILITÉS »

Lors des discussions de dimanche soir entre les colistiers de gauche, cette possibilité de négocier une présence sur la liste de M. Hamel avait été évoquée. Profondément irrités par la déclaration, dimanche soir, du maire sortant, selon laquelle « *il appartient à la gauche, simplement, comme en 1995, de prendre ses responsabilités* », les membres de la liste ont préféré « *ne pas quémander* ».

« *La gauche, dans cette ville, comme ailleurs, a toujours pris ses responsabilités* », n'a pas manqué de rappeler M. Ravanne, en faisant référence aux désistements de la gauche, tant à l'élection législative de 1993 – ce qui a permis l'élection de M. Hamel – qu'à l'élection municipale de 1995. « *C'est* [la] *responsabilité* [du maire], *ou plutôt son irresponsabilité, qui l'amène à mettre la ville dans cette situation* », a ajouté M. Ravanne. « *La décision que nous prenons ce soir, nous la prenons pour la ville, pour la démocratie, contre le fascisme* », a ajouté le représentant socialiste, qui se refuse à donner une consigne de vote précise.

S'exprimant, mardi 19 novembre, sur Europe 1, Lionel Jospin a été plus explicite en affirmant : « *Nous avons appelé à voter contre le Front national. Je pense qu'il sera battu.* » Le premier secrétaire du PS a récusé l'accusation de Mme Stirbois, qui avait parlé de « *magouille* », en estimant que c'était « *peu adapté* » puisque « *les socialistes vont être écartés du conseil municipal. Il n'y a pas de donnant-donnant. Nous n'attendons rien et* [nous] *faisons notre devoir* ».

Christiane Chombeau

Les chômeurs de plus de 58 ans réclament la retraite anticipée

SIGNÉ le 6 septembre 1995 par le patronat et par tous les syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO), l'accord sur la « préretraite contre embauche », baptisée ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), a permis, un an après sa création, de compter 42 407 bénéficiaires et d'embaucher en contrepartie 35 045 salariés, dont les deux tiers sont âgés de moins de trente ans et sont engagés sous contrat à durée indéterminée dans 98 % des cas.

Ce dispositif prévoit que les salariés âgés de 57 ans et 9 mois (nés en 1936, 1937 et 1938) et qui *justifient de 160 trimestres de cotisations sociales*, ou les salariés qui ont 172 trimestres, sans condition d'âge, puissent partir en retraite anticipée, avant soixante ans, tout en percevant 65 % de leur salaire brut. En contrepartie de ce départ, l'employeur est tenu d'embaucher un nouveau salarié dans les trois mois.

Mis en place pour un an, ce dispositif expérimental doit être reconduit, selon des modalités qui restent à définir, au cours des négociations sur l'assurance-chômage qui s'ouvraient mardi 19 novembre au siège du CNPF. Sur l'année pleine, les partenaires sociaux espèrent en effet 60 000 bénéficiaires, contre 80 000 initialement prévus. L'Unedic a prévu un coût de *8,1 milliards* pour son financement de 1996 à 1998. Telle quelle, la reconduction de l'ARPE pour 1997 et 1998 coûterait *entre 4 et 5 milliards de francs par an.*

LAISSÉS-POUR-COMPTE

Célébré unanimement par les partenaires sociaux, cet accord a toutefois des laissés-pour-compte : les personnes âgées de cinquante-huit ans, ayant cotisé pendant quarante ans, mais au chômage. Se considérant comme « *les oubliés* » *du système, Jean-Pierre Noël et Jacques Vastel* ont constitué un comité des chômeurs pour le droit à la retraite. Du côté du CNPF, où le coût du dispositif « préretraite contre embauche » est déjà jugé trop élevé, il n'est pas question d'étendre l'ARPE aux chômeurs. Cela serait contraire au principal intérêt de cet accord pour les entreprises, celui de rajeunir leur pyramide des âges.

Cependant, les syndicats comptent bien aborder la question de ces « *oubliés* » au cours des négociations. Sur la population totale, estimée à 200 000 des personnes, âgées de 55 à 60 ans, qui entrent dans le champ de l'ARPE, ils sont 62 000 à avoir 58 ans. 26 000 touchent l'allocation unique *dégressive (AUD), 12 000, l'allocation de solidarité* spécifique (ASS), dont le montant est de 2 400 francs par mois, les autres bénéficiant de l'ASFNE. En flux, cela concerne 30 000 personnes par an et le coût de leur prise en charge a été chiffré à 1 milliard de francs par l'Unedic.

Pour la CFDT, le cas de ces chômeurs ne doit pas être traité dans le cadre de l'ARPE, mais dans celui de l'amélioration des conditions faites aux chômeurs. Elle estime que cette population attend une mesure de justice sociale ; celle-ci doit *être prise en évitant que l'Etat, qui finance les* ASFNE, ne puisse se décharger de sa responsabilité.

En outre, l'extension de l'ARPE, telle quelle, aux chômeurs pourrait avoir aussi des effets pervers. *Le principal intérêt de la formule étant* l'embauche d'un jeune en contrepartie d'un départ en préretraite, son extension aux chômeurs pourrait *inciter des chefs d'entreprise* à licencier leurs salariés – lesquels bénéficieraient alors de l'ARPE – afin d'échapper à la contrepartie d'embauche.

Alain Beuve-Méry

Les chauffeurs-routiers salariés reconduisent leurs actions

PERSUADÉ qu'il serait « *en mesure d'apporter quelques réponses* » aux revendications des salariés du secteur routier, en grève lundi 18 novembre, Bernard Pons, le ministre des transports, n'a pas convaincu la *délégation* intersyndicale qu'il a reçue le même jour. Déçus des propositions du ministre, les syndicats CFDT, FO, CGT, CFTC et FNCR (autonomes) *ont immédiatement décidé* la poursuite de leur action.

Mardi 19 novembre, plusieurs centaines de poids-lourds continuaient à bloquer les abords de Bordeaux, et les accès aux routes nationales 10 et 137, menant respectivement à Niort et Angoulême. Dans la nuit de lundi à mardi, des manifestants avaient totalement bloqué dans les deux sens l'autoroute A 7, à la hauteur de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). Ils avaient déplacé leur action, dans la matinée, sur une route nationale *près de l'étang de Berre*. A Toulouse, plusieurs dizaines de chauffeurs-routiers mettaient en place, mardi matin, des barrages filtrants au péage nord de Toulouse, *à l'aide d'une dizaine* de poids-lourds placés au péage de Lalande, sur l'A62, entre Toulouse et Montauban. La veille, les perturbations de la circulation s'étaient aggravées dans le courant de l'après-midi. Selon la CFDT, environ 5 000 camions se trouvaient dans l'action en fin de journée. Les cinq fédérations de routiers reconnaissent que leurs revendications sont d'abord tournées « *vers leurs employeurs* », mais ils demandent aux pouvoirs publics d'assumer leur rôle de régulateur. *Les relations entre salariés et chefs d'entreprise s'inscrivent désormais dans le cadre* d'un « *contrat de progrès* », élaboré fin 1995 sous l'égide des pouvoirs publics. Il vise à assainir les conditions de concurrence du secteur, avec notamment un volet sur la réduction du temps de travail par paliers. Le contrat de progrès, qui prend acte du non-respect de la réglementation sur la durée légale du travail, a fixé aux partenaires sociaux un premier objectif de durée mensuelle maximale de deux cent quarante heures cette année et deux cent trente heures en 1997.

La mise en œuvre du contrat de progrès est rendue difficile par la *conjoncture déprimée du secteur* : les prix ont diminué de 3,4 % en 1995 et l'activité a baissé de 4,6 % au premier semestre de cette année. Jeudi 7 novembre, les deux principales organisations patronales avaient manifesté pour obtenir des aides des pouvoirs publics, notamment sous la forme d'une défiscalisation du carburant.

« *Un tiers des entreprise ont vraiment joué le jeu, un autre tiers ont appliqué les nouvelles règles de manière inégale et un dernier tiers ont fait preuve de mauvaise volonté* », reconnaît-on au ministère des transports. Bernard Pons a promis « *pour le 1er janvier un bilan de l'application du contrat de progrès* » et « *le renforcement des contrôles* ». Le ministère a, par ailleurs, mis à l'étude l'utilisation de la loi Robien par le secteur routier.

Les syndicats exigent également « *la retraite à cinquante-cinq ans pour les conducteurs et les travailleurs chargés de travaux pénibles* ». Sur ce point, le ministre des transports « *a simplement affirmé souhaiter voir reconduites les dispositions conventionnelles permettant le départ anticipé à cinquante-sept ans et quarante annuités* », selon FO. Concernant leurs autres revendications, les syndicats affirment que « *la question concernant l'arrêt des licenciements n'a pas reçu de réponse, la suppression des jours de carence en cas de maladie n'a pas été évoquée, et le paiement de l'intégralité des frais de déplacement n'a eu qu'une réponse évasive* ».

Christophe Jakubyszyn

« Nous ne sommes pas respectés par nos employeurs »

STRASBOURG
de notre correspondant régional

IL EST UN PEU PLUS de 18 heures, lundi 18 novembre, au croisement des deux axes qui conduisent au Pont de l'Europe. La seule voie disponible à Strasbourg pour franchir le Rhin en direction de l'Allemagne est bloquée. Les représentants syndicaux des chauffeurs-routiers viennent d'apprendre que la rencontre avec Bernard Pons, a été improductive. La neige fondue continue de tomber. Les délégués des syndicats ordonnent la dispersion. « *Nous reviendrons demain* », lance Jean-Louis Lardemer, secrétaire général de la CFDT Alsace. Mardi 19 novembre au matin, le pont de l'Europe était de nouveau bloqué.

Le mouvement avait commencé lundi au petit matin, par le blocage de l'accès au Port aux pétroles de Strasbourg. « *L'essentiel, c'est de rester unis et de s'aider* », fait valoir Philippe, depuis deux ans dans la profession. Il indique son chemin à un automobiliste allemand, qui avait déjà pu traverser le Rhin, malgré les deux barrages édifiés par les salariés du transport routier à l'entrée de la ville, avec leurs voitures personnelles. Ce ne fut pas le cas des camions allemands, tchèques ou polonais dont plusieurs centaines ont été bloqués. « *Je suis là depuis plusieurs heures. Ça m'énerve mais en même temps je comprends leurs revendications* », déclarait un camionneur de Francfort.

Au-delà des revendications sociales, le manque de respect pour leur profession par les pouvoirs publics et les patrons expliquent, pour une bonne part, la colère froide des routiers. « *Nous ne sommes pas respectés par nos employeurs*, assure un vieux routier. *Depuis la mise en place du contrat de progrès, rien n'a vraiment bougé.* » « *La réglementation sur les temps de repos évolue tout le temps ; comment voulez-vous appliquer ça ?* », ajoute un des ses collègues.

Antoine montre encore plus d'amertume : « *Les surcharges de travail sont devenues insupportables ; je travaille parfois quinze heures par jour alors que seules neuf heures sont prises en compte.* » « *Sans compter le droit syndical*, ajoute son voisin, *qui est de plus en plus battu en brèche.* » Les entrepreneurs ont l'intention de manifester au centre-ville de Strasbourg, jeudi, pour protester contre la hausse de leurs charges. « *L'intention n'est pas de pénaliser les usagers*, souligne Pierre Fuchs, délégué régional de la fédération des transporteurs routiers d'Alsace et de Lorraine, *mais de rappeler que notre profession est en danger.* »

Marcel Scotto

Fiscalisation des indemnités d'accident du travail

Le gouvernement renonce à modifier la législation sur le RMI en renforçant la notion d'obligation alimentaire

L'EXAMEN par l'Assemblée nationale, lundi 18 novembre, des articles non rattachés du projet de loi de finances pour 1997 a permis à la majorité d'imposer au gouvernement et à l'opposition la fiscalisation des indemnités temporaires versées aux victimes d'accidents du travail. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, qui souhaitait « *approfondir la question* », a demandé en vain le retrait de l'amendement de Jean-Jacques Jegou (UDF-FD, Val-de-Marne), qui avait été approuvé en commission des finances.

Tout en rappelant que cette fiscalisation doit être « *rapprochée* » de celle des indemnités pour congé de maternité, prévue dans le projet de budget, la majorité s'est montrée divisée sur l'objectif poursuivi. Pour Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget, « *il ne s'agit pas de réprimer les abus en matière d'accidents du travail mais, simplement, d'assurer la neutralité fiscale entre le revenu du travail et les revenus de remplacement* ».

Evoquant « *les entorses qu'on se fait au football le dimanche ou en déménageant "au noir" ses amis* », M. Jegou a présenté son amendement en indiquant que « *certains accidents du travail ne doivent pas être véritablement considérés comme tels* ». A l'intention de l'opposition, qui a condamné ce nouveau prélèvement sur « *les plus modestes* », il a affirmé que les accidents du travail « *peuvent aussi bien concerner des cadres supérieurs* ». Dans la majorité, seul Denis Merville (RPR, Seine-Maritime) s'est prononcé contre cette mesure.

Le débat sur la réforme du mode d'attribution du revenu *minimum* d'insertion (RMI) a, quant à lui, fait long feu. Les députés ont en effet rejeté, par 10 voix contre 9, un amendement de Charles de Courson (*UDF-FD, Marne*), approuvé par la commission des finances, qui visait à introduire l'obligation alimentaire dans le dispositif du RMI, c'est-à-dire à subordonner son attribution à l'examen des ressources de la famille des allocataires. L'amendement proposait que les services fiscaux communiquent les informations nécessaires aux organismes instructeurs des dossiers.

SOLIDARITÉ FAMILIALE

Il s'agissait, a expliqué M. de Courson, « *d'éviter que l'argent des contribuables ne soit utilisé au bénéfice de familles très aisées qui n'assument pas leur responsabilité en matière de solidarité familiale* ». Seuls auraient été concernés les très hauts revenus (à partir de 233 620 francs annuels par part fiscale), qui ne sont pas légion parmi les familles de RMIstes. Cependant, la réforme ouvrait une brèche dans un dispositif conçu, en 1988, non pas comme une prestation familiale, mais comme un droit de l'individu, en contrepartie d'une démarche d'insertion.

Au nom du gouvernement, M. Lamassoure s'est prononcé contre cet amendement, soulignant qu'« *il semble préférable de ne pas modifier la loi* ». En septembre, l'inscription d'une économie de 500 millions de francs dans le projet de budget du RMI pour 1997, réalisée par la mise en œuvre de l'obligation alimentaire, avait soulevé un tollé et relancé, au sein de la majorité, une polémique juridique sur l'interprétation de la loi de 1988. Sans renoncer à l'idée de mettre à contribution « *les familles d'allocataires bénéficiant de revenus élevés* », mais sans expliquer non plus comment il allait procéder, le *ministre du travail et des affaires sociales*, Jacques Barrot, s'était prononcé contre la révision de la loi.

Christine Garin et Jean-Baptiste de Montvalon

Bernard Pons recule sur la réforme portuaire

LES SEPT PORTS AUTONOMES n'auront pas de PDG nommé en conseil des ministres. Le ministre de l'équipement, du logement, des *transports et du tourisme a annoncé, lundi 18 novembre*, à Nantes, qu'il retirait le « *volet institutionnel* » de la réforme qu'il préparait et qui aurait mis fin au bicéphalisme actuel entre les présidents élus par les conseils d'administration et les directeurs nommés par le gouvernement (*Le Monde* du 31 octobre).

Bernard Pons a expliqué qu'il ne voulait pas que cet aspect, pour lui mineur, focalise les oppositions au point d'occulter d'autres aspects plus fondamentaux de la réforme (douanes, occupation du domaine public, action économique). Cette concentration des pouvoirs et le mode de nomination avaient suscité de nombreuses oppositions. Ainsi, Yannick Guillemot, président du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, s'est « *réjoui* » de ce recul.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : les dépenses liées aux prescriptions et aux honoraires** des médecins libéraux ont augmenté de 2,7 % entre janvier et septembre 1996 (par rapport à la même période de 1995), selon la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). « *Il se confirme donc bien* » que le respect en fin d'année de l'objectif annuel (+ 2,1 %) « *n'est nullement irréaliste* », relève ce document, en notant que les généralistes ont été les plus modérés dans leurs dépenses. Toutefois, précise-t-il, la CNAMTS doit « *continuer d'exiger* [des médecins] *le maintien d'un vigoureux effort de modération des dépenses* ».

■ **ASSURANCE-MALADIE : les résultats définitifs des élections** aux caisses primaires d'assurance maladie consacrent un net recul de FO et une forte progression de la CFDT et du patronat (*Le Monde* daté 3-4 novembre). Sur 129 caisses, la CFDT en préside 39 contre 6 auparavant. Les employeurs (CNPF et CGPME) passent de 8 à 30 présidences. La CFE-CGC en obtient 26 (contre 19) et FO n'en conserve que 24 (sur 79). La CFTC recueille 8 présidences au lieu de 11, la Mutualité française 2 au lieu de 4. Dans les 16 caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), FO garde 5 de ses 8 présidences. Les employeurs passent de 5 à 7 présidences. La CFDT gagne deux présidences, la CFE-CGC et la CFTC en conservent chacune une.

■ **CORSE : l'hôtel Matignon a indiqué, lundi 18 novembre,** qu'Alain Juppé recevra une nouvelle fois les parlementaires corses, mercredi, pour faire le point de la situation dans l'île. Les premiers secrétaires des fédérations PS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, Laurent Croce et Jean-Marc Ciabrini, ont plaidé à Paris pour une révision du traité de Maastricht, qui reconnaîtrait « *le handicap naturel* » que subissent les îles, afin d'aider la Corse à sortir de son « *sous-développement économique* ». Une charge de forte puissance a détruit, dans la nuit du 18 au 19 novembre, l'intérieur de la mairie de Zonza (Corse-du-Sud). Par ailleurs, le bar-restaurant d'un village de vacances proche de Porto-Vecchio a été totalement détruit.

■ **SONDAGE : 61 % des Français jugent que le projet économique du PS** « *permettra de combattre efficacement le chômage* » et 67 % qu'il sera efficace pour lutter contre les inégalités sociales. Selon un sondage BVA réalisé les 15 et 16 novembre auprès de 953 personnes et publié par *Libération* du 19 novembre, 40 % des sondés pensent que globalement, le PS ferait mieux que le gouvernement, 24 % moins bien et 30 % ni l'un ni l'autre.

SANTÉ Soixante-quatre millions de francs ont été récoltés à la suite du Sidaction 96, soit près de quatre fois moins qu'en 1994. ● TIRANT LES LEÇONS de cet « *échec* », les dirigeants d'Ensemble contre le sida (ECS) – l'association, présidée par Pierre Bergé, chargée de répartir les sommes collectées – font leur autocritique. Ils reconnaissent en particulier que le Sidaction « *semble être perçu comme un événement parisien, trop éloigné des préoccupations du public* ». ● DE NOMBREUX PROJETS sont en passe d'être interrompus et plusieurs associations pourraient déposer leur bilan. Du côté de la recherche, les effets de la chute des sommes collectées ne devraient pas tarder à se faire sentir. ● LES DIRIGEANTS D'ECS souhaitent organiser sans tarder une nouvelle vaste opération, mais abandonnent l'idée de mobiliser encore, cette fois, l'ensemble des chaînes.

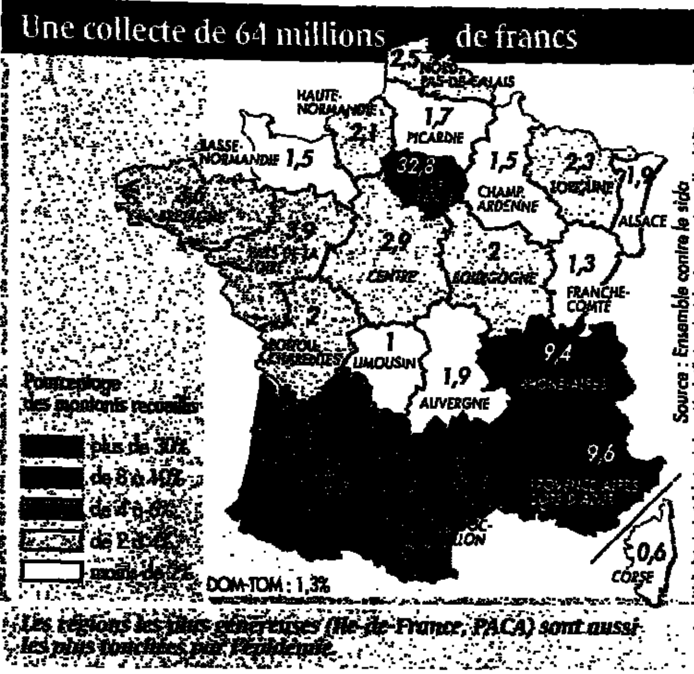
Ensemble contre le sida révèle l'ampleur de l'échec du Sidaction 96

Les 64 millions de francs rassemblés cette année représentent à peine le quart des dons récoltés par la première édition, en 1994. Les organisateurs font leur autocritique tandis que de nombreux projets associatifs ou de recherche restent en berne

LA CHUTE était annoncée. Elle n'en reste pas moins spectaculaire. Le Sidaction 96 a péniblement rassemblé 64 millions de francs, soit près de quatre fois moins qu'en 1994. Sur les 300 millions de francs récoltés voilà deux ans, 251 millions avaient été affectés à part égale entre les associations et les chercheurs, ce qui avait permis de financer 782 projets de recherche associatifs, 335 programmes scientifiques et 300 bourses de recherche. Les frais de collecte et de gestion ont représenté 7,7 % des montants recueillis lors des exercices 1994 et 1995.

L'association Ensemble contre le sida (ECS), présidée par Pierre Bergé et chargée de la répartition des deniers récoltés, devait préciser, mardi 19 novembre, l'ampleur des dégâts. « *Moins nombreux qu'en 1994, les donateurs se sont montrés plus généreux* », indique tout d'abord l'association. La valeur moyenne d'un don est passée de 210 à 220 francs en deux ans. Dans le même temps, le nombre de donateurs a chuté de 1 428 000 à environ 300 000 personnes. Les projets qui pourront être financés concernent prioritairement l'aide directe aux malades, l'hébergement thérapeutique et les actions de prévention ciblée (toxicomanes, prostitué(e)s, migrants).

Plus de la moitié (52 %) des personnes ayant donné au Sidaction en avril 1996 ne l'avaient pas fait en 1994. 45,3 % des donateurs de l'édition 1996 donnaient pour la deuxième fois et 13 % pour la troisième fois, en tenant compte de la semaine de campagne télévisée organisée séparément par chaque chaîne en avril 1995 et qui avait tout de même engrangé 39 millions de francs. ECS a par ailleurs observé, cette année, « *une grande disparité géographique* » dans l'origine des dons. Les régions Paris - Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les plus touchées par l'épidémie de sida, sont aussi apparues comme étant « *les plus généreuses* ». 32,8 % des dons provenaient de la capitale et de sa région, dont 28 % de la seule ville de Paris, 9,6 % de PACA, 9,4 % de Rhône-Alpes, 5,2 % d'Aquitaine, 3,6 % de Bretagne, 1,9 % d'Auvergne, 1,3 % de Franche-Comté, 1 % du Limousin et 0,6 % de Corse.



Les régions les plus généreuses (Ile-de-France, PACA) sont aussi les plus touchées par l'épidémie.

Soucieuse de « *tirer les leçons* » de l'échec, ECS devait formuler, mardi 19 novembre, devant la presse une autocritique en trois temps. Le constat, qui mérite d'être décrypté, en dit long sur les errances et l'impréparation de cette union sacrée télévisuelle. Premièrement, admet ECS, « *le Sidaction n'est pas assez proche de ses donateurs ; il semble être perçu comme un événement parisien, trop éloigné des préoccupations du public* ». Le choix d'une émission-spectacle et la présence des artistes de variétés sur le plateau avaient, croyait-on, été savamment dosés. Avec deux mois de recul, Pierre Bergé nous avait déjà confié qu'il souhaitait « *peut-être en arriver à une émission plus austère, plus sérieuse* » (*Le Monde* du 19 juin).

Deuxièmement, « *le travail de visibilité sur les financements accordés par ECS grâce aux dons générés par les Sidaction 94 et 95 n'a pas été suffisamment clair et convaincant* ». Référence est ici faite à la polémique qui avait suivi l'émission de 1994. La proportion des sommes accordées aux « grandes » associations fondatrices du Sidaction avait provoqué l'émoi des plus « *petites* ». *De même, le projet de fondation du professeur Luc Montagnier avait semé la zizanie au sein de la communauté scientifique.*

> « Proximité, visibilité, meilleure information sur l'épidémie et les traitements » seront, à l'avenir, les trois priorités »

Le dernier argument avancé par ECS évoque une certaine lassitude du public. « *L'épidémie à VIH semble se banaliser,* assure l'association. *Les diverses annonces concernant les progrès de la recherche en matière de traitements sont souvent mal comprises et interprétées par le public comme une solution définitive à l'épidémie.* » L'incident déclenché en cours d'émission par Christophe Martet, alors président d'Act-Up, dont certains propos avaient été jugés « *irresponsables* » par Pierre Bergé, n'a pas été retenu dans cette liste explicative.

L'avenir est plus incertain que jamais. « *Proximité, visibilité, meilleure information sur l'épidémie et les traitements* » seront, « *à l'avenir* », les « *trois priorités de communication* » d'ECS. M. Bergé avait souhaité l'organisation d'un nouveau Sidaction dès 1997. Il maintient aujourd'hui que l'opération est « *indispensable* », « *parce que, paradoxalement, avec les trithérapies, l'horizon s'éclaircit, on va avoir besoin d'argent, d'une part pour réinsérer ceux qui en bénéficient et, d'autre part, pour tous les laissés-pour-compte* ».

En attendant, de nombreux projets sont en passe d'être interrompus et plusieurs associations pourraient déposer leur bilan. Louis Gautier, trésorier d'ECS, prévoit « *une diminution globale du niveau d'activité des associations et, sans doute, des fermetures* ». Les « *grosses associations ont bénéficié d'une enveloppe de 13,4 millions de francs affectés au soutien et à la consolidation des structures* ». Le cas d'Arcat-Sida, qui avait anticipé le financement de plusieurs actions, est à cet égard exemplaire. Devant le manque à gagner, les pouvoirs publics devraient débloquer une somme de 1 million de francs supplémentaires.

Le montant des appels d'offres préalables à la mise à disposition des fonds a, par ailleurs, considérablement baissé. Le « *seul appel d'offres prévu* », selon M. Gautier, se chiffre à 4 millions de francs, contre des sommes comprises entre 24 et 28 millions après le Sidaction 94. Côté recherche, « *on bénéficie légèrement de l'effet retard* » de la répartition des fonds collectés en 1994 et en 1995, pour lesquels « *les derniers appels d'offres sont en train d'être passés* ». Selon le trésorier d'ECS, « *la contraction des crédits publics de la recherche cumulée à l'échec du Sidaction 96* » devrait bientôt se faire sentir. L'acquisition de nouveaux matériels, le recrutement de chercheurs et la distribution de bourses à de jeunes chercheurs devraient en être directement affectés.

« *Nous ne passerons pas l'année 1997 sans une opération de collecte importante* », assure Louis Gautier. Pour l'heure, « *les chaînes digèrent le Sidaction 96, et elles font leur propre bilan* ». Des « *jalons* » ont cependant été posés qui permettent de penser qu'une nouvelle émission aura lieu, mais pas nécessairement sur tous les écrans. « *Je n'imagine pas qu'on puisse à nouveau prendre en otage tous les téléspectateurs* », nous a affirmé Pierre Bergé, qui souhaite « *trouver un accord avec une ou deux chaînes* ». Le président d'ECS espère parallèlement que « *les associations et les chercheurs se remettent en cause* » et envisagent « *de nouvelles pistes* » de réflexion et d'action.

L. F.

« Un plus qui ne peut qu'être bénéfique », selon Claude Griscelli

Le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), nous a déclaré, mardi 19 novembre : « *la générosité publique, qu'elle soit forte ou modeste, doit être respectée* ». « *Les 32 millions de francs ajoutés grâce au Sidaction 96 aux 231 millions de francs du budget de l'Agence nationale de recherche sur le sida, c'est un plus qui ne peut être que bénéfique* », nous a précisé le professeur Griscelli.

« *Il existe encore des champs de la recherche sur le sida et les maladies infectieuses qui ne sont pas pris en compte, comme la santé publique ou la réflexion sur la prévention,* a-t-il ajouté. *Le tout est de ne pas galvauder l'argent ainsi récolté* ». « *La baisse des dons ne sera pas non plus un frein considérable,* a conclu le directeur général de l'Inserm. *Nous ferons tout pour la compenser.* »

COMMENTAIRE
RETOUR DE BÂTON

Tout en acceptant de faire leur autocritique, les promoteurs du Sidaction n'ont pas jugé utile de remettre en cause le principe de l'appel télévisé à la générosité publique. A la lumière de l'échec de la soirée d'avril, on peut pourtant douter de son bien-fondé. Le fait que les deux premières éditions du Sidaction aient permis de financer une centaine de projets associatifs, dont certains n'auraient sans doute pas pu voir le jour sans ces fonds, se retourne aujourd'hui cruellement contre ses bénéficiaires. Les principales associations fondatrices (Aides, Act-Up, Arcat-sida et la Fondation pour la recherche médicale) recevront cette année des sommes destinées à pérenniser leur fonctionnement. Mais beaucoup de petites structures sont dans une situation de dépendance financière telle qu'elles ne survivront pas à la pénurie.

Les répercussions de la baisse des dons sur l'activité de recherche sont aujourd'hui plus difficiles à mesurer. Certains appels d'offres viennent tout juste d'être lancés. Il n'en reste pas moins que la fonction « compensatrice » revendiquée par les organisateurs du Sidaction face à la diminution des budgets publics est dorénavant remise en cause. ECS s'oppose fermement à l'analyse faite après la première édition par Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherche contre le sida, pour qui la manne publique suffit amplement à financer la recherche médicale et scientifique sur cette maladie.

Pourquoi, dès lors, prendre le risque d'un nouveau Sidaction ? Cette question est d'autant plus importante que la stabilisation de l'épidémie dans plusieurs pays industrialisés et les dernières avancées thérapeutiques conduisent à une « banalisation » de la maladie. Outre qu'il n'est pas de nature à favoriser la générosité publique, ce phénomène conduit à s'interroger sur la place de l'initiative privée dans la lutte contre le sida.

Laurence Folléa

Les sociétés savantes médicales françaises s'unissent dans une fédération

LA QUASI-TOTALITÉ des sociétés savantes médicales françaises viennent de se réunir au sein d'une structure unique baptisée Fédération des sociétés nationales de spécialités médicales, qui réunit plus de trente mille médecins exerçant en milieu hospitalier et dans le secteur libéral. Cette fédération est fondée sur le même mode que la puissante Association médicale américaine (AMA). On y trouve des sociétés aussi différentes que celles qui réunissent les neurochirurgiens, les psychiatres, les réanimateurs, les dermatologues ou les spécialistes de médecine interne. Au total, elle réunit trente-neuf sociétés nationales. Seuls manquent aujourd'hui à l'appel les spécialistes de médecine légale et de rhumatologie.

Créée à l'initiative du professeur Guy Frija (hôpital Laennec, Paris) – spécialiste de radiologie, qui en assure la présidence –, elle entend totalement se démarquer des syndicats médicaux, du conseil de l'ordre des médecins ou encore de l'institution universitaire. « *Cette fédération, qui groupe paritairement les forces vives de la médecine spécialisée, qu'elle soit hospitalière ou libérale, se veut complémentaire de ces différentes structures. C'est aussi le seul lieu où les différents modes d'exercice peuvent cohabiter avec pour unique motivation l'amélioration de la qualité de la médecine, donc de la formation médicale continue,* a expliqué au *Monde* le professeur Frija. *Notre première initiative consistera à demander au ministre des affaires sociales de participer pleinement au Conseil national de la formation médicale continue. Plus généralement, nous revendiquons le droit à la parole au service d'une bonne médecine et de la santé publique.* »

« NOUS N'EXISTIONS PAS »

« *L'ordre est très favorable à une telle initiative, qu'il soutient et à laquelle il a apporté sa contribution,* nous a déclaré le professeur Bernard Glorion, président du conseil national de l'ordre des médecins. *Il n'y avait pas, au niveau national, de participation officielle des sociétés savantes à la formation médicale continue. Celle-ci va s'imposer à tous les médecins. Il est essentiel que les spécialistes y soient associés. Il ne faut pas pervertir une telle initiative ou y voir l'amorce d'un conflit opposant les médecins spécialistes aux généralistes.* »

L'idée de constituer cette fédération de spécialistes est née avec l'émergence récente des « *références médicales opposables* ». Ce dispositif constitue un outil important dans la politique visant à rationaliser les dépenses de santé sans nuire à la qualité des soins. Il consiste schématiquement à définir ce que doit être, face à telle ou telle pathologie, l'attitude médicale diagnostique ou thérapeutique. La rédaction des textes de ces références avait donné lieu à plusieurs controverses, certains professionnels trouvant inacceptable qu'elle soit faite par la Caisse nationale d'assurance-maladie et les syndicats médicaux. « *Nous avons découvert à cette occasion que tout se passait comme si nous n'existions pas, qu'en dépit de notre compétence et de notre savoir seuls comptaient les syndicats et les professionnels de l'évaluation,* confie le professeur Frija. *Nous voulons que cela ne soit plus le cas à l'avenir.* »

Si elle parvient effectivement à se démarquer des syndicats et à prévenir toute tentation de corporatisme, la Fédération des sociétés nationales de spécialités médicales pourra constituer une force novatrice et constructive au service de la santé publique à une époque où le corps médical français traverse une mutation importante. La création de cette fédération est précisément l'un des symptômes de cette mutation due, notamment, aux nouvelles obligations de formation continue. La recherche de procédures collectives doit permettre de freiner de manière efficace et durable l'évolution des dépenses de santé. Les médecins français prennent de plus en plus conscience que les menaces concernant l'avenir du système de protection sociale et l'intérêt que nourrissent, dans ce domaine, les assureurs et les mutuelles pourraient, à terme, bouleverser leurs pratiques.

Jean-Yves Nau

La création d'une université nouvelle à Agen suscite un tollé dans l'enseignement supérieur

François Bayrou reste attaché à ce projet d'établissement consacré à l'aménagement du territoire

Le Conseil national de l'enseignement supérieur s'est prononcé à l'unanimité, lundi 18 novembre, contre la création, à Agen, d'une université nouvelle spécialisée dans l'aménagement du territoire. Le Cneser dénonce l'*« inanité »* d'un tel projet. Le 15 novembre, la Conférence des présidents d'université s'était déjà opposée *« de façon résolue »* à une telle création voulue par le ministre François Bayrou.

AGEN est devenue la cible des universitaires. Le chef-lieu du Lot-et-Garonne, ville moyenne de 50 000 habitants, qui accueille près d'un millier d'étudiants dans un IUT et les antennes de trois universités bordelaises, brigue le statut d'université nouvelle à part entière. Qui plus est, d'université *« thématique »* spécialisée dans *« l'aménagement du territoire et le développement régional »* pour des formations de deuxième et troisième cycle. Porté à bout de bras par Jean François-Poncet, sénateur (UDF) et ancien président du conseil général, ce projet soulève, depuis son origine, un tollé.

Après le coup de colère de la Conférence des présidents d'université (*Le Monde* du 15 novembre), le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a vivement rejeté cette initiative dont il dénonce l'*« inanité »*. Réuni lundi 18 novembre, il a adopté, à l'unanimité moins une abstention (celle du syndicat UNI, proche du RPR), un texte proposé par le SGEN-CFDT, demandant *« le retrait pur et simple »* de cette proposition aux contours trop imprécis pour être acceptée.

Sourd aux remarques de ses interlocuteurs, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, paraît décidé à passer outre. Le décret correspondant devrait être soumis prochainement à la signature des ministres concernés, dont celui du budget. La polémique est toutefois loin d'être éteinte : le SGEN-CFDT a d'ores et déjà annoncé son intention d'attaquer le texte devant le Conseil d'Etat.

Pour sa défense, le ministre de l'éducation nationale invoque une obligation légale. Dans son article 12, la loi d'aménagement du territoire, dite loi Pasqua, adoptée le 4 février 1995, prévoit la création de deux universités nouvelles à caractère *« thématique »* dans un délai de deux ans. Cette disposition avait été introduite par Jean François-Poncet, rapporteur du texte au Sénat. A l'époque, ce dernier s'était fait le farouche partisan de la création d'universités de petite taille, de l'ordre de 3 000 à 5 000 étudiants, dans des villes moyennes pour lutter contre la logique *« centralisatrice »* du schéma Université 2000. *« Il n'y aura pas de développement équilibré du territoire sans une autre répartition de l'intelligence »*, proclamait-il alors, ajoutant : *« Ces nouvelles universités doivent être dotées de deuxième et troisième cycle et non de centres universitaires limités aux premiers cycles où les grands centres déversent leur trop-plein d'étudiants. »*

François Fillon, alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'avait pas réussi à contenir les assauts des sénateurs et des députés. Contre son gré, il avait dû se résigner à accepter cette obligation, assortie de la mise en œuvre de schémas régionaux et nationaux de l'enseignement supérieur dont la préparation, à ce jour, a pris plus d'une année de retard. Après l'échec d'un projet à Nîmes, il ne reste plus qu'Agen, seule des deux universités thématiques prévues pour satisfaire la demande de M. François-Poncet.

Faut-il soupçonner une concession à un « ami politique » ou un marchandage

Ce dernier peut, en outre, se prévaloir d'une promesse, plus surprenante celle-là, formulée par François Bayrou. Le 17 février 1996 à Villeneuve-sur-Lot, lors du dîner d'installation de l'antenne départementale de Force démocrate, le ministre de l'éducation nationale avait résolument soutenu cette initiative. *« Les universités thématiques, j'y crois »*, avait assuré M. Bayrou. Depuis, il s'est bien gardé de reprendre à son compte cette affirmation. Faut-il supposer que l'université d'Agen n'est rien d'autre qu'une concession à un *« ami politique »* ou qu'elle résulte d'un marchandage dans une région où la préparation des élections régionales provoque des surenchères entre le RPR et l'UDF ?

Malgré les affirmations de ses concepteurs, cette nouvelle université provoque une réaction de rejet parmi les huit établissements du Sud-Ouest, de Bordeaux, Toulouse et Pau, à peine distants d'une centaine de kilomètres. La Conférence des présidents d'université a noté cette proximité qui réduit considérablement le bassin de recrutement des étudiants. Le Cneser s'interroge sur la nature des diplômes proposés, les conditions d'exercice de la recherche ainsi que sur les débouchés pour 2 500 étudiants dans un secteur aussi spécialisé que celui de l'aménagement du territoire, déjà enseigné à Bordeaux et à Toulouse. A moins de vider de leur contenu l'ensemble des formations existantes, le Cneser remarque qu'*« une seule université ne saurait s'arroger le monopole d'une spécialité »*.

M. François-Poncet rejette ces reproches en insistant sur les « partenariats » potentiels avec les entreprises et les collectivités locales, les organismes nationaux et européens. Invoquant la mise en œuvre de pratiques pégagogiques *« innovantes »*, le sénateur du Lot-et-Garonne n'hésite pas à faire la leçon aux universitaires en des termes qui ne sont pas sans rappeler les critiques formulées par Charles Pasqua pour justifier la création du pôle Léonard-de-Vinci, université départementale des Hauts-de-Seine. Pour réaliser son ambition, M. François-Poncet bénéficiera, lui, du soutien et des crédits de l'Etat pour le financement de nouveaux locaux dont le coût est évalué à 130 millions de francs. Quant au fonctionnement, il sera prélevé sur les crédits des universités qui viennent d'être dotées d'un plan d'urgence et de rattrapage. Un motif de plus pour attiser la colère des présidents.

Michel Delberghe avec Philippe Tugas à Agen

La FSU lance ses Entretiens pour l'éducation

En présentant, lundi 18 novembre, les résultats de la vaste consultation sur l'école lancée à leur initiative en septembre (*Le Monde* du 19 novembre), les dirigeants de la Fédération syndicale unitaire (FSU) se sont réjouis de la priorité que les Français souhaitent voir accorder à l'éducation et du satisfecit adressé aux enseignants.

Ils ont néanmoins jugé indispensable que l'école accélère ses évolutions. S'ils comptent utiliser ces résultats, *« bonne base pour un vrai débat »*, afin d'*« interpeller au plus vite les pouvoirs publics »*, les dirigeants de la FSU y voient également des pistes de réflexion sur la pédagogie, l'orientation et les relations au sein de l'institution entre élèves, enseignants et parents. L'organisation syndicale tiendra ses premiers Entretiens annuels nationaux pour l'éducation dimanche 24 novembre.

Le collège des médiateurs préconise une nouvelle politique de coopération

Aide au développement et migrations sont liées

LES ASSISES pour une politique nouvelle des migrations se sont tenues au Sénat, à Paris, lundi 18 novembre, sous l'égide des vingt-six personnalités du collège des médiateurs constitué depuis avril pour tenter de mettre un terme à l'errance des sans-papiers. Cette réunion s'est achevée par le lancement d'un *« appel aux citoyens d'Europe »* (*Le Monde* du 19 novembre). Ce texte réclame des régularisations fondées sur l'équité, l'élargissement de la politique d'asile et la redéfinition à l'échelle européenne d'une législation fondée sur l'application aux immigrés des principes des droits de l'homme.

Cette journée a été aussi l'occasion d'un débat sur les liens pouvant unir les politiques d'immigration et de coopération avec le tiers monde. Le sujet est à la mode. Charles Pasqua lui-même se plaît, depuis des années, à souligner que l'aide au développement constitue un moyen autrement plus puissant que les législations répressives pour contrôler les flux migratoires. Le collège des médiateurs avait décidé de faire de ce thème l'un des axes de sa réflexion. Dans sa version simpliste, l'idée paraît séduisante : aider les pays pauvres à décoller économiquement serait le moyen le plus efficace de fixer sur place les populations. Corollaire possible : le renvoi dans leur pays d'origine d'immigrés porteurs d'un projet économique pourrait soutenir ces politiques d'aide.

« Attention, fausse piste », ont averti en substance les médiateurs. Aide au développement et coopération ne sont pas des outils de maîtrise des flux migratoires. Toutes les observations montrent que le reflux migratoire n'est qu'une conséquence à moyen, voire à long terme du développement. Dans un premier temps, le décollage économique d'un pays provoque plutôt une libéralisation des échanges et une multiplication des besoins de formation, qui s'accompagnent d'un envol de l'émigration. De plus, la misère n'est pas l'unique ressort des migrations, comme l'a souligné Monique Chemillier-Gendreau, professeur de droit public à l'université Paris-VII. Les liens historiques et linguistiques, l'offre de travail, l'insécurité politique, les traditions culturelles expliquent qu'à niveau économique égal la propension à émigrer varie notablement dans les différents pays de l'Afrique francophone.

Le développement suppose un dynamisme des échanges humains et donc l'existence des migrations, a expliqué Mme Chemillier-Gendreau. Surgit alors l'idée que l'immigration serait un support bien plus propice à une coopération efficace que les actuelles politiques publiques, marquées par leur ascendance coloniale et leur inefficacité. Pour changer la donne, les médiateurs se fondent sur une critique sans concession de la politique de coopération de la France, qui *« n'a pas été pour grand-chose dans le développement là où il a eu lieu »* et se pratique *« à fonds perdus là où il se fait attendre »*.

RECONQUÉRIR L'OPINION

A cette situation, les médiateurs opposent le dynamisme des transferts économiques opérés par les émigrés vers leur pays d'origine. Dans certains pays d'Afrique, les sommes envoyées par les expatriés représentent 50 % des crédits de l'aide publique au développement. *« Entraver les migrations, c'est détruire des courants d'échange qui sont à la base de la survie de certains Etats. Aucune coopération n'a de sens sans un échange large, prolongé et souple de populations »*, a insisté Mme Chemillier-Gendreau.

La connaissance qu'ont les immigrés à la fois des besoins réels de leurs pays d'origine et des pratiques de nos sociétés ferait d'eux les meilleurs supports d'une *« politique de coopération complètement rénovée »*. L'expérience des ONG spécialisées, celle des collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée et des associations villageoises, largement présentes en France dans l'immigration africaine, servirait de support à cette nouvelle politique.

Dès lors, les exposés du mathématicien Laurent Schwartz sur l'impérieuse nécessité de la coopération universitaire et de l'amiral Antoine Sanguinetti, dénonçant l'*« occupation militaire permanente de l'Afrique francophone »* ont achevé de convaincre un auditoire, déjà acquis pour l'essentiel, du coût économique, moral et diplomatique pour la France de la poursuite de l'actuelle politique de maîtrise drastique des flux migratoires. Mais il reste aux médiateurs, sur ce sujet comme sur celui de la législation sur les étrangers, à réussir *« la longue marche de reconquête de l'opinion »*.

Philippe Bernard

Les écologistes accusent le gouvernement de carence dans la lutte contre la pollution de l'air

A LA VEILLE de l'examen en deuxième lecture du projet de loi sur l'air, à l'Assemblée nationale, les Verts, la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) et la Fédération française des associations et amicales d'insuffisants respiratoires (FFAAIR) ont décidé de déposer, mardi 19 novembre, un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat contre Alain Juppé et six de ses ministres. Sont ainsi visés Corinne Lepage, ministre de l'environnement, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, Franck Borotra, ministre de l'industrie, et Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale. Les plaignants comptent ainsi *« attaquer le refus desdits ministres de mettre à exécution »* un décret relatif à la qualité de l'air datant du 18 avril 1996.

Ce décret, transposant dans le droit français une directive européenne concernant la pollution de l'air par l'ozone, prévoyait la mise en œuvre de mesures de concentration de l'ozone dans l'atmosphère par l'installation de capteurs : *« L'objectif (...) est l'évaluation aussi rapprochée que possible du risque individuel d'exposition des êtres humains à des valeurs supérieures aux seuils de protection de la santé »*, précise le texte. Une circulaire conjointe du ministre de l'environnement et du ministre des affaires sociales, datée du 28 mai 1996, demandait aux préfets d'organiser l'information des populations *« en cas de pointe de pollution par l'ozone dans une zone de* [leur] *département »*.

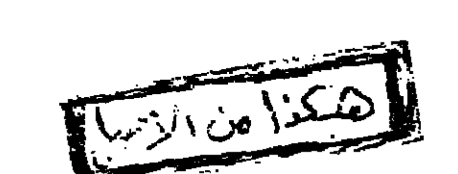
MANQUE DE CAPTEURS

La circulaire, qui faisait état des risques encourus en cas de pics de pollution par l'ozone – *« C'est en effet un oxydant puissant capable de prénétrer profondément les voies respiratoires. (...) Ainsi les concentrations d'ozone se traduisent-elles par des irritations des voies respiratoires et de la muqueuse occulaire, une hyperactivité bronchitique, un malaise général, voire des crises d'asthme »* –, enjoignait aux préfets de mettre en place l'information avant le 15 juin 1996.

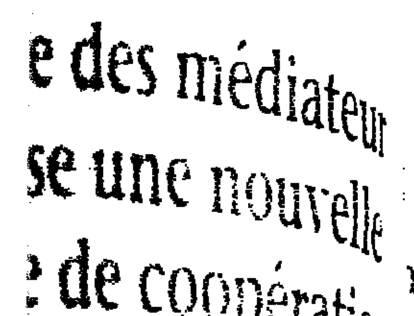
Or, depuis, dans la plupart des départements, rien n'a changé. Selon les plaignants, le décret et la circulaire n'ont été que des textes alibis : *« Le gouvernement français a voulu se couvrir vis-à-vis de l'Europe et a procédé à une transposition purement formelle mais il n'a donné aucun moyen d'appliquer la réglementation »*, explique Me Mylène Stambouli, avocate au barreau de Paris. Selon l'aveu même du ministère, on recensait, à l'été 1996, quelque 164 capteurs sur une quarantaine de départements. *« Pour mettre en œuvre une alerte crédible avec 2 capteurs par ville moyenne comme le demande la circulaire, 1 500 capteurs, au bas mot, sont nécessaires*, dénonce Jean-Félix Bernard, conseiller régional des Verts d'Ile-de-France. *Quand on sait que les trois quarts des capteurs existants sont situés en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace, cela laisse rêveur ! »*

La plainte, qui fait suite à une série de procédures engagées par les Verts, vise donc à démontrer que *« le gouvernement français ne respecte pas la réglementation qu'il a mise en place »*, explique M. Bernard, qui fait part de sa *« suspicion sur la volonté affichée dans la loi sur l'air d'assurer un réseau de surveillance de la pollution »*. Une manière pour les Verts de mettre une pierre dans le jardin de Corinne Lepage au moment où sa loi sur l'air rencontre bien des difficultés face aux attaques répétées des lobbies, relayées par certains députés et sénateurs.

Sylvia Zappi



هكذا من الاصل



le gouvernement
re la pollution de l'a

Plusieurs syndicats de droite critiquent l'intervention de M. Toubon dans l'affaire NTM

Le garde des sceaux a demandé au parquet de Toulon de faire appel du jugement

En demandant au parquet de Toulon de faire appel de la condamnation à trois mois de prison ferme infligée aux chanteurs de NTM, Jacques Toubon a suscité de nombreuses réactions. L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, proche de l'extrême droite) et le Syndicat général de la police (SGP) critiquent cette initiative.

L'INTERVENTION du garde des sceaux dans l'affaire du groupe de rap NTM a suscité de multiples réactions, aussi bien chez les magistrats et les policiers que dans la classe politique. Sur Canal Plus, en présence de l'un des deux chanteurs, Didier Morville, Jacques Toubon s'était déclaré *« frappé par la sévérité de la sanction »* infligée aux chanteurs du groupe NTM – trois mois de prison ferme et six mois d'interdiction de chanter – et indiqué qu'il venait de demander au parquet de faire appel de ce jugement.

Dans un communiqué diffusé lundi 18 novembre, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) s'est dite *« étonnée »* par la réaction du garde des sceaux. Prenant la défense du juge toulonnais, Claude Boulanger, l'APM a dénoncé *« les basses attaques personnelles et injustes proférées à l'encontre du magistrat du siège dans l'exercice de ses fonctions ». « Veut-on, sous couvert de pseudo-liberté d'expression artistique, encourager la jeunesse des banlieues à prendre comme bouc émissaire le corps d'une police nationale particulièrement exposée et dont le lourd tribut à la lutte contre la délinquance se passe lui-même de tout commentaire ? »* conclut l'APM. Pour sa part, l'Union syndicale des magistrats (USM, *modérée*) estime, par la voix de son secrétaire général, Valéry Turcey, que la décision de Jacques Toubon est un *« geste politique qui, juridiquement, ne s'imposait pas ».*

« SOUTIEN »

La Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, proche de l'extrême droite) a, elle aussi, dénoncé les propos du garde des sceaux. *« L'initiative de Jacques Toubon ne trouve aucune justification,* affirme-t-elle. *Les policiers, directement ciblés par cet appel à la haine, apprécieront le soutien du ministre de la justice ».* Secrétaire général du syndicat général de la police (SGP), Jean-Louis Arajol dénonce pour sa part *« l'intervention du politique dans la marche de la justice ». « Face à la situation politique de Toulon, à quinze jours des élections à Dreux et alors que la gauche fait monter au créneau l'éternel Jack Lang, M. Toubon se sent obligé de faire de la surenchère. C'est regrettable, d'autant que le jugement était sévère mais mérité. »*

L'attitude de M. Toubon a également été critiquée par l'un de ses amis politiques, Richard Dell'Agnola, député et maire (RPR) de Thiais (Val-de-Marne). *« Une décision de justice ne doit pas être commentée d'autant que les intéressés ont eux-mêmes fait appel,* note-t-il. *Il est donc permis de s'interroger sur la malencontreuse décision de demander au parquet de faire appel au nom de l'ordre public. »* Pour M. Dell'Agnola, *« cette décision donne le sentiment d'absoudre ceux qui impunément n'hésitent pas à mettre en cause les fondements démocratiques sachant qu'ils bénéficient de nos faiblesses ».* Enfin, sur Europe 1, Marie-France Stirbois, candidate (FN) à la mairie de Dreux (Eure-et-Loire), a jugé *« scandaleuse »* l'attitude de M. Toubon .

Au contraire, la Fédération nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les commissaires et inspecteurs) s'estime *« satisfaite »* par la décision du garde des sceaux. *« Nous nous étions portés partie civile et avions réclamé un franc symbolique pour marquer le coup,* souligne le secrétaire général de la FNAP, Alain Brillet. *Mais le jugement nous est apparu bien trop sévère et disproportionné. Les policiers ne souhaitent pas faire la guerre aux jeunes. Nous espérons que l'appel permettra de détendre les choses, notamment en se dégageant de la pression toulonnaise. »*

« VÉRITABLE STRATÉGIE »

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), soutient, elle aussi, la décision de faire appel. *« Ce jugement doit être annulé,* explique le secrétaire général du SM, Jean-Claude Bouvier. *Il ne s'agit pas de la simple bavure d'un juge isolé mais d'un véritable stratégie montée par une équipe de magistrats toulonnais : le substitut qui a ouvert l'information judiciaire et qui a renvoyé l'affaire devant le juge Boulanger, le juge d'instruction, et le magistrat du ministère public qui a requis à l'audience. »*

Philippe Broussard

Juge unique et absence de débat

Trois juges du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) de Toulon ont dénoncé, lundi 18 novembre, *« les dangers de l'institution d'un juge unique en correctionnelle »* après la condamnation, jeudi 14 novembre, des rappeurs de NTM à trois mois de prison ferme et à six mois d'interdiction de chanter. *« Cette réforme prise dans le seul souci d'économie budgétaire prive la correctionnelle du nécessaire débat contradictoire entre trois magistrats permettant une décision sereine et indépendante »*, écrivent, dans un communiqué, Danièle Natta, premier juge d'instruction, Jean-Luc Tournier, vice-président chargé de l'instruction, et Frank Landou, juge d'instruction.

Ils *« s'interrogent »* par conséquent sur la légitimité d'une telle procédure *« pouvant conduire à l'emprisonnement dans une affaire touchant à la liberté d'expression, choix qui dans le contexte toulonnais d'intolérance et d'ordre moral ne pouvait que prendre valeur de symbole ».*

Joseph Sercia, conseiller général du Var, relaxé dans l'affaire Yann Piat

TOULON
de notre correspondant

M. Joseph Sercia, conseiller général divers droite du Var, a été relaxé le 18 novembre par le tribunal de grande instance de Toulon, devant lequel il avait comparu les 7 et 8 octobre ; il était accusé d'avoir organisé, le 16 mars 1993 à Hyères, les perturbations d'un meeting politique du député UDF-PR Yann Piat, dans le cadre de sa campagne pour les élections législatives. M. Albert Lévy, substitut du procureur de la République, avait requis une peine d'emprisonnement de trois ans avec ou sans sursis, avec ou sans amende, avec ou sans mandat de dépôt. A l'époque des faits incriminés, M. Sercia était vice-président du conseil général et s'opposait au député, qui avait obtenu l'investiture RPR-UDF et était officiellement soutenu par M. Maurice Arreckx, qui était alors président de l'assemblée départementale tout en étant un proche du prévenu.

ACTEURS DIRECTS

Au cours de cette soirée, plusieurs personnes, toutes proches de Jean-Louis Fargette, patron du milieu toulonnais, assassiné en Italie le lendemain de la réunion électorale, avaient apostrophé Mme Piat, semé la perturbation et lancé dans la foule une grenade fumigène. Lors du procès, M. Sercia, poursuivi pour « complicité de dégradations volontaires par l'effet d'une substance explosive » et pour *« complicité de voies de fait avec arme »*, avait réfuté toute implication et responsabilité, même s'il avait reconnu que Guy Fargette – frère du caïd toulonnais – était responsable de ses campagnes d'affichage.

Lors de ce procès, cinq autres personnes étaient également appelées à comparaître en compagnie de « M. Jo ». Elles étaient accusées d'avoir été des acteurs directs de ces perturbations et, pour certaines d'entre elles, d'avoir perpétré un attentat à l'explosif contre la permanence de Yann Piat, dans la nuit du 17 au 18 juillet suivant. Seuls Guy Fargette et Eric Jouannel étaient passés aux aveux lors de l'enquête ; absents à l'audience, ils ont été respectivement condamnés à huit et douze mois de prison avec sursis et dix-huit mois de mise à l'épreuve pour le second. Mais amnésie et faux-fuyants avaient marqué ce procès des chaises musicales.

Lieutenant de Jean-Louis Fargette, Paul Grimaldi aura réussi à convaincre ses juges qu'il n'était présent au meeting qu'en tant qu'observateur passif, mandaté par son patron, et qu'il aurait tout mis en œuvre pour calmer les esprits afin d'éviter les débordements ; il écope de douze mois de prison avec sursis. Epifanio Pericolo (soupçonné un temps d'avoir été l'assassin de Mme Piat) avait reconnu sa présence au meeting, d'autant plus que des photos prises sur les lieux ne laissent aucun doute à ce sujet. Mais il devait également nier toute participation ; il est condamné à huit ans de prison avec sursis. Enfin, Michel Guigou, suspecté d'avoir lancé la grenade fumigène et contre lequel M. Lévy avait requis six ans avec ou sans sursis, voit sa peine réduite à dix-huit mois d'emprisonnement assortis du sursis.

A quarante-huit heures du jugement contre NTM, ces condamnations n'ont pas manqué de troubler certains avocats et magistrats. Pour Me Jean Bonetti, qui défendait les intérêts de Laetitia, la fille de Mme Piat, *« on peut regretter qu'il se soit écoulé près d'un an entre le début de l'instruction et ce procès ; si les choses étaient allées plus vite, on aurait pu enrayer un processus d'agressivité qui s'est développé en spirale et Mme Piat serait peut-être encore vivante ».* Ce qui est certain, c'est que les mots de NTM n'ont jamais tué, alors que ces incidents ont été le terreau d'une violence excessive et probablement meurtrière.

José Lenzini

Des professeurs en grève pour soutenir une élève sans papiers

ROUBAIX. Des professeurs du lycée professionnel Lavoisier de Roubaix (Nord) ont observé, lundi 18 novembre, un mouvement de grève, dans le but de soutenir une élève camerounaise frappée par un arrêté de reconduite à la frontière. Agnès Kingue Gin, âgée de vingt-trois ans, ne dispose plus d'autorisation de séjour depuis février 1995, et est sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière depuis mars 1996. Interpellée le 11 novembre, la jeune fille avait été placée en garde à vue, avant que le tribunal de grande instance d'Arras ordonne son placement au centre de rétention de Lesquin, près de Lille.
Alors que son départ avait été fixé à dimanche, elle a été conduite à Roissy dès samedi matin, et placée à bord d'un avion à destination du Cameroun. Selon son avocat, elle n'aurait dû son salut qu'à la mobilisation de ses professeurs. Samedi 16, la cour d'appel de Douai a assigné la jeune fille à résidence à son domicile, dans l'attente de l'exécution de l'arrêté. Arrivée en France chez son frère en 1992, Agnès Kingue Gin doit passer un bac professionnel en juin prochain.

DÉPÊCHES

■ **SANG CONTAMINÉ : la commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a transmis au procureur général près la CJR et la Cour de cassation Jean-François Burgelin, jeudi 14 novembre, le dossier du sang contaminé concernant les trois anciens ministres socialistes Laurent Fabius, Georgina Dufoix, et Edmond Hervé, désormais instruit. Le magistrat devra rédiger un réquisitoire définitif afin de décider d'un non-lieu ou d'un renvoi des anciens ministres devant la formation du jugement.**

■ **BARBOTAN : en raison de l'état de santé de l'architecte** impliqué dans la catastrophe des thermes de Barbotan (*le Monde* du 19 novembre), Edmond Lay, le président du tribunal correctionnel de Toulouse, Jean-Luc Dooms, a ordonné, mardi 19 novembre, qu'il sera procédé à son interrogatoire à domicile. Le procès des thermes de Barbotan devait reprendre donc mercredi pour exposer les faits.

■ **EXCLUSION : la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)** a rendu publics, lundi 18 novembre, les résultats d'une enquête réalisée auprès de 900 spécialistes de l'accueil d'urgence. 43 % d'entre eux estiment que le plan Périssol pour le logement des plus démunis n'a pas facilité l'accès au logement, tandis que 11 % pensent le contraire. Parmi ces derniers, 82 % estiment que l'accès à un logement durable sera difficile pour ces populations. Les professionnels constatent un afflux de jeunes et de personnes en rupture familiale parmi le public accueilli.

DISPARITIONS

L'abbé Alfred Berenguer

Un défenseur de l'égalité entre Algériens de toutes origines

« J'ÉTAIS un "empêcheur de croupir en rond", comme disait Léon Bloy : un authentique pied-noir, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et curé de campagne, défendant la thèse des nationalistes algériens ! » C'est ainsi que se définissait, en 1966, Alfred Berenguer, prêtre et ex-député à l'Assemblée constituante algérienne, dans son premier livre, *Un curé d'Algérie en Amérique latine*. Cet anticonformiste issu de « petits Blancs » de l'Algérie coloniale, qui se voulait à la fois profondément français et viscéralement algérien, fit pas mal parler de lui au cours des années 60. Il est mort, jeudi 14 novembre, chez les Petites Sœurs des pauvres, à Aix-en-Provence, où on l'avait transporté récemment, depuis sa retraite de Tlemcen, pour des raisons de sécurité. Il souffrait d'un cancer généralisé.

Né en 1915 à Lourmel (de nos jours El Amria), en Oranie, Berenguer mêla toute sa vie action et foi. Sergent-chef des tirailleurs nord-africains de la France libre, blessé au mont Cassin, il fut chargé, après la Libération, de la paroisse sud-oranaise de Frenda, où il se fit remarquer par son franc-parler, libre de toute attache, hormis l'esprit évangélique. Curé de Montagnac, aujourd'hui Remchi (autre village oranais), durant la guerre d'Algérie, il écrivit en 1955 *Regards chrétiens sur l'Algérie*, où il plaidait pour une association étroite entre Etats français et algérien et le maintien du million de pieds-noirs dans une Algérie égalitaire.

Ayant reçu nuitamment dans sa cure des nationalistes algériens dont, dit-on, le futur colonel-président Boumediène et donné des médicaments à des maquisards blessés, l'« *abbé-fellaga* » dut quitter son terroir. *« Je n'ai jamais adhéré au Front de libération nationale,* répétait-il, *j'ai seulement accepté, en 1959, après mon départ forcé d'Algérie, une mission humanitaire du Croissant-Rouge algérien en Amérique latine, car je suis hispanophone. Il est vrai que je fus reçu par Fidel Castro et que de Gaulle n'envoya pas moins que Malraux pour contrer ma mission... »* Le prêtre fut condamné à dix ans de prison pour *« atteinte à la sûreté de l'Etat français »*. Bientôt réconcilié avec la France, l'abbé revint en Algérie après l'indépendance, en 1962, et il allait y être élu à la Constituante. Il fut vite déçu tant comme nationaliste algérien que comme pied-noir, car l'une des premières lois algériennes créa deux catégories de nationalité, l'une pour les musulmans de souche, irrévocable, une autre pour les non-musulmans, révocable. Ce fut la dernière grosse colère publique du Père Alfred. Il mit fin peu après à sa carrière politique, d'ailleurs assez mal vue par certains hiérarques d'origine métropolitaine de l'Eglise d'Algérie, un peu jaloux sans doute de l'aura du simple prêtre pied-noir.

Simple curé à Oran, refusant les sollicitations du régime d'Alger, retiré au début de cette décennie à Tlemcen, Berenguer s'était encore exprimé en 1994 dans un ultime ouvrage, *En toute liberté* (entretien avec Geneviève Dermenjian, Le Centurion). En toute liberté... mais pas au point, contrairement à ce qu'il faisait en privé, de confier toute son amertume face au désastre algérien. Une amertume qui, cependant, n'entama jamais sa foi d'acier en Dieu. C'était là son principal point commun avec ses compatriotes mahométans.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

■ **ANDRÉ CHÊNE**, ancien maire de Fleury-les-Aubrais, conseiller général communiste du Loiret depuis 1967, est mort, samedi 16 novembre, des suites d'une longue maladie, à l'âge de soixante-sept ans. Ajusteur de formation, ancien collaborateur de *L'Humanité* et de *L'Humanité Dimanche*, y avait été élu député du Loiret en 1956, à l'âge de vingt-sept ans, et avait conservé son siège jusqu'en 1992. Elu maire en 1971, il avait décidé avant les élections municipales de juin 1995 de céder la place à son premier adjoint, Alain Roméro, qui avait été battu.

■ **GEORGES AILLAUD**, maire communiste de Reillanne (Alpes-de-Haute-Provence), conseiller général, est brutalement décédé, vendredi 15 novembre, à l'âge de cinquante-huit ans. Instituteur, Georges Aillaud était maire de Reillanne depuis 1977 et avait été élu conseiller général en 1992.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Didier Ferrand a été nommé ambassadeur au Ghana, en remplacement de Jean-Claude Brochenin, par décret paru au *Journal officiel* du 15 novembre.

[Né le 14 mars 1939, Didier Ferrand est diplômé en sciences politiques. Il a été notamment en poste à New York (1970-1972), à Libreville (1972-1974), à Athènes (1978-1981), à Sofia (1981-1983), à Bruxelles auprès des Communautés européennes (1985-1988), à Ottawa (1991-1994). Depuis septembre 1994, Didier Ferrand était ambassadeur aux Comores.

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 13 novembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Air.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne **René Perret**, nommé directeur du personnel militaire de l'armée de l'air.

Sont promus : général de division aérienne, les généraux de brigade aérienne **Gilbert Dumaz** et **Jean-Pierre Faubladier** (nommé inspecteur technique de l'armée de l'air) ; général de brigade aérienne, les colonels **Jean Plasse** et **Claude Dortomb**.

Est nommé commandant la force aérienne de projection, le général de brigade aérienne **Robert Creuzé**.

● **Terre.** – Sont promus : général de division, les généraux de brigade **Joël Marchand** et **Bernard Funke** ; général de brigade, les colonels **Bernard Grail** et **Marie Rosier**.

Est nommé directeur central du matériel de l'armée de terre, le général de division **Jacques Neuville**.

● **Armement.** – Sont nommés : directeur du centre d'essais aéronautiques de Toulouse, l'ingénieur général de deuxième classe **Pierre Pelosse** ; directeur du centre d'essais en vol de Brétigny, l'ingénieur général de deuxième classe **Jean Monlibert**.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 15 novembre est publiée :

● **Ville** : une loi relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (*Le Monde* du 2 novembre).

Au *Journal officiel* du samedi 16 novembre est publié :

● **Défense** : un décret modifiant divers décrets portant statuts particuliers de certains corps d'officiers et de sous-officiers et officiers mariniers des armées et de la gendarmerie.

Au *Journal officiel* daté 18-19 novembre est publié :

● **Etudiants** : un décret relatif à la procédure de déclaration des accidents du travail de certains étudiants effectuant un stage prévu dans le cadre de leurs études.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Antoinette et José PRUVOST,
Nicole et Jean-Pierre COTTIN,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Lazare,

le 14 novembre 1996,

chez Laure et Stéphane,
à *Quincy-Voisins (Seine-et-Marne).*

Anniversaires de naissance

– Stéphane et Julie Alpern
souhaitent à leur père,

Alain ALPERN,

un joyeux cinquantième anniversaire.

– Sans superlatif...

Bon anniversaire,

Jacques.

Mariages

Christian RAYR
et
Sarah SALOMONOWICZ
sont heureux *de faire part de leur mariage*, qui a eu lieu dans l'intimité, à Paris, le 14 novembre 1996.

15, rue des Ursulines,
75005 Paris.

Décès

– Le docteur Véronique Besson Assor,
Clémentine Castaing,
sa belle-fille,
M. et Mme Albert Assor,
M. Robert Assor,
Mme Michèle Assor,
Mme Ida Vincent,
M. et Mme Georges Assor,
M. et Mme Paul Assor,
M. et Mme Jean-Claude Akerib,
Mme Elisabeth Akerib,
Mme Simone Vincent,
M. et Mme Jean-Marc Albin,
M. Maurice Benatar,
Les familles Sellouk, Afriat, Tapiéro, Alexandre, Lagarde et Pinto,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice ASSOR,
commandeur
de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mono.

Les obsèques ont lieu mardi 19 novembre, au cimetière parisien de Pantin, à 14 h 45.

23, rue François-Ier,
75008 Paris.

– Mme Yvette Cegiel, née Benghouzi,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Szymon CEGIEL,

survenu le jeudi 14 novembre 1996, en Israël.

Les obsèques auront lieu le mercredi 20 novembre, au cimetière parisien de Bagneux, à 14 h 30.

Réunion à la porte principale du cimetière.

Un autocar sera mis à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation. Départ à 13 h 15 devant l'Hôtel Holiday Inn, place de la République.

– Louveciennes.

Le docteur Nathalie Josso,
M. et Mme *Louis Begley,*
M. et Mme François Nourissier,
ses enfants,

Nicolas, Martin et Mariane Josso,
Robert Dujarric de la Rivière,
M. et Mme Stéphane Dujarric de la Rivière,
M. et Mme Eric Lasry,
ses petits-enfants,

Le baron et la baronne Elie de Rothschild,
La baronne Alain de Rothschild,
son frère et ses belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme G. BENVENUTI,
née Diane de ROTHSCHILD,

survenu le 17 novembre 1996.

On se réunira au cimetière de Montmartre, division MTISR (caveau Bishoffsheim), le mercredi 20 novembre, à 11 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Saint-Nicolas-du-Pélem.

Ses filles et leurs conjoints,
Leurs enfants,
Sa sœur, son neveu et ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

commandant
Marcel BODENES,
chevalier de la Légion d'honneur
guerre 1939-1945,
prisonnier évadé, résistant,
commandeur du Mérite
franco-britannique,
ancien d'Indochine et d'Algérie,

survenu dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor), le lundi 18 novembre 1996.

– M. Henri Boubée de Gramont,
son époux,
Marie-Hélène, Bertrand et Laurence,
François-Xavier et Véronique,
ses enfants et belles-filles,
Solène, Ludivine,
ses petites-filles,
Mlle Christiane de Montgolfier,
M. et Mme Hubert de Montgolfier
et leurs enfants,
M. René Halcourty
et ses enfants,
M. et Mme Robert Jalenques
et leurs enfants,
Mme Roland Brun,
M. et Mme Bernard Millot
et leurs enfants,
ses sœur, frère, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Durand, Galle, Mondan et Brun,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Henri
BOUBÉE de GRAMONT,
née Monique de MONTGOLFIER,

rappelée à Dieu le 16 novembre 1996, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie *religieuse sera célébrée* en l'église Saint-Nicolas à Toulouse, le 19 *novembre, à 10 heures, et suivie de* l'inhumation au cimetière de Villegly (Aude), à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Catherine et Claude Chabouis,
ses parents,
Agnès, Francis, Betty et Zoé,
ses frère et sœurs,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Jérôme CHABOUIS,

à l'âge de vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 22 novembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

53, boulevard Victor,
75015 Paris.

20, rue Jonquoy,
75014 Paris.

– Sophie Lauras,
ses enfants et petits-enfants,
Marianne et Xavier Grison,
leurs enfants et petits-enfants,
Florence Daum,
Louise et François Champetier de Ribes,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès, à la Vieillevigne, de

Jacqueline DAUM-BAUDRY,

le 17 novembre 1996, dans sa centième année,
et rappellent le souvenir de son époux,

Paul DAUM,
maître verrier,

décédé en déportation au camp de Neue-Bremmen (Sarrebruck), le 19 février 1944.

La messe de sépulture sera célébrée le mardi 19 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Hilaire de Soullans (Vendée), suivie de l'inhumation à Soullans.

Les Charruies,
85300 Soullans.
82, rue d'Anjou,
49125 Tiercé.
3, hameau des Chasseries
44116 Vieillevigne.
2, avenue *Frédéric*-Mistral,
33700 Mérignac.

– Martin Desbois,
Brigitte Lacour-Desbois,
Lola, Clémence et Manuel,
Alain, Jackie Desbois,
Patrick, Marie-Pierre et Pascale,
Et toute la famille,
font part de la mort de

Hervé DESBOIS,

survenue le 16 novembre 1996.

La messe d'enterrement a lieu à Charentay, à 11 h 15, le mardi 19 novembre.

« Un être cher disparaît
Allumons une bougie
et rentrons dans la ronde. »

Brigitte Lacour-Desbois,
65, allée d'Italie,
69007 Lyon.

– M. Henry Chabert, président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la SEM de la Cité internationale de Lyon,
ont la douleur de faire part du décès de

Hervé DESBOIS,
directeur de la SEM
de la Cité internationale de Lyon.

Bâtir ce grand projet avec lui fut une aventure humaine que nous n'oublierons pas.

– La famille et les amis de

Paule-Eve MATHIS,
née GROSJEAN,
professeur de philosophie,

ont la peine de faire part de son décès, survenu le 16 novembre 1996.

Les obsèques auront lieu à Moncley, le mercredi 20 novembre, à 15 heures.

Une messe sera célébrée *ultérieurement* à Paris.

Silvie Ciesco,
14, rue du Docteur-Léon-Deglaire,
91230 Montgeron.

– Michèle et Jean-Louis Bitouzet,
ses enfants,
Christelle Bitouzet,
Jean-Philippe et Christine Bitouzet,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine MESSINA,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 15 novembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en *l'église Saint-Jean-Baptiste* de Grenelle, à Paris-15e, le mercredi 20 novembre, à 15 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

12, avenue du Château,
92190 Meudon-Bellevue.

– Mme de la Rancheraye,
M. et Mme Gérard Pédraglio,
ses enfants,

M. et Mme Jean-Marie Donégani,
M. et Mme Loïc de la Rancheraye,
M. et Mme Jacques Devos,
M. François-Régis de la Rancheraye,
Mlles Savitri et Gayatri Pédraglio,
ses petits-enfants,

Raphaël et Elise Donégani,
Cyrille et Delphine de la Rancheraye,
Lucie, Vincent et Gabriel Devos,
ses arrière-petits-enfants,

ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Mme Raymond PÉDRAGLIO,
née Germaine ROUX,

endormie dans l'espérance de la résurrection, le 15 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Ils rappellent le souvenir de

Raymond PÉDRAGLIO,

son époux,
décédé le 29 septembre 1990.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le mardi *19 novembre, en l'église Notre-Dame-de-*Toutes-Joies, à Nantes.

– Elizabeth et Laurence Relin,
ses filles,
Jasper, Maléo et Angela,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Loïs RELIN,

survenu le 4 novembre 1996.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 20 novembre, à 9 heures, en *la cathédrale américaine*, 23, avenue George-V, Paris-8e, et seront suivies de *l'inhumation, au cimetière Montmartre.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Savigny-sur-Orge. Port-Manech-Nevez.
Martine Séllin,
son épouse,
Rozenn Sellin,
sa fille,
Valérie Bloch,
sa belle-fille,

Eliane et André Berthou,
Monique et Pierre Le Lay,
Marie et Gilles Taurand,
ses sœurs et beaux-frères,

Ses neveux et nièces,

Jeanne-Marie Deak,
sa belle-mère,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Yves SELLIN,

à l'âge de quarante-neuf ans, *le lundi* 18 novembre 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 novembre, à 15 heures, en l'église paroissiale de Névez (Finistère), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

58, avenue du Général-Louis-Morand,
91600 Savigny-sur-Orge.

– Mme Bertrand Vallette, née Geneviève Martin,
Grégoire et Antoine Vallette,
ses fils,
Mme Martine Vallette-Hemery
et ses enfants,
Mme Rémy Martin,
ses enfants et petits-enfants,
Tous *ses parents* et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bertrand VALLETTE,
avocat honoraire,

à l'âge de soixante ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 21 novembre 1996, au cimetière du Montparnasse (rendez-vous à 14 h 45, entrée principale).

66, rue du Moulin-de-la-Pointe,
75013 Paris.

– Mme Nicole Walter,
son épouse,
Le docteur Gilles Walter
et Mme, Anne Walter,
ses enfants,
Elise, Laure, Camille,
ses petites-filles,
M. et Mme Jean-Claude Walter,
M. et Mme Denis Cogniel,
ses frère, sœur, beau-frère et belle-sœur,
Mlle Gisèle Jusseaume,
sa cousine,
Mme Jeanne Ruffié,
M. Bernard Ruffié,
sa belle-famille,
Ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel WALTER,
contrôleur général de La Poste,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,

survenu à Caen, le *16 novembre* 1996, à l'âge de soixante-trois ans.

« Priez Dieu pour lui ! »

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 20 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Jean de Caen, suivies de l'inhumation au cimetière Parc de Caen.

Vos témoignages de sympathie seront *reçus sur des registres.*

Des corbeilles seront à votre disposition à la sortie de l'église pour *recevoir vos dons* au bénéfice des associations d'handicapés.

22, rue Bellevue,
14000 Caen.

– Armelle Vincent
fait part du décès à Tréveneuc (Côtes-d'Armor), *le 27 octobre*, de sa mère,

Mme André VINCENT,
née Aliette LEGENDRE
(1904-1996),

veuve *de*

André VINCENT,

ancien des Forces françaises libres, mort pour la France.

18, rue des Dalliots,
22410 Tréveneuc.

Colloques

– La revue *Passages* et l'Association des amis de *Passages* organisent un colloque international sur le thème :

France-Amérique : les modèles politiques en question et l'avenir des discours idéologiques, le lundi 25 novembre 1996, au Sénat, palais du Luxembourg, salle Clemenceau, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Manifestation placée sous le parrainage du ministère des affaires étrangères, du ministère de la culture et de l'ambassade des Etats-Unis en France. Autour de la rédaction de *Passages*, avec : Emile Malet, Marc Riglet, Christopher Snow, *Jacques Andréani, Jean-Jacques Salomon,* Ronald Koven, Ronald Walters, Alain Touraine, Flora *Lewis*, Arnaud *Spire*, Fred Siegel, Axel Krause, Jean Kaspar, Michel Jaoul, Lucien Sfez, Christian Schmidt, Claude Moisy, Bernard Ullmann, Bernard E. Brown.

Accès palais du Luxembourg : 15 *ter*, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Réservation et inscription tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.

Conférences

– **Alliance israélite universelle**, Collège des études juives, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris, forum « **L'interprétation** » avec A. Abécassis, D. Banon, G. Hansel, Sh. Trigano, A. Didier-Weill et C. Birman, dimanche 24 novembre 1996, de 13 h 30 à 18 h 45 (PAF).

Renseignements : 01-42-80-35-00.

Communications diverses

– **Réunion à Massy**, vendredi 22 novembre, à 20 heures.

Présentation *:*

« Laurent CRISTANEL »

Produits *: nutrition, beauté.*
Contacter Florence : 01-60-11-48-65.

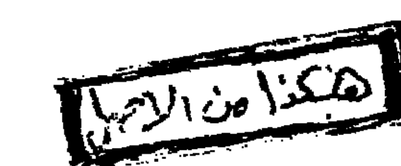
La Famille adoptive française
vous fait part de sa grande vente annuelle les 29, 30 novembre et 1er décembre 1996, dans les locaux des Orphelins apprentis d'Auteuil,

40, rue La Fontaine
75016 Paris.

Vous trouverez tous vos cadeaux de Noël sur nos nombreux stands.
● Buffet familial et salon de thé.
● Spectacles pour enfants.
● Parking assuré.

Heures d'ouverture : vendredi 29 novembre, de 15 heures à 19 heures.
Samedi 30 novembre et dimanche 1er *décembre*, de 10 heures à 19 heures.
FAF : 01-48-25-61-86

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi 21 *novembre* 1996, à 20 h 30 : « **Carnets du ghetto de Varsovie** » d'Adam Czerniakow avec les traducteurs (Ed. La Découverte.)





ANIMATION Les Maisons de la culture ont constitué, au début des années 60, le grand dessein d'André Malraux, alors ministre de la culture. L'écrivain voulait en faire des lieux de création pour les artistes et des instruments de culture populaire. ● SEPT VILLES disposent d'une Maison de la culture de type Malraux ; deux seulement, à Bourges et à Amiens, sont actives et appliquent les principes de l'ancien homme d'Etat. ● À BOURGES, l'expérience, menée pendant plus de trente ans, a connu des succès éclatants, en particulier avec la troupe de théâtre de Jean Monnet. L'histoire de la ville s'est identifiée ces dernières années avec celle de la Maison de la culture ; on comptait à un moment 11 000 adhérents dans cette ville de 80 000 habitants ; il y en a moins de la moitié aujourd'hui. ● LES PROJETS du nouveau directeur vont dans le sens d'une perpétuation de l'héritage Malraux.

Après l'ère Malraux, les Maisons de la culture ont perdu de leur dynamisme

A Bourges, l'histoire récente de la ville s'est identifiée à cette institution, voulue par l'écrivain, lieu de création artistique autant que de culture populaire. Aujourd'hui, celle-ci a perdu de son aura et la fréquentation est en baisse

BOURGES
de notre correspondant

Lorsque André Malraux évoque pour la première fois la notion de Maison de la culture à la fin des années 50, Bourges s'impose comme la fiancée idéale, une sorte de promise sans dot mais avec un coeur qui bat déjà à l'unisson de celui du ministre. Derrière sa façade rose aux frises allégoriques, la bâtisse mal fagotée du centre-ville, place Séraucourt, est un ventre vide qui n'attend qu'à être fécondé. *« Le ventre culturel de la cité*, lance, en 1993, à l'occasion du 30e anniversaire de la *maison* – qu'il vient de quitter –, le président-directeur Henri Massadau. *Ni temple ni église, cet endroit est sacré parce que tout est né ici. » « La maison des courants d'air »*, se souvient Pierre Potier, qui assista à l'accouchement.

Au début des années 50, cet ancien avoué à la cour de Bourges revient de Sancerre, atteint du virus du théâtre. Le voici bombardé à Bourges président du tout jeune Centre régional d'art dramatique (CRAD), à la tête d'*« une vingtaine de comédiens et quelques petites troupes du coin »*. Pour ses débuts, il monte sur les planches devant un public *« bourgeois »* avant de se perfectionner : *« Cinq stages d'un mois jusqu'en 1956. »* Le comédien amateur s'étoffe ; surtout, il rencontre un instructeur national d'art dramatique, Gabriel Monnet. *« Peu à peu, dans mon esprit, s'est forgée l'idée de l'avoir comme directeur du théâtre municipal avec une troupe permanente. »*

C'est le temps du hasard et de la nécessité. André Malraux cherche un lieu pour son grand dessein populaire ; Raymond Boisdé, qui vient d'être élu député-maire de Bourges, entend doter sa ville d'un centre dramatique national ; Gabriel Monnet, alors directeur de la troupe de Saint-Etienne, fréquente assidûment Bourges.

« ON REFAISAIT LE MONDE »

Tout converge. Gabriel Monnet n'est pas un figurant aux yeux de Malraux. Descendu des maquis, auteur du *Chant du Vercors* via l'équipe « Peuple et culture », il est apprécié du ministre. En place à Bourges dès 1961, où se crée la Comédie de Bourges, il rencontre un maire qui « en veut » et trouvera les deniers pour achever les travaux sur l'emplacement de l'ancien Palmarium, paradis des midinettes et des manifestations électorales.

Lorsque, le 18 avril 1964, André Malraux se présente devant la Maison de la culture, le dernier coup de marteau résonne encore dans le hall où Calder installera, cinq ans plus tard, son Caliban. Samson François, qui a tremblé toute la journée pour son piano, s'apprête à jouer une sonate de Chopin sur un plateau de scène posé le matin même. *« Tout le monde courait partout. C'était la panique. »* Pierre Potier a un sourire de vieil enfant espiègle. Ce soir-là, on joua, en guise de création théâtrale, *La Provocation*, pièce de Pierre Halet. *« D'emblée, la Maison s'est inscrite dans la ville. Il fallait voir l'enthousiasme général. On avait le sentiment d'ouvrir les portes à tous, même si les gens ne voyaient pas trop ce que cette Maison allait devenir. »* Le frisson qui parcourut la salle pendant l'« homélie » de Malraux exalte encore les souvenirs. Les témoins citent toujours l'orateur par cœur : *« Ce qu'on appelle « culture », c'est l'ensemble des réponses mystérieuses que peut se faire un homme lorsqu'il regarde dans une glace ce que sera son visage de mort »*, rapporte Gabriel Monnet.

André Malraux se souvient-il être venu, treize ans plus tôt, dans cette même maison, alors sans fenêtres, soutenir aux législatives une tête de liste nommé Raymond Boisdé ? Le ministre n'était alors que le secrétaire général de la propagande du RPF. Six mois après l'inauguration, le 14 mai 1965, il revient guider dans cette Maison le général de Gaulle. On compte alors plus de sept mille adhérents ; trois ans plus tard, ils seront plus de onze mille. Rien n'a pu endiguer l'engouement du public de Bourges, pas même une commission de la décence et de la moralité qui fera long feu. *« Je me suis fait incendier parce qu'une troupe qui jouait* Cérémonie pour un Noir assassiné *présentait un comédien jouant un personnage pissant sur scène »*, se souvient, ravi, Pierre Potier.

La Maison de la culture multiplie les créations, les expositions sous l'égide de Jean Favière et Jean Goldman, crée son almanach, met en place ses relais culturels, véritables *missi dominici* de la vie interne. Le téléclub connaît ses meilleures soirées en critiquant ce qui se passe dans les « étranges lucarnes ». Jean-Pierre Mercier, adhérent de la première heure, raconte : *« On se retrouvait en salle de lecture, où l'on refaisait le monde, ou à la cafétéria, à l'occasion de soirées musicales improvisées entre deux spectacles. Mais au fil des années, on a vu la Maison s'éteindre peu à peu. Allez dans le hall, il n'y a plus de sièges, il n'y a plus de lieu de rencontre. Cela tient peut-être à l'air du temps, à la crise économique. Ou au manque de curiosité des gens d'aujourd'hui. »* Jean-Pierre Mercier se souvient des années Monnet, *« quand la Comédie de Bourges était le cœur de la Maison et que le patron n'hésitait pas à intervenir sur scène pour canaliser un début de chahut »*.

Mai 68 a laissé des blessures mal cicatrisées. Gabriel Monnet fait grève. Il doit bientôt partir *« avec âme et bagages »*, selon le mot ministériel, sous des cieux niçois plus cléments. La Maison se met alors en veilleuse. Le retour, en 1981, d'Henri Massadau, qui fut adjoint de Gabriel Monnet, laisse le souvenir de quatorze années inégales. *« En tout cas*, reconnaissent Jean-Pierre Mercier et Pierre Potier, *il a redonné un peu de vie à cette Maison »* qui a enfanté, en 1969, le Groupe de musique électroacoustique, pierre angulaire d'un festival désormais de réputation mondiale, le Printemps de Bourges...

REDONNER UNE ÂME

Qu'attend-on désormais d'une Maison de la culture. *« Une super salle des fêtes ? Je ne crois pas. C'est du théâtre dans un lieu de création. C'est là sa vocation. Nous voulons rencontrer des comédiens, des créateurs »*, espère Jean-Pierre Mercier, l'adhérent de toujours. Et c'est bien ce que veut faire le nouveau directeur, Gilbert Fillinger, récemment nommé. Il a réussi un premier « coup » en faisant venir à Bourges un groupe de comédiens, auteurs de la pièce *André Amoureux*, qui connut un franc succès.

Ce retour à la création suffira-t-il ? Pierre Potier, du haut de ses quatre-vingt-six ans, n'a pas deux définitions de la Maison de la culture : *« C'est l'âme de la société et elle évolue en fonction de cette société. Une Maison de la culture doit être en symbiose avec les habitants d'une ville. »* Mais est-ce si facile de se redonner une âme ? Le nombre d'adhérents, aujourd'hui, ne dépasse pas cinq mille.

Patrick Martinat

Les sept « rescapées »

Il n'en reste que sept, sept à pouvoir se prévaloir du label d'origine « Maison de la culture ». Outre Bourges, on compte Amiens, Bobigny, Chambéry, Créteil, Grenoble et Le Havre. Avant Bourges, il y eut la Maison de la culture du Havre, mais elle se révéla très vite n'être qu'un musée animé. André Malraux plaça alors ses espoirs dans le Théâtre de Caen, dont il espérait faire *« la première Maison de la culture »*. Cependant, le 24 avril 1963, le Théâtre-Maison de la culture de Caen fut inauguré sans le ministre de la culture : la municipalité n'avait pas suivi ses idées.

En 1990, *les Maisons de la culture* furent intégrées au réseau des scènes nationales, au nombre de soixante-deux aujourd'hui. Des établissements qui fonctionnent dans l'esprit d'origine – un budget alimenté à parité par l'Etat et les collectivités locales et une assemblée générale constituée d'adhérents –, il n'en reste que deux : Bourges et Amiens. Depuis 1993, celle de Bourges vit sur une subvention ville-département supérieure à celle de l'Etat (6 887 000 F pour l'Etat, 6 825 000 F pour la ville et 400 000 F pour le conseil général).

Le maire de Rennes veut venger Bécassine

RENNES
de notre correspondante régionale

A Rennes, les drapeaux bretons ne choquent plus, même lorsqu'ils ornent la mairie pour la cérémonie commémorative du 11 novembre. *« Désormais, on peut parler d'identité bretonne sans être taxé de séparatisme »*, en conclut le maire de la ville, Edmond Hervé (PS). La situation lui a donc semblé propice à la constitution d'un *« comité de l'identité bretonne »*, installé officiellement le lundi 18 novembre.

Saisi par le maire deux mois plus tôt – le 19 septembre –, le conseil municipal n'avait rien trouvé à redire à une initiative qui peut surprendre, dans cette agglomération en plein boom, jeune (elle compte 60 000 étudiants), qui a remporté plusieurs premiers prix pour son dynamisme économique et ses efforts en faveur de l'environnement. La ville n'a d'ailleurs jamais parlé breton au cours de son histoire. Certes, il existe bien à Rennes d'autres comités consultatifs municipaux, inspirés de ceux créés par le pionnier Hubert Dubedout, maire socialiste de Grenoble de 1965 à 1983. Mais ils sont consacrés à la vie de la cité. Le nouveau cénacle aura, lui, pour vocation de mettre en valeur la richesse et la variété de la culture bretonne et d'illustrer – ce qui ne sera probablement pas superflu – la solidarité de Rennes, souvent qualifiée de « porte de la Bretagne », avec sa région...

Cette recherche d'identité, *« qui fait ce que nous sommes, qui nous différencie des autres et nous permet donc d'exister, est d'autant plus juste »* que la mondialisation des échanges s'accélère, estime Edmond Hervé. Depuis 1977, début de son premier mandat, les Rennais ont eu le temps de mesurer la propension de leur premier magistrat à s'engager, qu'il s'agisse de dénoncer la situation politique au Soudan ou d'entraîner la ville dans la défense d'un Amérindien injustement condamné. *Mais la revendication d'une fibre* bretonne est nouvelle chez lui.

Tout commence sans doute le 10 mars 1994, lorsque quelques milliers de Bretons se rassemblèrent à Rennes pour une autre cause : la restauration du Parlement de Bretagne, ravagé par un incendie. Plusieurs spectacles furent organisés pour réunir des fonds. *« Ce fut une soirée très forte, très engagée*, se souvient le maire. *Cela m'a rappelé le militantisme des décennies 60 et 70, avec une expression culturelle beaucoup plus populaire et plus moderne qu'à l'époque. »*

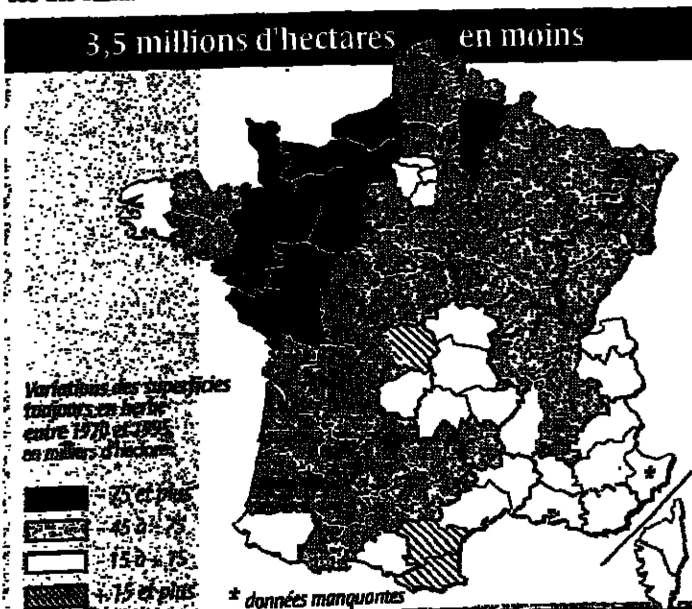
On connaissait mal le militant breton qui affleure chez cet ancien ministre. Pourtant, *« je plaidais moi aussi pour l'autogestion et la régionalisation*, rappelle-t-il. *Mais j'ai toujours cherché à conjuguer les références à l'identité régionale et aux classes sociales »*. Il semble ne pas avoir changé, lorsqu'il affirme : *« C'est Bécassine qui est vengée aujourd'hui. En tant que Breton, je me dois de combattre la caricature ; de par mon appartenance sociale, je veux défendre cette femme exploitée. »*

Martine Valo

25 % des prairies ont disparu depuis 1970

SI LES PRAIRIES représentent un cinquième du territoire français, depuis 1970, 25 % des surfaces en herbe ont disparu selon une enquête de l'Institut français de l'environnement (IFEN) parue dans *Les Données de l'environnement* de novembre. *De 1970 à 1995, 3,5 millions* d'hectares de surface en herbe ont disparu, la tendance s'accélérant même depuis 1985.

Les prairies jouent pourtant un rôle écologique essentiel : abritant de nombreuses espèces animales menacées, elles contribuent à réduire l'érosion des sols et à prévenir les inondations. Victime de l'avancée des surfaces cultivées, elles sont particulièrement touchées dans les régions d'élevage de l'Ouest (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire), où les pratiques d'élevage intensif « hors sol », la pression de la céréaliculture et la déprise agricole ont accentué un phénomène général à l'Europe agricole. A elle seule, l'extension des cultures céréalières explique 67 % de la disparition totale des surfaces en prairies. Mais les *quotas laitiers, depuis 1984, ont aussi* accéléré le phénomène : *« L'éleveur a réduit les surfaces destinées à nourrir ses vaches laitières pour les affecter à des cultures de vente, comme les céréales et les oléagineux »*, souligne l'étude de l'IFEN.



Les Français favorables à la limitation de la place de l'automobile en ville

52 % DES PERSONNES INTERROGÉES estiment que *« la voiture en ville, c'est dépassé »*, selon un sondage réalisé par la Sofres et rendu public lundi 18 novembre par le Groupement des autorités responsables de transport (GART). Réalisé auprès de 1 000 personnes et de 200 maires entre le 14 et le 25 octobre, l'enquête précise que 89 % des Français estiment même que *« les transports publics, c'est l'avenir »*. Dans ce contexte, une forte majorité d'entre eux se déclarent prêts à limiter la place de la voiture en ville. Pour 57 % des personnes interrogées, les transports publics se sont améliorés, mais une majorité (54 %) pensent que les problèmes de stationnement se sont aggravés.

DÉPÊCHES

■ **ROISSY : Jean-Pierre Blazy, maire socialiste de Gonesse** (Val-d'Oise), a demandé, lundi 18 novembre, un débat national sur le projet d'extension de l'aéroport de Roissy-en-France et annoncé une protestation *« massive et organisée des riverains »* après les conclusions favorables de la commission d'enquête d'utilité publique. Pour lui, la possibilité d'augmenter le trafic sans augmenter les nuisances, notamment sonores, est *« une plaisanterie »*, car, a-t-il affirmé, *« plus d'avions égale plus de bruit, n'en déplaise aux technocrates »*.

■ **PACA : le président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** et ministre de l'aménagement du territoire, Jean-Claude Gaudin, a présenté, lundi 18 novembre, le nouveau matériel ferroviaire qui sera mis en circulation dans la région en décembre 1997. La région a décidé l'acquisition de trente modèles TER 2 N et de douze automoteurs diesel pour un coût de 13 milliards de francs, dont 70 % à sa charge et 30 % à la charge de la SNCF. *L'entreprise ferroviaire devient, dans l'expérience, simple exploitant* public. – *(Corresp.)*

■ **PARIS : le préfet de police de Paris**, Philippe Massoni, a déclaré, lundi 18 novembre, avoir fait *« un pari sur le caractère citoyen »* des automobilistes, dont il *« escompte qu'ils règlent eux-mêmes leur vitesse »*, en rendant publique la carte de l'implantation des 114 radars de la capitale. Cette initiative correspond aux voeux du ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, qui avait voulu, dans le cadre de sa politique de prévention en matière de sécurité routière, que les forces de l'ordre et les radars soient *« bien visibles »*.

■ **ROUEN : une grande salle de spectacle polyvalente** de plusieurs milliers de places *doit voir le jour dans l'agglomération rouennaise fin 1998, a* annoncé, lundi 18 novembre, Laurent Fabius, maire du Grand-Quevilly (Seine-Maritime) et président du district de cette agglomération. Le projet, qui doit porter sur un espace de développement économique dans une zone de 200 hectares, prévoit une salle pour des animations culturelles et des congrès qui est estimée à moins de 100 millions de francs.

Le dépistage de l'inceste

La pression des adultes interdisant aux enfants de parler, ces derniers n'ayant pas forcément la notion de l'interdit, rien ne facilite la découverte des sévices infligés. Dans le Calaisis, le maillage instauré entre les travailleurs sociaux, les enquêteurs et les magistrats a permis de lever en partie le tabou qui couvre ces pratiques

DERRIÈRE une grille faite de bric et de broc, entourées d'un bouquet d'arbres, trois caravanes sont cachées des regards indiscrets. A deux pas, les résidences pavillonnaires du Petit Courgain et, au loin, la cité HLM du Beau-Marais. Au matin du samedi 9 novembre, la ville portuaire de Calais (Pas-de-Calais) découvre, médusée, que cet arpent de *no man's land* était depuis des mois le théâtre de sévices sexuels que des adultes d'une même famille infligeaient à leurs enfants. La veille, neuf d'entre eux avaient été mis en examen pour mauvais traitements et viols, agressions sexuelles et incitation de mineurs à la débauche sur seize de leurs enfants, neveux, nièces et petits-enfants. Ils ont été écroués dans les maisons d'arrêt de Bapaume et Longenesse (Pas-de-Calais), Amiens (Somme) et Loos (Nord). Deux autres membres de la famille, mis en examen pour non-dénonciation de sévices, ont été relâchés et placés sous contrôle judiciaire. (*Le Monde* daté 12 novembre.)

Depuis, la ville est sous le choc. Survenant après l'affaire Dutroux, cette nouvelle affaire réunissant tous les ingrédients de l'horreur a provoqué l'afflux de journalistes parisiens et belges. L'argument de la pauvreté, grandissante dans cette région française, est avancé pour expliquer les agissements pervers des adultes. L'histoire de la famille, miséreuse et fortement marginalisée, est replacée dans le cadre socio-économique de la ville, frappée par un chômage endémique.

L'émoi est tel que les élus finissent par réagir, dénonçant *« l'image totalement négative donnée de la ville »*, qui participerait d'un *« amalgame réducteur qui peut ternir la réputation de tous »*. Cette polémique cache pourtant mal le malaise des responsables locaux, pour qui les questions demeurent : comment de tels agissements ont-ils pu échapper à la vigilance des services sociaux, pourtant très présents dans cette région défavorisée ? Comment cette famille, à laquelle l'office public des HLM de la ville a octroyé des logements, a-t-elle pu réunir si souvent adultes et enfants dans ces caravanes délabrées, sans éveiller les soupçons de quiconque ?

De la cour de récréation du collège flambant neuf du quartier du Beau-Marais, on aperçoit au loin les caravanes, au milieu des herbes folles. Ici, on connaissait cette famille, dont un des adolescents était scolarisé dans l'établissement. Comme toute personne ayant côtoyé de loin en loin cette famille, le principal ignorait tout de ce qui se passait là, à deux pas de son collège : *« Nous sommes attentifs à la vie des enfants, notamment dans l'établissement*, souligne-t-il. *Mais tout en étant vigilants, il y a effectivement des choses qui nous échappent. Nous ne pouvons percer à jour ce qui est caché par les familles. »* Discrète, l'attitude des enfants, comme celle de la famille tout entière, ne laissait rien présager. Repliés sur eux-mêmes, les cinq adultes et leurs concubins vivaient dans l'ombre de leur mère, âgée de soixante ans. On ne leur connaissait pas d'amis. Il y a bien eu un père, mais celui-ci a disparu après le prononcé du divorce, il y a maintenant longtemps.

A Calais, on tente de comprendre, mais l'émotion suscitée par la découverte de l'affaire a durci les positions. Se sentant implicitement mis en cause, les travailleurs sociaux se replient derrière leur hiérarchie, invoquant ici le secret professionnel, là le secret de l'instruction, qui ne les concernent pourtant en rien.

Car la famille était connue des services sociaux, ne serait-ce que pour toucher le RMI ou les allocations familiales, son unique source de revenus. *« On les connaissait évidemment, mais ce sont des personnes qui ne sont pas intégrées. Il faut bien comprendre qu'on n'oblige pas les gens à participer aux activités »*, explique le directeur du centre communal d'action sociale, Jean-Claude Anquez. Avant de lâcher : *« C'est vrai, qu'en l'espèce, certains avaient bénéficié de modules d'insertion. »*

Le trouble sentiment de culpabilité qui parcourt la ville ne doit cependant pas cacher l'essentiel : la marginalité des adultes et le caractère occulte des pratiques incestueuses n'ont pas permis aux services sociaux, et notamment aux assistantes sociales, de déceler quoi que ce soit. C'est pourtant grâce à l'une de leurs interventions, en marge des agissements de la famille, que l'affaire a pu être dévoilée.

Les couples de la famille étaient, en effet, régulièrement suivis par des assistantes sociales, sous tutelle du conseil général depuis les lois de décentralisation. Calaisiens d'origine, ils avaient vécu de nombreuses années dans les baraquements provisoires de l'ancienne cité Civry, construits après la seconde guerre mondiale. Les baraques ont finalement été rasées dans les années 80, et les couples relogés dans différents quartiers de la ville. Ils n'auraient finalement pas réussi à s'y intégrer. Alors, en lieu et place de leur ancien habitat, ils avaient installé ces caravanes où la fratrie des adultes retrouvait régulièrement leur mère en compagnie des enfants. Les services sociaux ne l'ignoraient pas – ils se rendaient parfois sur place –, sans pourtant soupçonner l'objet des rencontres. *« Les enfants étaient en bonne santé*, assure Gilberte Audubert, qui suivait certains couples de la famille. *Si on avait soupçonné quoi que ce soit, on aurait fait un signalement. Les adultes nous disaient :* " On va à la caravane" *et c'est tout. Pour nous, c'était comme s'ils allaient au jardin ouvrier. »*

Dans les couloirs du conseil général à Arras, des dessins d'enfants ayant subi un inceste sont affichés, douloureux témoignages d'une souffrance muette. Réunis à l'hôtel du département pour un colloque sur l'enfance maltraitée, les assistants sociaux retracent l'histoire du suivi de la famille.

ASSISTANTE sociale de la ZUP Beau-Marais à Calais, Gilberte Audubert se souvient bien de ces jeunes couples, qui faisaient l'objet d'un suivi traditionnel au même titre que toute personne en difficulté. Petite et ronde, elle parle avec gravité des aides financières qu'elle leur a allouées, de la literie offerte à l'occasion, des services rendus aux mères lors de la naissance des enfants. La fréquence des situations de détresse dans la ZUP ne différenciait a priori en rien ces couples de leurs voisins. Mais l'isolement dans lequel ils se confinaient a fini par attirer l'attention.

En 1994, une première alerte est donnée. Les travailleurs sociaux estiment que la situation sanitaire de certains couples se dégrade et le signalent au juge des enfants de Boulogne-sur-Mer. Des mesures d'assistance éducative sont prises sans que pour autant les enfants soient retirés du domicile parental. Ce n'est qu'en mai 1996, à la suite de nouvelles informations, que sept enfants d'une même fratrie sont placés en foyer maternel. Coupés du contexte familial, ils commencent à parler. Ces révélations aboutissent à la mise en examen de leur père, le 1er août. Dans les semaines qui suivent, les autres enfants de la famille sont entendus. Dans la foulée, huit autres adultes, dont la grand-mère de la famille, sont mis en examen et incarcérés.

L'intervention des travailleurs sociaux, bien que fortuite, a donc mis fin au calvaire des mineurs. Exemplaire par le nombre d'enfants victimes, cette affaire n'est pourtant que trop banale à leurs yeux : *« On s'occupe d'une série de familles, qu'on tient ainsi à bout de bras*, affirme Gilles du Chaffaut, responsable des services sociaux du conseil général. *A l'occasion de ces suivis, on découvre des situations comme celle-là. Malheureusement, parfois longtemps après le début des faits. »* La pression des adultes interdisant aux enfants de parler, ces derniers n'ayant pas forcément la notion de l'interdit, rien ne facilite la découverte des sévices infligés.

Sans compter que, la plupart du temps, les enfants ne parlent que quand ils sont séparés de leur contexte familial. Or, le suivi social aboutissant à leur placement ne se déclenche que si la situation familiale présente de fortes carences éducatives. *« Il ne faut pas oublier qu'il y a d'abord présomption du bon fonctionnement de la famille*, précise Dominique Boiron, substitut du procureur au parquet de Boulogne-sur-Mer. *On ne peut soupçonner tout le monde. Et entre le suivi social et le flicage, il y a une marge. »* Pourtant, magistrats, enquêteurs et travailleurs sociaux ont fait des progrès considérables en matière de dépistages et de poursuites des sévices sexuels infligés aux enfants.

La loi de 1989 sur la protection de l'enfance maltraitée s'est révélée un outil relativement efficace pour lever les silences qui entourent traditionnellement les pratiques incestueuses. En favorisant la sensibilisation de la population et des professionnels, en mettant en place un numéro vert d'appel gratuit et en instaurant un partenariat entre les travailleurs sociaux et la justice, la loi a abouti à une amélioration des techniques de repérage et des moyens de lutte des acteurs appelés à intervenir en ce domaine.

> « Il ne faut jamais oublier que révéler les sévices dont il a été l'objet est un acte grave pour l'enfant : cela veut dire envoyer ses propres parents en prison »

« Il y a encore quelques années, on avait du mal à assimiler ce genre de choses, explique Gilberte Audubert. *Cela arrivait dans des familles qu'on côtoyait et où jamais on n'avait pu l'imaginer. Et puis les cas se sont multipliés. Aujourd'hui, malgré la douleur, on les aborde de façon plus sereine, plus professionnelle. »*

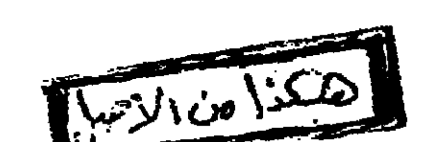
Particulièrement sensibilisés, les services sociaux calaisiens n'hésitent plus, au premier soupçon, à dénoncer certaines situations. La fréquence de la révélation des affaires de moeurs sur la région de Calais en témoigne : depuis le début de l'année, les enquêteurs de la brigade de recherche de la gendarmerie ont procédé à 43 gardes à vue pour agressions sexuelles sur quelque 80 mineurs, qui ont abouti à 34 mises en examen. Ces chiffres, en augmentation par rapport aux années précédentes, participent de la mauvaise réputation de la ville et de la région, qui craint une stigmatisation de sa population. Le capitaine Raymond Weisse, commandant de la brigade de recherche, y décèle plutôt un effet mécanique de la plus grande acuité des travailleurs sociaux aux violences sexuelles commises sur les mineurs. *« Nous travaillons en étroite collaboration avec les services sociaux*, affirme-t-il. *On dispose ainsi d'un signalement précis des auteurs qui facilite l'audition des enfants. »*

A Calais, la présence de l'assistant social est devenue quasiment sytématique lorsque l'enfant est entendu, les auditions se déroulant parfois dans les foyers d'accueil, loin des commissariats et brigades de gendarmerie, qui parfois les impressionnent. Tout est mis en oeuvre pour assurer un relatif bien-être à l'enfant lors de l'épreuve que constitue la révélation des faits. Un nouveau pas vient d'être franchi : une convention a été signée lundi 18 novembre entre le conseil général et le parquet de Boulogne-sur-Mer afin de mettre à disposition de la justice des moyens audiovisuels. Le témoignage de l'enfant sera enregistré sur cassette vidéo, évitant les auditions répétées et traumatisantes aux différents stades de la procédure.

LE travail des assistants sociaux ne s'arrêtera pas pour autant : tout au long de la procédure, il leur faut accompagner l'enfant et le préparer au procès d'assises de ses parents. *« Il ne faut jamais oublier que révéler les sévices dont il a été l'objet est un acte grave pour l'enfant : cela veut dire envoyer ses propres parents en prison*, analyse Henri de Villeneuve, coordinateur des assistants sociaux de Calais. *Certains enfants ne désirent pas assister au procès de leurs parents, d'autres oui. Dans tous les cas, c'est un moment important : c'est l'endroit où la société leur dit qu'ils ont été victimes, à eux qui se sentent trop souvent coupables. »*

Le maillage instauré entre les travailleurs sociaux, les enquêteurs et les magistrats, particulièrement resserré sur la région de Calais, a permis de lever en partie le tabou qui couvre les pratiques incestueuses. Pour les différents acteurs du Calaisis, une « affaire » comme celle qu'a connue la ville ces jours derniers, si terrible soit-elle, s'analyse dans le sens du progrès. Elle participe des coups d'arrêt successifs portés au silence et à la fatalité, caractéristiques de la situation des victimes de l'inceste. *« Ce qui est paradoxal, c'est qu'aujourd'hui on se pose des questions, alors que tout va mieux comparativement aux années où personne n'en parlait*, estime le subsitut du procureur Dominique Boiron. *Désormais, il y a beaucoup plus d'espoir pour les victimes qu'il y a encore quelques années. Aujourd'hui, un parent qui se livre à l'inceste a tout à craindre. »*

Cécile Prieur
Dessin : Ivan Sigg



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Médiateur : Thomas Ferenczi
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Une victoire tutsie aux lendemains incertains

Suite de la première page

Jeudi 14 novembre, ces « rebelles » ont défait l'ex-FAR et les miliciens hutus qui résistaient à Mugunga, où plus de 500 000 réfugiés survivaient depuis trois semaines. Effrayés par les combats, affamés par le siège de leur camp et libérés de l'emprise des intimidateurs hutus qui retenaient certains d'entre eux, ces réfugiés se sont mis en route pour le Rwanda, à la surprise générale. Le Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), les autres agences de l'ONU, une multitude d'organisations humanitaires et le gouvernement zaïrois à deux reprises, avaient tout tenté au cours des deux dernières années pour les décider à rentrer chez eux. En vain.

Le HCR affirmait depuis des mois être prêt à accueillir au Rwanda 15 000 réfugiés par jour. C'est au rythme de 15 000 à l'heure qu'ils ont passé la frontière séparant Goma de Gisenyi, déjouant toutes les prévisions. En deux ans, 4 000 d'entre eux seulement avaient fait volontairement le choix du retour depuis les camps de Goma. Le HCR a chiffré à 3 000 le nombre des victimes depuis le début des hostilités en septembre, alors que Médecins sans frontières (MSF) de son côté, estimait la semaine dernière que 1 200 personnes mouraient chaque jour. De la polémique macabre sur les chiffres, il ressort néanmoins que la catastrophe annoncée par les organisations non gouvernementales n'a pas eu lieu.

Les premiers réfugiés ont été accueillis vendredi par le président rwandais, pasteur Bizimungu, un Hutu membre du FPR, avec des mots chaleureux de bienvenue. Mais ceux qui rentrent, au-delà de leur épuisement, de leurs souffrances, savent que les conditions de leur retour sont incertaines. La plupart d'entre eux ne retrouveront ni leur maison ni leur terre, occupées par des Tutsis venus d'Ouganda ou du Burundi. Ils savent aussi que 87 000 détenus accusés de génocide croupissent en prison et que 800 nouveaux prisonniers grossissent leurs rangs chaque semaine, alors que les procès tant attendus n'ont toujours pas commencé.

RÉTICENCES AMÉRICAINES

Il est vraisemblable qu'un grand nombre d'ex-soldats des FAR et d'Interahamwe se sont infiltrés parmi les quelque 500 000 réfugiés déjà rentrés au Rwanda où ils disposent de caches d'armes et peuvent compter sur un appui logistique de la communauté hutue. D'un autre côté, les ex-militaires qui refusent de rentrer au pays, les extrémistes et autres irréductibles ont été repoussés vers l'Ouest, dans les collines inexpugnables du Masisi et sur les routes du Nord-Ouest où ils grossissent le flot des déserteurs zaïrois en route vers Walikale et Kisangani. Dans le sud-Kivu, un demi-million de réfugiés errent encore dans la nature. Certains contournent le lac Kivu pour franchir la frontière à Goma. Les autres resteront au Zaïre et constitueront, avec leurs anciens frères d'armes, le noyau d'une force hutue destinée à reconquérir leur pays.

Il n'en reste pas moins que le Rwanda vient de marquer un point décisif. Les Hutus, hostiles au régime tutsi de Kigali à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, sont loin d'être suffisamment organisés pour poser de sérieux problèmes à l'APR. De leur côté, les forces armées zaïroises, humiliées par la victoire éclair des Banyamulenge soutenus par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, ne sont pas prêtes à *« laver l'affront »* ni à *« bouter hors du territoire national l'envahisseur rwandais »*, contrairement à ce que claironnent la presse locale et quelques fanfarons de l'état-major et du gouvernement. Mais cette volonté existe bel et bien et *« les Zaïrois, une fois rétablis dans leur honneur, favoriseront le retour des ex-FAR au Rwanda. Nous les aiderons, nous leur rendrons leurs armes »*, précise un membre du gouvernement proche du premier ministre, Léon Kengo wa Dondo.

Le retour massif des réfugiés au Rwanda incite plusieurs pays qui devaient participer à la mission militaro-humanitaire internationale dans l'Est du Zaïre, votée vendredi par le Conseil de sécurité des Nations unies, à réexaminer leur participation. Les Etats-Unis, qui déjà se faisaient désirer, sont de plus en plus réticents tandis que le Rwanda rappelle son opposition farouche à l'envoi d'une telle force internationale placée sous commandement canadien. La France de son côté, comme le Zaïre, estime nécessaire de maintenir cette mission internationale puisque près d'un demi-million de réfugiés errent toujours dans les collines.

Désamorçant fort à propos cet argument, les Banyamulenge ont annoncé lundi soir qu'ils allaient ouvrir un couloir humanitaire afin de permettre aux réfugiés du sud-Kivu de rentrer chez eux en traversant la frontière entre Bukavu et Cyangugu. Une décision tactique qui vient à point nommé nourrir les atermoiements américains et les soupçons qu'entretiennent certains à l'encontre d'un gouvernement français suspecté de vouloir intervenir pour conforter le régime du président zaïrois Mobutu Sese Seko.

Xavier Emmanuelli, le secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire, a réaffirmé lundi soir à Kinshasa qu'en cas de désistement de ses partenaires, la France ne se lancerait pas seule dans l'aventure. Paris garde un mauvais souvenir de l'opération Turquoise déclenchée en juin 1994 pour sécuriser le Sud-Ouest rwandais, au lendemain du génocide contre les Tutsis, comme les Etats-Unis sont encore traumatisés par la mort, en octobre 1993, de dix-huit *marines* tombés dans une embuscade à Mogadiscio en Somalie.

Frédéric Fritscher

RECTIFICATIFS

PROCÈS DU DRAME DES THERMES DE BARBOTAN

Jean-Michel Bérard, l'un des deux anciens préfets du Gers qui comparaissent depuis lundi 18 novembre devant le tribunal correctionnel de Toulouse dans le cadre du procès de la catastrophe des Thermes de Barbotan, n'est plus directeur de la circulation et de la sécurité routière comme nous l'avions indiqué dans nos éditions du 19 novembre. Préfet du Gers de 1987 à 1990, M. Bérard a occupé cette fonction de 1990 à 1995, date à laquelle il est devenu président de la Société des autoroutes de l'Estérel-Alpes-Côte d'Azur.

CLOVIS

Nous avons classé par erreur, dans un article sur Clovis publié par *Dossiers et documents* d'octobre les Armoricains parmi les peuples d'origine germanique. De même, il était inexact de qualifier Clovis de *« premier roi franc »* et de *« premier roi chrétien »*.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'Europe face à Castro

FIDEL CASTRO – qui devait être reçu mardi 19 novembre au Vatican – a deux problèmes, tous deux intimement liés : l'avenir économique de l'île et l'avenir de son pouvoir. C'est en passant par l'Europe qu'il escompte les résoudre tous les deux.

Depuis la disparition de l'Union soviétique, son tuteur économique, Cuba a accumulé les difficultés. La brutale réorganisation de ses échanges, l'intensification de l'embargo américain, le gaspillage et la faible productivité d'un système bureaucratique centralisé ont entraîné, en quelques années, une régression d'environ 30 % de la production. Jusqu'alors habitués à une protection sociale sans équivalent dans le reste de l'Amérique latine, les Cubains ont subi une baisse dramatique de leur niveau de vie. Aujourd'hui, la pénurie et son corollaire, la corruption, règnent. La dollarisation partielle de l'île approfondit les inégalités entre ceux qui ont accès aux billets verts et ceux qui, pour survivre, ne disposent que d'un salaire en pesos, au pouvoir d'achat étriqué.

Même si, depuis un an, les statistiques annoncent une amélioration – un ralentissement de la descente aux enfers, en réalité – il est clair que le pays qui, malchance supplémentaire, vient de subir les effets de l'ouragan Lilly, est loin d'être sorti du tunnel. C'est là le vrai danger qui guette Fidel Castro. L'homme a suffisamment de culture politique pour ne pas ignorer que même une police aussi bien faite que la sienne ne peut être une garantie absolue quand rôde la faim et que s'étend le désenchantement. Il sait que, si la lente décomposition sociale qui frappe son pays venait à se poursuivre, un pourrissement comparable risquerait de faire des ravages au sein du Parti communiste et de l'armée, nullement immunisés contre l'air du temps.

Face au rétrécissement de sa base sociale et aux contrecoups politiques que les difficultés peuvent susciter à l'intérieur des appareils du pouvoir cubain, Fidel Castro a donc un urgent besoin d'améliorations tangibles. Telle est la raison de ses séjours répétés à l'étranger et de sa cour assidue à l'Europe, invitée comme jamais à investir dans l'île. Quant à la visite au Vatican, un Etat qui a lui aussi condamné l'embargo économique imposé par les Américains, elle comporte une forte connotation symbolique qui ne peut pas nuire aux affaires, bien au contraire.

Jamais le Lider Maximo, qui, pour l'occasion, a troqué l'uniforme vert olive pour le costume croisé, n'en avait fait autant. A tous les responsables qu'il rencontre, il tient le même discours : Cuba n'a pas d'autre choix que celui du changement, mais à son rythme et à condition qu'on ne lui mette pas le couteau sous la gorge. Les Etats-Unis dénoncent cette rhétorique. Celle-ci est mieux accueillie en Amérique latine et désormais en Europe. Les condamnations de l'embargo américain en sont le témoignage. Le Vieux Continent ne doit pourtant pas faire preuve de naïveté à l'égard d'un homme qui a su montrer, depuis trop longtemps, son habileté et d'un régime pour le moins anachronique.

Atlas *par Ronald Searle*



Où la poésie prend racine...

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LE 27 OCTOBRE 1966, le ministre de la culture demandait aux députés de ne pas retrancher de son budget les frais de montage des *Paravents* à l'Odéon-Théâtre de France. La réduction de la subvention était présentée par Christian Bonnet, ancien ministre centriste de l'intérieur, choqué que les contribuables paient pour un spectacle qu'il jugeait une *« pourriture »*, *« antifrançaise »* et *« ordurière »*. Fantaisie baroque autour de la colonisation, la pièce du grand provocateur Jean Genet comportait un tableau où des militaires lâchaient des pets au visage d'un des leurs, blessé à mort, pour, disaient-ils, lui faire respirer une dernière fois *« l'air du pays »*.

Lors de la création, au mois de mai précédent, des protestations violentes avaient eu lieu dans la salle et sur la place du théâtre, menées notamment par un leader d'extrême droite bien connu et un futur ministre « libéral ».

Le ministre de la culture déclarait à l'Assemblée, en octobre :

« La liberté n'a pas toujours les mains propres, mais il faut y regarder à deux fois avant de la jeter par la fenêtre... Cette pièce n'est pas antifrançaise, elle est antihumaine, elle est anti-tout. Goya aussi l'était, comme on le voit dans Les Caprices. *Vous avez parlé de pourriture, soyez prudent... Que dire alors de la* Charogne *de Baudelaire ? Je ne prétends pas que Genet est Baudelaire. S'il l'était, on ne le saurait pas. La preuve : on ne savait pas que Baudelaire était un génie. Mais il est déraisonnable d'interdire ce qui blesse votre sensibilité. »*

« – Franchement, vous avez aimé les Paravents ?, lui demanderait plus tard Roger Stéphane, qui n'aimait pas la pièce – tout comme la romancière Louise de Vilmorin, très proche du ministre.

– *Franchement*, répondit ce dernier, *est-ce que je dois laisser interdire toutes les pièces que je n'aime pas ? »*

A l'Assemblée, il ajoutait :

« Si nous nous engagions dans la voie qu'on nous indique, nous serions amenés à écarter la moitié de la peinture gothique – après tout, le grand retable de Grünewald a été peint pour des pestiférés –, toute l'œuvre de Goya et celle de Baudelaire... »

Les adversaires des *Paravents* ayant de nouveau déploré, le 13 novembre 1966, l'*« angoisse métaphysique »* de la pièce, le ministre observerait : *« En dehors de Victor Hugo, les deux plus grands poètes français sont Baudelaire et Rimbaud, qui sont l'amertume incarnée, et notre civilisation tout entière est dominée par la tristesse. »*

A l'objection que Goya et Baudelaire, eux, ne créaient pas à la charge de leur Etat, le ministre répliquait, en octobre : *« Allons ! Les portraits les plus célèbres de Goya sont ceux de la famille royale... Attention ! Baudelaire n'a pas été imprimé aux frais de Napoléon III, mais vous êtes tout de même dans la situation de ceux qui le condamnaient. Ni vous ni moi ne savons où la poésie prend racine. »*

UNE CHAROGNE
Rappelez-vous l'objet que nous vîmes, mon âme,
Ce beau matin d'été si doux ;
Au détour d'un sentier une charogne infâme
Sur un lit semé de cailloux,
Les jambes en l'air, comme une femme lubrique,
Brûlante et suant les poisons,
Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique
Son ventre plein d'exhalaisons...
... Oui ! telle vous serez, ô reine des grâces,
Après les derniers sacrements,
Quand vous irez, sous l'herbe et les floraisons grasses,
Moisir parmi les ossements.
Alors, ô ma beauté, dites à la vermine
Qui vous mangera de baisers,
Que j'ai gardé la forme et l'essence divine
De mes amours décomposés !

Les « rappeurs » de NTM ne sont pas Goya, ni Baudelaire, ni Genet. Mais nous revoilà « dans la situation » de ceux qui les condamnaient.

... Comme aurait dit le ministre de la culture d'il y a trente ans, qui s'appelait André Malraux, qui était ministre d'Etat du général de Gaulle, et qui entrera au Panthéon samedi 23 novembre, à 19 heures.

DANS LA PRESSE

HERALD TRIBUNE
Joseph Fitchett

■ Le retour massif des réfugiés hutus vers le Rwanda oblige à réviser considérablement la perception que l'on peut avoir de la crise au Zaïre et entache la crédibilité de la la France et des organisations humanitaires non gouvernementales qui avaient apparemment exagéré la gravité de la situation. Les responsables européens et américains ont annoncé leur intention de revoir à la baisse assez rapidement l'ampleur de l'effort mené dans le cadre du plan d'aide, alors que les agences humanitaires sur place confirment que, depuis vendredi, 400 000 Hutus au moins sont retournés au Rwanda. Pierre Messmer, un ancien ministre de la défense et ex-premier ministre, a accusé les organisations humanitaires d'avoir dramatisé et *« menti »* à propos de la situation des réfugiés. Mais nombre de diplomates soulignent que les dirigeants français eux-mêmes avaient annoncé comme imminente au Zaïre *« le pire désastre humanitaire depuis la seconde guerre mondiale »* – une rhétorique destinée en fait à pousser l'administration Clinton vers une intervention rapide. (...)

Malgré les critiques adressées à la Maison Blanche sur ses hésitations politiques et sur son incapacité à gérer les crises, le retournement spectaculaire des événements au Zaïre semble donner raison à l'administration Clinton, qui estimait que, si on leur donnait une chance, les réfugiés hutus rentreraient chez eux. Au-delà de la question humanitaire, l'avenir des camps de réfugiés exacerbe les frictions entre Paris et Washington, les Français voyant dans les camps un moyen de préserver le statu quo au Zaïre et les Américains espérant au contraire favoriser à cette occasion des changements en Afrique de l'Est.

Comment le Japon fait face à la globalisation

par Alain-Marc Rieu

LE 24 juin dernier, le gouvernement japonais a présenté un projet augmentant sur cinq ans les budgets publics affectés aux activités scientifiques et techniques d'environ 60 %, pour les hisser au niveau des pays occidentaux et même les dépasser. Ces dernières mesures s'ajoutent à de nombreuses initiatives récentes. Ainsi, le ministère de l'éducation a décidé en 1995 de quasiment doubler le budget de la Société japonaise pour la promotion de la science (JSPS). Les plans de relance de l'économie japonaise se succèdent et la recherche y joue un rôle croissant.

Au moment même où les pays occidentaux choisissent une tendance inverse en réduisant globalement les crédits de recherche, l'ensemble de ces décisions manifeste une volonté et une stratégie qui doivent désormais être prises en compte, non pour s'en inquiéter mais pour s'interroger sur les choix que fait le Japon depuis la fin des années 80, avant même donc son entrée en crise.

Les pays industrialisés sont en train de comprendre que la globalisation les a enfermés dans un processus mimétique, un piège dans lequel ils tombent au fur et à mesure que l'industrialisation s'accélère en poursuivant son tour du monde. Chacun s'est mis à produire ce qui venait d'assurer le décollage de l'autre. Comme chez ses concurrents, la crise japonaise se creuse d'année en année et déconstruit l'ordre social, industriel et étatique. Mais, aussi grave soit-elle, cette situation ne doit pas cacher que le Japon tente de s'extraire de ce processus mimétique en mettant en place les bases d'un autre système socio-économique, même si personne ne peut encore prédire ce qu'il sera. Malgré les difficultés et les rivalités, le débat sur les orientations de long terme est désormais achevé.

> Il faut aujourd'hui entendre par « recherche et développement » une fonction sociale dans laquelle sont en train de se recomposer les relations entre les ministères, les grands groupes industriels et les universités

La réponse japonaise s'exprime dans la nouvelle fonction donnée à la « recherche et développement » (R & D). On ne peut plus la réduire à la recherche scientifique et technique, à ses « applications » et à ses « retombées ». Ces notions dissimulent les processus en cours. On ne peut pas les saisir non plus en restant le nez collé sur la liste des innovations et des brevets. L'image du « copieur » studieux qui traîne parfois encore en Europe est depuis longtemps révolue. Il faut aujourd'hui entendre par R&D au Japon une fonction sociale dans laquelle sont en train de se recomposer les relations entre les ministères (la bureaucratie), les grands groupes industriels et leurs multiples filiales, et enfin les universités, laboratoires et fondations. La nouvelle dimension qu'est en train d'acquérir ce secteur le rend progressivement autonome par rapport aux organismes et aux institutions dont il est issu.

Ce rôle nouveau conféré à la recherche est censé devenir le noyau d'un autre système industriel. C'est la conception japonaise du post-industriel : une société techno-scientifique, clef de la souveraineté et de la puissance futures de la nation.

La tendance n'est pas nouvelle. Elle prolonge l'« *économie de haute valeur ajoutée* », cette réponse trouvée aux crises de l'énergie des années 70 qui a forgé la puissance japonaise des années 80. A partir de réflexions conduites sur la fin du « *rattrapage* », un seuil décisif a été franchi vers 1985-1990 par le lancement par certains ministère (principalement le MITI et le ministère des postes et télécommunications) de « *programmes globaux de recherche* ». Même si elle la retarde, la crise actuelle ne met pas en cause cette mutation. Mais elle exige de la mieux gérer, d'engager de multiples réformes, de maîtriser ses conséquences sur le tissu social.

Puisque les entreprises, en période de crise, ont tendance à réduire leurs investissements dans la R&D, l'Etat a désormais pris le relais et augmenté les budgets alloués à ce secteur. Au début des années 90, le MITI se vantait du faible pourcentage des investissements publics du Japon dans la recherche par rapport à ses concurrents étrangers. Cette situation est désormais conçue comme une faiblesse qu'il faut rapidement réduire. On continue donc de vanter à l'étranger les mérites d'une situation que les élites japonaises ont entrepris de dépasser. Les budgets de R&D des ministères augmentent régulièrement depuis le début des années 90, en moyenne de 6 % par an. En tout, ce budget s'élève en 1996 à 2 700 milliards de yens et, selon les décisions prises en juin 1996, 17 000 milliards de yens y seront consacrés d'ici à l'an 2000. On mesure l'effort entrepris.

Les centres de R&D, projets et programmes prolifèrent de façon anarchique dans tout l'archipel. Ce n'est un signe de vitalité qu'en apparence, car la mise en place des structures précède une définition précise des contenus souvent redondants, plus destinés à opérer l'usuel transfert des connaissances qu'à stimuler l'innovation. Dans les universités, les laboratoires, les hiérarchies qui les contrôlent, évoluent très lentement. La création de quelques centres d'excellence ne cache pas les inerties et renforce même l'élitisme au lieu d'élargir la base sociale de la recherche. Il est aisé de repérer les grands thèmes de recherche, mais il est trop tôt pour saisir l'organisation qui constituera l'autonomie de ce secteur. Le MITI cherche à l'organiser pour y redéfinir et y renforcer son rôle.

Le rôle déterminant conféré à la R&D marque l'émergence au Japon d'un nouveau secteur d'activités dans lequel se recomposent les relations entre le politique, l'économique et le social. Ce secteur que devient la R&D permet de desserrer le système : plus le centre se reconstitue par la recherche sur de nouvelles bases, plus la périphérie peut s'étendre, se spécialiser et se disséminer. La différenciation permet à moyen terme de mieux s'adapter aux conditions locales et éventuellement de multiplier les sources d'innovation. Toute une nouvelle hiérarchie des activités et des régions est donc envisagée, le Japon devenant par la R&D la tête d'un réseau de centres de recherche par lequel circulent les connaissances et se reconstruit indéfiniment la base nationale du système industriel.

Cette mutation est gravement méconnue. La distinction public/privé, surtout dans sa définition américaine, ne permet pas de comprendre la réalité japonaise parce qu'elle transforme la distinction de deux pôles idéaux en une opposition entre deux secteurs. Ce qui compte au contraire, ce qu'il faut étudier pour y participer, est le tissu d'institutions suscitant et organisant les relations, les conflits et collaborations existant entre ces deux pôles.

C'est sur cette base que les collaborations scientifiques avec le Japon peuvent réellement se développer : elles ne peuvent se réduire aux habituels échanges de connaissances et de chercheurs. Il faut prendre en compte non seulement les objectifs scientifiques (nécessairement très semblables !), mais le contexte institutionnel, les finalités sociales, économiques et politiques respectives telles qu'elles s'expriment selon le degré d'autonomie du secteur R&D des différents pays. Une réflexion approfondie est nécessaire. Elle n'est pas encore réellement engagée, en France, parce qu'elle met en cause les relations établies entre la bureaucratie et la recherche.

Voilà ce qu'est en 1996 le défi japonais, comme on parlait dans les années 1950 du « *défi américain* ». Y répondre ne consiste pas à simplement augmenter les dépenses de recherche, même s'il faut d'abord cesser de les réduire. Il ne s'agit plus d'« *avoir des idées* », d'être « *créatif* » ou « *innovant* », ces versions pâles du génie. Il faut transformer le contexte institutionnel de la recherche, réfléchir à ce que pourraient être divers systèmes de R&D au niveau régional, national et européen. L'émergence de ce nouveau secteur est probablement la seule façon aujourd'hui pour les nations industrialisées de redéfinir leurs priorités afin de se construire un avenir autre que celui qui leur est définitivement contesté.

On pourrait ainsi s'extraire du faux dilemme entre repli sur la nation et ouverture au monde qui neutralise en France tout débat pertinent.

Alain-Marc Rieu *est professeur à la faculté de philosophie de l'université Lyon-III.*

TF 1 parie sur

ET si, pour une fois dans ce pays, nous avions bien fait, ou à tout le moins, si nous avions fait un peu avant tous les autres et un peu mieux que tous les autres ? Depuis le 18 novembre, toutes les grandes chaînes de télévision généralistes françaises, publiques et privées, ont décidé d'utiliser une signalétique commune pour prévenir, dans le sens plein du terme, de la diffusion de programmes comportant des scènes de violence. Issue d'une réflexion de plusieurs mois réunissant ces chaînes et le CSA, cette initiative est le fruit d'une attitude profondément pragmatique qui rejette les excès du « *tout ou rien* ».

Le « *tout* », ce serait d'accepter que la télévision soit une sorte de miroir innocent qui se contenterait de réfléchir les comportements individuels et collectifs de notre société. Puisque la violence est une des composantes de notre réalité sociale, la télévision-miroir comporterait les mêmes doses de violence que la société qui lui sert de modèle. Les partisans, peu nombreux il est vrai aujourd'hui, du « *laisser faire* » avancent une hypothèse assez hasardeuse : un effet de catharsis permettrait aux plus violents d'assouvir par procuration ou identification leurs pulsions agressives, ce qui les dispenserait de passer à l'acte. A l'opposé se retrouvent les partisans du « *rien* », du « *zéro violence* ». Ceux-là sont sincèrement convaincus qu'une télévision totalement expurgée constituerait, en vertu de son exemplarité, une antidote efficace contre la violence exacerbée de cette fin de siècle. Ils me font penser à Marcel Dassault qui, heureux propriétaire et rédacteur en chef d'un magazine à fort tirage, avait décrété : « *On ne meurt pas dans* Jours de France, *on disparaît.* » Il est vrai qu'il était plus facile, à l'époque, de faire un journal de l'actualité heureuse qui niait la mort et ignorait la violence...

Les responsables des grandes chaînes de télévision ont adopté une attitude contemporaine et responsable, en tournant le dos aussi bien au « *tout violence* » qu'au « *zéro violence* ». La voie moyenne que nous avons choisie est moins simple à baliser qu'une pratique intégriste. Et pourtant, notre signalétique repose sur trois principes clairs : simplicité, responsabilité des diffuseurs, responsabilité des parents.

La simplicité des cinq catégories retenues (des programmes pouvant être regardés par tous – sans signe distinctif – jusqu'aux œuvres de violence extrême et/ou de pornographie qui n'ont pas leur place sur les grandes

AU COURRIER DU « MONDE »

LES IMPÔTS DES JOURNALISTES

Permettez-moi d'exprimer ma surprise de la façon dont *Le Monde* et les autres grands titres défendent la déduction forfaitaire de 30 % pour les journalistes. Il ne sert à rien d'inventer, avec mauvaise conscience et maladresse, cinquante raisons, et il est ridicule de parler d'« *aide indirecte à la presse* ». Comme trop souvent, vous dites tout sauf l'essentiel : il s'agit d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels. Point final. Les journalistes ne sont pas tous dans le confort d'une rédaction, et ont des frais de documentation, de transports, de photocopies, d'invitations, d'abonnements, etc. D'ailleurs, il sera apparemment toujours possible de les déduire, mais sous forme de déduction pour « *frais réels* » justifiés. Une lourde paperasserie à gérer, mais au final, cela risque de dépasser le montant des déductions forfaitaires, ce qui rend leur suppression inutile et démagogique.

Michel Blanchard,
Paris

la responsabilité

par Etienne Mougeotte

chaînes en clair) ne signifie en aucune manière que la décision de classification soit toujours simple, elle aussi, car il s'agit de hiérarchiser ce qui est avant tout affaire d'appréciation personnelle.

On peut d'ores et déjà prédire que nos choix seront contestés. Ce sera même, probablement, pendant quelque temps, le passetemps favori de certains médias. Reste que sera mis en place, sur chaque chaîne, un comité de classement composé de femmes et d'hommes de sensibilités différentes et que, par ailleurs, la concertation entre chaînes continuera à prévaloir. Ce sont autant de gages d'une classification objective, impartiale et cohérente.

Ce qui nous amène au deuxième principe : la responsabilité des diffuseurs. On a pu lire et entendre qu'avec la mise en place de cette signalétique, les chaînes de télévision se déchargeaient de leurs responsabilités sur les téléspectateurs et les parents. C'est tout le contraire : le classement se fera sous la responsabilité de chaque chaîne, et le comité de visionnage sera présidé par un de ses hauts responsables, en l'occurrence, à TF 1, le directeur de l'antenne, Xavier Couture.

A TF 1, nous n'avons pas attendu cet effort commun des diffuseurs pour prendre des initiatives dans ce domaine. Dès 1990, nous avons créé un comité de visionnage de tous les produits destinés aux émissions de jeunesse, comité indépendant constitué de psychologues et de pédopsychiatres. Puis nous avons élaboré et mis en application un code de déontologie de l'information qui prévoit, notamment, le bannissement de la violence répétitive et non signifiante en matière d'information. Enfin, des responsables de TF 1, qui travaillent en liaison avec les producteurs, les auteurs et les réalisateurs, les mettent en garde contre l'utilisation gratuite et répétée de la violence physique ou psychologique pour capter l'attention du public.

Mais cette responsabilité que nous revendiquons fièrement ne peut, en aucun cas, se substituer à celle des téléspectateurs, et tout particulièrement celle des parents. C'est surtout vrai pour ce qui concerne les premières parties de soirée (après 20 h 30), lorsqu'un film ou un téléfilm comporte des scènes de nature à choquer les enfants. Naturellement, ces programmes ne seront pas diffusés les mardi soir, vendredi soir, samedi soir ou pendant les vacances scolaires, c'est-à-dire lorsque des enfants de moins de 15 ans ont d'autant plus de raison de regarder la télévision qu'il n'y a pas école le lendemain.

> Les dirigeants des grandes chaînes de télévision ont adopté une attitude contemporaine et responsable, en tournant le dos aussi bien au « tout violence » qu'au « zéro violence »

Aucune décision n'est parfaite, aucune initiative n'est exempte d'effet pervers. On ne peut exclure en particulier que la signalétique exacerbe l'attrait du « fruit défendu ». Mais enfin, sauf à mettre en pratique le plaisant *« Ah qu'il est doux de ne rien faire quand tout s'agite autour de vous »*, il était nécessaire que les responsables des grandes chaînes de télévision prennent à bras-le-corps le problème de la violence sur le petit écran.

En choisissant la voie de la simplicité et de la responsabilité, nous avons pris le parti d'éviter deux écueils : la télévision de la plus grande pente, qui joue avec le feu, et une télévision aseptisée qui, au motif qu'il existe des esprits influençables, censure la création et travestit la réalité sociale.

Nous avons, en tant que responsables des grandes chaînes généralistes, agi vite et ensemble. L'expérience nous dira ce qui est positif dans notre action commune et ce qui mérite d'être aménagé.

La télévision n'est pas en mesure de panser toutes les blessures sociales (pas plus, d'ailleurs, qu'elle n'en est la cause). Au mieux, notre signalétique facilitera la tâche des parents qui jouent pleinement leur rôle. Au pire, elle sera sans effet. Mais gageons que, dans la majorité des cas, elle stimulera une autorité parentale assoupie ou défaillante, ce qui ne serait pas une mince victoire.

***Etienne Mougeotte** est vice-président-directeur général de TF 1 et directeur général de l'antenne.*

Pour un capitalisme européen

par Pierre Richard

L'IMPÉRIALISME américain est en marche. Les Etats-Unis éclatent de santé sur le plan économique. Dans le classement des cent premières entreprises mondiales en termes de capitalisation, la domination américaine est plus forte que jamais : plus de la moitié de ces entreprises sont américaines et il n'y a *aucune entreprise française*. Si nous voulons exister dans les dix ans qui viennent face à l'Amérique, nous n'avons pas le choix : nous devons montrer la même audace, accepter les révisions déchirantes dans nos modes de pensée et d'action et nous mettre au niveau des défis de la mondialisation de l'économie.

Une certaine forme de *« capitalisme à la française »* a vécu. Les entreprises françaises doivent désormais jouer la carte européenne. Elles peuvent le faire en se mariant entre elles pour constituer des groupes de stature mondiale, mais la manière la plus prometteuse pour concurrencer les entreprises américaines, c'est l'alliance transnationale. Nous devons donner une nouvelle identité à notre capitalisme : avec une identité européenne, nous pourrons nous battre plus souvent à armes égales avec les entreprises américaines ou japonaises.

L'avènement de la monnaie unique dans moins de deux ans est *une chance historique permettant* d'accélérer le mouvement. Une économie conquérante doit s'appuyer sur une grande monnaie mondiale qui soit une monnaie de facturation internationale et de réserve.

Chacun a pu mesurer l'importance de cet enjeu lors des dernières réunions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington, en septembre dernier. L'euro a été – qui l'aurait imaginé ? – une des vedettes des débats et est apparu pour la première fois comme un concurrent crédible du billet vert aux yeux de tous les banquiers de la planète présents. On ne peut qu'en tirer une fierté d'Européen alors que jamais aucune des monnaies nationales n'avait provoqué un tel intérêt jusqu'alors.

Cessons donc de perdre du temps dans nos débats idéologiques dépassés. Qui oserait honnêtement contester la marche irréversible et souhaitable vers l'euro ? La voie européenne clairement fixée par le président de la République a déjà permis une décrue très nette des taux d'intérêt avec des taux sur le marché monétaire voisins de 3 %. Cessons de répéter le refrain irréel du boulet de taux d'intérêt réels trop élevés. En dehors du Japon et de la Suisse, la France est, avec l'Allemagne, le pays qui a les taux d'intérêt les plus bas du monde et des taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi faibles dans l'histoire financière de la France depuis trente ans.

Cessons de nous inventer une nouvelle peur, paralysante pour l'action : une parité de l'euro qui serait excessive face aux autres monnaies. Ce sont les marchés qui fixent les parités monétaires en fonction de la santé économique des pays concernés et de la clarté des politiques qu'ils suivent. A nous, *Européens, d'être vertueux* sur ces deux points. Nous aurons alors une bonne parité qui nous ouvrira durablement la porte aux taux d'intérêt les plus faibles. Les entreprises du Vieux Continent *doivent tirer parti de l'euro pour* grandir.

Dans le seul secteur bancaire, la création de l'euro aura pour effet instantané de quadrupler le marché domestique concerné. Le marché intérieur d'une banque, c'est le pays de sa monnaie. Avec l'euro, un établissement français passera instantanément d'un marché domestique de cinquante-huit millions d'habitants à un marché de plus de deux cents millions d'habitants dans un premier temps et de trois cent quarante millions ultérieurement.

En se renforçant sur un marché intérieur élargi, les grandes entreprises gagneront en puissance pour développer leur stratégie internationale. Mais il y a une condition politique : faire accepter à l'opinion publique que nos entreprises ne restent pas nécessairement franco-françaises, qu'elles partagent le pouvoir avec d'autres partenaires européens et qu'ainsi elles portent à l'extérieur le prestigieux flambeau européen.

Tout le monde a salué la commande record que vient de remporter Airbus Industrie aux Etats-Unis. C'est une entreprise véritablement européenne qui a gagné. Cela n'a pas froissé notre chauvinisme national, bien au contraire.

Avoir une identité européenne n'interdit pas de garder des racines régionales françaises, allemandes, espagnoles ou britanniques. Airbus a montré la voie. D'autres l'ont déjà fait. *Voyons la réussite spectaculaire* de l'entreprise Asea Brown Boveri née d'une alliance helvético-suédoise. Elle constitue un groupe industriel européen qui emploie aujourd'hui deux cent dix mille personnes dans le monde et qui a été classé par un grand quotidien économique anglo-saxon comme l'entreprise la plus performante d'Europe en 1996. On peut citer aussi le groupe belgo-néerlandais Fortis dans le domaine de la banque-assurance.

Encourageons les fusions transnationales en Europe. C'est possible et cela marche. Le Crédit local de France et le Crédit communal de Belgique ont osé le faire cette année alors qu'eux-mêmes travaillent sur des secteurs très spécialisés, profondément ancrés dans les territoires de leurs pays respectifs. En *fusionnant pour donner naissance* au groupe Dexia, au bilan total de 1 000 milliards de francs, ils comptent trouver une vigueur nouvelle qui leur permettra d'accentuer leur développement international et de devenir sans complexe le numéro un mondial du financement des équipements collectifs. N'est-ce pas à l'avantage de la France et de la Belgique, même si Dexia se veut tout simplement européen ?

> Encourageons les fusions transnationales. C'est possible et cela marche. Avoir une identité continentale n'interdit pas de garder des racines régionales françaises, allemandes, espagnoles ou britanniques

Cette « européisation » nécessaire des entreprises du Vieux Continent ne se fera pas toujours dans la douceur. Dans un monde où le consommateur est le roi et le vrai moteur du capitalisme, puisqu'il attise la concurrence en demandant toujours plus pour toujours moins cher, il faut savoir éviter toute tentation protectionniste. Evitons donc tout mécanisme de *protection d'un autre* âge. Permettons les OPA, en évitant bien sûr tout angélisme et en adoptant les mêmes protections que nos confrères anglo-saxons, mais pas plus.

Nous avons des atouts inestimables : diversité des territoires, des cultures, excellence des chercheurs et des universitaires. Nous n'avons donc aucune raison de succomber au pessimisme actuel.

Il est certes plus facile de se plaindre de ce qui ne va pas et de s'en remettre sans cesse à l'Etat. Celui-ci n'en peut mais, face à un monde désormais totalement ouvert et soumis à la concurrence. L'exemple que nous donne l'Amérique est assez clair. Retroussons nos manches. N'attendons pas tout des autres, ni surtout de l'Etat. Jouons la carte de la plus grande diffusion des responsabilités à tous les niveaux. Comptons sur nous-mêmes, dans une Europe renforcée par son unification.

***Pierre Richard** est président du Crédit local de France et de Dexia.*

PRIVATISATION Jean-Jacques Bonnaud, le président du GAN, a décidé de ne pas démissionner bien que le ministère de l'économie et des finances ait déclaré, lundi 18 novembre, que le gouvernement demandait sa démission. ● LE PRÉSIDENT DU GAN *« n'est pas démissionnaire »*, indiquait, mardi 19 novembre, un porte-parole du GAN. *« Il n'est pas révoqué, on lui demande sa démission, et il considère qu'il n'a pas à la donner sa démission »*, ajoutait-il. ● C'EST LA PREMIÈRE FOIS dans l'histoire des entreprises publiques, qu'un patron nommé par l'Etat pousse le gouvernement à aller jusqu'au bout d'une procédure de révocation. ● LE GAN est la maison-mère du groupe bancaire CIC, dont le ministre de l'économie Jean Arthuis a décidé, le 14 novembre, de suspendre la privatisation *« afin de prendre le temps d'expliquer et de convaincre »*.

Le président du GAN pousse le gouvernement à justifier son limogeage

Jean-Jacques Bonnaud a décidé d'attendre qu'un décret le révoque officiellement avant de quitter la tête du groupe d'assurances public. Il refuse de jouer le rôle de bouc émissaire. Sa mise à l'écart ne pourrait intervenir qu'à l'issue du conseil des ministres du 27 novembre.

L'AFFAIRE n'a pas vraiment de précédent. Sommé de remettre sa démission par Jean Arthuis, le ministre de l'économie, Jean-Jacques Bonnaud, le président du GAN, a décidé de faire de la résistance. On se souvient de la mauvaise grâce qu'avait manifesté Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien président d'Elf à quitter le groupe pétrolier. Mis en examen, celui-ci avait affirmé *« qu'il ne démissionnerait pas »* pour, quinze jours plus tard, adresser une lettre de démission directement à Jacques Chirac.

Mais, dans l'histoire des entreprises publiques, c'est pourtant la première fois qu'un patron nommé par l'Etat pousse le gouvernement à aller jusqu'au bout d'une procédure qui l'oblige à se démasquer. Le président du GAN est nommé par décret en conseil des ministres, signé par le ministre de l'économie, le premier ministre et le président de la République. M. Bonnaud, qui a été porté à la présidence de la compagnie d'assurance en juin 1994 pour mener à bien sa privatisation, veut que cette même règle soit appliquée pour mettre fin à son mandat. Cet entêtement n'a d'égal que celui de Jean Arthuis.

De Tokyo, où il accompagne le président de la République, M. Arthuis a déclaré, lundi soir, que la nomination d'un nouveau président du GAN devrait intervenir *« dans les jours qui viennent. C'est l'affaire d'une dizaine de jours au plus »*. D'une part, M. Bonnaud estime être dans son droit et n'avoir rien fait pour justifier une telle mesure ; d'autre part, il connaît les rumeurs d'un possible remaniement ministériel au retour, jeudi, de Jacques Chirac du Japon et la faiblesse de la position du ministre des finances. En un mot, M. Bonnaud refuse d'être un bouc émissaire, et met l'affaire sur la place publique, obligeant le premier ministre, voire le président de la République à prendre officiellement parti en apposant leurs signatures sur un décret de révocation.

M. Arthuis pourrait choisir la voie d'un arrêté ministériel pour mettre fin à son mandat d'administrateur

C'est jeudi 14 novembre, à l'issue d'un déjeuner auquel il avait convoqué les onze présidents des banques régionales du groupe CIC, que le ministre de l'économie a demandé, *« entre deux portes »*, à M. Bonnaud de lui remettre sa démission. Motifs invoqués : le président du GAN ne lui avait pas soumis le texte d'une lettre adressée à la commission de privatisation sur la valorisation du CIC, *« un argument de chef de bureau du Trésor »*, estime M. Bonnaud. Plus grave, aux yeux du ministre, M. Bonnaud s'est montré incapable de « tenir » les barons régionaux du groupe et le patron de la Compagnie financière, Bernard Yoncourt. Ceux-ci ont multiplié les déclarations hostiles à une reprise du CIC par la Société générale ou la BNP, seules candidates au rachat.

Pour M. Arthuis, *« le moins que l'on puisse dire, c'est que M. Bonnaud n'était pas très allant dans le processus de privatisation du CIC »*. On estime à Bercy que Jean-Jacques Bonnaud a fait plus, en sous-main, pour saper le processus de privatisation que Bernard Yoncourt, président de la holding de tête des banques régionales, qui est monté au créneau publiquement.

Sous la pression de Matignon, ébranlé par la mobilisation des élus et celle des salariés, Jean Arthuis s'est résigné à mettre fin à une procédure de privatisation mal engagée dès le départ. Un revers qu'il n'entend pas supporter seul. Samedi matin, avant de s'envoler pour le Japon, le ministre a confirmé sa décision à Jean-Jacques Bonnaud et s'est vu opposer un refus.

Comme depuis juillet 1993, la nomination du président de la compagnie financière de CIC n'est plus du ressort du gouvernement mais dépend du président du GAN, Bernard Yoncourt sauve également provisoirement sa tête.

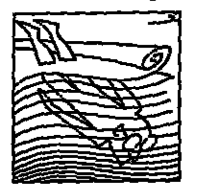
Théoriquement, le président du GAN a encore une semaine pour travailler son argumentaire de défense. Aucun conseil des ministres n'étant prévu mercredi en raison de l'absence du président de la République, son limogeage, s'il a lieu, ne pourrait intervenir qu'au cours du prochain conseil, mercredi 27. L'issue du feuilleton pourrait pourtant être plus rapide. Pour gagner la course contre la montre dans laquelle M. Bonnaud tente de l'entraîner, le ministre de l'économie pourrait choisir la voie d'un arrêté ministériel pour mettre fin au mandat d'administrateur de M. Bonnaud. Privé de ce siège, ce dernier serait mécaniquement déchu de son poste de président.

Une autre solution pourrait faire son chemin : la préparation par le gouvernement d'un décret de privatisation du GAN. Celle-ci entraîne un remaniement du conseil d'administration, et fait partir Jean-Jacques Bonnaud et Bernard Yoncourt. A Bercy, on affirmait encore mardi matin que le gouvernement choisirait la voie de la révocation.

Babette Stern

La rancune tenace de Matignon

QUELLE MOUCHE a donc piqué le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, pour qu'il souhaite, dans un même mouvement, l'éviction du président du GAN, Jean-Jacques Bonnaud, et de celui de sa filiale, la Compagnie financière de l'Union européenne de CIC, Bernard Yoncourt ?



ANALYSE

Dans le second cas, la réponse est connue : le patron de la fédération de banques régionales avait fait des déclarations publiques contestant les choix de son actionnaire et, selon le vieil adage « qui paie commande », on lui demande de faire ses valises. Pourquoi le même sort a-t-il été réservé à M. Bonnaud ?

Pour comprendre ce nouvel imbroglio, il faut se souvenir de l'épisode précédent. Au début de l'année, Alain Juppé s'était saisi personnellement du dossier et avait déjà fait des remous en souhaitant que le patron de l'époque du CIC, Jean-Pierre Aubert, soit démis de ses fonctions et remplacé par le directeur adjoint du cabinet de Matignon, Pierre-Mathieu Duhamel. L'affaire avait suscité un tel tollé que le premier ministre avait dû reculer : M. Aubert avait, certes, été prié de partir, mais son remplaçant avait été M. Yoncourt et non M. Duhamel, qui avait hérité du poste de directeur général des douanes (*Le Monde* du 21 février). Or M. Juppé a visiblement gardé quelque rancune à l'encontre de ceux, dont M. Bonnaud, qui ont joué un rôle dans cet intermède, pénible pour lui.

L'affaire éclaire sous un jour étrange les relations de travail internes au gouvernement

Il ne fait aucun doute, en effet, que l'éviction de M. Yoncourt – qui ne sera donc pas même resté en fonction un an – est le fait du ministre des finances. Le jour même où le patron du CIC avait émis des réserves sur une possible reprise de sa banque par la Société générale ou la BNP, M. Arthuis avait laissé entendre que cette sortie intempestive serait sanctionnée. Dans le cas de M. Bonnaud, en revanche, les récriminations sont beaucoup plus vagues. Tout juste souligne-t-on, à Bercy, que l'Etat-actionnaire était en droit d'attendre un peu plus d'enthousiasme de la part d'un grand patron pour mobiliser ses troupes en ouverture d'une opération de privatisation délicate.

L'embarras de Bercy ne laisse aucun doute : si M. Arthuis veut sanctionner de la sorte l'un de ses amis politiques, centriste comme lui, c'est certes parce qu'il a eu avec lui quelques frictions récentes, mais c'est surtout parce que Matignon lui a clairement demandé sa tête. De très bonnes sources, on indique en effet que le premier ministre a pesé personnellement pour que M. Bonnaud soit remercié et que, sans cette intervention, M. Arthuis n'aurait pas pris une décision aussi lourde.

En marge du dossier de la privatisation interrompue, l'affaire éclaire donc sous un jour étrange les relations de travail intergouvernementales. Très apprécié de la plupart des grandes administrations de Bercy, M. Arthuis a la réputation de trancher rapidement les problèmes qui lui sont soumis et d'être un ministre respectueux de ses collaborateurs et de ses interlocuteurs. A sa manière – excessivement discrète et feutrée –, on avait même senti, à diverses reprises, que s'il était loyal à l'égard du chef du gouvernement il pouvait, sans l'exprimer publiquement, avoir des désaccords avec lui et le lui faire savoir.

En d'autres temps, il avait ainsi clairement fait comprendre que la « prime Juppé » pour l'automobile, aujourd'hui abandonnée, était une ineptie économique. Il avait tout aussi clairement traîné des pieds quand Matignon avait souhaité imposer M. Duhamel à la tête du CIC.

Pourquoi, cette fois-ci, a-t-il donné à Matignon la tête qui lui était demandée ? A-t-il compris que M. Bonnaud était défendu avec moins de pugnacité qu'auparavant par une grande figure du centrisme, le président du Sénat, René Monory, et que la cause était perdue ? Ou bien M. Arthuis a-t-il pensé que, alors que se profile un remaniement ministériel, il pourrait, par un acte de docilité remarqué, sauver un portefeuille convoité par beaucoup, à commencer par Nicolas Sarkozy ?

Laurent Mauduit

Jean-Jacques Bonnaud, le patient

JUIN 1994, Jean-Jacques Bonnaud succède à François Heilbronner à la tête du GAN. La nouvelle est applaudie. Il n'est pas fréquent qu'un homme du sérail dame le pion à un inspecteur des finances lorsqu'un siège se libère dans une entreprise publique.



PORTRAIT

Trois fois déjà, Jean-Jacques Bonnaud a espéré accéder au fauteuil présidentiel : en 1984, mais la gauche y propulse Bernard Attali ; en 1986, sans grand espoir puisque François Heilbronner, soutenu par le premier ministre Jacques Chirac dont il était directeur adjoint de cabinet lors de la première cohabitation, est nommé au « tour extérieur ». En 1992, enfin. Le GAN va déjà mal, en raison d'une politique commerciale de conquête de parts de marché que M. Bonnaud, alors directeur général, juge *« suicidaire pour nos marges »*. Pourtant, le pouvoir reconduit M. Heilbronner à son poste, lui sachant gré de son engagement, en 1988, aux côtés de Georges Pébereau dans le raid sur la Société générale.

M. Bonnaud, lui, sera officieusement écarté des décisions de l'état-major du GAN. Il conserve son titre mais est chargé de développer les activités internationales. Il attend son heure et critique en privé, de plus en plus sévèrement, la gestion du président du GAN.

La révocation de ce dernier avant la fin de son mandat, en 1994, lui offre enfin sa chance. Il sait pouvoir compter sur un appui de taille : le président du Sénat, René Monory, dont il fut le directeur de cabinet lorsque ce dernier était ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et qu'il a suivi au ministère de l'économie, comme chargé de mission, d'avril 1978 à octobre 1979. Sa carrière prend alors un tour plus industriel. Il entre au GAN comme conseiller du président de l'époque, Guy Verdeil, devient directeur général adjoint du GAN-Vie en 1984 avant d'être nommé, deux ans plus tard, directeur général.

UN TACTICIEN

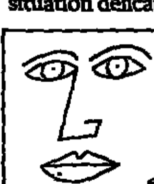
L'ancien élève de l'ENA (promotion Saint-Just, 1961-1963) devra attendre encore dix ans pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé à son entrée au GAN : en devenir le président. Mais il est patient. Sa naissance à Tien-Tsin, en Chine, en 1935, y est peut-être pour quelque chose. Il sait aussi faire le dos rond, et l'a démontré pendant sa traversée du désert interne.

Certains lui reprochent un manque d'audace et des difficultés à trancher. D'autres soulignent sa capacité à obtenir le consensus et son habileté de tacticien. Aucun n'est vraiment capable de le déchiffrer. Une chose est sûre : à cinquante-neuf ans, sa capacité de résistance est intacte. Invité à démissionner, M. Bonnaud a décidé de reprendre son masque chinois et d'attendre qu'on le renvoie, justifications à l'appui.

Ba. S.

Bernard Yoncourt, un caractère entier

DÈS SON ARRIVÉE, le 11 mars, à la présidence du groupe CIC, Bernard Yoncourt, cinquante-quatre ans, s'est trouvé dans une situation délicate, cantonné immédiatement à un second rôle dans le processus de privatisation en cours du groupe bancaire.



PORTRAIT

Le président du GAN, Bercy et les candidats potentiels à la reprise du réseau tenaient le devant de la scène. Privé du soutien de Matignon, qui ne souhaitait pas sa nomination, il n'avait guère d'autres appuis dans sa tâche que les responsables syndicaux du groupe.

Pour l'avoir bien connu lorsqu'il présidait la Société nancéienne Varin-Bernier (SNVB), la banque régionale du groupe à Nancy, ils ont continué à le surnommer « le Grand » et ont tenté de conforter son pouvoir. Les présidents de banques régionales ont fait de même et se sont rangés derrière le patron du CIC.

Si la gestion quotidienne du groupe, en relative bonne santé, ne posait pas de problème à ce banquier qui a fait de la SNVB l'un des fleurons du réseau, sa position difficile l'a amené à se faire de plus en plus le porte-parole des salariés et des barons du groupe. Ce polytechnicien au caractère entier, plus gestionnaire que politique, rigoureux et très direct, voire, au yeux de certains, rigide, s'en est tenu exclusivement à son rôle de défenseur de l'intégrité du groupe CIC et de sa structure décentralisée, qu'il a sans doute pris trop à cœur. Cela l'a conduit à déclarer, sur la chaîne de télévision LCI, que la reprise du groupe par la BNP ou la Société générale risquait *« sauf, à être contredit par les faits ou par des engagements forts, d'être la mort annoncée du CIC »*. Ce que Bercy n'a pu admettre, compte tenu du devoir de réserve qui s'impose au président d'une société en cours de privatisation. Si le soutien de Jean-Jacques Bonnaud lui a alors permis, de façon un peu inespérée, de sauver sa tête, Jean Arthuis ne lui a pas pour autant pardonné sa bévue.

Sophie Fay

La Banque d'Italie manipulerait le cours de la lire avant son entrée dans le SME

DANS LES SALLES de marché des banques, les pronostics vont bon train. Selon certains opérateurs, la lire effectuera sa rentrée dans le système monétaire européen (SME) dès le prochain week-end, à un cours pivot de 1 025 lires pour 1 deutschemark. D'autres parient plutôt pour le samedi 30 novembre et un niveau de 950 lires pour 1 mark.

A plusieurs reprises, le ministre du Trésor, Carlo Azeglio Ciampi, a affirmé que la rentrée de la monnaie italienne dans le mécanisme de changes européen aurait lieu avant la fin du mois de novembre et après *« l'approbation de la loi de finances »* par la chambre des députés, ce qui est chose faite depuis le samedi 16 novembre. L'échéance est donc proche. Le président du conseil, Romano Prodi, l'a confirmé, dimanche, en expliquant que le gouvernement italien avait l'intention d'ouvrir des négociations avec le comité monétaire européen *« dans les jours qui viennent »*.

IRRITATION

Un élément imprévu pourrait toutefois être de nature, sinon à compromettre, du moins à retarder quelque peu le retour de la lire dans le SME. Il tient à l'irritation provoquée dans plusieurs capitales européennes, et notamment à Paris, par le comportement de la banque centrale italienne. Depuis plusieurs semaines, celle-ci interviendrait massivement, par l'intermédiaire d'établissements auxquels elle demande de garder le secret, pour vendre de la lire dès que celle-ci s'approche de la barre des 1 005 lires. *« Cette attitude n'est pas convenable »*, confie un expert gouvernemental français spécialiste des affaires européennes. L'action de la Banque d'Italie est confirmée par le gestionnaire d'un grand fonds d'investissement américain. *« Nous avons acheté des quantités très importantes de lires sans faire décaler les cours,* explique-t-il. *Il ne fait guère de doute qu'une main invisible intervient pour vendre la monnaie italienne. »*

Pour protéger les intérêts des industriels italiens, Rome cherche par tous les moyens à empêcher que la lire rejoigne le SME à un cours pivot trop élevé. A Paris et à Bonn, au contraire, on juge qu'un niveau supérieur à 1 000 lires pour 1 mark reviendrait à entériner la sous-évaluation de la lire et on s'emploie à imposer un cours de rentrée de 950 lires pour 1 mark.

Pierre-Antoine Delhommais

Euro Disney reste prudent malgré la nette progression de ses bénéfices

La fréquentation du parc augmente, mais l'endettement subsiste

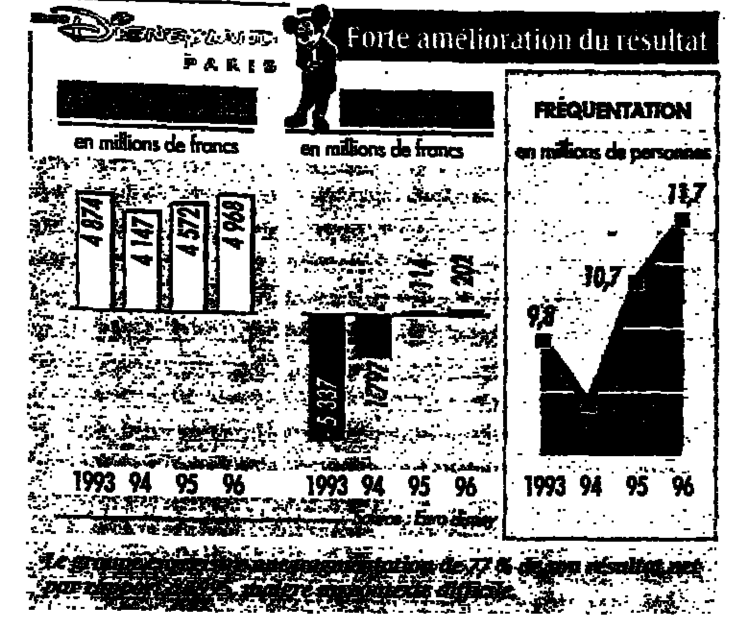
Malgré un contexte économique morose, le groupe de loisirs installé à Marne-la-Vallée a vu, pour l'exercice achevé le 30 septembre, son bénéfice net augmenter de 77 %, à 202 millions de francs. Avec 11,7 millions de visiteurs, il a vendu plus de billets que tous les autres parcs de loisirs installés en France. Mais la situation financière d'Euro Disney reste fragile. Le plan de restructuration s'étale encore sur les deux prochaines années.

EURO DISNEY SCA, opérateur du parc à thème et des hôtels Disneyland Paris a présenté, mardi 19 novembre, les résultats de son exercice 1996, achevé le 30 septembre. Le groupe de loisirs, qui continue de tirer profit de la restructuration financière amorcée en 1994, a réalisé un bénéfice net de 202 millions de francs, soit une progression de 77,19 % par rapport au résultat de son précédent exercice. Le chiffre d'affaires croît pour sa part de 8,66 %, à 4,97 milliards de francs. Le nombre des visiteurs a continué de progresser, à 11,7 millions contre 10,7 millions un an plus tôt. Disneyland Paris a vendu pratiquement autant d'entrées que l'ensemble de tous les autres parcs de loisirs français.

Philippe Bourguignon, président d'Euro Disney – et depuis peu, vice-président exécutif de *The Walt Disney Company* pour l'Europe – a deux motifs particuliers de se réjouir. Selon lui, au cours de l'exercice écoulé, deux paris ont été gagnés : celui de la fréquentation des hôtels et celui de la saisonnalité. Pour les hôtels, le chiffre d'affaires s'élève à 2 milliards de francs, contre 1,8 milliard de francs au cours de l'année précédente (+11 %). Le taux d'occupation atteint 72 %, en hausse de 4 points par rapport à l'exercice précédent. La nouvelle politique tarifaire mise en place en 1994, consistant notamment à faire passer le prix d'entrée sous le seuil psychologique des 200 francs pour un adulte, a continué de porter ses fruits. Le parc apparaît moins tributaire de la saisonnalité puisqu'une progression de la fréquentation a été enregistrée sur la période automne/hiver. Cette augmentation se traduit par une hausse sensible du chiffre d'affaires du parc à thème à 2,7 milliards de francs (+9 %). Le manque à gagner engendré par la baisse du coût d'entrée – qui restera au même prix en 1997 – est selon le PDG d'Euro Disney compensée à la fois par la hausse de la fréquentation et par une légère augmentation des dépenses des visiteurs, dans la restauration et dans les boutiques.

Philippe Bourguignon se garde pourtant de tout triomphalisme : le plan de redressement d'Euro Disney a été conçu pour s'étaler sur une période de cinq ans. Pourtant, ajoute-t-il, *« ce qui est important, c'est que structurellement et opérationnellement, nous soyions sur les rails. Nous ne sommes plus une société en crise, nous sommes une société normale »*.

L'amélioration du résultat, dans un contexte difficile pour l'industrie touristique française, s'est effectué en dépit du niveau important de la charge financière (103 millions de francs). La dette d'Euro Disney n'a pas baissé depuis l'exercice précédent et atteint toujours 15,1 milliards de francs, soit plus de trois fois son chiffre d'affaires. Les fonds propres ont atteint 5,8 milliards de francs, contre 5,6 milliards de francs l'année précédente. Euro Disney précise en outre qu'il dispose d'environ 1,2 milliard de francs de trésorerie et d'une ligne *de crédit non encore utilisée de* 1,1 milliard, mise à disposition par The Walt Disney Company.



INCERTITUDES

Les années à venir restent donc incertaines, comme l'a relevé Philippe Bourguignon, voire difficiles. Car dès le mois de septembre 1998, la société mère Walt Disney prélèvera sa dîme sur Disneyland Paris : 5 % sur les entrées, 2,5 % sur les ventes de marchandises, et 1 % sur les bénéfices de la filiale française.

Cela n'empêchera pas Euro Disney de poursuivre le développement de nouveaux projets dont la plupart, seront financés par des tiers. Disney Village, situé à l'extérieur du parc, a commencé à s'agrandir avec l'ouverture, au mois de juillet, d'un restaurant de la chaîne Planet Hollywood. Un complexe cinématographique Gaumont de huit salles devrait ouvrir en mars, et d'autres projets sont en discussion avec des enseignes françaises et internationales dans le domaine des loisirs et de la restauration.

Un second centre de congrès est également en construction. Il devrait ouvrir ses portes à l'automne 1997, installant définitivement Disney à la première place des centres de congrès de l'Ile-de-France.

François Bostnavaron

Succès de la cotation de Deutsche Telekom

L'INTRODUCTION en Bourse, le 18 novembre, de Deutsche Telekom est *« un immense succès, qui confirme notre analyse : il faut faire de la privatisation de France Télécom un immense succès populaire »*, a estimé, le jour même, le président de l'opérateur public français, Michel Bon. Le succès de l'opération a conduit Theo Waigel, ministre des finances allemand, à confirmer la privatisation de la compagnie aérienne *Lufthansa* et de la Poste allemande.

Pour leur première cotation, les actions Deutsche Telekom ont terminé la séance à la Bourse de Francfort sur un cours de 32,58 marks, après avoir été mises en vente à 28,5 marks. Mardi 19 novembre, le titre a ouvert à 32,7 marks et progressé à 32,95 marks. Cette évolution a en partie rassuré les professionnels, qui craignaient de voir les petits porteurs vendre leurs actions en cas d'augmentation trop rapide. – *(Corresp).*

DÉPÊCHES

- **BULGARIE : la Caisse d'épargne bulgare (DSK)**, qui gère les économies en devise locale de 80 % des Bulgares, a vu, lundi 18 novembre, ses clients paniqués retirer leurs dépôts. Elle avait déclaré ignorer si ceux-ci seront garantis si un directoire financier remplace la banque centrale.
- **MATTEL : le groupe américain**, numéro un mondial du jouet, va acquérir son compatriote Tyco, numéro trois mondial, pour 3,8 milliards de francs.
- **MASTERCARD : le réseau de cartes de paiement** a annoncé, lundi 18 novembre, le rachat de 51 % du britannique Mondex (porte-monnaie électronique).
- **LOCKHEED-MARTIN : le groupe américain** a annoncé, lundi 18 novembre, la fermeture de huit sites et la suppression nette de 1 600 emplois.
- **LOCTITE : le fabricant américain de colles et enduits** a rejeté, lundi 18 novembre, l'OPA de 6 milliards de francs du groupe allemand Henkel.
- **RATP : les transports publics parisiens** augmenteront leurs tarifs de 4,8 % au 1er juillet 1997. Le budget prévoit que les recettes aux guichets (8,65 milliards de francs) couvriront 40 % des dépenses, le solde étant financé par les compensations tarifaires et les concours publics d'équilibre.
- **CGM : la holding d'Etat** Compagnie générale maritime et financière a autorisé, lundi 18 novembre, la cession de ses actions CGM à la société CMA.
- **AXA-UAP : le Conseil des marchés financiers** a prononcé, lundi 18 novembre, la recevabilité de l'offre publique d'échange d'AXA sur les titres UAP.
- **CARREFOUR : le groupe français de distribution** va céder quinze magasins de hard-discount de sa filiale Ertéco à l'allemand Lidl.
- **RHÔNE-POULENC : le groupe français** créera en janvier 1997 des secteurs « pharmacie » et « santé animale et végétale ».
- **THOMSON : la CGC métallurgie** a appelé, lundi 18 novembre, à manifester le 20 novembre, aux côtés de la CGT et de la CFDT, contre la privatisation de Thomson et demandé au gouvernement d'interrompre la procédure en cours.

Le tandem fondateur de l'entreprise informatique Business Objects se sépare

CINQ ANS après la création de Business Objects, « la » réussite française dans les programmes informatiques, l'un des deux fondateurs, Denis Payre, trente-trois ans, quitte l'entreprise. Son complice Bernard Liautaud, trente-quatre ans, reste président de cette société spécialisée dans les logiciels d'accès et d'interrogation de bases de données. Pour le remplacer, il va recruter un Américain d'une cinquantaine d'années, qui sera installé outre-Atlantique.

Au fil des ans, la société née à Puteaux en 1991 s'américanise. En septembre 1994, elle a franchi l'Atlantique pour s'introduire sur le Nasdaq, la Bourse des sociétés de haute technologie, au prix de 8,5 dollars l'action. Il y a un mois, Business Objects a recruté un vice-président américain, chargé de prospecter les possibilités d'acquisitions. *« Le moment est venu de basculer encore un peu plus vers les Etats-Unis*, explique M. Liautaud. *Nous y réalisons 35 % de notre chiffre d'affaires* [44 millions de dollars, soit 224 millions de francs en 1995]. *Nos gros clients sont de plus en plus souvent américains. C'est là que se trouvent les analystes financiers influents. »*

Le départ de M. Payre intervient alors que Business Objects traverse une passe difficile. Son action, qui s'était envolée à 53,5 dollars en mai, valorisant l'entreprise à 4,4 milliards de francs, s'est effondrée. Elle cotait 11 dollars le 18 novembre. Premier faux pas : au premier trimestre 1996, l'entreprise a surévalué son chiffre d'affaires, le responsable de sa filiale allemande – licencié depuis – ayant comptabilisé un contrat qui n'avait pas été signé. L'erreur n'a été rectifiée que cet été. Second faux pas : la société a pris du retard dans la mise au point de la nouvelle version de son logiciel, Business Objects 4.0.

Ces difficultés n'ont, selon Denis Payre, rien à voir avec son départ. Las de faire la navette entre la France et les Etats-Unis, il veut se consacrer à sa famille, et souhaite entamer une nouvelle carrière de *« business angel »*. Ainsi sont surnommés les entrepreneurs qui ont fait fortune et réinvestissent leur argent personnel dans des société de haute technologie. *« Je compte investir 5 millions de francs »*, déclare Denis Payre, qui veut aider des entreprises européennes à suivre le même parcours que Business Objects. Déjà actionnaire de quatre entreprises de haute technologies – trois françaises et une hollandaise –, il se demande s'il exercera son nouveau métier à partir de la France. *« Si Jacques Chirac replafonne l'impôt sur la fortune, je reste en France, sinon je pars »*, tranche M. Payre, qui se déclare tenté par l'Angleterre.

Arnaud Leparmentier

Le bâtiment réclame un plan comprenant 30 000 préretraites à cinquante-cinq ans

APRÈS les constructeurs automobiles, le BTP réclame à son tour des aides sociales dérogatoires pour ses salariés les moins jeunes. La Fédération du bâtiment (FNB) a fait savoir, le 18 novembre, qu'elle souhaite *« mettre en place un plan social comprenant 30 000 préretraites FNE pour les salariés du BTP »* ayant passé le cap des cinquante-cinq ans, ce qui lui permettrait de faire partir un tiers de ses salariés les plus âgés. Sur 1,1 million de salariés, le BTP compte 95 000 personnes de plus de cinquante-cinq ans. Cette demande a été présentée par Alain Sionneau, président de la FNB, à Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, lors d'un entretien le 7 novembre.

Depuis le printemps, les grands groupes du BTP militent pour une telle mesure, alors que le marasme s'étend dans la profession. En 1996, l'activité dans le secteur devrait afficher une nouvelle baisse de 2 %. Le nombre des faillites atteint désormais plus de 1 000 entreprises par mois, et les licenciements s'accumulent. Près de 20 000 emplois ont été détruits au premier semestre. Il devrait en disparaître autant au second, selon la FNB.

Pour relancer l'activité, le BTP a demandé au gouvernement un plan d'urgence de 100 milliards de francs sur cinq ans. *« Mais, même si ces mesures étaient adoptées, il est peu probable que leur impact intervienne suffisamment tôt pour stopper toutes les pertes d'emploi. Il convient de mettre en place un plan social qui permettrait aux salariés âgés d'anticiper leur départ en préretraite »*, souligne la FNB. Jugeant la situation trop défavorable, la fédération refuse toutefois de s'engager à ce que ces départs soient compensés par des embauches de jeunes. Alors qu'elle n'a pas réussi, cet été, à conclure un accord de branche sur le temps de travail avec les syndicats, elle ne veut pas non plus préconiser le recours à la loi Robien, la jugeant *« trop chère et trop dangereuse pour les entreprises, lorsque le dispositif arrive à sa fin »*.

Pour l'instant, le ministère des affaires sociales ne fait aucun commentaire sur cette demande. Des discussions se poursuivent avec la Fédération. Mais s'il accepte ce plan dérogatoire, le gouvernement risque d'ouvrir une brèche, où tous les secteurs pourraient, les uns après les autres, vouloir s'engouffrer.

Martine Orange

Des rumeurs de rachat de British Gas se multiplient à la City

LE COURS de l'action British Gas s'est apprécié de 9 %, lundi 18 novembre, à la Bourse de Londres, atteignant son plus haut niveau de l'année à 228,5 pence, sur des rumeurs de rachat par le pétrolier anglo-néerlandais Shell. La veille, l'hebdomadaire britannique *Sunday Times* révélait l'existence d'un plan secret intitulé « Napoléon » prévoyant l'acquisition pour 40 milliards de livres (36 milliards de francs) du groupe gazier par le premier pétrolier mondial.

Au siège des deux groupes, aucun commentaire n'était fait *« sur cette spéculation de marchés »*. Cette rumeur s'ajoute à celle présentant la semaine dernière BP comme susceptible de lancer une OPA sur British Gas. Au même moment, Scottish Hydro-Electric s'est vu refusé son offre d'acquisition de la partie distribution gazière du groupe en Ecosse.

AFFAIBLISSEMENT DU GROUPE

Cet intérêt pour British Gas est lié à l'affaiblissement que connaît le groupe depuis la dérégulation du secteur gazier. L'ancien monopole, dénationalisé en 1986, voit ses parts de marché s'effriter depuis la mise en concurrence de la distribution aux entreprises devenue totale en 1993. Le processus va s'étendre désormais aux particuliers. Malgré l'érosion de ses besoins, l'entreprise ne peut réajuster ses contrats d'approvisionnement à long terme passés à des prix élevés avec les producteurs de la mer du Nord, avant la dénationalisation. Ces engagements du type *« take or pay »* obligent l'entreprise à payer même si elle ne prend pas livraison du gaz.

Le groupe a réagi cette année en essayant en vain de dénoncer ses contrats mais surtout en se scindant en deux sociétés pour clarifier ses structures. L'opération est en cours : la première entreprise, British Gas Energy, est chargée de la fourniture de gaz aux consommateurs, regroupe aussi les contrats à long terme et possède Morecambe, le champ gazier de la mer du Nord. La seconde firme, Transco International, contrôle tout le réseau de gazoducs en Grande-Bretagne, assure le stockage et regroupe les intérêts du groupe dans l'exploration-production. Cependant, Transco est critiqué par l'autorité britannique de tutelle du gaz Ofgas pour ses tarifs trop élevés. Cette instance de régulation lui a demandé de revoir ses prix à la baisse.

Dominique Gallois

■ **LA BOURSE** de Tokyo a terminé la séance du mardi 19 novembre en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 0,77 % pour s'inscrire en clôture à 20 956,18 points.

■ **LE DOLLAR** s'inscrivait en baisse, mardi matin, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,5021 mark, 5,0813 francs et 111,73 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once cotait 378,90-379,20 dollars, contre 380,10-380,40 dollars la veille en clôture.

■ **WALL STREET** a marqué une pause, lundi 18 novembre, après huit séances consécutives de record. L'indice Dow Jones a cédé 1,12 point (0,02 %) à 6 346,91 points.

■ **L'EMPRUNT** obligataire international de 2,5 milliards de francs du Crédit local de France a été augmenté, lundi, de 1 milliard de francs, pour atteindre 3,5 milliards de francs.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

Paris en léger repli

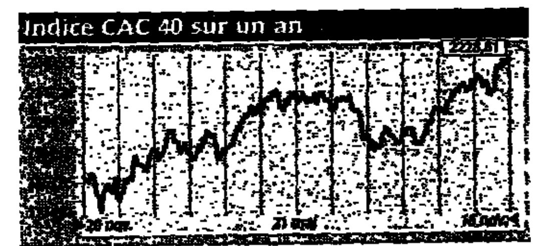
LA BOURSE DE PARIS s'inscrivait en léger repli, mardi 19 novembre, en fin de matinée. A douze heures, l'indice CAC 40 cédait 0,16 %, à 2 225,34 points. Il avait ouvert en baisse de 0,11 %.

Les actions françaises faisaient l'objet de prises de bénéfice après la forte hausse des jours précédents. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs sur le compartiment du marché à règlement mensuel.

Sur le Matif, le contrat sur les obligations d'Etat était en hausse de huit centièmes, à 127,94 points.

Sur le marché des changes, le deutschemark était pratiquement inchangé, à 3,3816 francs. Le dollar continuait à donner des signes de faiblesse, cotant 1,5034 mark et 5,0845 francs.

Les opérateurs estiment que la correction observée à la Bourse de Paris est un mouvement salutaire, à deux séances de la liquidation mensuelle. L'indice CAC 40 a gagné 3,6 % en quatre semaines et 19 % depuis le début de l'année.



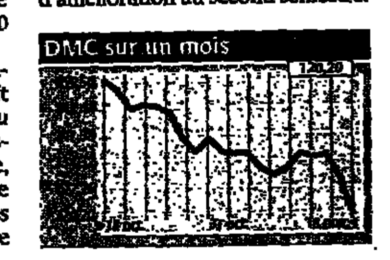
Parmi les titres en hausse, on relevait UAP (+ 3,8 %), Dynaction (+ 3 %) et Zodiac (+ 2,95 %). La Rochette perdait 6,7 %, Eiffage 4,44 % et SFIM 4,3 %.

Le GAN reculait de 3,3 % à la suite de la décision du gouvernement de démettre de ses fonctions son président, Jean-Jacques Bonnaud.

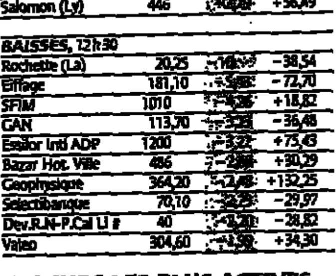
DMC, valeur du jour

LA CHUTE du titre DMC s'est accélérée, lundi 18 novembre, à la Bourse de Paris. L'action a terminé la séance à 120,20 francs, en baisse de 7,1 %, dans un volume de 22 000 titres.

En deux jours de cotations, la valeur a perdu plus de 10 %. Elle avait atteint fin avril un plus haut niveau de l'année à 282 francs. Les investisseurs ont mal accueilli l'annonce, jeudi 14 novembre, d'un recul de 14 % du chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de l'année 1996. Le groupe, qui a enregistré une perte de 144 millions de francs au premier semestre, n'attend pas d'amélioration au second semestre.

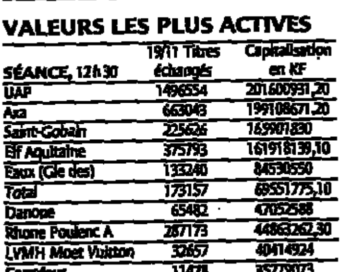


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



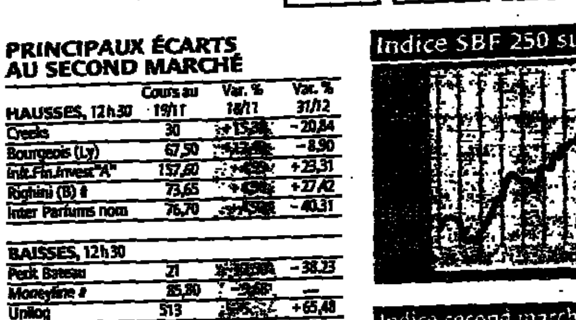
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 19/11	Var. % 18/11	Var. % 31/12
UFB Locabail	500	[illegible]	+25
Union Assur.Fdal	625	[illegible]	+6,83
Axime	610	[illegible]	+61,80
Dynaction	124	[illegible]	+36,26
Sligos	708	[illegible]	+75,24
Skis Rossignol	136,70	[illegible]	+17,33
Zodiac ex.dt divid	1498	[illegible]	+96,07
Lapeyre	290	[illegible]	+18,85
Nordon (Ny)	332,70	[illegible]	+5,95
Salomon (Ly)	446	[illegible]	+56,49
BAISSES, 12 h 30			
Rochette (La)	20,25	[illegible]	−38,54
Eiffage	181,10	[illegible]	−72,70
SFIM	1010	[illegible]	+18,82
GAN	113,70	[illegible]	−36,48
Essilor Intl ADP	1200	[illegible]	+75,43
Bazar Hot. Ville	486	[illegible]	+30,29
Geophysique	364,20	[illegible]	+132,25
Selectibanque	70,10	[illegible]	−29,97
Dev.R.N-P.Cal Li #	40	[illegible]	−28,82
Valeo	304,60	[illegible]	+34,30

VALEURS LES PLUS ACTIVES



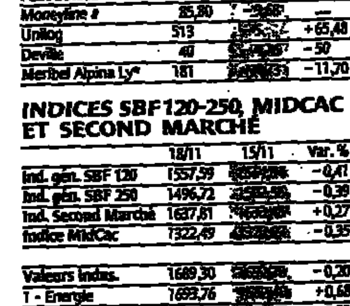
SÉANCE, 12 h 30	19/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
UAP	1496554	201600931,20
Axa	663043	199108671,20
Saint-Gobain	225626	169901830
Elf Aquitaine	375793	161918139,10
Eaux (Gle des)	133240	84530550
Total	173157	69551775,10
Danone	65482	47052588
Rhone Poulenc A	287173	44863262,30
LVMH Moet Vuitton	32657	40414924
Carrefour	11478	35279073

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

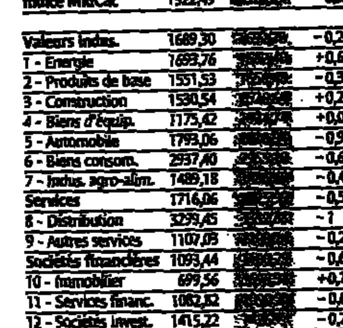


HAUSSES, 12 h 30	Cours au 19/11	Var. % 18/11	Var. % 31/12
Creeks	30	+15,38	−20,84
Bourgeois (Ly)	67,50	[illegible]	−8,90
Int.Fin.Invest"A"	137,60	[illegible]	+23,31
Righini (B) #	73,65	[illegible]	+27,42
Inter Parfums nom	76,70	[illegible]	−40,31
BAISSES, 12 h 30			
Petit Bateau	21	[illegible]	−38,23
Moneyline #	25,20	[illegible]	—
Unilog	513	[illegible]	+65,48
Deville	40	[illegible]	−50
Meribel Alpina Ly*	181	[illegible]	−11,70

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	18/11	15/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1557,59	[illegible]	−0,41
Ind. gén. SBF 250	1496,72	[illegible]	−0,39
Ind. Second Marché	1637,81	[illegible]	+0,27
Indice MidCac	1322,49	[illegible]	−0,35



	18/11	15/11	Var. %
Valeurs indus.	1689,30	[illegible]	−0,20
1 - Energie	1693,76	[illegible]	+0,68
2 - Produits de base	1551,53	[illegible]	−0,32
3 - Construction	1530,54	[illegible]	+0,26
4 - Biens d'équip.	1175,42	[illegible]	+0,06
5 - Automobile	1793,06	[illegible]	−0,99
6 - Biens consom.	2937,40	[illegible]	−0,60
7 - Indus. agro-alim.	1489,18	[illegible]	−0,44
Services	1716,06	[illegible]	−0,58
8 - Distribution	3299,45	[illegible]	−1
9 - Autres services	1107,03	[illegible]	−0,20
Sociétés financières	1093,44	[illegible]	−0,62
10 - Immobilier	699,56	[illegible]	+0,77
11 - Services financ.	1082,82	[illegible]	−0,68
12 - Sociétés invest.	1415,22	[illegible]	−0,76



Hausse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 19 novembre en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 0,77 % pour s'inscrire en clôture à 20 956,18 points.

La veille, Wall Street avait marqué une pause, après huit séances consécutives de hausse et de record. La séance avait été calme, dominée par des opérations techniques de portefeuilles. L'indice Dow Jones avait perdu 1,12 point (− 0,02 %) à 6 346,91 points. Sur le marché obligataire, le rendement des emprunts d'Etat à trente ans était resté inchangé, à 6,46 %. Les investisseurs avaient dénoué les positions prises vendredi 15 novembre, à l'occasion de l'arrivée à échéance des options sur actions et sur indices boursiers (« journée des deux sorcières »). Des prises de bénéfice après l'envolée récente des prix des actions avaient également été relevées.

McDonnell Douglas avait perdu 4,25 dollars, à 52,50 dollars. Le groupe a été éliminé de la présélection pour la construction d'un nouveau chasseur Joint Strike à l'avantage de Boeing et de Lockheed Martin.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 18/11	Cours au 15/11	Var. en %
Paris CAC 40	2230,25	2240,33	−0,45
New-York/DJ indus.	6349,89	6348,93	+0,03
Tokyo/Nikkei	20796,40	20929,78	−0,64
Londres/FT100	3966	3958,20	+0,20
Francfort/Dax 30	2763,84	2795,38	−1,16
Frankfort/Commer.	964,48	969,86	−0,54
Bruxelles/Bel 20	2230,67	2230,62	—
Bruxelles/Général	1869,09	1869,48	−0,02
Milan/MIB 30	968	968	—
Amsterdam/Gé. Cbs	411,90	412,50	−0,15
Madrid/Ibex 35	389,78	389,72	+0,02
Stockholm/Affarsal	1759,37	1759,37	—
Londres FT30	2800,10	2800,38	−0,01
Hong Kong/Hang S.	13042,80	12889,40	+1,18
Singapour/Strait t	2178,03	2193,64	−0,72

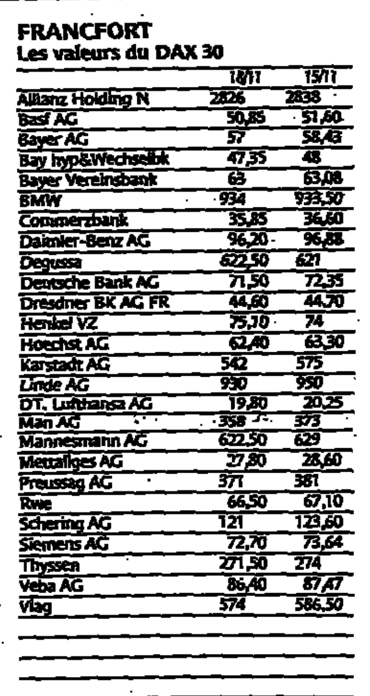
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	18/11	15/11
Alcoa	62	61,50
American Express	50,87	50,87
Allied Signal	71	72,12
AT & T	37,12	37,50
Bethlehem	9,25	9,12
Boeing Co	93,25	91,75
Caterpillar Inc.	73,62	73,50
Chevron Corp.	65,87	65,62
Coca-Cola Co	52,25	53
Disney Corp.	71,37	72,25
Du Pont Nemours&Co	92,50	92,75
Eastman Kodak Co	83,37	83,75
Exxon Corp.	91,25	90,12
Gen. Motors Corp.H	55,75	55,50
Gen. Electric Co	103,37	104,37
Goodyear T & Rubbe	48,87	49,50
IBM	147	145
Intl Paper	42,37	42,62
J.P. Morgan Co	88,37	88,50
Mc Don Dougl	52,50	56,75
Merck & Co.Inc.	81,62	82
Minnesota Mng.&Mfg	82,37	81,25
Philip Moris	101,37	101,37
Procter & Gamble C	107,87	107,12
Sears Roebuck & Co	48,25	48
Texaco	98,37	101,12
Union Carb.	45,75	45,75
Utd Technol	131,75	132
Westingh. Electric	18,75	18,75
Woolworth	24,75	24,12

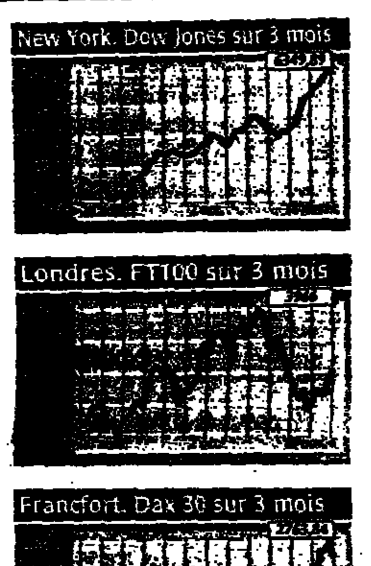
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	18/11	15/11
Allied Lyons	4,53	4,54
Barclays Bank	9,65	9,62
B.A.T. Industries	4,40	4,27
British Aerospace	11,39	11,43
British Airways	5,94	5,98
British Gas	2,24	2,09
British Petroleum	6,74	6,70
British Telecom	3,66	3,71
B.T.R.	2,39	2,38
Cadbury Schweppes	5,10	5,07
Eurotunnel	0,91	0,89
Glaxo	9,55	9,54
Grand Metropolitan	4,69	4,69
Guinness	4,45	4,45
Hanson Plc	0,78	0,78
Great Ic	6,62	6,70
H.S.B.C.	12,36	12,46
Impérial Chemical	7,67	7,67
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,80	4,83
National Westminst	6,93	6,90
Peninsular Orienta	5,96	5,93
Reuters	7,26	7,31
Saatchi and Saatch	0,96	0,94
Shell Transport	9,95	9,86
Tate and Lyle	4,61	4,61
Unilever Ltd	13,64	13,74
Zeneca	16,56	16,47

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	18/11	15/11
Allianz Holding N	2826	2838
Basf AG	50,85	51,60
Bayer AG	57	58,43
Bay hyp&Wechselbk	47,35	48
Bayer Vereinsbank	63	63,08
BMW	934	933,50
Commerzbank	35,85	36,60
Daimler-Benz AG	96,20	96,88
Degussa	622,50	621
Deutsche Bank AG	71,50	72,35
Dresdner BK AG FR	44,60	44,70
Henkel VZ	75,10	74
Hoechst AG	62,40	63,30
Karstadt AG	542	575
Linde AG	930	950
DT. Lufthansa AG	19,80	20,25
Man AG	358	373
Mannesmann AG	622,50	629
Metallges AG	27,80	28,60
Preussag AG	371	381
Rwe	66,50	67,10
Schering AG	121	123,60
Siemens AG	72,70	73,64
Thyssen	271,50	274
Veba AG	86,40	87,47
Viag	574	586,50



LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
→ Jour le jour	↗ OAT 10 ans	↗ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	↗ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans

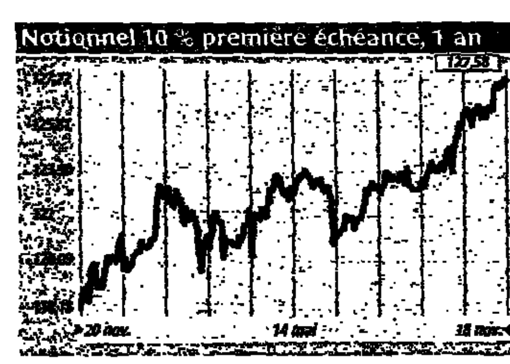
Progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse, mardi 19 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait 4 centièmes pour s'inscrire à 127,90 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 5,81 %, soit le même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable. Le taux de l'emprunt à 30 ans était resté inchangé, à 6,46 %. La séance avait été calme, en l'absence de publication d'indicateurs économiques majeurs. Le repli du dollar avait également incité les opérateurs à une certaine prudence.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 18/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,84	6,76	1,60
Allemagne	2,98	5,83	6,73	1,40
Grande-Bretagne	5,75	7,55	7,77	2,70
Italie	7,37	7,59	8,09	3,40
Japon	0,44	2,63	—	0,20
Etats-Unis	5,50	6,18	6,45	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 18/11	Taux au 15/11	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,45	4,45	102,61
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,20	5,21	105,42
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,62	5,66	106,44
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6	6,03	105,84
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,58	6,60	108,57
Obligations françaises	5,95	5,98	106,31
Fonds d'Etat à TME	−2,21	−2,16	101,94
Fonds d'Etat à TRE	−1,84	−1,84	102,05
Obligat. franç. à TME	−1,76	−1,77	101,39
Obligat. franç. à TRE	+0,09	+0,09	100,46

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 18/11	Vente 18/11	Achat 15/11	Vente 15/11
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,28	3,40	3,36	3,36
3 mois	3,34	3,44	3,35	3,50
6 mois	3,45	3,57	3,41	3,54
1 an	3,53	3,63	3,54	3,66
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4102	—	3,4102	—
Pibor Francs 3 mois	3,4609	—	3,4609	—
Pibor Francs 6 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,5742	—	3,5742	—
Pibor Francs 12 mois	3,6094	—	3,6094	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1927	—	4,1927	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1927	—	4,1927	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2604	—	4,2604	—

MATIF

Échéances 18/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	76523	127,58	127,96	127,52	127,86
Mars 97	8348	127,50	127,86	127,44	127,76
Juin 97	2	126,28	126,28	126,28	126,54
Sept. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	6070	96,46	96,50	96,46	96,50
Mars 97	7119	96,41	96,44	96,40	96,44
Juin 97	2383	96,37	96,41	96,36	96,40
Sept. 97	1006	96,32	96,35	96,32	96,35
ECU LONG TERME					
Déc. 96	970	94,96	95,32	94,92	95,24
Mars 97	26	94,80	94,80	94,88	94,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 18/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 96	3562	2238	2241	2228	2231
Déc. 96	406	2242	2243,50	2234,50	2236
Janvier 97	6	2247	2247	2247	2241
Mars 97	300	—	2259,50	2259,50	2252,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,0910	↘ 1,5016	↗ 111,5000	↗ 3,3803	↗ 8,4875

Repli du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, mardi 19 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5021 mark, 5,0813 francs et 111,73 yens.

Le billet vert avait été affecté, la veille, par les déclarations d'Ernst Welteke, membre du conseil de la Bundesbank. Selon lui, il n'y a pas de raison pour que le dollar continue à s'apprécier face à la monnaie allemande.

La séance avait également été marquée par une nouvelle progression de la livre sterling. La monnaie britannique avait profité d'un excédent des comptes publics en octobre (4,39 milliards de livres), nettement supérieur aux prévisions des économistes.

La livre cotait mardi matin 8,49 francs et 2,5106 marks. Le franc était stable face à la monnaie allemande, à 3,3815 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 18/11	% 15/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,0300	[illegible]	326	[illegible]
Ecu	6,4925	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0910	[illegible]	4,7900	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3990	[illegible]	15,8600	16,9600
Pays-Bas (100 fl)	301,4200	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3585	[illegible]	3,1100	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,0300	[illegible]	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,5005	[illegible]	8,0400	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,4875	[illegible]	8,0400	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1410	[illegible]	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	76,8200	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	400,2700	[illegible]	387	[illegible]
Norvège (100 k)	80,2000	[illegible]	74,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	49,0330	[illegible]	46,4000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0155	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7996	[illegible]	3,5000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,5688	[illegible]	4,3500	[illegible]
Finlande (mark)	112,2400	[illegible]	105,5000	118,5000

PARITÉS DU DOLLAR	19/11	18/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5016	1,5098	−0,55
TOKYO : USD/Yens	111,5000	110,9700	+0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0910	5,0900	5,0955	5,0950
Yen (100)	4,5791	4,5740	4,5765	4,5740
Deutschemark	3,3806	3,3888	3,3793	3,3789
Franc Suisse	3,9942	3,9905	3,9996	3,9961
Lire ital. (1000)	3,3597	3,3557	3,3571	3,3556
Livre sterling	8,4694	8,4626	8,4983	8,4923
Peseta (100)	4,0182	4,0142	4,0154	4,0118
Franc Belge	16,407	16,393	16,405	16,383

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,34	3,37	3,50
Eurodollar	5,25	5,41	5,44
Eurolivre	6,50	6,37	6,50
Eurodeutschemark	3,03	3,15	3,15

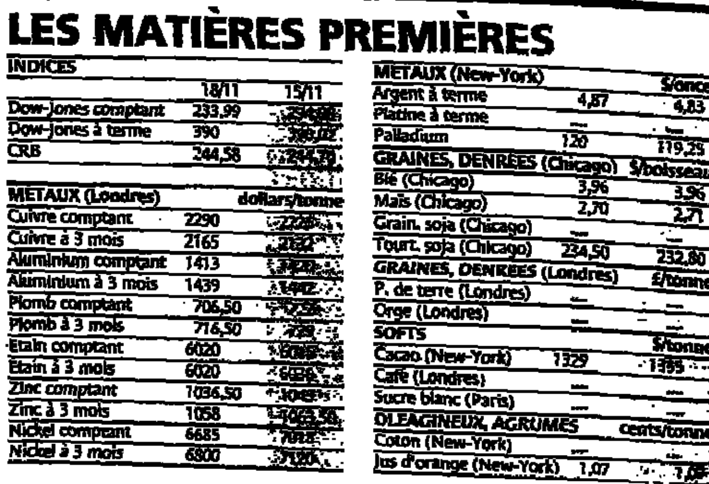
L'OR

	cours 18/11	cours 15/11
Or fin (k. barre)	62100	62000
Or fin (en lingot)	62500	62400
Once d'Or Londres	379,25	379,10
Pièce française(20f)	355	356
Pièce suisse (20f)	355	355
Pièce Union lat(20f)	355	355
Pièce 20 dollars us	2355	2355
Pièce 10 dollars us	1500	1510
Pièce 50 pesos mex.	2300	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 18/11	cours 15/11
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	18/11	15/11
Dow-Jones comptant	233,99	[illegible]
Dow-Jones à terme	390	[illegible]
CRB	244,58	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2290	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2165	[illegible]
Aluminium comptant	1413	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1439	[illegible]
Plomb comptant	706,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	716,50	[illegible]
Etain comptant	6020	[illegible]
Etain à 3 mois	6020	[illegible]
Zinc comptant	1036,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1058	[illegible]
Nickel comptant	6685	[illegible]
Nickel à 3 mois	6800	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,87	4,83
Platine à terme	—	—
Palladium	120	119,25
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,96	3,96
Maïs (Chicago)	2,70	2,71
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	234,50	232,80
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	1395
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,07	1,05

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 19 NOVEMBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,02 %
CAC 40 : 2228,33

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	929	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	800	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1600	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1860	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1205	[illegible]	+ 1,24	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1022	[illegible]	+ 1,27	[illegible]
Accor	653	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	164	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Air Liquide	780	[illegible]	—	[illegible]
Alcatel Alsthom	458	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Axa	297	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Axime	589	[illegible]	+ 3,56	[illegible]
Bail Investis	733	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Bancaire (Cie)	560	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Bazar Hot. Ville	499	[illegible]	− 2,60	[illegible]
Bertrand Faure	193	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
BIC	770	[illegible]	− 1,29	[illegible]
BIS	535	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
B.N.P.	209,90	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Bollore Techno.	555	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Bongrain	2060	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Bouygues	515	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Bouygues Offs.	127	[illegible]	—	[illegible]
Canal +	1239	[illegible]	− 7,04	[illegible]
Cap Gemini	243,70	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Carbone Lorraine	779	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Carrefour	3066	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Casino Guichard	240,70	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Casino Guich.ADP	175,50	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Castorama Dl (Li)	902	[illegible]	− 0,55	[illegible]
C.C.F.	246,40	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	44	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Cegid (Ly)	536	[illegible]	− 0,93	[illegible]
CEP Communication	367,50	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	122	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Cetelem	1238	[illegible]	− 0,16	[illegible]
CGIP	1255	[illegible]	—	[illegible]
Chargeurs Intl	228,10	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Christian Dior	709	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	171	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France Ly #	600	[illegible]	− 1,16	[illegible]
Clarins	703	[illegible]	—	[illegible]
Club Mediterranee	304,40	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Coflexip	251,20	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
Colas	640	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Comptoir Entrep.1	9,10	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Comptoir Moder.	2620	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
CPR	413,40	412,20	− 0,29	20
Cred.Fon.France	69,55	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Credit Local Fce	458	460,60	+ 0,56	[illegible]
Credit Lyonnais CI	137	[illegible]	− 1,02	10
Credit National	284,90	284,40	− 0,17	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	228	225,10	− 1,27	5
Damart	4220	4215	− 0,11	65
Danone	722	720	− 0,27	16
Dassault-Aviation	1110	1100	− 0,90	[illegible]
Dassault Electro	443	[illegible]	+ 1,80	[illegible]
Dassault Systemes	247,80	244,90	− 1,17	[illegible]
De Dietrich	210,50	209,40	− 0,52	6,50
Degremont	383,30	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	40,90	40	− 2,20	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	120,20	120,80	+ 0,49	4
Dynaction	120,30	124	+ 3,07	5
Eaux (Cie des)	639	632	− 1,09	31,20
Eiffage	191,50	181,10	− 5,43	[illegible]
Elf Aquitaine	429,40	430,20	+ 0,18	[illegible]
Eramet	280	[illegible]	+ 1,32	[illegible]
Eridania Beghin	329	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Essilor Intl	1550	1540	− 0,64	13,50
Essilor Intl ADP	1240	[illegible]	− 3,22	[illegible]
Esso	536	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Eurafrance	2295	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Euro Disney	11,45	[illegible]	− 1,74	[illegible]
Europe 1	1123	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Eurotunnel	7,80	[illegible]	− 1,92	[illegible]
Filipacchi Medias	1110	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Fimalac SA	465	[illegible]	− 1,91	[illegible]
Finextel	82,50	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Fives-Lille	485	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Fromageries Bel	4300	[illegible]	− 1,16	45
Galeries Lafayette	1848	[illegible]	− 0,43	[illegible]
GAN	117,50	[illegible]	− 3,23	[illegible]
Gascogne (B)	499,90	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Gaumont #	430	430	—	3,50
Gaz et Eaux	2130	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Geophysique	373,50	[illegible]	− 2,48	[illegible]
G.F.C	441,10	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	334	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	102,90	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
GTM-Entrepose	235,40	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Guilbert	866	[illegible]	+ 1,03	[illegible]
Guyenne Gascogne	1898	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Havas	338,70	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Havas Advertising	571	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Imetal	816	[illegible]	+ 2,20	[illegible]
Immeubl.France	319,80	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Ingenico	79	[illegible]	− 1,26	[illegible]
Interbail	212,10	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Intertechnique 1	900	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Jean Lefebvre	252	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Klepierre	652	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Labinal	912	[illegible]	− 0,98	[illegible]
Lafarge	315,30	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Lagardere	156,20	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Lapeyre	282	[illegible]	+ 2,83	[illegible]
Lebon	185,80	[illegible]	− 0,43	7
Legrand	906	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Legrand ADP	577	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Legris Indust.	215	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Locindus	730	[illegible]	—	[illegible]
L'Oreal	1850	[illegible]	− 0,37	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1234	[illegible]	+ 0,32	13,75
Lyonnaise Eaux	466,50	[illegible]	− 0,21	11,50
Marine Wendel	470,90	463	− 1,67	15
Metaleurop	45,90	[illegible]	− 0,65	4
Metrologie Inter.	13,05	13	− 0,38	—
Michelin	255,50	254,60	− 0,35	2,75
Moulinex	112,70	111,50	− 1,06	4
Nord-Est	131	[illegible]	− 0,38	5,50
Nordon (Ny)	325	[illegible]	+ 2,36	—
NRJ #	685	675	− 1,45	5,40
OLIPAR	84,40	84	− 0,47	—
Paribas	361,20	357,20	− 1,10	12
Pathe	1264	1260	− 0,31	—
Pechiney	193,50	194,40	+ 0,46	3,30
Pernod-Ricard	283,40	282	− 0,49	4
Peugeot	601	605	+ 0,66	5
Pinault-Prin.Red.	1949	1930	− 0,97	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	450	443,20	− 1,51	7,50
Primagaz	565	[illegible]	—	7,60
Promodes	1506	1505	− 0,06	12
Publicis	443	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Remy Cointreau	124,60	124,50	− 0,08	4,60
Renault	122,30	121,60	− 0,57	3,50
Rexel	1537	1520	− 1,12	[illegible]
Rhone Poulenc A	156	157,60	+ 1,02	3
Rochette (La)	22,50	20,25	− 10	3,20
Roussel Uclaf	1343	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4690	4660	− 0,63	[illegible]
Sade (Ny)	175,50	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Sagem SA	3187	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Saint-Gobain	727	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Saint-Louis	1284	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Salomon (Ly)	436	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
Salvepar (Ny)	406	[illegible]	—	18
Sanofi	442,30	[illegible]	+ 0,13	6,30
Sat	1645	[illegible]	− 0,60	29
Saupiquet (Ns)	724	[illegible]	− 0,96	48
Schneider SA	248	[illegible]	− 0,40	4
SCOR	193	[illegible]	− 1,24	5
S.E.B.	1016	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Sefimeg	405	399	− 1,48	14,20
SEITA	194	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Selectibanque	71,70	[illegible]	− 2,23	16
SFIM	1055	[illegible]	− 4,26	30
SGE	103	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Sidel	325	325	—	[illegible]
Simco	448	[illegible]	+ 1,67	[illegible]
S.I.T.A.	1139	1136	− 0,26	11
Skis Rossignol	127	[illegible]	+ 2,91	30
Sligos	687	708	+ 3,05	9
Societe Generale	574	571	− 0,52	16
Sodexho	2395	[illegible]	+ 0,62	22
Sommer-Allibert	149,30	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Sophia	195,50	197	+ 0,76	17,25
Spir Communication	520	525	+ 0,96	[illegible]
Strafor Facom	378,50	[illegible]	+ 0,36	5
Suez	221	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Synthelabo	474	474	—	[illegible]
Technip	497	[illegible]	—	[illegible]
Thomson-CSF	163,40	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Total	399,40	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
UAP	133,80	[illegible]	+ 0,74	3
UFB Locabail	476,90	500	+ 4,84	10
UIC	36,35	36,75	+ 1,10	25
UIF	410	409,10	− 0,21	22
UIS	164	164	—	14,79
Unibail	505	502	− 0,59	28
Union Assur.Fdal	600	625	+ 4,16	16
Usinor Sacilor	78,60	77,80	− 1,01	4
Valeo	310,80	304,60	− 1,99	10
Vallourec	289,70	288	− 0,58	5
Via Banque	166,40	164	− 1,44	12
Worms & Cie	280	275	− 1,78	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1456	1498	+ 2,88	[illegible]
Elf Gabon	1190	1180	− 0,84	85,30

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	318,80	318,50	− 0,09	4,32
Adecco S.A.	1363	1372	+ 0,66	[illegible]
Adidas AG #	431	429,50	− 0,34	0,62
American Express	253,50	257,60	+ 1,61	0,89
Anglo American #	295,90	292,10	− 1,15	5,10
Amgold #	453,90	440,10	− 3,04	5,20
Arjo Wiggins App.	13,70	13,65	− 0,36	8,25
A.T.T. #	190	189	− 0,52	1,42
Banco Santander #	273	273	—	2,10
Barrick Gold #	140,30	139,60	− 0,49	0,27
B.A.S.F. #	171,60	173,20	+ 0,93	[illegible]
Bayer #	194	195	+ 0,51	[illegible]
Blenheim Group	41,25	41,50	+ 0,60	0,55
Cordiant PLC	8,10	8,10	—	[illegible]
Crown Cork ord.	256	—	—	1,09
Crown Cork PF CV	244	—	—	2,85
Daimler Benz #	326,60	327	+ 0,12	28,22
De Beers #	157,50	154,80	− 1,71	0,61
Deutsche Bank #	240,50	238,50	− 0,83	4,45
Dresdner Bank #	150,80	151	+ 0,13	3,34
Driefontein #	64,65	63,40	− 1,93	1,89
Du Pont Nemours #	472	467,90	− 0,86	2,47
Eastman Kodak #	421,60	422,10	+ 0,11	1,76
East Rand #	1,98	1,84	− 7,07	8,10
Echo Bay Mines #	39,10	38,35	− 1,91	0,14
Electrolux #	298	293	− 1,67	6,76
Ericsson #	154,30	152,50	− 1,16	0,94
Ford Motor #	159,40	160,70	+ 0,81	2,68
Freegold #	45,50	44,25	− 2,74	1,30
Gencor Limited #	17,95	18,30	+ 1,94	0,21
General Elect. #	527	524	− 0,56	1,97
General Motors #	280,30	283	+ 0,96	1,73
Gle Belgique #	380,50	380,90	+ 0,10	14,31
Grd Metropolitan	39,45	39,50	+ 0,12	0,48
Guinness Plc #	37,35	37,25	− 0,26	0,37
Hanson Plc	6,60	6,60	—	0,34
Harmony Gold #	40,50	40,35	− 0,37	0,47
Hitachi #	46,05	45,70	− 0,76	0,21
Hoechst #	211	212,50	+ 0,71	32,13
I.B.M #	730	744	+ 1,91	1,52
I.C.I #	63,50	64,65	+ 1,81	1,03
Ito Yokado #	250,60	252,50	+ 0,75	[illegible]
Matsushita #	85,80	86	+ 0,23	[illegible]
Mc Donald's #	246	245	− 0,40	0,32
Merck and Co #	411	413,60	+ 0,63	3,75
Mitsubishi Corp.#	60,60	—	—	0,15
Mobil Corporat.#	614	610	− 0,65	4,34
Morgan J.P. #	448,60	448	− 0,13	3,56
Nestle SA Nom. #	5730	5720	− 0,17	70,80
Nipp. MeatPacker #	68,20	68,30	+ 0,14	0,62
Nokia A	284,10	283	− 0,38	3,18
Norsk Hydro #	245,20	245,90	+ 0,28	4
Petrofina #	1612	1609	− 0,18	43,45
Philip Morris #	517	514	− 0,58	5,30
Philips N.V #	187,10	188,40	+ 0,69	3,64
Placer Dome Inc #	131,30	130,10	− 0,91	0,29
Procter Gamble #	545	545	—	1,98
Quilmes	285	298,90	+ 4,87	10,07
Randfontein #	25,80	25,60	− 0,77	0,85
Rhone Poul.Rorer #	358,50	358,10	− 0,11	1,99
Royal Dutch #	871	862	− 1,03	[illegible]
R T Z #	78,50	78,15	− 0,44	[illegible]
Sega Enterprises	206	202,80	− 1,55	0,59
Saint-Helena #	31,10	31	− 0,32	1,40
Schlumberger #	522	529	+ 1,34	1,94
SGS Thomson Micro.	316,30	311,40	− 1,54	[illegible]
Shell Transport #	84,15	84,10	− 0,05	[illegible]
Siemens #	245,90	245,40	− 0,20	[illegible]
Sony Corp. #	318,70	319,60	+ 0,28	0,99
Sumitomo Bank #	89,50	89,75	+ 0,27	0,16
T.D.K #	308	310,70	+ 0,87	0,99
Telefonica #	111,60	111,20	+ 0,08	1,49
Toshiba #	33,05	33	− 0,15	0,19
Unilever #	850	848	− 0,23	5,94
United Technol. #	668	668	—	2,37
Vaal Reefs #	394	389	− 1,26	[illegible]
Volkswagen A.G #	2109	2100	− 0,42	14,86
Volvo (act.B) #	107	104,30	− 2,52	[illegible]
Western Deep #	168	169,50	+ 0,89	3,72
Yamanouchi #	109,90	108	− 1,72	0,35
Zambia Copper	6,65	6,50	− 2,25	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	119,40	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102,50	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,20	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,60	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	118,50	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,53	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,09	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	119,30	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,92	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,04	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,51	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,63	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,49	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,35	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,57	[illegible]
Finansder 9%91-06#	121,94	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,25	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,80	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,41	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,80	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,89	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,70	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,89	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,05	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,90	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,81	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,61	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	122,40	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	122,92	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,27	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	965,10	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	105	[illegible]
Bains C.Monaco	490	[illegible]
B.N.P.Intercont.	500	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	390	[illegible]
Champex (Ny)	20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	321	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1850	[illegible]
Concorde-Ass Risq	860	[illegible]
Darblay	430	[illegible]
Didot Bottin	830	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3600	[illegible]
Ecia	735	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1150	[illegible]
Fidei	30,50	[illegible]
Finalens ◆	350	[illegible]
F.I.P.P. ◆	152,80	[illegible]
Fonciere (Cie)	505	[illegible]
Fonciere Euris	215	[illegible]
Foncina #	431	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A.	1260	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	1030	[illegible]
G.T.I (Transport)	200	200
Immobail	105,80	[illegible]
Immobanque	626	626
Lucia	56	58
Monoprix	171	175
Metal Deploye ◆	380	380
Mors #	7,50	7
Navigation (Nle)	76,50	76
Paluel-Marmont	242	242
Exa.Clairefont(Ny)	1060	[illegible]
Parfinance	235	[illegible]
Paris Orleans ◆	258	258
Piper Heidsieck ◆	1720	[illegible]
Promodes (CI)	1050	1050
PSB Industries Ly	310	[illegible]
Rougier #	350	[illegible]
Saga ◆	90	[illegible]
Salins du Midi	408	421
Silic	733	[illegible]
S.I.P.H. ◆	190	[illegible]
Sofal ◆	40	40
Sofragi	4100	[illegible]
Sovabail ◆	350	[illegible]
Taittinger	1447	[illegible]
Tour Eiffel ◆	267	267
Vicat	400,10	401

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	198,10	[illegible] d
Commerzbank AG	123,50	137,50
Fiat Ord	16,20	[illegible]
Gevaert	355	339
Gold Fields South	140	140
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	41	43
Robeco	408,10	408,90
Rodamco N.V.	140,30	140,30
Rolinco	426,90	429,90
Sema Group Plc	79,80	79,90
Solvay SA	3092	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	48,75	[illegible]
AFE #	480	[illegible]
Algle #	171	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	96	[illegible]
Altran Techno. #	1485	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	750	[illegible]
Assystem #	425	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	581	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	238	[illegible]
Bque Vernes ◆	147	[illegible]
Beneteau #	598	[illegible]
B I M P	60	[illegible]
Boiron (Ly) #	599	[illegible]
Boisset (Ly)# ◆	252	[illegible]
But S.A.	292	[illegible]
Cardif SA	719	[illegible]
C.E.E #	190	[illegible]
Cermex # (Ly)	375	[illegible]
CFPI #	278	[illegible]
Change Bourse (M)	260,50	[illegible]
Christ.Dalloz #	1692	[illegible]
CNIM CA#	189,50	[illegible]
Codetour	280	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	419	[illegible]
Conflandey S.A.	250	[illegible]
C.A.Haute Normand.	340	[illegible]
C.A. Paris IDF	787	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	344	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	327	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	528	[illegible]
C.A. Oise CCI	272,10	[illegible]
Crcels	26	[illegible]
Devanlay ◆	442	[illegible]
Devernois (Ly)	480	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	64,50	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	395	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	307	[illegible]
Europ Propulsion	625	[illegible]
Expand s.a	320	[illegible]
Factorem	710	[illegible]
Faiveley #	306	[illegible]
Finacor	85	[illegible]
Fininfo	520	[illegible]
Fructivie	628	[illegible]
Gautier France #	260	[illegible]
Gel 2000	78,90	[illegible]
GFI Industries #	774	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	29,25	[illegible]
GLM S.A.	300,20	[illegible]
Grandoptic.Photo #	823	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	164	[illegible]
Kindy #	153,90	[illegible]
Guerbet	275	[illegible]
Hermes internat.1#	1388	[illegible]
Hurel Dubois	499,90	[illegible]
ICBT Groupe #	201,90	[illegible]
I.C.C.	109	[illegible]
Idianova	71	[illegible]
Int. Computer #	109	[illegible]
IPBM	69	[illegible]
M6-Metropole TV	455	[illegible]
Manitou #	580	[illegible]
Manutan	433,80	[illegible]
Marie Brizard	886	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	212,80	[illegible]
Mecelec (Ly)	67,80	[illegible]
MGI Coutier	237	[illegible]
Monneret Jouet Ly# ◆	71,20	[illegible]
Naf-Naf #	50	[illegible]
NSC Schlum. Ny	620	[illegible]
Onet #	1000	[illegible]
Paul Predault #	162,10	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	75,30	[illegible]
Phyto-Lierac	238	[illegible]
Pochet	827	827
Poujoulat Ets (Ns)	217,10	[illegible]
Radiall #	536	535
Rallye(Cathiard)Ly	212,50	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	931	931
Robertet #	945	947
Rouleau-Guichard	333	[illegible]
Securidev #	78	78
Smoby (Ly)#	520	530
Sofco (Ly)	58,50	[illegible]
Sofibus ◆	356	356
Sogepag # ◆	141	141
Sogeparc (Fin)	717	716
Sopra	340	340
Steph.Kelian #	60	[illegible]
Sylea	595	[illegible]
Teisseire-France	171	172
TF1-1	535	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	233	232
Trouvay Cauvin #	83	83
Unilog	540	[illegible]
Union Fin.France	593	[illegible]
Viel et Cie #	131,90	131,90
Vilmorin et Cie #	454,90	455
Virbac	600	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	100	100
Coil	187	182
Electronique D2	490	489,50
FDM Pharma n.	200	200
Genset	265	265,20
High Co.	207	209
Infonie	84	80
Joliez-Regol	90	89,50
Mille Amis	99,95	99,95
Picogiga	159,80	159,80
Proxidis	33,50	32
Stelax	4,50	4,90

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	765	765
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	65	65
Mumm ◆	1400	1260
Sté lecteurs du Monde ◆	161	173,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 18 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	124,11	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2476,88	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9575,50	[illegible]
Arbitr. Première	9529,34	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17569,10	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	868013	[illegible]
Natio Court Terme	13944	[illegible]
Natio Court Terme2	378635	[illegible]
Natio Epargne	2240,77	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16393,62	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2459,07	[illegible]
Natio Ep. Obligations	225,26	[illegible]
Natio Epargne Retraite	142,51	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10974,95	[illegible]
Natio Epargne Valeur	583,45	[illegible]
Natio France Index	1205,55	[illegible]
Natio Immobilier	1248,84	[illegible]
Natio Inter	1924,65	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5400,64	[illegible]
Natio Opportunités	165,57	[illegible]
Natio Patrimoine	1562,15	[illegible]
Natio Perspectives	1318,87	[illegible]
Natio Placements C/D	77460,45	[illegible]
Natio Revenus	1107,83	[illegible]
Natio Sécurité	11742,13	[illegible]
Natio Valeurs	1114,79	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90649,52	[illegible]
Oblig. tres caté.	246,70	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	681,57	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	909,96	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Develop. C/D ◆	2267,12	[illegible]
Patrimoine Retraite C	305,17	[illegible]
Sicav Associations C	2389,49	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19283,85	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18835,46	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	224,95	[illegible]
Ecur. Capicourt C	228,08	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	238,16	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10411,79	[illegible]
Ecur. Expansion C	81359,77	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2979,70	[illegible]
Ecur. Investis. D	184,44	[illegible]
Ecur. Monépremière	11121,84	[illegible]
Ecur. Monétaire C	12846,50	[illegible]
Ecur. Monétaire D	12234,66	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	315,83	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	1989,25	[illegible]
Epargcourt-Sicav D	197,06	[illegible]
Géoptim C	12224,78	[illegible]
Géoptim D	11897,11	[illegible]
Horizon C	1803,78	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	103,28	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11715,23	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11717,68	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12593,74	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Ampila ◇	117581,72	[illegible]
Atout Amérique	144,41	[illegible]
Atout Asie	97,70	[illegible]
Atout Futur C	637,92	[illegible]
Atout Futur D	608,52	[illegible]
Coeffs	1897,99	[illegible]
Dieze	1950,76	[illegible]
Elicash ◇	932457,91	[illegible]
Epargne-Unie	175,37	[illegible]
Eurodyn	1969,96	[illegible]
Indicia ◆	1347,79	[illegible]
Moné.JC ◇	11758,35	[illegible]
Moné.JD ◇	11758,35	[illegible]
Oblifutur	522,76	[illegible]
Oraction	1765,04	[illegible]
Revenu-Vert	1217,47	[illegible]
Sévéa ◆	110,05	[illegible]
Synthésis	17126,11	[illegible]
Uni Foncier	1259,43	[illegible]
Uni France	703,03	[illegible]
Uni Garantie C	1811,83	[illegible]
Uni Garantie D	1473,14	[illegible]
Uni-Régions	1563,16	[illegible]
Univar C ◇	304,69	[illegible]
Univar D ◇	298,90	[illegible]
Univers Actions	194,35	[illegible]
Univers-Obligations	226,47	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	599,25	[illegible]
Francic Pierre	120	116,50
Francic Régions	1666,05	1617,52
CIC PARIS		
Cicamonde	1351,74	1312,37
Converticic	355,19	[illegible]
Ecocic	1470,98	1428,14
Oblicic Mondial	3452,15	[illegible]
Oblicic Régions	1185,47	[illegible]
Rentacic	166,85	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1370,36	[illegible]
Lion 20000	16916,80	16916,80
Lion Association	11527,53	[illegible]
Lion Plus	1492,54	[illegible]
Lion Trésor	2458,76	[illegible]
Oblilion	1921,32	[illegible]
Sicav 5000	610,66	[illegible]
Slivafrance	1018,30	[illegible]
Slivam	499,68	[illegible]
Slivarente	237,98	[illegible]
Slivinter	614,46	[illegible]
Trilion	5311,53	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2171,39	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	134,92	131,31
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	893,92	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	111,52	108,54
Créd.Mut.Ep.J	22603,18	22603,18
Créd.Mut.Ep.long.T.	245,16	238,60
Créd.Mut.Ep.Monde	1281,70	1247,40
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1806,86	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1122,35	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	708,82	678,30
Saint-Honoré Capital	18967,95	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	630,65	[illegible]
St-Honoré Pacifique	729,91	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1808,18	1808,18
Stratégie Actions	988,29	950,28
Stratégie Rendement	1868,03	[illegible]
LA POSTE		
Amplitude Monde C	830,05	[illegible]
Amplitude Monde D	808,61	[illegible]
Amplitude Europe C/D	119,45	[illegible]
Elanciel D	141,66	[illegible]
Emergence Poste D	116,74	113,89
Géobilys C	646,37	[illegible]
Géobilys D	616,92	[illegible]
Intensys C	115,90	[illegible]
Intensys D	110,99	110,82
Latitude C	146,25	146,25
Latitude D	137,59	137,59
Oblitys D	606,95	[illegible]
Plénitude D	168,07	[illegible]
Poste Gestion C	43785,40	43785,40
Revenus Trimestr. D	5274,88	[illegible]
Solstice D	2366,58	[illegible]
Thésora C	950,56	[illegible]
Thésora D	865,23	[illegible]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37407,30	37407,30
Actimonétaire D	30459,83	30459,83
Cadence 1 D	1078,20	1067,52
Cadence 2 D	1064,81	1054,27
Cadence 3 D	1069,07	[illegible]
Capimonétaire C	404,66	404,26
Capimonétaire D	375,99	375,61
Sogeoblig C	8874,99	[illegible]
Interoblig C	6775,25	6708,17
Intersélection France D	609,13	597,19
S.G. France opport. C	1744,93	1710,72
S.G. France opport. D	1682,71	[illegible]
Sogenfrance C	1548,35	1517,99
Sogenfrance D	1428,95	1400,93
Sogépargne D	303,62	300,61
Soginter C	1846,19	1809,99
Fonds communs de placements		
Favor D	1251,07	[illegible]
Sogefiance D	1679,13	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	155,27	155,27

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

TRÉSORS Les corsaires anglais ont coulé plus de quatre-vingts galions espagnols et portugais, qui gisent sur les fonds de la baie d'Angra, dans l'île de Terceira. Chargés de trésors inestimables, ces vaisseaux, retour des Amériques, faisaient escale aux Açores, où plus de huit cents navires ont été coulés depuis le XVIe siècle. ● LES MOYENS modernes d'exploration sous-marine permettent d'atteindre les épaves à des profondeurs jusqu'alors inaccessibles. ● LES PREMIÈRES explorations, qui avaient eu lieu dans les années 70, ont été interrompues jusqu'à la publication, en 1993, d'un décret-loi qui a permis aux chasseurs de trésors de reprendre leurs activités sous couvert de recherches scientifiques. ● LES ARCHÉOLOGUES, selon une enquête d'« El Pais », déplorent cette situation, qui est pour eux le résultat de pressions exercées par des groupes spécialisés dont l'ojectif essentiel est le profit.

La piraterie archéologique fait rage au large des Açores

Des centaines de galions ont été coulés aux abords de l'archipel, escale stratégique au milieu de l'Atlantique pour ces vaisseaux de retour des Amériques chargés d'or ou d'argent. De mauvaises justifications scientifiques sont données à cette moderne chasse au trésor

EN 1589, une flotte de corsaires anglais commandée par le duc de Cumberland coulait le galion espagnol *Nuestra Se-nora de Guia* devant les côtes de Terceira, l'une des plus belles îles de l'archipel portugais des Açores. Le navire avait embarqué une cargaison d'or dans le port de Veracruz au Mexique et regagnait l'Espagne après son périple aux Amériques. C'était l'époque où les galions espagnols et portugais revenaient du Nouveau Monde et des Indes orientales chargés d'or, d'argent et de pierres précieuses, et faisaient nécessairement escale aux Açores sur la route de la péninsule Ibérique.

Le sort du *Nuestra Se-nora de Guia* est celui de centaines d'autres navires dont le naufrage a été enregistré dans les eaux portugaises au cours de ces années dorées et épiques où les navigateurs sillonnaient les mers en quête de nouveaux trésors. Le Musée national d'Archéologie de Lisbonne a décompté 850 navires officiellement enregistrés, dont 88 gisent au fond de la baie d'Angra do Heroismo, à Terceira.

La valeur de ces cargaisons est incalculable. Mais « *ce qui intéresse les chasseurs de trésors est, bien plus que la valeur de ces butins, la vente d'obligations à haut risque pour financer et patronner ces expéditions* », affirme Luis Filipe Castro, ingénieur civil et président par intérim d'Arqueonautica, association sans but lucratif qui dénonce depuis des années l'installation au Portugal de ces puissants chercheurs de trésors.

Les fonds de l'archipel des Açores, ancienne escale obligée des traversées transatlantiques, constituent un des plus grands sanctuaires archéologiques sous-marins de la planète et, depuis les années soixante-dix, ils attirent ces nouveaux « chasseurs », qui sont les pirates des temps modernes : des corsaires qui se servent de la technologie sophistiquée de notre époque pour atteindre des profondeurs que, jusqu'ici, la mer interdisait à l'homme.

La richesse archéologique des Açores a été l'un des principaux objectifs de plusieurs expéditions britanniques qui, profitant d'une certaine passivité des instances officielles, ont tenté de localiser divers trésors fabuleux. C'est ainsi que, le 18 janvier 1972, l'Anglais Sidney Wingall arrivait aux Açores pour chercher les restes du navire *Revenge*, qui faisait partie de la flotte qui causa la défaite de l'Invincible Armada en 1588. Son permis était le premier que délivrait le Portugal pour faire des recherches dans ses eaux.

Quelques mois plus tard, une deuxième expédition britannique, conduite par John Grittan, actuel directeur d'Arqueonauticas SA (l'une des sociétés de recherche actuellement installées à Lisbonne), arrivait en baie d'Angra d'Heroismo pour découvrir le véritable emplacement d'une flotte espagnole chargée d'or et d'argent qui fit naufrage devant Terceira en 1591. C'étaient les premières tentatives pour récupérer les trésors de nos ancêtres, et elles se soldèrent pour Grittan par une condamnation à vingt-cinq jours de prison et la suspension de ses activités.

A partir de ce moment, les explorations sous-marines furent pratiquement paralysées ; cela jusqu'à l'année 1993, date à laquelle un décret-loi du gouvernement social-démocrate et conservateur d'Anibal Cavaco Silva a favorisé, selon des archéologues portugais réputés, la reprise des activités des chasseurs de trésors. Une demi-douzaine de sociétés se sont fait enregistrer au Portugal pour « explorer » – c'est le terme qu'elles emploient – ce patrimoine archéologique.

> **Les chasseurs de trésors recherchent le profit sous l'apparence de découvertes scientifiques**

Pour de nombreux spécialistes internationaux, ces sociétés ne sont que les paravents de puissants lobbies qui « *recherchent exclusivement le profit sous l'apparence d'un prétendu intérêt scientifique* ». Le décret-loi a levé au Portugal l'interdit sur la chasse aux trésors, et l'actuel gouvernement socialiste prévoit de le réviser rapidement.

A la faveur de ce texte se sont donc installées au Portugal plusieurs entreprises, qui sont en concurrence pour « l'exploration » des immenses richesses du patrimoine archéologique national. Il s'agit d'Arqueonauticas SA, présidée par le contre-amiral Isaias Gomes Teixeira ; de Vitor Cruz, qui représente au Portugal une société française de matériel sous-marin ; de New Era, société de prospection sous-marine liée à Bob Cembrola, directeur d'un musée naval aux Etats-Unis ; de Robert Marx, homme d'affaires américain internationalement connu pour son activité dans la recherche de trésors ; de Ben Marish, ex-adjoint de Marx ; et de Seahawk, société de prospection sous-marine dont le siège est à Tampa (Floride), dirigée par un associé de Robert Marx.

Ces entreprises constituent le noyau central des modernes chercheurs de trésors, selon des archéologues portugais qui soulignent l'importance de Robert Marx. Cet homme d'affaires américain est bien connu dans le monde de l'archéologie pour avoir écrit des dizaines de livres sur l'histoire et l'archéologie sous-marines, mais la renommée de ce millionnaire excentrique est surtout étroitement liée à la chasse aux trésors. Bob Marx a récupéré dans les eaux brésiliennes des pièces de valeur qui sont apparues par la suite à Londres chez Christie's, alors que la législation brésilienne interdit expressément la sortie du pays de tout ce qui relève du patrimoine antérieur au XXe siècle.

Selon des sources lisbonnaises, le puissant Robert Marx s'est chargé de faire pression sur l'ambassade des Etats-Unis au Portugal pour que le gouvernement portugais approuve le plus rapidement possible la délivrance de permis de prospection. Jusqu'à maintenant, ses pressions n'ont obtenu aucun résultat, mais elles démontrent l'excellence de ses connections politiques et économiques.

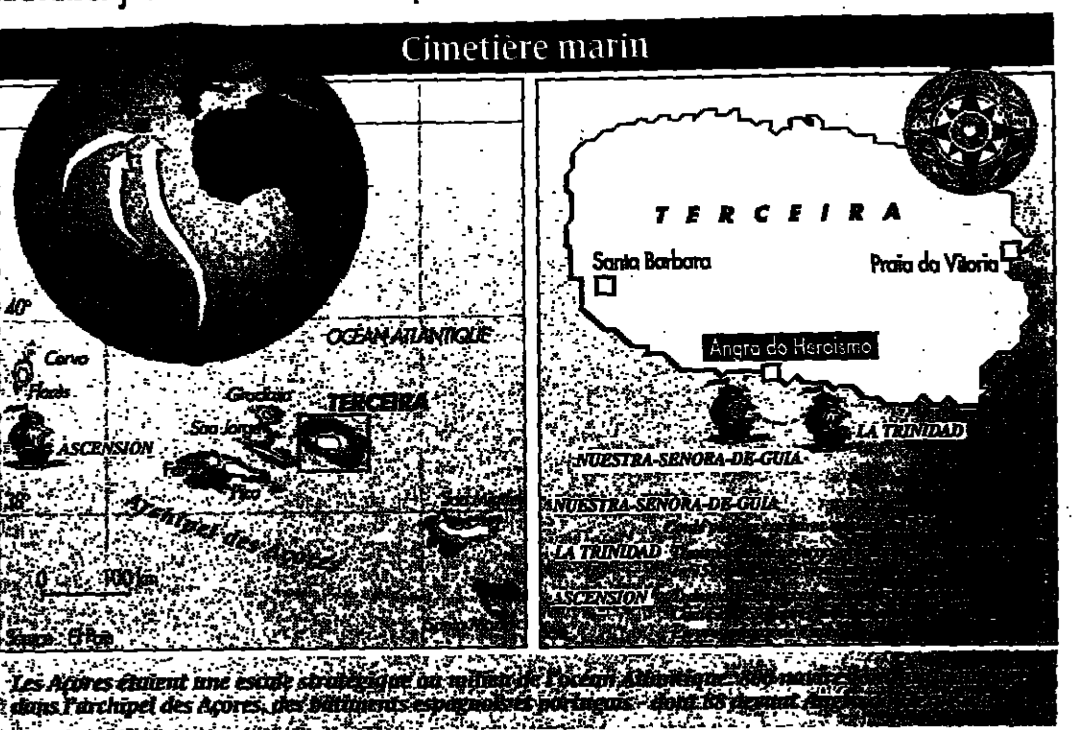
De leur côté, ces modernes chasseurs de trésors défendent l'intérêt scientifique de leurs expéditions, lesquelles doivent nécessairement passer par la rentabilité de leurs investissements. Le président d'Arqueonauticas SA (constituée en mai 1994), le contre-amiral Gomes Teixeira, affirme que l'un des buts de sa société « *est une meilleure connaissance de notre passé, de la forme des navires et de leur armement ; la compréhension du développement historique et culturel ; la contribution à une large présence des objets archéologiques dans les musées nationaux et régionaux* ». Le directeur financier de cette même société, Antonio Catalao, ajoute : « *Nous ne sommes pas des pirates !* »

Le vice-président de la commission nationale de l'Unesco au Portugal, Mario Riuvo, explique que « *durant de longues années, les océans ont constitué une réserve qui a sauvegardé le patrimoine culturel sous-marin. Avec le progrès technologique, accéléré par la situation mondiale et particulièrement par la fin de la guerre froide, les moyens militaires ont été mis à la disposition de la société civile (laboratoires et entreprises) et la mer est devenue transparente, plus accessible et plus vulnérable à l'action de l'homme* ».

C'est pour cette raison que l'Unesco prépare actuellement les bases d'un projet ambitieux visant à protéger ces patrimoines archéologiques dans divers pays du monde. Mario Riuvo lance un cri d'alarme : si des mesures draconiennes ne sont pas prises, ces entreprises et ces groupes de pression se livreront « *au pillage et à la déprédation des mers, aujourd'hui beaucoup plus vulnérables* ».

Javier Garcia
Copyright : El Pais
traduit de l'espagnol par François Maspero

Cimetière marin



Les Açores étaient une escale stratégique au milieu de l'océan Atlantique [illegible] *dans l'archipel des Açores, des bâtiments espagnols et portugais – dont 88* [illegible]

Les « joyaux » espagnols

Parmi les navires qui ont fait naufrage le long des côtes portugaises figurent sept galions espagnols chargés d'or, d'argent et de pierres précieuses. Ce sont les « joyaux » espagnols que les profondeurs de l'Atlantique se sont chargées de protéger durant des siècles.

1. Le navire *La Piedad*, de 200 tonneaux, qui a coulé en 1551 devant les côtes de Setubal, en provenance des Caraïbes, avec une cargaison d'or, d'argent et de perles.
2. Le galion *Nuestra-Señora-de-la-Concepción*, de 120 tonneaux, englouti en 1566 devant Lagos, en Algarve. Il venait de Saint Domingue et transportait de l'or et de l'argent.
3. La *Trinidad*, de 350 tonneaux, qui a fait naufrage en 1589 sur la côte de l'île de Terceira, aux Açores, en provenance de Veracruz (Mexique). On croit qu'il transportait une importante cargaison de pierres précieuses.
4. Le galion *Nuestra-Se-nora-de-Guia*, de 230 tonneaux, coulé à proximité de la côte de Terceira par des corsaires anglais sous le commandement du duc de Cumberland. Il venait également de Veracruz.
5. Le navire sévillan *Ascensión*, coulé en 1951 près de l'île de Flores (Açores) après un combat avec le galion *Revenge*. Il venait de La Havane (Cuba) et transportait une cargaison d'or et d'argent.
6. Le *Sāo-Pedro-de-Alcântara*, qui a fait naufrage le 2 février 1786 dans la baie de Peniche, devant la ville d'Obidos, venant de Callao (Pérou). Il contenait une importante cargaison d'or et d'argent, évaluée à l'époque à 7 millions de pesos. Une grande partie en a été récupérée peu après le naufrage.
7. Le galion *Mercedes*, coulé le 5 octobre 1804, à 56 kilomètres approximativement au sud du cap de Santa Maria (Faro), en provenance de Montevideo (Uruguay). Le bateau se dirigeait vers Cadix et transportait dans sa cale 871 000 pesos d'argent, ainsi qu'une cargaison d'or et de bijoux.

Sources : Nigel Pickford, *The Atlas of Shipwreck and Treasure*, Dorling Kindersley Ed., Londres, 1994.

Le National Research Council américain conclut à l'innocuité des champs électromagnétiques dans les maisons

LES PREMIERS à avoir tiré la sonnette d'alarme furent deux chercheurs américains, Nancy Wertheimer et Ed Leeper. En 1979, après avoir réalisé une enquête épidémiologique auprès de 344 enfants dans la région de Denver (Colorado), ils constataient une augmentation du taux des leucémies chez les enfants les plus exposés aux ondes générées par les champs électromagnétiques. D'autres enquêtes épidémiologiques ont suivi avec, parfois, des résultats complètement contradictoires.

Le rapport que vient de publier, à la demande du Congrès américain, le National Research Council (NRC) concernant les « *effets possibles des champs électromagnétiques sur les systèmes biologiques* » va, peut-être, contribuer à clarifier le débat. Bien que son contenu se limite aux effets des champs dans les maisons et ne prenne pas en compte les risques courus par les personnels des industries exposés aux puissants champs électromagnétiques générés par les lignes à haute tension.

Plus de cinq cents études portant sur dix-sept années de recherches ont été analysées par le NRC, organisme qui conseille le gouvernement pour les questions scientifiques et techniques. A l'issue de ce travail titanesque, les experts n'ont pas « *trouvé de lien concluant entre la présence des champs électromagnétiques et le déclenchement de cancers, de troubles de l'apprentissage et du comportement, ou la présence de malformations congénitales* ».

Quant aux résultats de l'étude menée en 1979 par Nancy Wertheimer et Ed Leeper, les rapporteurs estiment « *malgré la présence d'une corrélation faible mais statistiquement significative, il n'a jamais été démontré que cette association apparente soit causée par l'exposition aux champs électromagnétiques* ». La corrélation relevée pourrait résulter d'autres facteurs : trafic automobile important ou mauvaise qualité de l'air.

POINTS OBSCURS

Pour ce qui est des recherches menées sur des cellules ou des tissus humains ou animaux volontairement exposés à des champs électromagnétiques, la commision de la NRC affirme que « *rien n'indique que les champs altèrent les fonctions des cellules au niveau d'exposition rencontré dans les résidences* ». Cependant, « *à des puissances mille à cent mille fois supérieures, les cellules ont montré quelques changements, qui concernent principalement les signaux chimiques entre les cellules* ». Mais cela ne constitue pas « *une indication claire d'un effet sur la santé,* [car] *même sous de très fortes expositions, l'ADN, porteur du code génétique, n'a pas été endommagé* ».

Certains points demeurent cependant mystérieux. Aussi le National Research Council recommande-t-il de poursuivre des recherches. D'abord pour clarifier « *le ou les facteurs inexpliqués dans la petite augmentation du nombre des leucémies observée chez les enfants vivant près des lignes électriques* ». Puis pour comprendre pourquoi des cancers de la mamelle chez les rattes sont accélérés en présence d'un champ électromagnétique. Enfin, un autre point préoccupe les experts : la diminution, en présence d'un champ, de la mélatonine qui intervient dans les mécanismes des horloges biologiques.

Bref rien n'est totalement sûr. D'autant que deux épidémiologistes suédois, Maria Feychting et Anders Ahlbom, du Karolinska Institute de Stokholm, ont relancé la polémique avec la publication, en 1992, d'un rapport établissant un lien entre champ électromagnétique et leucémie infantile. Pour EDF, ce rapport du NRC est au contraire une aubaine. « *Tout le monde pousse un soupir de soulagement. Les conclusions du NRC confirment des études précédentes et, de ce fait, sont plutôt rassurantes* », explique le docteur Jacques Lambrozo, directeur des études médicales chez EDF-GDF, qui précise que « *dans ce domaine, EDF est à l'écoute des scientifiques* ».

Reste le problème que le NRC n'a pas traité : l'exposition des travailleurs aux forts champs électromagnétiques. L'établissement public français a engagé plusieurs études. L'une d'entre elles, réalisée par l'INSERM, a été remise en 1993. Une autre, plus récente, a été lancée en coopération avec les compagnies d'électricité canadiennes Hydro-Québec et Ontario-Hydro sur une population de 224 000 travailleurs parmi lesquels 4 151 cas de cancers ont été observés entre 1979 et 1989. Ses conclusions, remises en 1994, sont sans appel : « *Aucune association pour l'ensemble des cancers analysés avec les champs électrique ou magnétique.* »

Mais des doutes subsistent pour 60 cas de leucémie aiguë non lymphoïde et 41 cas d'astrocytome, une forme de tumeur cérébrale, bien qu'« *aucune relation entre la dose et l'effet* » n'ait pu être démontrée. Les données de cette enquête franco-canadienne, ainsi que celles relatives à deux grandes études épidémiologiques américaines couvrant au total près de 400 000 « *électriciens* », devraient être à nouveau analysées. Les résultats de ces expertises sont attendus pour 1997.

Christiane Galus

Didier Mundutéguy tente à nouveau sa chance dans le Vendée Globe deux semaines après le départ officiel de la course

Le marin basque est reparti des Sables-d'Olonne après avoir pu réparer son bateau grâce à la solidarité d'une région

Le passage du pot au noir n'a pas modifié les positions en tête du Vendée Globe. Après deux semaines de course, Yves Parlier mène toujours le tour du monde à la voile, en solitaire et sans assistance. Il est suivi à 80 milles par Isabelle Autissier. Christophe Auguin a réussi à se rapprocher des deux concurrents de tête. Samedi 16 novembre, Didier Munduteguy est reparti des Sables-d'Olonne, plus d'une semaine après être rentré au port pour remettre en état son bateau.

ON IMAGINE sa moustache « à la Dupond-t » comme un masque de pudeur sur le tremblement des lèvres. Pour sa première liaison radio lundi 18 novembre, après son nouveau départ des Sables-d'Olonne, Didier Mundutéguy n'arrive pas à cacher sa détresse. Le solide Basque de Guéthary est à nouveau seul dans le golfe de Gascogne. *« Je viens de vivre des heures très difficiles*, avoue ce costaud de quarante-trois ans sur une fréquence incertaine qui cache ses aveux comme la grille d'un confessionnal. *Je suis très tendu. Je ne reconnais plus mon bateau depuis que je suis reparti. Je viens de vivre une semaine trop chargée d'émotions. Je dois retrouver une logique, me rebâtir une histoire dans cette course que j'avais cru quitter définitivement. »*

Il y a deux semaines, le 4 novembre, au lendemain du départ du Vendée Globe, une mer déchaînée a eu raison de son *Club-60e-Sud*. Après trois heures d'efforts, il avait dû se résoudre à abandonner son mât et ses voiles saccagées dans l'océan Atlantique. Pendant *les trois jours* du retour vers Les Sables-d'Olonne sous gréement de fortune, Didier Mundutéguy avait ressassé ce coup du sort, survenu après tant d'autres depuis la Mini-Transat en 1979, sa première grande course. Il y a eu ce choc contre une baleine dans la Transat en double en 1990 avec le Canadien Mike Birch qui les avait privés de la victoire, cette drisse de génois bloqué sur *Fujicolor* alors qu'il était en tête dans la *Route du Rhum gagnée* par Florence Arthaud en 1994, et toutes les avanies encaissées par son trimaran *Côte-Basque* entre 1982 et 1987.

UN HOMME FACE À LA PEUR

C'est un homme brisé d'avoir dû rebrousser chemin qui avait été accueilli le 7 novembre par une véritable mobilisation populaire à son retour au port. *« Il n'a d'abord pas voulu croire ce qui s'était passé depuis son démâtage*, raconte José Arocena, son ami, coordinateur de son projet à terre. *Ce véritable élan de solidarité venu autant des petites entreprises basques qui avaient financé l'achat et l'organisation de sa course que des anonymes prêts à le soutenir. »*

Didier Mundutéguy, qui avait eu tant de difficultés à réunir le 1,2 million de francs nécessaire pour partir, découvre que son infortune a créé cette mobilisation après laquelle il avait tant désespéré ces derniers mois. En quelques jours, une nouvelle association a réuni près d'un million de francs pour lui offrir un mât et des voiles neuves. Les Basques français et espagnols sont revenus derrière lui, mais aussi ceux qui lui avaient tant manqué, comme le conseil régional d'Aquitaine, trop occupé à soutenir le projet conquérant d'Yves Parlier.

Pendant cette semaine à terre, il avait laissé ses assistants, mais aussi des bénévoles et les préparateurs du *PRB* d'Isabelle Autissier remettre un *gréement neuf* et plus léger sur son bateau, dont la coque n'a pas souffert dans la tempête. A Bordeaux, la logistique d'Yves Parlier s'était mise au service de ce nouveau départ, sur ordre du leader de la course. Didier Mundutéguy a alors eu peur de décevoir. *« Il a remercié chacun directement, mais a gardé soigneusement toutes les adresses pour pouvoir rembourser tout le monde s'il changeait d'avis*, explique José Arocena. *Avec la crainte de retourner dans le golfe de Gascogne et de se retrouver seul dans les mers du Sud, il sentait combien repartir allait être dur pour lui. Mais renoncer aurait certainement été une décision encore plus difficile à assumer. »*

A nouveau seul sur la mer depuis samedi après-midi, Didier Mundutéguy cherche maintenant à oublier cette folle semaine, la précipitation pour remettre son *Club-60e Sud* en état, alors qu'il avait tenu à arriver en avance aux Sables-d'Olonne avec un bateau bien préparé. Il repense au courage du Hongrois Nandor Fa, prêt à repartir dans plus d'une semaine une deuxième fois des Sables-d'Olonne, après avoir été *heurté par un cargo panaméen*. Il s'étonne du potentiel de vitesse de son bateau au gréement allégé. Il est partagé entre la peur de casser et la nécessité de quitter au plus vite ce golfe de Gascogne sur lequel se creuse une nouvelle dépression menaçante.

Impuissant à rattraper les quatorze autres voiliers, il se fixe comme nouvel objectif le record de Titouan Lamazou en 109 jours. Il se rappelle que boucler un tour *du monde a toujours été son rêve* de marin : celui qui lui a fait se mettre en congé de son poste de responsable du port de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure. Avant de partir des Sables-d'Olonne, il répétait qu'il était serein d'avoir pu régler tous ses fournisseurs, que finir était pour lui une *« obligation »* vis-à-vis de tous ceux qui lui avaient fait confiance. Et il ajoutait alors : *« Cela m'ennuierait tellement de ne pas être à la hauteur. »*

Christophe de Chenay

Les premiers voiliers évitent les pièges du pot au noir

APRÈS la marque des Canaries qui avait laissé plusieurs bateaux coincés dans une bulle anticyclonique (*Le Monde* du 13 novembre), le pot au noir était annoncé comme le nouveau juge de paix dans le Vendée Globe. Les courses autour du monde se sont souvent jouées dans ce délicat passage d'un hémisphère à l'autre.

Isabelle Autissier y avait pris plusieurs jours d'avance sur ses poursuivants pendant le BOC Challenge en 1994. Sur son *PRB*, la navigatrice a une nouvelle fois parfaitement négocié ce passage perturbé par les calmes et les grains, au nord de l'équateur. Yves Parlier, toujours en tête sur *Aquitaine-Innovations*, et Christophe Auguin, dont *Géodis* a comblé en une semaine son retard sur Isabelle Autissier, y ont également conservé leur rang de favoris après deux semaines et 3 000 milles de course, l'équivalent d'une transat.

Après avoir peiné à prendre de la vitesse dans des vents irréguliers après les Canaries, les leaders du Vendée Globe avaient ensuite hésité entre plusieurs routes pour atteindre les longitudes les plus favorables à la traversée du pot au noir. Poussés parfois au-delà de 20 nœuds par des vents de nord-est sous un inhabituel ciel gris, ils n'ont mis que quelques heures pour franchir un obstacle dont les orages électriques ont malgré tout confirmé la réputation sulfureuse. Pour Pierre Lasnier, spécialiste de la météo marine, *« la connaissance actuelle des phénomènes dans la zone de convergence intertropicale explique la facilité avec laquelle les leaders du Vendée Globe ont réussi à franchir le pot au noir. Ils sont passés entre les 24e et les 27e ouest, à l'endroit où les alizés de nord-est et de sud-est se rencontrent. Ils n'ont donc pratiquement pas rencontré de calmes »*.

Les bateaux de tête, plutôt faits pour planer dans les allures portantes, ont repris, dès lundi, de la vitesse au près dans les vents de sud-est réguliers qui soufflent autour de l'équateur. A 200 milles derrière eux, l'équivalent d'une journée de mer, un deuxième groupe conduit par Hervé Laurent, a pu profiter de cette « porte ». Avec Bertrand de Broc, Gerry Roufs, et Marc Thiercelin, il compte toujours dans ses rangs Eric Dumont, malgré la nouvelle avarie survenue à Café-Legal-Le-Goût : un chariot de grand-voile arraché en tête de mât.

Christophe Auguin a refait son retard sur Isabelle Autissier

● **Yves Parlier** (***Aquitaine-Innovations***), **à 19 986 milles de l'arrivée, mardi 19 novembre à 5 heures :** *« Je ne suis pas trop fatigué malgré la vitesse du bateau et la tension nerveuse de ces derniers jours autour du pot au noir, mais je n'ai pu récupérer qu'un peu d'eau dans les grains et mes réserves s'amenuisent. »*

● **Isabelle Autissier** (***PRB***), **à 79 milles d'Yves Parlier :** *« PRB a atteint les plus grandes vitesses depuis le départ de la course, juste avant le passage du pot au noir. A plus de 20 nœuds, il y a beaucoup de bruit à bord, mais c'est agréable de faire corps avec son bateau. »*

● **Christophe Auguin** (***Géodis***), **à 88 milles :** *« Je ne voulais pas laisser de trou entre les bateaux de tête et moi. J'ai réussi à refaire mon retard depuis les Canaries en "mettant du charbon". Je me sens plus tranquille pour la descente de l'Atlantique sud, d'autant que je prends toujours le temps de bien me reposer. »*

● **Hervé Laurent** (***Groupe LG-Traitmat***), *à 264 milles : « C'est dur d'entendre les premiers parler de vitesses à plus de 20 nœuds quand on plafonne à 10 nœuds. Je fais moins de route pour tenter de compenser le handicap de vitesse de mon bateau. »*

● **Bertrand de Broc** (***Votre-Nom-Autour-du-Monde***), *à 285 milles : « Heureusement, je n'ai pas vu la porte du pot au noir se refermer après les premiers devant moi. Les performances de mon bateau ne cessent de me surprendre. »*

● **Gerry Roufs** (***Groupe-LG***), *à 287 milles : « Yves Parlier avait raison sur sa route pour franchir le pot au noir. Et je suis bien satisfait d'avoir recollé au groupe des poursuivants. »*

● **Marc Thiercelin** (***Crédit-Immobilier-de-France***), *à 339 milles : « J'essaie de résoudre les problèmes techniques sur le bateau les uns après les autres. Je suis handicapé par la mauvaise réception des informations météo depuis plusieurs jours. »*

● **Eric Dumont** (***Café Legal-Le-Goût***), *à 378 milles : « C'est vraiment un coup dur de découvrir le chariot de la grand-voile arraché en tête de mât samedi, alors que je n'avais pas encore terminé de boucher le trou dans la coque provoqué par un choc avec une épave. C'est surtout une grosse déception de risquer de ne plus être dans le coup pour me battre avec les autres. »*

● **Raphaël Dinelli** (***Algimouss***), *à 607 milles : « J'espère bientôt apprendre ma réintégration dans la course. Je fais marcher le bateau à fond, mais c'est difficile de travailler dehors tellement ça mouille. »*

● **Patrick de Radigues** (***Afibel***), **à 613 milles** : *le navigateur belge n'a toujours pas pu établir une communication radio avec la terre. Il a pu prévenir par fax qu'il connaissait de grosses difficultés d'alimentation électrique sur son bateau et a même envisagé un moment de faire escale pour réparer.*

● **Pete Goss** (***Aqua-Quorum***), *à 624 milles : « Je suis vraiment privilégié d'être en mer sur un aussi bon bateau. Avec ses 50 pieds, il est souvent beaucoup plus facile à manœuvrer que les 60 pieds. Si on ne s'amuse pas dans cette course, cela ne vaut pas la peine de la faire. »*

● **Catherine Chabaud** (***Whirlpool-Europe 2***), *à 627 milles : « Le moral évolue beaucoup en fonction de la force du vent. Dans les calmes, quand le bateau ballotté par la houle n'avance pas, ce n'est pas terrible. On se demande alors si on a raison de se reposer et s'il ne vaut pas mieux tout faire pour se sortir de là. »*

● **Thierry Dubois** (***Pour-Amnesty-International***), *à 1 407 milles : « J'ai profité d'alizés puissants pour refaire le retard que j'avais pris en retournant aux Sables-d'Olonne. Je voudrais vraiment revenir sur les derniers pour me motiver pour la suite de la course. »*

● **Tony Bullimore** (***Exide-Challenger***), *à 1 717 milles : « Ma tactique n'a pas été très bonne jusqu'à présent. J'ai eu des problèmes avec des réservoirs de gasoil qu'il a fallu transvaser. A part cela tout va bien à bord. »*

● **Didier Munduteguy** (***Club-60e-Sud***), *à 2 866 milles : « Quand j'aurai mis le cap au sud, cela ira mieux. »*

● **Nandor Fa** (***Budapest***) : *« Je repartirai des Sables-d'Olonne dès que tout sera réparé sur mon bateau. »*

La crise des clubs français de hockey sur glace se poursuit

A L'APPROCHE de l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération française des sports de glace (FFSG), prévue samedi 7 décembre, les factions qui divisent le hockey sur glace continuent à s'activer. Selon le journal *L'Equipe* du mardi 19 novembre, Patrice Pourtanel, président du Comité nationale de hockey sur glace attaché à la FFSG, aurait réuni, lundi 18 novembre, les 9 membres du CNHG pour *« définir une position officielle sur ce conflit et tenter de reprendre les choses en main »*. Ils auraient opté pour l'objectif visé depuis le début du conflit par leur président : l'obtention d'une autonomie complète dans le cadre légal de la FFSG.

Pour leur part, les présidents de clubs de nationale 1A qui ont fait sécession (*Le Monde* daté 3-4 novembre) en créant une Association nationale des clubs de hockey sur glace (ANCHG) et réclament au ministère des sports la création d'une fédération de hockey indépendante depuis le 7 novembre ne désarment pas. Dans un courrier adressé au président de la FFSG, le 14 novembre, l'ANCHG a exigé la création avant la fin de l'année d'une ligue nationale *« financièrement, administrativement et juridiquement indépendante regroupant les clubs de nationale 1A et 1B agissant dans le cadre d'une subdélégation du service public dont la FFSG est délégataire »*.

Patrice Pourtanel qui, pour des raisons de réalisme économique, a toujours souhaité un détachement progressif de la tutelle de la FFSG, réaffirme son intention d'organiser une consultation avec tous les clubs de hockey afin de mettre au point une position commune pour l'assemblée générale du 7 décembre. S'il se déclare en faveur d'une ligue semi-professionnelle aux statuts particuliers similaires à ceux du football, il exige d'y avoir droit de cité. Il signale également qu'il ne tolérera plus les débordements des présidents des clubs *« mutins »* de l'ANCHG et se déclare prêt à les exclure du championnat *« s'ils persistent à vouloir agir en dehors de notre cadre légal »*.

■ **CANOË-KAYAK : la fédération juge « consternante » la suppression** du slalom au programme des Jeux olympiques de Sydney en l'an 2000. Hervé Madoré, directeur technique national (DTN) de la Fédération française de canoë-kayak, estime que *« cette décision porte un coup terrible à tous ceux qui se sont investis dans la préparation des Jeux olympiques de 2000 et 2004 »*. Il a indiqué, lundi 18 novembre, qu'il *« faut se battre pour que la discipline du slalom soit inscrite aux Jeux de 2004 »*.

La justice est saisie après les révélations sur la corruption du football portugais

LISBONNE
de notre correspondant

« La révolution est en marche ! Le pouvoir est tombé dans la rue. Balayons-les tous ! Le vieux régime est dépassé ! » Les journaux semblent rééditer ces derniers jours les gros titres et les expressions enflammées d'il y a une vingtaine d'années, quand le Portugal entamait son difficile parcours démocratique à l'issue de la « révolution des œillets ». Mais, cette fois, il s'agit du football, malade d'une corruption chronique de ses dirigeants, qui a déjà éloigné des stades des centaines de milliers de Portugais : le sport national a perdu les deux tiers de ses spectateurs au cours des trois dernières années.

Des présidents de clubs, des dirigeants de la fédération, des arbitres, des entraîneurs sont impliqués par les révélations qui se succèdent. L'ampleur de la corruption, qui concernerait également des compétitions européennes, laisse craindre des sanctions de la part de l'UEFA. *« Il n'y a rien d'étonnant dans tout cela. C'est du domaine public depuis longtemps*, raconte un journaliste désabusé. *La Mafia a toujours choisi les domaines de son implantation à travers le monde : contrôle de drogue, boissons, bâtiment... Au Portugal, elle est depuis belle lurette installée dans le football. »*

UN CLIMAT MALSAIN

La publication, le 23 octobre, par le quotidien sportif *Record*, d'extraits d'une conversation à bâtons rompus entre l'entraîneur du FC Porto, Antonio Oliveira, et un groupe de journalistes, a déclenché le scandale. L'ancien sélectionneur national, dont les déclarations ont été enregistrées à son insu, expliquait comment, à l'aide d'un faux tampon (*« Je le garde chez moi, il m'a coûté quelque milliers de dollars »*), il avait réussi en 1987 à faire signer au Vitoria de Guimaraes (club du nord du pays qu'il entraînait à l'époque) un international zaïrois (Dinga Amily), alors que celui-ci avait déjà un contrat légal avec Academica de Coimbra, une autre équipe de la division I. *« J'ai été mêlé à la fraude la plus importante du football portugais »*, concluait Antonio Oliveira. Academica a été relégué en D2 et a été débouté dans son recours adressé à la Fédération portugaise de football.

Les confidences de l'entraîneur témoignent d'un climat malsain qui, par *contagion*, a déclenché d'autres révélations sur des matches arrangés et des arbitres corrompus, laissant penser qu'il s'agissait d'une pratique courante. La chaîne privée de télévision SIC a affirmé, factures à l'appui, que le FC Porto, présidé depuis quinze ans par Jorge Nuno Pinto da Costa, avait payé l'an dernier à un ancien arbitre et à sa famille des vacances au Brésil, par l'intermédiaire d'une agence de voyages appartenant à Joaquim Oliveira. Ce dernier est le frère de l'actuel entraîneur du FC Porto et le propriétaire d'une société (Olivedesportos) qui détient l'exclusivité des droits de retransmission télévisée des matches du championnat portugais.

Un important patron de l'hôtellerie, Fernando Barata, longtemps président de Farense, un club du sud du Portugal, révélait pour sa part avoir soudoyé à la demande du président Jorge Pinto da Costa l'arbitre roumain Ioan Igna, lors de la demi-finale aller de la Coupe des coupes de 1984 entre le FC Porto et les Ecossais d'Aberdeen (Porto l'avait emporté 1-0). L'homme *d'affaires* aurait servi d'intermédiaire en raison de ses bonnes relations avec les autorités de Roumanie, où il possédait des intérêts. *« Cela m'a coûté très cher »*, a-t-il affirmé avec forfanterie. L'arbitre roumain a nié aussitôt ces accusations et déclare vouloir poursuivre en justice Fernando Barata, qu'il affirme ne pas connaître.

Ce dernier accusait également Olivedesportos qui, selon lui, *« contrôle le football portugais par son pouvoir économique »*. Il avouait également avoir soudoyé des arbitres quand il était président du Farense et avoir offert des vacances à des arbitres dans ses complexes hôteliers. Pour lui, les dirigeants actuels des autres grands clubs (Benfica et Sporting du Portugal, les deux clubs de Lisbonne) *« sont des amateurs »* à côté de Pinto da Costa, qui, avec deux autres dirigeants de clubs du nord du pays (Boavista et Guimaraes), *« contrôlent le football au Portugal »*. Selon lui, le championnat est *« un mensonge et les résultats sont truqués, arrangés dimanche après dimanche »*. Les arbitres, dont le choix n'est connu que quelques heures avant les matches, *« connaissent déjà leur affectation quinze jours avant »*.

LE SUD CONTRE LE NORD

Pour les dirigeants du FC Porto, la succession de scandales fait partie d'une *« cabale bien montée »* par certains journaux *de Lisbonne et la chaîne de télé*vision SIC contre l'équipe du FC Porto. Une fois de plus, selon eux, les équipes du Sud *« jalousent »* les mérites des équipes du Nord. Le directeur de l'information de la SIC, Emidio Rangel, est d'avis qu'il faut crever l'abcès journalistiquement. Il ne s'agit pas d'une *« obsession »* contre Porto, estime-t-il *« mais dans ces affaires, tous les chemins mènent à Pinto da Costa »*.

Interrogé, dimanche 17 novembre, le président de la République, Jorge Sampaio, a regretté *« qu'un spectacle sportif puisse diviser le pays »*. Mais le climat de suspicion qui règne ne peut disparaître, selon certains dirigeants, sans une intervention du gouvernement. Le syndicat des footballeurs professionnels l'a déjà réclamée. Selon le ministre adjoint du premier ministre, Jorge Coelho, des enquêtes du ministère public et de la police judiciaire sont en cours. L'Union européenne de football (UEFA), qui a entendu le président de la fédération portugaise, Gilberto Madail, lundi 18 novembre à Zurich, pourrait ne pas attendre le résultat de ces enquêtes, ni les *éventuelles condamnations*.

La régénération des clubs portugais, longtemps dirigés par des amateurs qui les ont conduits à la faillite financière et à l'actuel stade d'indigence technique, passe non seulement par de nouveaux modèles d'entreprises mais aussi par de nouveaux dirigeants. *« La révolution est en marche »*, écrit *A Bola*. Le journal estime que le 22 novembre, jour de l'assemblée de la Ligue des clubs, dont le président n'est autre que Pinto da Costa, peut devenir *« le moment souhaité pour le changement »*.

Alexandre Flucher-Monteiro

Quand Londres passe à table

La capitale britannique répond à la récente curiosité culinaire de ses habitants

Nos correspondants dressent un état des plaisirs de bouche dans quatre métropoles étrangères. Nous entamons ce tour de table à Londres.

LONDRES
de notre correspondant

« *Cool Britannia* » est à nouveau à la mode. Le magazine américain *Newsweek* a consacré sa couverture au *swingin' London*, seconde version après celle des années Beatles. Le premier ministre John Major, que l'on n'imagine certainement pas en gastronome, a, dans la chaleur communicative du banquet du Lord Mayor de la City, vanté ce « *nouveau zeste de vie* ». Il s'est félicité que « *nos pubs, clubs et restaurants soient pleins* ».

La cuisine londonienne connaît une extraordinaire vitalité. Ouverte à tous vents, elle accueille le meilleur – mais aussi le pire – de tous les continents. En un an, sur les bords de la Tamise, près de trois mille couverts se sont ajoutés aux capacités de restauration de la ville, en particulier avec l'ouverture de ces restaurants géants au style techno-verre et métal en vogue : après Quaglino, Mezzo, Wagamama, Belgo Centraal, l'Odéon, voici Bank, Oxo, l'Avenue... Plusieurs font partie du groupe du styliste Terence Conran.



DESSIN DANIEL MAJA

Cet engouement s'explique par un goût plus raffiné, une curiosité grandissante des Londoniens qui voyagent plus et par un argent plus facile. Mais aussi, reconnaissent deux chefs aussi différents que Marco Pierre White et Rowley Leigh, de moins en moins de gens savent cuisiner. Et les produits locaux se sont améliorés en variété et qualité.

Marco, qui a obtenu sa troisième étoile au Michelin en 1995, est âgé de trente-cinq ans. Il officie au Restaurant (66 Knightsbridge, tél. : 259-5380). Chef de la nouvelle génération – moitié Français, moitié Italien mais profondément Anglais –, il est aussi classique dans sa quête incessante de la perfection. Ce qui permet à ce puriste – pour qui « *la philosophie de la cuisine est très simple : c'est l'alliance du sel et du vinaigre, du bœuf et du vin rouge* » – de critiquer ses confrères. A ceux qui prétendent que la cuisine est fantastique à Londres et que l'on y mange mieux qu'à Paris, il répond que ce n'est qu'une illusion et qu'ils n'y connaissent rien.

« *Le problème de nombreux chefs à Londres, c'est qu'ils n'ont pas appris les bases de la cuisine française. Ils pensent qu'il faut être différent, malin, pour être reconnu. Ils composent des menus éclectiques, un peu chinois, un peu thaïs, un peu californiens, comme une compote. Ce n'est pas une nourriture simple et honnête* » fondée sur les ingrédients, mais plutôt sur une interprétation parfois facile de la cuisine italienne, sur les épices et autres *chutneys*, sur la poudre aux yeux de néophytes pour néophytes. « *Tous les nouveaux restaurants se ressemblent, ils sont froids, ce n'est pas un environnement naturel pour manger* », alors que ceux qui ont le privilège de dîner au Restaurant « *se sentent chez eux* ».

Cette réflexion répond à une certaine dictature de la forme, comme si on devait choisir son vin à l'allure de la bouteille. On ne saurait l'appliquer au Kensington Place de Rowley Leigh (201 Kensington Church Street, tél. : 727-3184), en dépit de son aspect peu engageant de gigantesque aquarium. Formé aussi à la française, il a perfectionné une cuisine typique du Londres des années 90 dans ce qu'elle a de meilleur : créative, avec moins de sauces pour redonner la priorité à la viande et au poisson.

Sur une partition similaire, citons aussi Simon Hopkinson (Bibendum) ou Alastair Little (Alastair Little). Rowley est critique à l'égard du Michelin, qui pousse les restaurants à se préoccuper de l'accessoire aux dépens de l'assiette. Un point de désaccord de plus avec Marco Pierre White. Tous deux s'accordent néanmoins pour juger leur clientèle : plus jeune, plus sophistiquée mais encore peu nombreuse. Rowley demeure prudent : « *La mode des restaurants à Londres, c'est une grosse bulle : un peu de récession, et la moitié mettront la clé sous la porte.* » Marco l'a compris ; il gère cinq établissements. Comme un grand couturier qui compte sur sa griffe pour assurer sa réputation, mais sur le prêt-à-porter pour faire bouillir la marmite. « *Trop de chefs cuisinent pour gagner de l'argent. Moi, je gagne de l'argent en cuisinant !* »

A Londres, on ne sait plus où donner de la tête : toutes les cuisines sont représentées, du quartier chinois de Soho à Bricklane, derrière la City, avec ses restaurants indiens, l'équivalent anglais du couscous... La variété est telle que le goût balbutiant s'y perd, noyé dans les saveurs flatteuses plus que conquis par le talent. On peut aussi se tourner vers les classiques « fish and chips » ou les grands « typically British » : Simpson's, qui s'enfonce comme un sous-marin, et surtout Rule's (35 Maiden Lane, tél. : 863-5314). Cette vieille maison a su évoluer en bien depuis le temps où le futur Edouard VII y dînait en galante compagnie devant un cuissot de chevreuil ou une grouse.

Patrice de Beer

Goûts et traditions

Près de Covent Garden, l'échoppe de Randolph Hodgson, Neil's Yard Dairy (17 Shorts Gardens, tél. : 379-7646) se spécialise dans les fromages anglais. Son propriétaire s'efforce de reconvertir les paysans à travailler à l'ancienne et veut ramener les consommateurs vers un vivier d'anciens et de nouveaux fromages bien affinés et goûteux : *cheddar, cheshire, stilton, lancashire, caerphilly*, mais aussi chèvres, bleus, etc. A Holland Park, David Lidgate mène le même combat dans sa boucherie centenaire (C. Lidgate, 110 Holland Park Avenue, tél. : 727-8243). Il a paradoxalement bénéficié de la crise de la vache folle : « *Je n'ai jamais autant vendu de bœuf ; j'ai toujours informé mes clients sur la provenance de ma viande. Cela paie aujourd'hui.* » Il est fier du bœuf anglais et écossais mais aussi de son agneau, parfois élevé sur les pâturages du prince de Galles. Pour lui aussi, les Londoniens changent : ils ne prêtent plus seulement attention au prix, mais aussi au goût, à la texture de la viande.

Crèmes de marron

Depuis le mois d'octobre, les marrons chauds sont de retour sur le pavé de Paris. Malgré des pluies diluviennes, l'Ardèche, ce département qui compte les plus vastes châtaigneraies de France, est en pleine récolte. A Beauchastel, les cinq cents adhérents de la coopérative du canton apportent jusqu'à la fin du mois leurs marrons, majoritairement du Comballe. Ce gros fruit châtain à l'épiderme assez mince, est l'une des onze variétés principales cultivées en France. Le Comballe se déguste surtout frais, comme un fruit de bouche. Les plus petits calibres sont le plus souvent transformés en crème. Christophe Sabaton, président du syndicat national des fabricants de crèmes et de conserves de marron (neuf adhérents) utilise dans sa recette des petits formats issus de différentes variétés. « *Du Comballe, mais aussi de l'Aguyane, de la Merle ou de la Bournette, aux fruits plus précoces.* » Si la France a englouti, en 1995, 8 600 tonnes de crème de marron, le produit est pourtant de création relativement récente.

Son inventeur, Clément Faugier, fraîchement diplômé ingénieur des ponts et chaussées, revint à Privas, sa ville natale, en 1882. Il a vingt ans et une bonne idée. Jusqu'ici, le marron ardéchois est débarrassé de son écorce manuellement. Il est le premier à trouver une technique industrielle pour cela. Incisés, ébouillantés ou grillés un court instant, les marrons, avant d'être confits, sont brossés mécaniquement. L'élimination des restes de peaux dans les nervures demeure un travail manuel, au couteau. Le marron est alors extrêmement friable et ce nettoyage délicat entraîne une inévitable casse. C'est pour récupérer ces bris de marrons et en tirer profit que Clément a l'idée de lancer une crème sur le marché en 1885.

Aujourd'hui, la crème est faite à partir de marrons entiers. Cuits à la vapeur, ils sont réduits en purée puis on y ajoute du sirop de sucre. A la fin de la cuisson, les fabricants – qui font aussi des marrons glacés – y adjoignent toujours les brisures qu'occasionne cette confiserie délicate. « *On casse beaucoup quand on fait du marron confit,* commente Christophe Sabaton. *Entre 10 et 20 % des marrons que nous confisons ne sortent pas intacts de cette opération. Nous les broyons alors pour les ajouter à la crème.* »

Cette douceur se déguste la plupart du temps nature, ou mélangée à du fromage blanc. Mais l'entreprise Faugier, qui produit près des deux tiers de la crème de marron française, a aussi créé une recette baptisée *Volcan*. Dans son gâteau à base de crème de marron, elle propose de creuser un puits, de le remplir de rhum et d'y mettre le feu.

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'O A LA BOUCHE

■ Voici un nouveau venu sur la scène parisienne des petits prix. Mais pas un inconnu, puisque Franck Paquier était récemment encore, auprès de Guy Savoy, le chef de la Butte Chaillot. Splendides nuances des saveurs et des textures d'une terrine de foie gras et boudin noir, pommes à peine caramélisées et noix concassées. Le travail sur les arômes s'exerce avec un thon brûlé aux épices douces, avocat et tuiles au romarin. Là aussi, réussite totale. Le filet de sandre à la moelle, lentilles crémeuses et sauce au vin rouge s'accommode tout juste d'un brouilly atypique de Georges Viornery (105 F). Avec les rognons de veau à la moutarde de Meaux, embeurrée de choux au lard, en revanche, c'est le parfait équilibre, délicatement souligné par la graine de moutarde. Savoureux vacherin aux marrons et lait d'amande, dont la structure pourrait être plus franche. Service très attentif. Une adresse rassurante. Au déjeuner, formule à 95 F, menu à 130 F. Menu-carte : 180 F (2 plats : 140 F).

★ Paris, 157, bd du Montparnasse (75006). Tél. : 01-43-26-26-53. Fermé samedi midi et dimanche.

AU BON SAINT-POURÇAIN

■ Modeste, un peu sombre et, sous l'enseigne, une référence au Bourbonnais, dans ce bistrot de l'admirable rue Servandoni. L'on nous annonce que cette table d'autrefois est désormais ouverte le samedi. Ce devrait être une aubaine dans ce quartier où, depuis longtemps, les bistrots ont battu en retraite. Le décor est d'une humilité excessive, mais la cuisine pourrait y faire oublier les disgrâces du cadre. Vite, la carte : pâté de pommes de terre, canard à la Duchambais ? « *Oh, monsieur, nous laissons cela à de vrais restaurants...* » Alors il faudra se satisfaire, sur l'ardoise journalière, d'un potage de légumes – fort honnête – servi avec des croûtons, ou bien se contenter d'un banal fromage de tête, d'une méchante tête de veau abrutie de vinaigre ou de calamars à l'armoricaine à l'acidité récurrente et d'un saint-pourçain, consternant d'insignifiance. Comptez 150 F, au moins pour une addition à en-tête du Pub-Auvergnat. Ce sont les mystères de Paris.

★ Paris, 10 *bis*, rue Servandoni (75005). Tél. : 01-43-54-93-63. Fermé le dimanche.

LE BISTROT DES SOUPIRS

■ Du côté de Ménilmontant, c'est la rue de la Chine, avec le souvenir des saint-simoniens et du Père Enfantin. Raymonde, la bonne hôtesse, aimable et vive, a récupéré son bistrot de quartier qu'elle avait quitté voici cinq ans. Deux salles spacieuses et simples, un bar rustique, composent ce restaurant des familles à la cuisine sans histoire. Une belle terrine de foie gras maison, des salades du Sud-Ouest, les escargots de Bourgogne font l'affaire, en entrée, avec un vin de pays de Loire. L'entrecôte ou l'andouillette de chez Duval sont flanquées de frites au couteau, cela mérite attention. Quelques poissons, une brandade de morue, avant la mousse au chocolat ou la tarte Tatin. Les saint-simoniens et leur phalanstère eussent été heureux de fréquenter une table tenue par une si bonne « mère ». Menu 89 F. Compter 120 F à la carte.

★ Paris, 49, rue de la Chine (75020). Tél. : 01-44-62-93-31. Fermé le dimanche.

Brasseries

CAFÉ RUNTZ

■ Près de l'Opéra-Comique, avec l'apparat des vieilles brasseries, l'on trouve ici une bien honnête cuisine alsacienne. La salle est décorée des trophées d'anciennes gloires théâtrales et de souvenirs de comédies lyriques oubliées. Le décor est à la hauteur de ses splendeurs, pâtes de verre, incrustation de feuilles de vigne, nappes de Ribeauvillé. Runtz, c'est le nom de famille de la patronne, épouse du chef Hubert Leport. Carte assez serrée, dont on retiendra le foie gras de canard maison, d'une agréable consistance, judicieusement accompagné d'un riesling 1993 de chez Lorentz. La tarte à l'oignon fait merveille, avant le jambonneau de Strasbourg à la salade de pommes de terre chaudes. La choucroute, ici, ne saurait renier la douce acidité du quintal d'Alsace et son accompagnement de bonnes charcuteries. Le délicieux boudin noir aux pommes fruits révèle les effluves d'un pinot gris, tokay de Lorentz également. A noter un bon edelzwicker en pichet. La maison est ouverte de 11 heures à 23 h 30, selon la tradition. Il suffirait de peu pour réveiller cette belle endormie, nichée au creux d'un quartier naguère fastueux. Menu 129 F. A la carte, compter 180 F.

★ Paris, 16, rue Favart (75002). Tél. : 01-42-96-69-86. Fermé samedi et dimanche.

Gastronomie

JAMIN

■ Le restaurant Jamin, fermé depuis le départ de Joël Robuchon en 1993, échoit à Benoît Guichard, le fidèle second de l'avenue Raymond-Poincaré. Dans cette partie d'échecs qu'est devenue la scène gastronomique parisienne, le roi place ici un fameux cavalier, meilleur ouvrier de France 1993. L'on s'interroge parfois sur ce titre, créé au lendemain de la Grande Guerre pour « *développer le goût et l'attachement de l'ouvrier et de l'artisan à leur travail* ». Ce concours est un symbole de l'esprit républicain de l'époque et accorde un diplôme d'Etat à « *l'un des meilleurs ouvriers de France* » parmi les corporations admises à la compétition, organisée tous les trois ans. Consécration d'un savoir-faire, certes, mais qui prend ici une dimension toute personnelle. Pas question d'imiter le maître, de jongler avec le luxe ou de paraître indifférent à la nécessité. L'escalope de foie gras poêlée et poireaux à l'aigre-doux ou la terrine de garenne allient perfection et précision, sur un mode mineur. Quelques goujonnettes de sole façon Colbert aussi, une gageure pour faire oublier le merlan. La réussite, c'est la joue et queue de cochon à la marjolaine et pommes tapées. Viandes longuement braisées, prestement rôties, exactitude des cuissons et des saveurs, et accord parfait avec un marsannay issu de la cave rassemblée par Guy Renvois, le plus exigeant des œnologues. Décor et service allégés. Menu 375 F. A la carte, compter de 300 F à 400 F.

★ Paris, 32, rue de Longchamp (75016). Tél. : 01-45-53-00-07. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

هكذا من الأصل

Un temps maussade et pluvieux

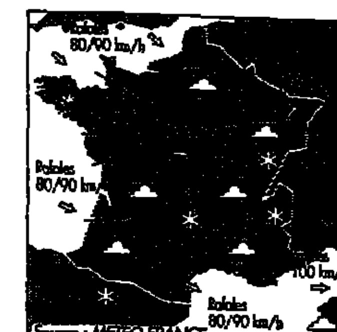
MERCREDI MATIN, il pleuvra sur une bonne partie du pays. Les pluies seront modérées du Nord au Nord-Est, jusqu'à la Bourgogne et à la Franche-Comté. Au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, elles seront faibles. De l'Aquitaine à Midi-Pyrénées, jusqu'au Massif central, il pleuvra modérémment, et il neigera au dessus de 400 mètres. Du Lyonnais à la vallée du Rhône, le ciel sera couvert avec des pluies intermittentes. Dans les Alpes, il neigera modérémment au-dessus de 400 à 500 mètres. Du pourtour méditerranéen à la Corse, quelques pluies éparses se produiront en cours de matinée. L'après-midi, de la Bretagne aux Pays de la Loire jusqu'à Poitou-Charentes, le ciel sera très nuageux, avec des averses.

Dans le reste du pays, le temps sera maussade, avec de la pluie. Les pluies seront plus fortes du Sud-Ouest au Massif central jusqu'au Nord-Est. Il neigera sur l'ensemble des reliefs, au-dessus de 400 mètres en moyenne. En Manche, le vent de nord-ouest soufflera à 80 km/h en rafales. Près des côtes méditerranéennes, le vent d'ouest soufflera à 80km/h en rafales, jusqu'à 100 km/h entre la Corse et le continent.

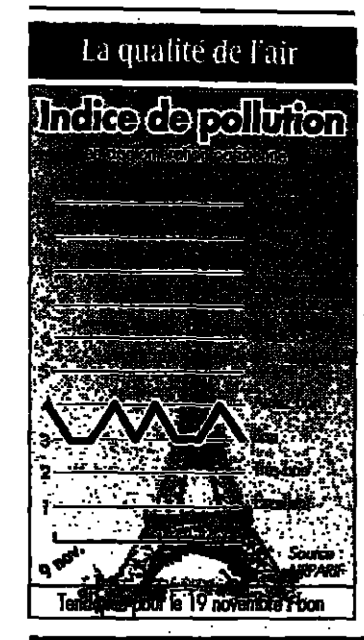
Les températures minimales iront de 2 à 4 degrés dans les régions est du pays, de 4 à 8 degrés dans l'ouest, jusqu'à 10 degrés sur les côtes méditerranéennes. L'après-midi, le thermomètre marquera 6 à 9 degrés au nord et 9 à 14 degrés au sud.

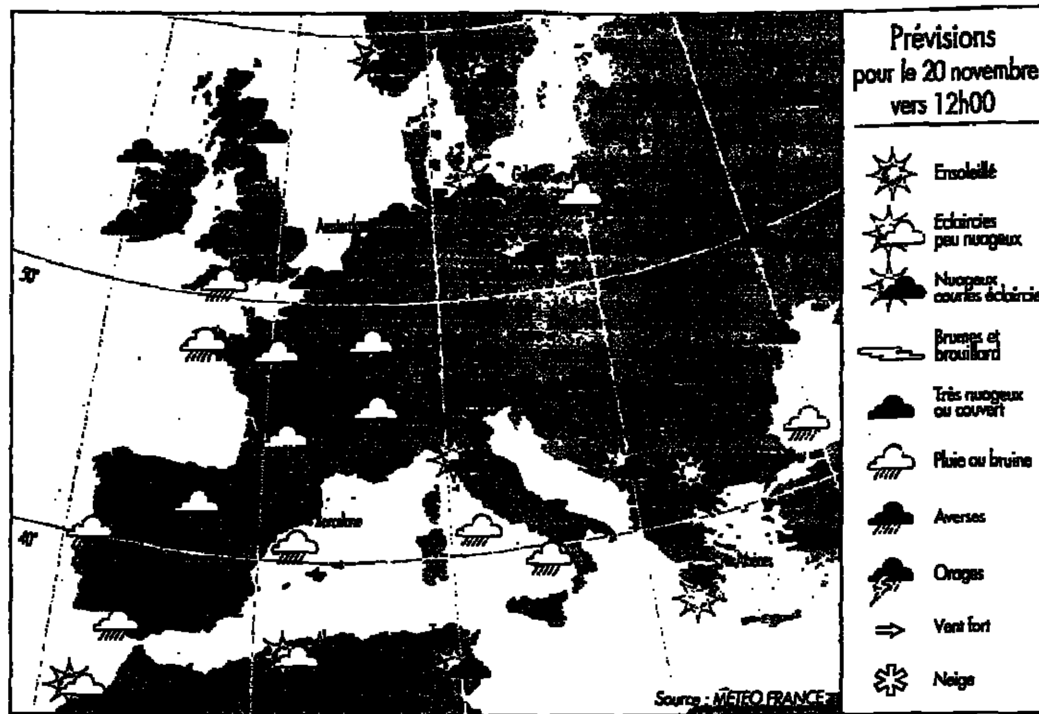
Jeudi, de la Bretagne au nord de l'Aquitaine, le ciel sera très nuageux, avec quelques pluies en soirée. De la Normandie au Nord, de l'Ile-de-France jusqu'au Centre, les averses du matin laisseront place à quelques éclaircies l'après-midi. Du Nord-Est au Massif central jusqu'aux Alpes du Nord, le temps restera maussade, avec de la pluie et de la neige mêlées le matin, de la neige jusqu'en plaine l'après-midi dans l'extrême est du pays. Du sud de l'Aquitaine aux Pyrénées il pleuvra faiblement avec de la neige au-dessus de 400 mètres. Sur le pourtour méditerranéen, il fera beau, avec du vent d'ouest assez fort près des côtes. Ailleurs, les nuages seront nombreux le matin, et les éclaircies plus belles l'après-midi. Les températures maixmales iront de 4 à 8 degrés au nord, de 8 à 11 degrés au sud, et seulement 2 à 3 degrés sur l'extrême est du pays.

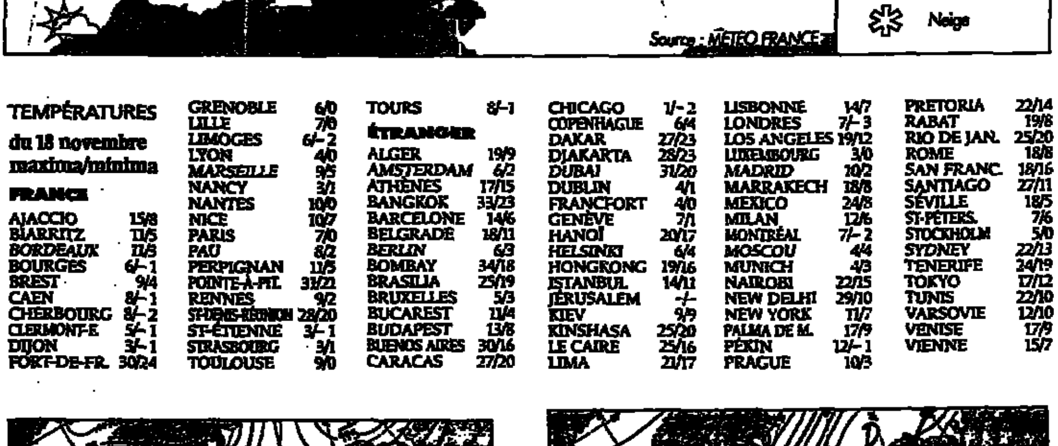
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 20 novembre vers 12h00

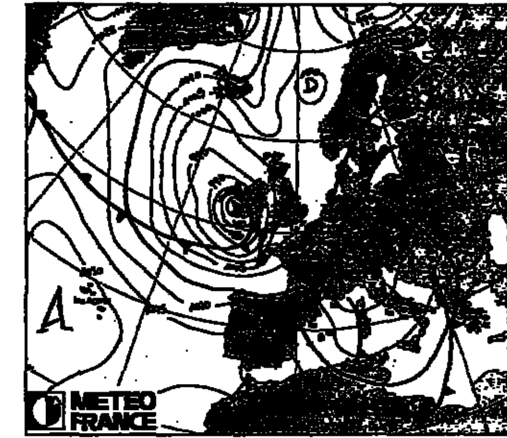




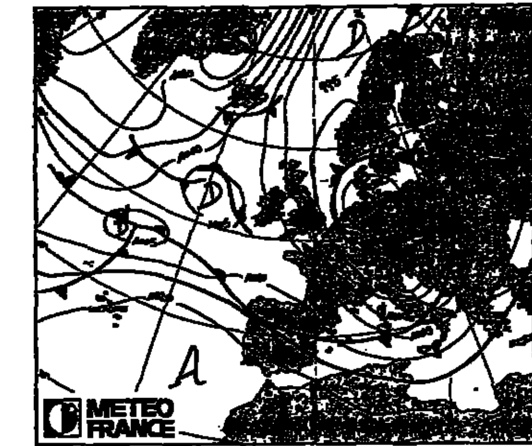


TEMPÉRATURES du 18 novembre maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	15/8
BIARRITZ	11/5
BORDEAUX	11/5
BOURGES	6/-1
BREST	9/4
CAEN	8/-1
CHERBOURG	8/-2
CLERMONT-F.	5/-1
DIJON	3/-1
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	6/0
LILLE	7/0
LIMOGES	6/-2
LYON	4/0
MARSEILLE	9/5
NANCY	3/1
NANTES	10/0
NICE	10/7
PARIS	7/0
PAU	8/2
PERPIGNAN	11/5
POINTE-À-PIT.	31/21
RENNES	9/2
ST-DENIS-RÉUNION	28/20
ST-ÉTIENNE	3/-1
STRASBOURG	3/1
TOULOUSE	9/0
TOURS	8/-1
ÉTRANGER	
ALGER	19/9
AMSTERDAM	6/2
ATHÈNES	17/15
BANGKOK	33/23
BARCELONE	14/6
BELGRADE	18/11
BERLIN	6/3
BOMBAY	34/18
BRASILIA	25/19
BRUXELLES	5/3
BUCAREST	11/4
BUDAPEST	13/8
BUENOS AIRES	30/16
CARACAS	27/20
CHICAGO	1/-2
COPENHAGUE	6/4
DAKAR	27/23
DJAKARTA	28/23
DUBAI	31/20
DUBLIN	4/1
FRANCFORT	4/0
GENÈVE	7/1
HANOÏ	20/17
HELSINKI	6/4
HONGKONG	19/16
ISTANBUL	14/11
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	9/9
KINSHASA	25/20
LE CAIRE	25/16
LIMA	21/17
LISBONNE	14/7
LONDRES	7/-3
LOS ANGELES	19/12
LUXEMBOURG	3/0
MADRID	10/2
MARRAKECH	18/8
MEXICO	24/8
MILAN	12/6
MONTRÉAL	7/-2
MOSCOU	4/4
MUNICH	4/3
NAIROBI	22/15
NEW DELHI	29/10
NEW YORK	11/7
PALMA DE M.	17/9
PÉKIN	12/-1
PRAGUE	10/3
PRETORIA	22/14
RABAT	19/8
RIO DE JAN.	25/20
ROME	18/8
SAN FRANC.	18/16
SANTIAGO	27/11
SÉVILLE	18/5
ST-PÉTERS.	7/6
STOCKHOLM	5/0
SYDNEY	22/13
TENERIFE	24/19
TOKYO	17/12
TUNIS	22/10
VARSOVIE	12/10
VENISE	17/9
VIENNE	15/7



Situation le 19 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 21 novembre, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans *Le Monde*

Un curieux mécène

LA COMÉDIE-FRANÇAISE s'est donc coupée en deux. Elle s'est même coupée en trois, si l'on considère que le spectacle de Marigny est digne des plus belles soirées de la Maison de Molière. C'est une heureuse surprise que celle que nous apporte ce divorce. Une surprise qui n'en est pas une, car on s'y attendait. Il y a une chose qu'on n'avait pas prévue, c'est qu'il s'établirait une telle différence de recettes entre Marigny et la Comédie-Richelieu, qui, pourtant, fait feu de toutes ses pièces, puisqu'elle vient de remonter fort brillamment *Le Mariage de Figaro*.

Nous allons savoir dans quelques jours ce que sera exactement la Comédie-Luxembourg. Il y a donc trois Comédies-Françaises concurrentes. Chacune d'elles s'attache à jouer son rôle avec tous ses moyens (ou plutôt avec nos moyens puisque c'est nous qui payons). Il y a bien un quatrième rôle qui est joué de façon assez singulière par le personnage qui en est chargé. Ce personnage, c'est l'Etat. On peut le comparer à l'amateur de combats de coqs qui mise sur les chances des belliqueux volatiles, en vidant sa bourse, ou plutôt la nôtre. Car, en somme, nous réglons nos impôts et c'est l'Etat qui fait : *« Css, css ! »* pour exciter les animaux sacrés.

Ce curieux mécène donne notre argent au premier des trois rivaux pour qu'il soit vraiment le premier, il le donne au second pour qu'il soit au moins égal au premier, mais il le donne aussi à un troisième pour qu'il aille s'établir en face et faire concurrence aux deux premiers. C'est du sport. Et cela devient vraiment un handicap quand il pousse le fair-play jusqu'à faire monter par le premier la même pièce anglaise qui vient de valoir au troisième une sorte de triomphe. Est-ce parce que *« diviser pour régner »* est une devise anglaise ?

Paul Achard
(20 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6955

SOS jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III		■					■		
IV					■				
V								■	
VI		■		■		■			
VII									
VIII							■		
IX								■	
X			■		■				■
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Recouvre la raison. – II. Qui a commencé à fondre. – III. Peuvent être en tas. Utile pour faire des projets. – IV. Refusas de reconnaître. Fait partie des espèces disparues. – V. C'est parfois répondre à une prière. – VI. Moment où l'on voit apparaître une belle. – VII. On déguste quand on la mord. – VIII. A du mal à réaliser ses aspirations. Symbole. – IX. Est tirée d'une fève. – X. Participe. Est perdue si on la vend. – XI. Peut se faire sur un banc. On y trouve des mers.

VERTICALEMENT

1. Met tout le monde à plat. – 2. Quelque chose de raisonnable. Dans le vent. Un endroit agréable. – 3. Les Romains y étaient bouclés. – 4. Une séparation dans un mot. Mit dans de bonnes dispositions. – 5. Eut des loisirs. Plat, en Suisse. – 6. Partie d'un gymnase. On y produit beaucoup de lentilles. – 7. Possessif. A gauche quand on passe. Ville d'Allemagne. – 8. Apprivoise un sauvageon. Partie de campagne. D'un auxiliaire. – 9. Format de papier.

SOLUTION DU N° 6954

HORIZONTALEMENT

I. Paperassiers. RB. – II. Epices. Ente. Rua. – III. Réquisitions. TB. – IV. Cru. Nid. Tuées. – V. Acérée. Air. Etc. – VI. Lute. Tirades. Ob. – VII. Spot. Plis. Duo. – VIII. NB. Opérées. Colt. – IX. Elan. Sots. Valet. – X. Erse. Te. Ré. – XI. Superviseurs. ML. – XII. Ors. Sodée. – XIII. Coda. Ir. Tutu. – XIV. Noé. Econome. Eas. – XV. Obèse. Bouteille.

VERTICALEMENT

1. Percaline. Sténo. – 2. Aperçu. Bleu. Ob. – 3. Piquets. Arp. CEE. – 4. Ecu. Réponse. – 5. Reine. OP. Erodée. – 6. Assiettes. Vrac. – 7. Id. Rôtis. Ob. – 8. Set. Arpètes. Ino. – 9. Initiales. Ecrou. – 10. Etourdis. Ru. MT. – 11. René. Es. Vers. Ee. – 12. Sées. Ça. Sot. – 13. St. Dôle. Duel. – 14. Rut. Coulé. Métal. – 15. Baby. Botteleuse.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 21 novembre

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la Mésopotamie, 11 h 30 ; *L'Exposition du corps de saint Bonaventure*, de Zurbaran, 12 h 30 ; l'art du retable, 14 h 30 *(Musées nationaux).*

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *La Guerre*, du Douanier Rousseau (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition « Acquisitions 1990-1996 » (36 F + prix d'entrée), 19 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** (30 F + prix d'entrée) : un autre regard sur la sculpture, la fonte, 12 h 30 ; exposition La Cité interdite, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ ***AUTOUR DE SAINT-SÉVERIN*** (50 F), 14 h 30, parvis de l'église (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (40 F), 14 h 30, devant l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'HÔTEL MEZZARA** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue La Fontaine (Le Passé simple).

■ ***L'HÔTEL DE SALM*** et l'histoire de la Légion d'honneur (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue de Bellechasse (Didier Bouchard).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA MAISON DE VICTOR HUGO** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Approche de l'art).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (45 F), 14 h 30, *cour du palais de justice* derrière les grilles (Monuments historiques).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Picasso et le portrait (34 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée (Musées nationaux).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ ***LES INVALIDES*** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, cour d'honneur, devant la statue de Napoléon Ier *(Monuments historiques).*

■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses jardins *(50 F), 15 h 30, place du Pa*lais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Claude Marti).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **SYRIE.** La Syrie a accueilli près de 2,5 millions de touristes en 1995, un chiffre en nette augmentation par rapport à ceux fournis habituellement par le ministère du tourisme selon lesquels plus d'un demi-million de visiteurs étrangers *séjournaient en Syrie chaque an*née. – *(AFP.)*

■ **TARIFS AÉRIENS.** Les quelque 250 compagnies aériennes membres de l'Association internationale des transporteurs aériens (IATA) ont décidé de demander à leurs gouvernements respectifs l'autorisation d'augmenter leurs tarifs de 3 % à partir du 15 décembre pour compenser la hausse du prix du carburant. Plusieurs grosses compagnies, telle Scandi*navian Airlines System (SAS), ont* déjà majoré leurs prix sur certaines destinations. – *(AP, Bloomberg.)*

■ **ITALIE.** La compagnie aérienne italienne Alitalia prévoit de faire de sa filiale Avianova une compagnie à bas prix qui prendra le nom d'Alitalia Team. – *(Bloomberg.)*

■ **SCANDINAVIE.** Scandinavian Airlines System (SAS) renforce sa desserte des Etats baltes en ouvrant une nouvelle liaison Stockholm-Vilnius assurée trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, et porte le nombre de ses vols quotidiens à 17 *entre Copenhague et Oslo*, à 15 *entre* Stockholm et Oslo et à 8 entre Stockholm et Helsinki. A partir du 20 janvier, la compagnie scandinave effectuera un vol quotidien, sauf le samedi, entre Copenhague et Trondheim et ajoutera un quatrième vol quotidien sur la ligne Stockholm-Bruxelles.

■ **ALLEMAGNE.** Dix vols de la compagnie néerlandaise KLM ont subi des retards de plusieurs heures dans la matinée du samedi 16 novembre en raison d'un arrêt de travail *du personnel au sol dans les cinq aé*roports allemands de Francfort, Düsseldorf, Brême, Munich et Hambourg. – *(AP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

MUSIQUE Aux studios Paisley Park, dans la banlieue de Minneapolis, Prince, que son entourage appelle désormais « The Artist », a présenté les trente-six chansons de son nouvel enregistrement, un coffret de 3 CD intitulé *Emancipation*, fabriqué et distribué par la major du disque EMI-Capitol, après dix-huit ans de collaboration avec Warner Bros. ● AU COURS d'une soirée, The Artist a rencontré près de deux cents journalistes. Un concert privé et les premières réactions suscitées par le disque témoignent d'un retour créatif d'un musicien dont les innovations ont dominé les quinze dernières années du funk et du rock. ● LORS D'UN ENTRETIEN privé, The Artist s'est expliqué sur les motifs de son changement d'état d'esprit.



Opération portes ouvertes à Paisley Park, chez The Artist

Anciennement connu sous le nom de Prince, le chanteur, guitariste, compositeur, arrangeur et producteur effectue un retour convaincant à la faveur d'un nouvel – et triple – album présenté lors d'une soirée à laquelle étaient conviées près de six cents personnes

MINNEAPOLIS
de notre envoyé spécial

Il y a bien des limousines, deux ou trois hélicoptères, des fans à la grille d'entrée mais, de l'avis de quelques habitués, on est loin des grandes fêtes qu'a connues Minneapolis sous le règne de celui que, dorénavant, on n'appelle plus Prince mais The Artist ou « Il ». C'est en tout cas le parti pris par l'entourage du petit prince du funk qui, le mardi 12 novembre à 19 heures, recevait aux studios Paisley Park, à Chanhassen (ouest de Minneapolis), six cents invités venus du monde entier. The Artist tenait à célébrer sa nouvelle *« liberté artistique et créative »* au moment où paraît *Emancipation*, un coffret de trois disques compact dont la sortie mondiale était fixée au 18 novembre.

Fini le temps des Incroyables et des Merveilleuses des fêtes passées. On est là entre professionnels : la hiérarchie de EMI-Capitol, nouvelle « major » chargée de la fabrication, de la distribution et de la promotion des disques après dix-huit ans passés par Prince chez Warner Bros ; des programmateurs de radio ; des organisateurs de concerts ; la chaîne musicale MTV, qui retransmet l'« événement » en direct. S'y ajoutent près de deux cents journalistes américains et européens, dont la plupart n'avaient jamais été admis dans ce temple de la création musicale. Tous espèrent approcher L'Artiste.

« AMUSEZ-VOUS ! »

Cette invitation exceptionnelle lancée à la presse marque le début officiel d'une campagne de promotion à long terme dont les responsables d'EMI admettent, *sotto voce*, la difficulté. Un triple album ne se vend pas facilement, même si le prix a été calculé au plus serré (environ 30 dollars – soit 160 francs –, prix d'un double aux Etats-Unis) ; le public jeune est versatile. Il a désormais d'autres héros qui ont d'ailleurs souvent pillé les innovations du chanteur, guitariste, compositeur, arrangeur et producteur. Enfin, lors de ses trois dernières années de contrat avec Warner Bros, Prince a publié quatre albums à la file qui n'ont séduit que le noyau dur de ses fans... Quant à la dernière tournée américaine, elle remonte à 1993.

Héritier de la musique noire américaine (James Brown, Stevie Wonder...), influencé par les évolutions du rock (Beatles, psychédélisme de la fin des années 60), The Artist doit montrer qu'il est toujours au premier plan. C'est la substance du discours de son entourage qui reste discret sur les modalités financières de son nouveau contrat. Il est question d'une avance de 10 millions de dollars accordée pour chaque nouvel album. Mais le contrat resterait-il valide si The Artist décidait de publier un disque tous les six mois, l'une des raisons de sa brouille avec Warner ?

Discrétion aussi sur la restructuration de l'empire : Paisley Park coûte cher ; le Glam Slam, club « princier » de Minneapolis, est fermé, comme le NPG Store, magasin de souvenirs et de disques. L'avocat L. Londell McMillan, représentant les intérêts de The Artist, est muet. Pour cette soirée, il est fermement conseillé de *« visiter le rez-de-chaussée de Paisley Park et d'écouter le disque »*... *« Il y aura plus tard une conférence de presse de vingt minutes et un concert,* lâche une attachée de presse. *En attendant, reprenez donc un peu de Kristian Regalade* – un jus de pomme pétillant – *et amusez-vous ! »* La soirée est sans alcool et non fumeurs.

Alors, on visite. Si l'extérieur de Paisley Park a l'anonymat d'un assemblage de cubes blancs, l'intérieur est réjouissant. Sur une moquette violet clair – *« purple »* – se détachent des signes du zodiaque, des croissants de lune, des étoiles. Un ciel d'un bleu limpide, parsemé de nuages immaculés, est peint sur les murs. Des canapés en velours, des dorures, des pieds de chaises torsadés donnent à l'ensemble un aspect kitsch. Aux murs, les nombreuses récompenses reçues par Prince. Partout le sigle qui mêle la flèche de la masculinité et le miroir de la féminité, autoreprésentation visuelle de l'artiste.

Chaque espace est identifié par un nom calligraphié : « Tape Storage », là où sont stockées les bandes – *« Ça, on ne visite pas... »* –, « Play Room », immense salle de concert, « Studio A », « Studio B »... où ont été conçues nombre de chansons.

Dans les endroits accessibles, les trente-six nouvelles chansons d'*Emancipation* sont diffusées par d'imposants haut-parleurs. Les programmateurs des radios repèrent les succès possibles. Vers 23 heures, la nouvelle formation du New Power Generation s'installe sur la scène de la salle de concert. Avant la deuxième partie, The Artist prend contact avec la presse. Un semblant de cohue annonce « Son » arrivée. Il se dit heureux, libre, parle de son épouse, la chanteuse et danseuse Mayte, qui *« est pour beaucoup dans ce nouvel enregistrement »*. « Il » plaisante, semble à l'aise. Après vingt minutes, il remercie l'assistance. L'un des rares artistes qui continuent aujourd'hui de susciter la curiosité sur ses projets, ne s'est pas dévoilé : il s'est simplement remis à parler. La deuxième partie du concert clôt la soirée. L'impression est positive. Il est 2 heures du matin.

Il s'agit maintenant de rencontrer L'Artiste. Il est question d'échanges avec plusieurs journalistes, sans notes, sans magnétophones, d'une durée de dix à quarante-cinq minutes. Le mot d'exclusivité est même lâché. Attente. Deux jours plus tard, quelques entretiens privés, « face à face », sont confirmés. En définitive, chaque jour, une bonne dizaine d'entretiens auront lieu. A chaque marché local, son quota de journalistes. Les Britanniques et les Italiens sont nombreux, des Allemands essaient de se faufiler... La France a droit à trois rendez-vous. Le Canada n'a qu'un représentant... Le jour du départ, sur la route de l'aéroport, le chauffeur de taxi demandera avec curiosité si nous étions à Paisley Park. *« Alors, c'est reparti ! »*, lâchera-t-il avec joie. Ça en a tout l'air. Une tournée en 1997 serait décidée ; la musique est là, comme elle ne l'a pas été depuis un bon moment. Le 21 novembre, après avoir accordé plusieurs entretiens à des radios et à des télévisions, The Artist sera l'invité du Oprah Winfrey Show et ça, pour le chauffeur de taxi, c'est « The » signe.

Sylvain Siclier

Identité et pseudonymes

« *Appelez-moi ça.* » Du doigt, « *The Artist* » montre le sigle qui mêle la flèche de la masculinité et le miroir de la féminité. Le « Lovesymbol », hiéroglyphe aux courbes orientalistes apparu sur la pochette de *Graffiti Bridge* (1990), avait permis à Prince de se dégager d'obligations contractuelles avec Warner Bros pour publier à son rythme. Certains y virent une astuce pour relancer l'intérêt du public alors que les ventes de disques baissaient. Régulièrement, Prince avait utilisé des pseudonymes pour produire ou signer des chansons : Jamie Starr, Alexander Nevermind, Christopher Tracy, Camille, Victor... D'autres artistes ont créé des personnages, comme David Bowie avec Ziggy Stardust ou Aladdin Sane, mais sans renier leur patronyme. Ce changement de nom traduit, selon The Artist, une nouvelle identité dont le sigle – marque déposée et protégée – est la représentation visuelle.



D. R. NPG RECORDS

Les confidences d'un séducteur qui a la foi

MINNEAPOLIS
de notre envoyé spécial

« Vous savez, trente minutes c'est énorme. Il n'a pas fait cela depuis des années », prévient la jeune fille chargée d'organiser les entretiens avec The Artist. Les règles sont simples : pas de magnétophone ; quelques notes ; aucune question sur sa vie privée – on n'y avait même pas songé. Détendu, The Artist reçoit dans une salle de réunion de Paisley Park. Il s'assure : *« Pas de magnétophone ? »* Le regard vous jauge, rapidement. The Artist ne se laisse que lentement approcher. *« Je vous découvre aussi, vous savez »*, dit-il. Echange de sourires.

« Prince est derrière moi maintenant. Les vingt disques qu'il a enregistrés sont des moments dans l'histoire de la musique. Et certains sont exceptionnels. De cela je peux être fier. » The Artist approche la quarantaine. On continue à lui en donner dix de moins. Il reconnaît aujourd'hui que sa vie a été longtemps régie par des comportements égomaniaques, qu'il ne détaille pas. *« Beaucoup de mes problèmes avec Warner sont venus de là. Il y a une responsabilité partagée. L'industrie du disque est souvent quelque chose d'inhumain. Les artistes n'existent pas dans l'industrie. Seule existe la valeur marchande. Dans les bureaux, il y a des gens qui font les comptes. Ils ne créent rien. »*

Ce constat ne doit rien à la naïveté – Prince avait négocié un premier contrat très favorable en 1978 pour son premier disque, *For You* –, mais manifeste plutôt le refus de se couler dans le moule des modes de fonctionnement du marché. L'alternative de l'autoproduction à quelques milliers d'exemplaires le fait sourire : *« Regardez les Beatles, George Michael et tant d'autres, ils n'ont aucun droit sur leurs créations. »* Il estime *« horrible »* l'exemple de Frank Zappa qui a gâché une partie de sa vie à lutter avec les majors pour récupérer son œuvre. *« Pour le moment, je ne souhaite pas entamer des procédures. »*

Avec *Emancipation*, The Artist pense être arrivé à un compromis. Il conserve l'intégrité et le contrôle artistique de ses créations. EMI fabrique les disques et les distribue. *« J'ai écrit et enregistré la quasi-totalité de ce disque en sachant comment il s'organiserait. Je pense sincèrement que c'est une œuvre majeure, autant qu'ont pu l'être* Purple Rain *ou* Sign O'The Times. *Il y a plusieurs niveaux. Des chansons d'abord. C'est très important qu'elles apparaissent dans leur simplicité, tout de suite. J'apprécie que vous ayez remarqué la place de la guitare. J'y tiens beaucoup. Je ne suis pas seulement chanteur. Et puis il y a des choses très personnelles, cachées, sur la place qu'occupe dans ma vie mon épouse Mayte. »*

Dernière question. Défilent toutes celles qu'on se maudira d'avoir oubliées. The Artist séduit et intrigue. Il semble à la fois fragile et sûr de lui, déconnecté de la réalité et contrôlant parfaitement ses propos. *« Si vous avez la foi, vous pourrez comprendre ce que je dis. J'ai demandé à Dieu de pardonner les péchés de mon passé. Cela m'a donné une énergie positive. Je ne regarde plus en arrière. Ma vérité de musicien est là. »*

S. Si.

Un concert d'une heure, seulement

MINNEAPOLIS
de notre envoyé spécial

A peine terminée la projection du clip du premier simple tiré de son nouvel album – une reprise de *Betcha By Golly Wow !* des Stylistics – The Artist entame un concert d'une heure en deux parties qui montre d'emblée une envie de jouer qui avait disparu. Bien sûr, il est chez lui, dans la salle de concerts et de répétitions de Paisley Park ; bien sûr, il ne peut se montrer tiède dans le cadre de cette soirée qui marque son retour. Bien sûr. Mais si l'on avait des doutes, ils sont balayés.

Vêtu d'un ensemble de velours mauve, il sautille, hilare, complice avec son nouveau groupe. Même lors de ses « bons » concerts, il restait sur la défensive, crispé. Ce groupe-là est fait pour la scène. *Free at last*, entonnent les musiciens, *« enfin libre »*. Quatre tambours et le public reprennent le motif, et ça décolle. *Slave* est enchaîné sur *Jam of the Year*, deux nouveaux morceaux, puis The Artist reprend *Purple Rain* et se lance dans un solo de guitare. Six danseurs ont investi l'avant-scène, une section de cinq cuivres les y rejoint. *Get your Groove on, Joy in Repetition, If I was your Girlfriend, One of Us*, pris à Joan Osborne. L'ancien et le nouveau. Le son, impeccable, est très noir.

La formation du New Power Generation a l'innocence enthousiaste de The Revolution. Avec la guitariste Kathleen Dyson et la bassiste Rhonda Smith – toutes deux de Montréal –, Kirk Johnson à la batterie, Morris Hayes aux claviers, elle est soudée, resserrée. Dans la deuxième partie, après une version très dansante du slow *Beautiful Girl*, les têtes commencent à tourner. L'avocat de The Artist danse. Quand Rhonda Smith cale une ligne de basse improvisée, on est à l'église de James Brown, dans la séquence des *Blues Brothers*. *The Cross*, hymne christique clôt le concert. Une heure. Une heure seulement.

S. Si.

L'œuvre la plus ambitieuse depuis « Sign O'The Times »

ON PEUT légitimement s'inquiéter de la sortie d'un triple CD de celui qu'on ne se résigne pas à ne plus appeler Prince. Ces dernières années, on avait eu à subir tant d'albums bancals qu'on se demandait si son altesse savait encore trier le bon grain de l'ivraie. Le titre, *Emancipation*, comme la pochette, deux poings qui se libèrent de leurs chaînes, forcent sur la charge symbolique de ce disque. Sur le livret intérieur, on voit l'« esclave » de l'industrie phonographique se parer de la blancheur d'une nouvelle virginité.

Trois heures de musique fêtent cette libération, sans révolutionner l'univers du *love symbol*, mais en offrant tout de même son album le plus ambitieux, brillant et bigarré depuis les fastes de *Sign O'The Times* en 1987. Avec le temps, certaines de ses trouvailles saisissantes – son falsetto, ses rythmiques givrées, ses provocations sexy – sont devenues des tics qui façonnent le décor du royaume princier. On se lasserait de ces artifices si Roger Nelson ne régénérait pas son répertoire. Avec l'énergie d'un jeune marié, il a repeint de couleurs vives les stucs de son palais, il a surtout retrouvé le savoir-faire et la variété mélodique sans lesquels un si long périple serait un supplice. A la vue de cette belle collection de chansons, on se dit que le « martyr » de Warner a mis de côté ses meilleurs titres en perspective de cette « émancipation », garnissant ses disques récents de fonds de tiroir.

QUATRE REPRISES

Si, sur trois heures, il n'évite pas quelques facilités ou longueurs, la plupart de ces morceaux font des étincelles. Des funks d'un minimalisme sexy (*Jam of the Year, Emale, Sex in the Summer*), d'adorables chansons pop (*The Holy River, Curious Child*), des slows (*The Love We Make, Can't Make You Love Me*), du swing jazzy (*Courtin' Time*), du rap (*Da Da Da*) et des rock psychédéliques (*Damned if I Do*) brassent les références de son panthéon intime : George Clinton, les Beatles, Ice Cube, Miles Davis, Frank Zappa, Bach, Curtis Mayfield...

Pour la première fois, il a enregistré quatre reprises : *Betcha by Golly Wow !* des Stylistics, *Can't Make You Love Me* de Bonnie Raitt, *La La La Means I Love You* des Delfonics, et *One of Us*, le tube de Joan Osborne. Il a déshabillé chaque mélodie pour les parer de traits percutants, inventifs (les pizzicati de *Get You Groove On*, la touche médiévale de *Curious Child*), sensuels (cette voix androgyne qui détourne la théâtralité de la soul). Fasciné par ces miroitements, divertis par ce groove, on reste comme toujours un peu circonspect face à cet univers où chaque émotion est carénée de chromes. Comme si l'indéniable originalité de Prince ou du *love symbol* lui servait immuablement de carapace.

Stéphane Davet

★ ***Emancipation***, **3 CD NPG Records 7243 8 54982 2 0. Distribué par EMI.**

La Brésilienne Marisa Monte, nouvelle star des Amériques

Elle lance « A Great Noise », son nouveau disque

ELLE a donné deux cents concerts en deux ans, chez elle, au Brésil, en Europe ou aux Etats-Unis : pour Marisa Monte, passée en cinq ans de l'état de graine de star à celui de vedette absolue de la nouvelle chanson brésilienne, la scène est le ressort de l'art. Sa dernière invention s'appelle *A Great Noise*, un double album paru au Brésil transformé en simple pour le marché international. Il est accompagné d'un film en partie tourné aux pieds du Corcovado, dans l'hôtel abandonné qu'occupait naguère l'équipe nationale de football.

L'album est hybride, inhabituel. Il comporte des extraits de concerts, des thèmes retravaillés en studios et sept nouvelles chansons, que la jeune femme, âgée de vingt-neuf ans, n'a pas désiré *« garder pour un album à venir »*, tant sa carrière est liée à l'urgence gourmande de la scène. En ce sens, la belle Marisa Monte est une Carmen Miranda des temps présents. Elle ne roule plus les « r » comme cela se faisait dans les années 30, elle ne porte plus de coiffe en forme de corbeilles de fruits géantes, mais elle en assume l'héritage, avec éclat, tout comme les Bahianaises de la génération « tropicaliste » des années 70, Maria Bethania et Gal Costa.

Marisa Monte appartient à la bande d'Arto Lindsay, guitariste new-yorkais, figure de l'underground élevé à Garanhuns, petite ville de l'intérieur de l'Etat nordestin du Pernambouc. Parfait connaisseur de la culture brésilienne, producteur des artistes de l'avant-garde musicale, Arto Lindsay a réalisé ces dernières années quelques-unes des plus belles productions de la musique populaire brésilienne (MPB) : *Estrangeiro*, album phare de Caetano Veloso, ou le *Cor de Rosa e Carvao* (pour le marché international : *Rose and Charcoal*) de Marisa Monte. Dans la même famille de pensée, Marisa Monte est allée chercher le jeune compositeur et percussionniste bahianais Carlinhos Brown (album chez Delabel/Virgin). Sur le récent album *Red Hot+Rio*, on entendra Marisa Monte recréer une célèbre bossa-nova de Tom Jobim, *Aguas de Março*, en duo avec David Byrne, autre fan de MPB.

Dans le paysage aseptisé de la production discographique mondiale, Marisa Monte se fait un devoir de prendre les choses à l'envers. Son premier disque, paru en 1989, s'appellait *Ao Vivo* (en concert). Il est le résumé de son triomphe naissant dans les théâtres, salles de concerts, boîtes et cabarets du Brésil qu'elle s'est mise à sillonner à l'âge de vingt ans, après avoir étudié l'art lyrique en Italie. Venue pour la première fois en France à la Cigale en 1990, elle avait révélé au public d'exceptionnelles qualités vocales et scéniques.

Depuis, Marisa Monte a affiné son personnage mais n'a pas changé d'idée : partir du répertoire traditionnel de la MPB, de la samba des années 30, des thèmes nordestins (Luis Gonzaga), du tropicalisme, pour arriver au modernisme débridé de Carlinhos Brown, de Lulu Santos, de Cazuza ou de ses propres compositions (par exemple, *Blanco*, un poème d'Octavio Paz mis en musique par ses soins).

LIVRET INSOLITE

A Great Noise est vendu emballé dans du papier de cellophane rose. Dans l'esprit du livret insolite (des dessins érotiques en noir et blanc) de cet album. Dans une suite d'un palace parisien, Marisa Monte, s'en explique : *« Les dessins sont de Carlos Zéfiro, un anonyme qui, dans les années noires de la dictature, a publié sous le manteau des milliers de ces bandes dessinées. Il est pour moi l'icône de l'art pop brésilien : de 1950 à 1970, Zéfiro a imaginé, imprimé – clandestinement, son imprimerie a été cassée par la police en 1970 – ces chefs-d'œuvre de culture « cheap » que le Brésil entier achetait en douce chez les kiosquiers, grâce au bouche-à-oreille. »*

En 1993, deux ans avant sa mort, Carlos Zéfiro était sorti de l'ombre : cet homme âgé de soixante-quinze ans était un petit fonctionnaire de Rio-de-Janeiro. Il était aussi compositeur de samba. *« Zéfiro fut,* ajoute Marisa Monte, *un grand mystère national »* dans un pays bigarré et prêt à digérer toutes les tendances mondiales. La chanteuse en explore les ressorts les plus profonds, comme avant elle Milton Nascimento.

Véronique Mortaigne

★ *A Great Noise*, 1 CD EMI 72438-53353-2.

Le portrait-robot du compositeur italien Franco Donatoni

L'Orchestre philharmonique de Radio-France a joué trois de ses œuvres

Né en 1927, le compositeur Franco Donatoni n'est pas aussi connu en France que Luciano Berio, Luigi Nono ou *Bruno Maderna*. Il n'en est pas moins l'un des compositeurs qui marquent notre époque. Professeur, il a formé de nombreux élèves qui ne se démarquent pas toujours de son style, des « Donatini », dit-on en Italie. Radio-France lui a consacré un portrait en musique qui sera diffusé mardi 19 novembre *sur France-Musique*.

PORTRAIT DE FRANCO DONATONI. Duo pour Bruno, In cauda III (création française) et Portrait pour clavecin et orchestre. Par *Elisabeth Chojnacka* (clavecin), l'Orchestre philharmonique de Radio-France, Arturo Tamayo (direction). MAISON DE RADIO-FRANCE, salle Olivier-Messiaen, le 16 novembre. Diffusion sur France-Musique, le 19, à 20 heures.

Même si Stravinsky a été retiré (suite à un mouvement de grève, jeudi 14 novembre, des musiciens emboîtant le pas aux journalistes) du portrait de Franco Donatoni organisé par Radio-France, sa musique est souvent apparue en filigrane de l'oeuvre du compositeur italien, qui fêtera dans quelques mois son soixante-dixième anniversaire.

Bien que les références avouées de *Duo pour Bruno* (1974-1975) ne concernent que des éléments transalpins (le souvenir du compositeur Bruno Maderna et une chanson populaire vénitienne que ce dernier affectionnait particulièrement), le trait essentiel de la partition – la propagation hypermesurée de l'onde sonore – se pose en héritage indiscutable du *Sacre du Printemps*. La notion de duo invite aussi à opérer une distinction entre l'apparence de l'œuvre et sa nature réelle.

De l'imposant effectif orchestral utilisé par Donatoni se dégagent, certes, des doubles (deux pianos, deux harpes, deux violons solos) et des paires (le vibraphone toujours associé au célesta) ; cependant, leur activité relève davantage de l'illustration d'une gemellité organique que de l'entretien d'une dualité de langage. Celle-ci s'apprécie en fait sur la trajectoire de l'œuvre conduisant de l'intimité délicatissime à la monumentalité vigoureusement primitive. *Duo pour Bruno* constitue un hymne à la matière vivante que les musiciens honorent sous le nom de timbre. Moins à l'aise avec l'étirement très gradué de cette matière qu'avec ses brusques soulèvements, l'Orchestre philharmonique de Radio France en a pourtant bien traduit les motivations festives.

Duo pour Bruno marque de manière magistrale une sorte de réconciliation de Donatoni avec la musique, après une période *« négativiste »* qui avait abouti à une année de silence en 1966. Cependant, s'il a engendré quelques grandes œuvres du niveau de l'hommage à Maderna, ce retour à la création sous un jour plutôt ludique a, hélas !, aussi débouché sur *l'instauration d'un style facilement* identifiable et pratiquement inépuisable. En témoignent, outre le compositeur, des épigones auxquels on a, en Italie, attribué le sobriquet de *« Donatini »* ! Dommage que le programme interprété par le Philharmonique n'ait porté que sur cette tendance.

Ainsi *In cauda III* (volet final d'un triptyque livré en 1982) procède-t-il de la dialectique fondamentale de Donatoni, opposant figure (arabesque éthérée) et processus (par exemple de prolifération linéaire ou au contraire de hoquet homorythmique). Assimilable à une fantaisie, *In cauda III* ne semble spirituel qu'au premier degré. Le *Portrait pour clavecin et orchestre* dédié, il y a vingt ans, à Elisabeth Chojnacka a exacerbé la dimension unilatérale du concert. Donatoni en a suivi la restitution très gloutonne (le groupe des anonymes tentant d'absorber confusément l'imperturbable soliste) avec une évidente malice. Se réjouissait-il d'avoir osé une totale hybridation esthétique ou se moquait-il du succès remporté par son procédé de séduction érigé en système ? Quoi qu'il en soit, ce « Portrait » aux contours incertains apparut trop caricatural pour coller véritablement à la personnalité du compositeur. Celui-ci aurait-il alors esquissé par anticipation l'image-type du premier des *« Donatini »* ?

Pierre Gervasoni

Les « Commentaires » de Georges Aperghis, passerelle entre rêve et vie

COMMENTAIRES. Musique et mise en scène de Georges Aperghis ; texte : Philippe Minyana et Georges Aperghis ; décor et costumes : Yvett Rotscheid ; lumière : Daniel Lévy ; vidéo : Jean-Baptiste Mathieu. Elena Andreyev (violoncelle), Geneviève Strosser (alto), Vincent Leterme (piano), Françoise Rivalland (percussion), Pascal Sausy (voix), Jozef Houben (comédien), Christophe Huysman (comédien). ATEM, Théâtre Nanterre-Amandiers le 12 novembre. Jusqu'au 30 novembre. Tél : 01-46-14-70-00.

La troupe de *Commentaires* se présente sagement dans ce qui deviendra la fosse d'un opéra quotidien. Un trio esquisse des gestes de communication webernienne devant une percussionniste à l'affût et un chanteur figé dans la posture caractéristique de l'interprète de lied. Cet inédit septuor d'Aperghis (créé en juillet au Festival d'Avignon) compte aussi deux comédiens assis dos au public.

C'est d'ailleurs lorsque l'un d'eux se retourne en grimaçant que le spectacle commence vraiment. Par cette invitation à ignorer l'espace qui sépare la salle de la scène, Aperghis entrouvre le rideau qui protège son monde imaginaire et met en forme quelques-uns des innombrables *Commentaires* que doit lui inspirer la vie des sons environnants. La mémoire des valeurs culturelles (on repère quelques sources musicales, littéraires et picturales) et l'enregistrement des expressions anonymes (sur un terrain social investi avec tendresse) constituent les fondements de la création d'Aperghis. De la fusion de ces références naît alors un drame dont le seul compositeur détient la logique. Un gros projecteur se balance au plafond, s'arrête sur la percussionniste : la roue de la fantaisie musicale vient de la désigner. Viendront les comédiens et d'autres musiciens appelés à sonder une histoire conduite sans thème récurrent autre que celui de la douleur érodée par la musique.

Avec Aperghis, impossible de recourir à des classifications esthétiques. Depuis les *Récitations*, *Enumérations* et autres *Conversations*, la musique jaillit autant de la phrase parlée que de la mélodie instrumentale. Aperghis brasse toutes les langues en donnant à l'intonation la primeur sur l'intelligibilité. Les mots n'ont pas de sens mais leur subtil agencement dans des phrases parfaitement rythmées et timbrées n'en est pas dépourvu. Le compositeur œuvre parfois à la manière de Bartok. *Commentaires* évolue dans un univers artistique totalement décloisonné. Pascal Sausy campe un puissant chanteur en représentation décalée. Elena Andreyev affiche sur son visage la grave intériorité entretenue par son violoncelle, *Vincent Leterme* joue les pianistes demeurés en enfance et Geneviève Strosser donne l'image d'une poupée mécanique qui ne vit que par son alto. Au djembé ou au cymbalum, Françoise Rivalland démultiplie les regards entendus. Les comédiens, Christophe Huysman et Jozef Houben (également danseurs, bateleurs et bien sûr musiciens), disloquent leurs voix et leurs corps pour composer d'emblématiques figures humaines comprises entre les deux extrêmes de Faust et de Pierrot entraperçues au cours d'une permanente mutation.

Le langage d'Aperghis procède d'une poésie souriante qui traduit des sensations tellement nuancées que les désignations traditionnelles de l'« innocence », de la « candeur », de l'« ingénuité », de la « naïveté » ne les approcheraient que de façon grossière. Lorsque le septuor se reconstitue dans la fosse, la boucle est bouclée et l'on s'interroge. Tout cela n'était-il qu'une divagation comme on en connaît certains soirs de concerts ordinaires ou une incitation à suivre sans réserve la proposition artistique ? Il faut écouter ces *Commentaires* au-delà des sons inouïs qu'ils diffusent et les regarder au-delà des images qu'ils animent. Aperghis ne tient peut-être pas à délivrer de message, pourtant *Commentaires* rappelle celui de Jean Guéhenno : *« Nous vivons une vie ; nous en rêvons une autre, mais celle que nous rêvons est la vraie. »*

P. Ge.

Myriam Boyer licenciée pour « faute grave »

L'actrice a été écartée de « Qui a peur de Virginia Woolf ? » donné à la Gaîté-Montparnasse

UNE GIFLE de trop a consommé la rupture entre Niels Arestrup et Myriam Boyer, Martha et George dans *Qui a peur de Viginia Woolf ?*, la pièce d'Edward Albee à l'affiche de la Gaîté-Montparnasse depuis le 3 septembre. Vendredi 15 novembre, Catherine Arditi a remplacé Myriam Boyer, licenciée le matin même pour *« faute grave »* par la direction du théâtre. Motif : un *« comportement inacceptable »* – selon Catherine Mahéo. La pièce de l'Américain Edward Albee met en scène un couple qui s'entredéchire au cours d'une violente scène de ménage.

« Le 22 octobre à minuit, dit Catherine Mahéo, *Niels Arestrup a informé la société Cargo – coproductrice de la pièce – qu'au cours de la représentation Myriam Boyer lui avait retourné les pouces et flanqué une claque qui n'était pas inscrite dans le texte. Ces scènes de violence sont décrites d'une manière précise, qui doit être respectée – comme l'indique Edward Albee dans son contrat. Myriam Boyer était parfaitement au courant de ces conditions. Elle les a acceptées quand nous lui avons proposé le rôle, et elle s'y est conformée jusqu'au 22 octobre. »*

ÉTRANGLEMENT ET GIFLE

La codirectrice de la Gaîté-Montpanasse ajoute : *« A partir du moment où elle n'a plus respecté ces conditions, nous avions deux solutions : soit changer la mise en scène – ce que demandait Myriam Boyer, mais qui n'est pas autorisé par l'auteur –, soit licencier la comédienne. Mise à pied le 5 novembre, nous l'avons licenciée le 14. Dans l'intervalle de ces quinze jours, elle n'a pas changé son comportement. Elle a donc délibérément mis en péril une production qui marchait bien. »* Les représentations de *Qui a peur de Virginia Woolf ?* ont été interrompues entre le 14 et le 22 novembre afin que Catherine Arditi répète le rôle de Martha – sans le metteur en scène, John Berry, qui *« ne s'est pas désisté, mais était en déplacement à Lyon »*, selon Catherine Mahéo.

Myriam Boyer a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux, estimant qu'elle a dû parer aux coups que lui portait Niels Arestrup : *« Le 22 octobre, j'ai vraiment été agressée. Pendant la scène de l'étranglement, j'ai dû me défendre, parce qu'il me serrait le cou trop fort. Ensuite, lors d'une scène de tendresse où je lui tends le bras, il me l'a tordu à tel point que je me suis débattue. Quand je me suis plainte, Niels Arestrup a dit que je lui avais donné une gifle. Comme il est coproducteur du spectacle, il a demandé mon renvoi. Il avait commencé bien avant le 22 octobre à me déstabiliser. Il aurait voulu que je craque, parce qu'il ne supporte pas d'avoir en face de lui une comédienne qui existe. »*

Niels Arestrup a déjà eu de tels ennuis : il avait été accusé d'avoir battu Isabelle Adjani, sa partenaire dans *Mademoiselle Julie* de Strindberg, en 1983. *« Il faut arrêter de faire croire que Niels Arestrup tabasse ses comédiennes en scène*, lance avec une pointe d'énervement la codirectrice de la Gaîté-Montparnasse. *S'il était le personnage qu'on décrit, personne ne travaillerait avec lui. »* Lundi 18 novembre, le comédien était injoignable : *« C'est son jour de repos »*, a déclaré Catherine Mahéo.

Brigitte Salino

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : Brigitte Bardot ne se rendra pas à la Fête du livre de Toulon,** qui doit se tenir du vendredi 22 au dimanche 24 novembre, a annoncé l'ancienne actrice dans un communiqué diffusé par l'AFP le 18 novembre. *« Devant les proportions dramatiquement politiques que prend la remise d'une récompense dont voulait m'honorer la ville de Toulon et l'envie que j'avais de partager ce prix avec M. Marek Halter,* indique Brigitte Bardot, *je préfère m'abstenir de participer à la Fête du livre dimanche 24 novembre et laisser la place à qui la voudra. »*

■ **CINÉMA : un appel en faveur de la Fondation Joris-Ivens** a été signé par plus de deux cents réalisateurs, producteurs, acteurs, scénaristes et écrivains. Cette fondation, située à Amsterdam, est menacée après la décision du gouvernement néerlandais de supprimer sa subvention. Marceline Loridan, veuve du documentariste disparu en 1989, a lancé cette pétition pour protester contre une mesure qui remet en question le fonctionnement de l'institution créée en 1990 pour réunir l'ensemble des archives du cinéaste engagé et globe-trotter qui a filmé la guerre d'Espagne et des œuvres en Indonésie, en Chine, à Cuba, au Chili, au Vietnam. Parmi les signataires figurent Wim Wenders, Bernardo Bertolucci, Gérard Oury, Michel Piccoli, Régis Debray ou Edgar Morin...

■ ***MANIFESTATION* : trois cents intermittents du spectacle** occupent, depuis lundi 18 novembre, les locaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Toulouse pour demander une négociation spécifique sur leurs droits à l'Unedic. Les occupants, qui relèvent des annexes VIII et X de l'Unedic propres aux professions du spectacle, dénoncent comme *« un massacre »* le projet de les assujettir à l'annexe IV, dont dépend le personnel intérimaire.



Bruxelles rend hommage à l'architecte belge Victor Horta

Photos, maquettes, meubles et dessins retracent une carrière exceptionnellement longue au Palais des beaux-arts, édifice représentatif de l'Art déco, que ce pionnier de l'Art nouveau construisit entre 1922 et 1928. Son œuvre est aujourd'hui protégée, mais nombre de bâtiments ont déjà disparu

Une exposition consacrée à Victor Horta (1861-1947) se tient au Palais des beaux-arts de Bruxelles, *qu'il construisit entre 1922 et 1928 et qui illustre ce que fut sa deuxième* manière. Après avoir été un pionnier de l'Art nouveau, l'architecte belge devint en effet, au lendemain de la première guerre *mondiale, après un séjour aux Etats-Unis, un champion du style Art déco*. Avec son agence, Victor Horta a exercé totalement son activité. Ses travaux sont aujourd'hui protégés, mais, en vingt ans, nombre d'immeubles indutriels et commerciaux ont disparu. *Parallèlement à cet événement*, la Fondation pour l'architecture de Bruxelles organise deux expositions autour de l'art déco dans les années 20 et 30. Arte, enfin, diffuse un document d'André Dartervelle sur l'histoire du Palais du peuple, commande d'Emile Vandevelde, l'un des fondateurs du Parti ouvrier belge (POB), au jeune Victor Horta. Dessiné en 1895 et inauguré en 1899, cet immeuble révolutionnaire n'aura vécu que soixante ans. Jugé désuet, il est détruit et remplacé en 1964.

VICTOR HORTA : Palais des beaux-arts, 10, rue Royale, 1000 Bruxelles. Tél. : 00-32-2-507-84-68. Jusqu'au 5 janvier 1997. Catalogue sous la direction de Françoise Aubry et Jos Vandenbreeden, éd. Ludion/Flammarion, 234 p., 1250 francs belges (environ 200 F).
***CIRCUITS HORTA*, visites organisées par trois associations : Arcadia (00-32-2-534-38-19), Itinéraires (00-32-2-507-82-25) et Sillages (00-32-10-84-25-23).**

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Bruxelles célèbre Victor Horta. Une exposition consacrée à l'architecte belge se tient au Palais des beaux-arts, qu'il construisit entre 1922 et 1928. Cet austère assemblage de blocs de pierre strictement taillés qui conjugue archaïsme et modernité est un bel exemple de sa deuxième manière. Après avoir été un pionnier de l'Art nouveau, Victor Horta (1861-1947) devint en effet, au lendemain de la première guerre mondiale, après un séjour aux Etats-Unis, un champion du style Art déco. Dans cette œuvre relativement tardive, le verre, le béton et l'acier sont employés avec rigueur et élégance. Le résultat permet de mesurer l'évolution du travail de l'architecte, même si trop de commerces parasites et de structures rajoutées l'encombrent inutilement. Les salles où se déploie l'exposition, rénovées pour l'occasion, ont retrouvé leurs lignes. Elles nous prouvent que Horta, dans ses vieux jours, n'avait rien perdu de sa science de l'espace.

On peut suivre à travers les photos, les maquettes, les dessins, les meubles et les fragments d'architectures l'itinéraire de ce professionnel à la carrière exceptionnellement longue. Une activité qui se voulait totale. Avec son agence, il planchait sur des plans d'urbanisme à l'échelle d'un quartier (celui du palais royal), des équipements collectifs (l'hôpital Brugmann), des maisons individuelles (hôtel Solvay, hôtel Van Eetveld), des constructions industrielles ou commerciales (le grand magasin Innovation), mais ne négligeait surtout pas les décors intérieurs : peintures, vitraux, tables, chaises, pince à feu, rampes d'escalier...

L'architecte a trente-deux ans quand il construit pour un riche client sa première œuvre d'importance, l'hôtel Tassel, aujourd'hui siège de l'ambassade du Mexique. *« Douze années de ma carrière se sont écoulées*, écrit-il dans ses *Mémoires. Le formidable labeur va être récompensé. Je réalise enfin l'architecture telle que je l'avais souhaitée : personnelle et vivante.»* L'hôtel Solvay, avenue Louise, et sa propre demeure, rue Américaine, intacts jusqu'au mobilier, nous permettent de juger de la pérennité de ses principes et de la perfection de son travail. Horta a trois grands ennemis : les cages d'escalier, les murs aveugles et les angles morts. L'escalier, toujours traité avec un soin particulier et somptueusement décoré, s'intègre à la surface utile de la demeure. Il permet en outre d'organiser des jeux de perspective depuis des points de vue différents. L'espace s'ouvre et se modifie grâce à un jeu de portes vitrées. La lumière – *« le luxe du pauvre »* – est amenée du toit grâce à des puits. Elle est redistribuée ensuite par des verrières, multipliée par des miroirs ou tamisée par des vitraux. La courbe, enfin, est érigée en axiome. *« Elle doit naître du cœur à la main, sur le papier »*, déclarera-t-il plus tard à ses élèves. Il se préoccupe de tout.

Aucun détail ne lui semble subalterne. Chaque bouton de porte, minutieusement étudié, est différent des autres. Il mélange à dessein la brique, la mosaïque et le marbre, les bois les plus précieux – jamais peints – et les poutrelles métalliques laissées apparentes : les matériaux doivent toujours être employés pour ce qu'ils sont.

Ses premiers clients sont les représentants d'une prospère bourgeoisie d'affaires : avocats, ingénieurs, commerçants. Ces derniers vont faire appel à lui pour la construction de leurs demeures mais aussi de leurs fabriques ou de leurs magasins. Ainsi Innovation, rue Neuve, spectaculaire grande surface avant la lettre, détruite par un incendie en 1967, ou le siège des Tissus Waucquiez, rue des Sables, aujourd'hui un Centre pour la bande dessinée. Le Parti ouvrier belge lui commande en 1895 une ambitieuse Maison du peuple, place Joseph-Stevens (place Vandervelde). Cette *« cathédrale laïque »* sera détruite en 1964 dans l'indifférence quasi générale *(lire ci-dessous)*. La renommée de Horta protège aujourd'hui ce qui reste de sa production, mais en vingt ans beaucoup d'immeubles industriels ou commerciaux (boulangerie coopérative du quai de l'Industrie, magasins Wolfers, rue d'Arenberg) de cet architecte-phare ont disparu.

A son retour des Etats-Unis, en 1919, l'apôtre de l'Art nouveau tourne la page. A-t-il vu en Amérique les édifices de Frank Lloyd Wright ? C'est bien possible. Toujours est-il qu'il vend sa propre maison et renonce à la ligne courbe, à l'ornementation née de la vie organique. En 1925, il est l'auteur du pavillon belge de l'exposition des Arts décos de Paris : un emboîtage de volumes cubiques surmonté d'un clocher massif. Ici point de formes modelées mais une superposition de plans nus et lisses.

> Ce précurseur a peut-être signé, sans le savoir, la déchéance de l'urbanisme bruxellois qu'il avait contribué à mettre en place

Ce parti se retrouve au Palais des beaux-arts. On reprochera au bâtiment son néoclassicisme. Pourtant, derrière une façade un peu trop sage, on retrouve les qualités de Horta, qui utilise ici massivement le béton et les arêtes droites. Ce chantier, retardé à plusieurs reprises, fut sa dernière grande entreprise. L'architecte médite pourtant la restructuration du centre de Bruxelles. Ce précurseur a peut-être signé, sans le savoir, la déchéance de l'urbanisme bruxellois qu'il avait contribué à mettre en place.

Avant de mourir, en 1947, il achève en effet les plans de la gare centrale, lien entre le terminus du Nord et celui du Midi. Cette liaison est méditée depuis longtemps, mais, pour réaliser l'opération, on va trancher sans complexe dans le tissu urbain. La ville se trouve coupée en deux. Une sinistre cité administrative va s'installer sur ces décombres. Et, de proche en proche, les immeubles de bureaux, à l'architecture anonyme, vont gagner sur cette plaie qui ne demande qu'à s'étendre.

Ces grands travaux coïncident avec l'Exposition universelle de 1958, occasion de créer un premier périphérique intérieur, sur les boulevards qui ceinturent le « Pentagone », c'est-à-dire le cœur historique de Bruxelles. L'installation de la Communauté européenne, puis de l'OTAN, dans la capitale belge, va doper la spéculation. Les promoteurs étrangers (anglais, puis français et suédois) viennent renforcer les sociétés belges déjà en place. Plus tard, Bruxelles aura l'ambition de devenir la capitale de l'Europe. Les buildings de verre et d'acier, brevets de modernité pour les *« décideurs »*, poussent à la pelle sur les ruines des vieux quartiers éventrés que sillonnent les voies rapides. Une mince zone historique, plus ou moins piétonnière, est préservée tant bien que mal autour de la Grand-Place. Mais, dans les quartiers plus périphériques comme Saint-Gilles ou Léopold, le massacre continue sans complexe. Après beaucoup de destructions, les immeubles de Horta sont désormais protégés, mais l'environnement qui les a vus naître est en train de disparaître.

Emmanuel de Roux

Art déco sur terre et sur l'eau

La Fondation pour l'architecture, qui accomplit à Bruxelles un énorme travail de recherche et de défense de la qualité architecturale dans une ville abandonnée aux impératifs de la promotion immobilière, organise deux expositions autour de l'Art déco dans les années 20 et 30. La première présente, à travers dessins, photos et maquettes, une centaine d'immeubles bruxellois. A commencer par le palais des Beaux-Arts de Victor Horta, le palais Stoclet de Joseph Hoffmann et les réalisations de l'exposition internationale du Heysel de 1935. La seconde évoque deux palaces flottants lancés respectivement en 1935 et 1938 : le paquebot *Normandie*, qui reliait la France aux Etats-Unis, et le *Baudoinville*, qui assurait la liaison entre la Belgique et sa colonie du Congo.

★ Fondation pour l'architecture, 86, rue de l'Ermitage, 1050 Bruxelles. Tél. : 00-32-2-649-02-59. Jusqu'au 1er décembre.

La saga d'un palais pour le peuple

IL AURA VÉCU un peu plus de soixante ans et aura pourtant marqué l'histoire de l'architecture comme celle du mouvement ouvrier belge. Le Palais du peuple est une commande d'Emile Vandervelde, l'un des fondateurs du Parti ouvrier belge (POB). Le jeune Victor Horta (il a trente-quatre ans) dessine en 1895, les plans d'un immeuble révolutionnaire destiné à occuper l'espace d'une parcelle malcommode dans le quartier populaire des Marolles. Il est inauguré en 1899. En 1964, cette incarnation des idéaux socialistes, jugée désuète et ingérable par le Parti socialiste belge, héritier du POB, est détruite. Elle est remplacée par une tour de 90 mètres de haut. En soixante-dix minutes, André Dartevelle retrace, pour Arte, l'histoire de ce bâtiment majeur.

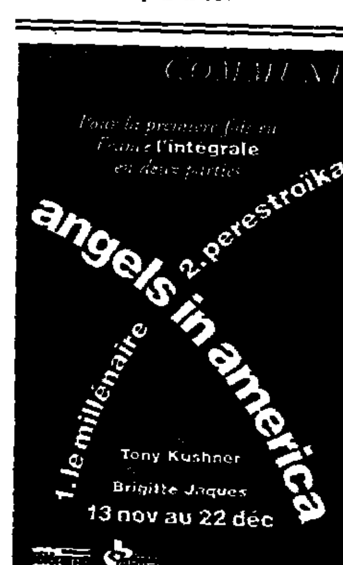
Erigée grâce aux dons de quelques mécènes et à une souscription populaire, la Maison du peuple s'élève sur trois niveaux et déploie ses deux ailes de part et d'autre d'un grand café qui s'ouvre sur la rue. Dans les ailes, des magasins coopératifs et les bureaux de l'administration du parti ; au dernier étage, une salle des fêtes tout en longueur qui peut accueillir mille cinq cents personnes.

Les matériaux utilisés sont la brique et le verre, portés par une puissante structure métallique qui scande les volumes. Un portail à caisson qui évoque le porche d'une église troue la facade incurvée. Victor Horta, qui veut *« faire affluer ici l'air et la lumière si longtemps exclus des taudis ouvriers »*, a intimement mêlé l'art et la technique : l'ensemble de la décoration souligne la fonction des espaces et les structures du bâtiment. André Dartevelle parle justement du *« génie civil revu et corrigé par un hôte sensuel des formes »*.

Certains éléments de ce chef-d'oeuvre de l'art nouveau ont été démontés et numérotés, en 1965, mais, trimballés d'entrepôts en entrepôts, ils pourrissent aujourd'hui dans la banlieue de Gand. A la fin du film, un responsable socialiste belge, très à l'aise, justifie, la destruction comme l'abandon de ce pan de la mémoire ouvrière de son pays : *« On détruit parce que la vie est là. On ne transformera pas notre pays en un conservatoire du passé. »*

E. de R.

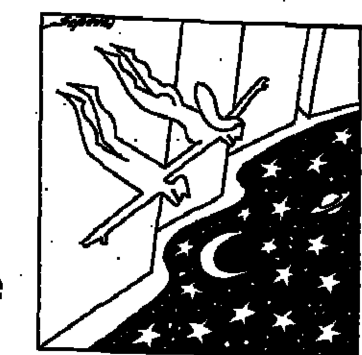
★ Diffusion sur Arte, jeudi 21 novembre, 23 h 30.





Plongée mystique dans les sous-sols de Dostoïevski

Joël Jouanneau dirige les élèves de l'école du Théâtre national de Strasbourg



TOUT A COMMENCÉ à Strasbourg, *où, en 1995,* Joël Jouanneau a dirigé les élèves de l'école du Théâtre national dans un atelier consacré à Dostoïevski. Que leur a-t-il enseigné ? L'envie, sûrement, d'empoigner Dostoïevski, de se l'approprier, de le squatter, en somme. Ils ont répondu au-delà des espérances : en décidant d'intituler leur travail – présenté au Festival d'Avignon cette même année – *Lève-toi et marche*. Un titre biblique, impératif. Un cri lancé à Dieu, dont Dostoïevski ne cessa d'interpeller l'effrayant silence en fouillant la misère humaine, avec ses haines, ses boucheries, ses viols, ses terreurs.

Un an a passé, l'atelier d'Avignon est devenu un spectacle à part entière, avec dix personnages issus des *Carnets du sous-sol*, des *Nuits blanches*, de *Douce*, de *Crime et châtiment*, des *Frères Karamazov* et des *Démons*. Dix hommes et femmes qui vivent dans l'effroi de tuer l'autre, biaisent avec la déraison, enlacent l'utopie et désespèrent avec rage : *dix jeunes* comédiens en prise directe avec ces « crises d'épilepsie de la conscience » dont Dostoïevski fut le sismographe, à l'aube de notre siècle hasardeux.

★ Théâtre de la Bastille, 76, *rue de* la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. 21 heures, du mardi au samedi ; 17 heures, dimanche. Relâche jeudi. Jusqu'au 15 décembre. Tél. : 01-43-57-42-14. 70 F et 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

François Truffaut - Correspondance
La correspondance de François Truffaut (1932-1984) fait de lui un des plus grands épistoliers du siècle. Elle couvre en effet les années comprises entre 1944 et 1984. Le cinéaste a tout dit dans ses lettres : son travail, ses amitiés, ses amours, ses disputes, ses intérêts et ses passions. Marie-Paule André et Michel Gautier l'ont adaptée et c'est Robin Renucci qui donne corps à cette correspondance au Théâtre du Rond-Point.
Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, salle Jean-Vauthier, 2 bis, *avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. 21 heures, les mardi, jeudi et vendredi ; 19 h 30, mercredi ; 18 heures et 21 heures, samedi15 h 30, dimanche. Jusqu'au 20 décembre. Tél. : 01-44-95-98-10. 80 F et 160 F.*

Gilles Servat
Porté par l'engouement actuel pour la musique celte, Gilles Servat présente sur scène son dernier album *Sur les quais de Dublin* (Columbia). En gaélique, en français ou en anglais, il chante le breton, sa patrie, les poèmes de Per Jakez Helias, l'Irlande, où il aime se retirer pour écrire, et rend hommage à Glenmor. Il a retrouvé la flamme et la verve créatrice qui firent de lui l'un des hommes-clés de la vague bretonne des années 70.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 19. Tél. : 01-47-42-25-49. 145 F.

Gloria Estefan
Conversion réussie pour l'ex-chanteuse de Miami Sound Machine. Au début des années 90, elle renonça à une disco-pop latino pourtant fort rémunératrice (plus de 25 millions d'albums vendus dans le monde) pour retrouver ses racines. Fille d'émigré cubain, la fougueuse chanteuse flatte désormais volontiers l'oreille de tous les mordus de salsa, qui ne la considèrent plus comme étant a priori hors sujet.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 250 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces *à Paris et en Ile-de-France*

NOUVEAUTÉS

L'Année des treize lunes
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Alpha Atangana, Charles Berling, Jean-Claude Bolle-Reddat, Raymond Burger, Alain Fromager, Dominique Jacquot, Rhida Jebali, Fany Mary, Jacques Michel, Sylvie Milhaud, Michèle Oppenot, Jean-François Perrier, Katja Rupé, Roland Sassi, Martine Schambacher et Olivier Tinsel.
Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. A partir du 21 novembre. Les jeudi 21, lundi 25, mardi 26, mercredi 27, à 20 heures ; les vendredi 22 et samedi 23, à 22 heures ; le dimanche 24, à 17 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 120 F et 150 F. Jusqu'au 18 décembre.*

François Truffaut, Correspondance
d'après François Truffaut, mise en scène de Marie-Paule André, avec Robin Renucci et Marie-Paule André.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. A partir du 20 novembre. Le mercredi 20, à 19 h 30 ; les jeudi 21, vendredi 22, à 21 heures ; le samedi 23, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche 24, à 15 h 30. Tél. : 01-44-95-98-10. Durée : 1 h 15. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 20 décembre.*

L'Homme de plein vent
de Pierre Meunier, mise en scène de Pierre Meunier, Hervé Pierre et Claire-Ingrid Cottenceau, avec Pierre Meunier et Hervé Pierre.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. A partir du 25 novembre. Les lundi 25, mardi 26, jeudi 28, vendredi 29 novembre, à 21 heures ; les mercredi 27 et samedi 30, à 19 h 30. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée : 1 h 20. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 21 décembre.*

Long Island
de Pascal Rambert, mise en scène de l'auteur, avec Marianne Amy, Katell Aubert, Benjamin Baroche, Goulven Boivin, Guillaume Cantillon, Virgile Coignard, Laurent Delvert, Céline Figueréo, Karine Geslin, Yann Jaouen, Fanny Lebecq, Christophe Lichtenauer, Julia Masini, Stéphane Mélis, Maud Narboni et Céline Pitavy.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. A partir du 19 novembre. Du mardi 19 au samedi 23, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. 60 F et 80 F. Jusqu'au 21 décembre.*

Long Voyage du jour à la nuit
d'après Eugène O'Neill, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Paul Roussillon, Catherine Ferran, Jean-Yves Dubois, Bruno Putzulu et Claudie Guillot.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. A partir du 19 novembre. Les mardi 19, mercredi 20, vendredi 22, samedi 23, à 20 h 30 ; le jeudi 21, à 19 heures ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 3 heures. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 29 décembre.*

Les Trois Prières du mystère de la vocation
d'après Charles Péguy, mise en scène de Christian Schiaretti, avec Gisèle Tortérolo.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mercredi 20 au samedi 23, à 21 heures ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. Durée : 1 heure. 80 F et 120 F. Jusqu'au 1er décembre.*

Les Trompettes de la mort
de Tilly, mise en scène de l'auteur, avec Maryline Even, Josiane Stoleru, Eric Guérin et la voix de Jenny Clève.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A partir du 21 novembre. Du jeudi 21 au samedi 23, à 21 heures ; le dimanche 24, à 16 heures ; le mercredi 27, à 12 h 30 et 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 12 janvier.*

Verso Peer Gynt (en italien)
d'après Henrik Ibsen, mise en scène de Luca Ronconi, avec Riccardo Bini, Massimo De Francovich, Annamaria Guarnieri, Massimo Popolizio, Roberto Baldassari, Nicola Bortolotti, Massimiliano Bronzino, Fancesco Gagliardi, Manuela Mandracchia, Giancarlo Judica Cordiglia, Monica Mignolli, Guido Morbello, Franca Penone, Marta Richeldi, Luigi Saravo et Nicola Scorza.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Les vendredi 22, mardi 26, mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 novembre, mardi 3 décembre, à 20 h 30 ; les samedi 23 et samedi 30, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 3 heures. 100 F et 130 F. Jusqu'au 30 novembre.*

SÉLECTION

Angels in America, l'intégrale
de Tony Kushner, mise en scène de Brigitte Jaques.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Le mercredi, à 19 heures ; les jeudi et vendredi, à 20 heures ; le samedi, à 15 heures et 20 heures ; le dimanche, à 14 heures et 19 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 3 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 22 décembre.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur.
Parc de la Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 30 janvier.*

La Demoiselle de la poste
d'Ewa Pokas, mise en scène de Catherine Hiegel.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Louvre. Du mercredi au dimanche, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 1er décembre.*

Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, Luxembourg. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 3 heures. De 30 F à 150 F. Jusqu'au 15 décembre.

En attendant Godot
de Samuel Beckett, mise en scène de Patrice Kerbrat.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. Durée : 2 h 30. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 25 janvier.*

L'Epouse injustement soupçonnée
de Jean Cocteau, mise en scène de Jacques Nichet.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Du mardi 19 au samedi 23, le mardi 26, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 1 h 15. 95 F et 140 F. Jusqu'au 7 décembre.

Histoires dans le tableau
d'Anne Quesemand, mise en scène de l'auteur.
La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris 5e. Mo Monge. Les jeudi et vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 16 heures et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-07-22-11. Durée : 1 h 15. 80 F et 100 F. Jusqu'au 25 décembre.*

Lève-toi et marche
d'après Dostoïevski, mise en scène de Joël Jouanneau et Serge Tranvouez.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée : 2 h 45. 70 F et 100 F. Jusqu'au 15 décembre.*

La Noce
de Stanislas Wyspianski, mise en scène de Stanislas Nordey.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 3 h 30. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 8 décembre.*

Le Pôle
d'après Vladimir Nabokov, mise en scène de Klaus Michael Grüber.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 0 h 55. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 1er décembre.*

Le Repas
de Valère Novarina, mise en scène de Claude Buchvald.
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Du mercredi 20 au samedi 23, le lundi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-44-78-13-15. Durée : 1 h 50. 75 F et 90 F. Jusqu'au 2 décembre.

Saleté
de Robert Schneider, mise en scène de Bernard Lévy.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Les mardi, vendredi, samedi, lundi, à 21 heures ; le jeudi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 1 h 30. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 1er décembre.*

Traité des couleurs ou Des asters pour Charlotte
de Jean-François Peyret, mise en scène de Jean-François Peyret et Benoît Bradel.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Les mardi 19, mercredi 20, vendredi 22, samedi 23, mardi 26, à 21 heures ; le jeudi 21, à 19 heures ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 1 h 30. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 12 décembre.*

Trézène Mélodies
d'après Jean Racine, mise en scène de Cécile Garcia-Fogel.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Les mardi 19, mercredi 20, vendredi 22, samedi 23, mardi 26, à 19 h 30 ; le dimanche 24, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée : 1 h 15. 70 F et 100 F. Jusqu'au 15 décembre.*

Virginia
d'Edna O'Brien, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi 19 au samedi 23, le mardi 26, à 20 h 30 ; le dimanche 24, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 1 h 15. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 28 décembre.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

COUP DE VICE (*)
Film français de Patrick Levy, avec Patrick Levy, Sami Naceri, Fred Quiring, Sophie Carle, Karine Nuris, Chrystel Amsalem (1 h 25).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

DISJONCTÉ
Film américain de Ben Stiller, avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal, Diane Baker, Jack Black (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.

LE DROIT DE TUER ?
Film américain de Joel Schumacher, avec Matthew McConaughey, Sandra Bullock, Samuel L. Jackson, Charles S. Dutton, Kevin Spacey, Oliver Platt (2 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

FEELING MINNESOTA
Film américain de Steven Baigelman, avec Keanu Reeves, Vincent D'Onofrio, Cameron Diaz, Delroy Lindo, Courtney Love, Tuesday Weld (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

IRMA VEP
Film français d'Olivier Assayas, avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LOS ANGELES 2013 (*)
Film américain de John Carpenter, avec Kurt Russell, Steve Buscemi, Stacy Keach, Peter Fonda, George Corraface, Cliff Robertson (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT
Film français de Jacques Deschamps, avec Robin Renucci, Maruschka Detmers, Jean Benguigui (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
Film français de Charles Najman, avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).

PO DI SANGUI
Film franco-guinéen-portugais-tunisien de Flora Gomes, avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).

SANKOFA
Film ghanéen de Haile Gerima, avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter (2 h).
VO : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

SÉLECTION

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen.
Finlandais (1 h 36).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

BOUND (*)
de Larry et Andy Wachowski,
avec Jennifer Tilly, Gina Gershon.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan.
Français (2 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).

CARLA'S SONG
de Ken Loach,
avec Robert Carlyle, Oyanka Cabezas.
Britannique (2 h 06).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
documentaire de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

MISSION : IMPOSSIBLE
de Brian De Palma,
avec Tom Cruise, Jon Voight.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
de Catherine Breillat,
avec Isabelle Renauld, Francis Renaud.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

PASSAGE A L'ACTE
de Francis Girod,
avec Daniel Auteuil, Patrick Timsit.
Français (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui.
Chinois (1 h 42).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

DRÔLE DE DRAME
de Marcel Carné,
avec Françoise Rosay, Michel Simon, Louis Jouvet, Jean-Pierre Aumont, Jean-Louis Barrault, Nadine Vogel.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 45).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

SUNSET BOULEVARD
de Billy Wilder,
avec Gloria Swanson, William Holden, Eric von Stroheim, Buster Keaton.
Américain, 1949, noir et blanc (1 h 50).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

THE SERVANT
de Joseph Losey,
avec Dirk Bogarde, James Fox, Sarah Miles, Wendy Craig.
Britannique, 1963, noir et blanc (1 h 55).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Jean-Paul Cluzel président de RFI et de RMC - MO

JEAN-PAUL CLUZEL, PDG de Radio France Internationale (RFI), et Georges Vanderschmitt, PDG de la Sofirad (holding d'Etat gérant ses participations audiovisuelles à l'étranger), *ont signé lundi 18 novembre* la vente des actions de la Somera, *société qui exploite la* radio Radio Monte-Carlo - Moyen-Orient (RMC-MO). La vente des actions de la Somera a été faite pour 1 franc symbolique.

Le conseil d'administration de la Somera a élu Jean-Paul Cluzel, PDG de RFI, *à sa présidence*. Christian Charpy, actuel directeur général de RFI après avoir été au cabinet de Philippe Douste-Blazy en 1994-1995, alors que celui-ci était ministre délégué à la santé, a été nommé directeur général de la Somera. *Béchara El Bonn, ancien journaliste* au quotidien libanais *An Nahar* et chargé de mission à RFI, dirigera l'antenne de RMC-MO.

L'entrée de la Somera dans le groupe RFI n'entraîne pas la fusion des deux radios : la personnalité juridique et morale de la Somera, société de droit monégasque, est *maintenue*. Mais l'entrée de la Somera et de RMC-MO dans le giron de RFI renforce la position de Jean-Paul Cluzel dans la marche vers la création d'un pôle audiovisuel extérieur français. Pour la présidence de ce futur ensemble, l'actuel PDG de *RFI, proche d'Alain Juppé*, est en concurrence avec Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, qui a la préférence du Quai d'Orsay.

Y.-M. L.

Le Groupe AB introduit à la Bourse de New York

Le premier producteur indépendant français souhaite poursuivre son développement dans le numérique et recapitaliser Hamster

CLAUDE BERDA, PDG du Groupe AB (Azoulay-Berda, qui a produit plusieurs sitcoms comme *Hélène et les garçons, Le Miel et les Abeilles* et s'est lancé dans la télévision *numérique* avec le bouquet AB Sat), est un homme de parole. *En juin, à Médiaville*, rendez-vous des professionnels du câble, il avait annoncé son intention de lever des fonds sur le Stock Exchange, la Bourse de New York. L'opération aura bien lieu, en décembre.

Elle s'effectuera en deux volets : *la partie principale, dite « primaire »*, débutera lundi 9 décembre, durera une semaine et prendra la forme d'une augmentation de capital. En complément, pour la *« partie secondaire »*, Claude Berda et Jean-Luc Azoulay, *son associé, accompagnés de* Marc Sillam, directeur général, et Denis Bortot, vice-président, vendront une partie de leur capital, soit 1,15 million d'actions pour un gain prévu de près de 250 millions de francs.

En décembre, 20 % du capital du groupe AB, premier producteur indépendant en France, *devraient* être proposés aux investisseurs à la faveur de l'émission de 11,2 millions d'American Depository Shares (ADS), certificats d'actions américaines utilisés par les sociétés internationales pour être cotées sur la *place financière américaine*. Avec cette émission de titres, le groupe prévoit de lever 185,2 millions de dollars (environ 942 millions de francs).

Les actions d'AB devraient être proposées au prix de 21 à 24 dollars (106 francs à 122 francs) chacune, le prix unitaire d'une action ne devant pas dépasser, aux Etats-Unis, 25 à 30 dollars. Le titre AB, évalué entre 42 et 48 dollars, a été divisé en deux. In fine, deux ADS équivaudront à une action AB. L'augmentation *de capital* sera menée par la firme Donaldson Lufkin et Jenrette, pour la partie américaine, et par la banque d'affaires Morgan Stanley, pour la partie internationale.

Selon les milieux financiers, la cotation sur la place boursière newyorkaise *a été préférée à celle de* Paris, car le marché américain est censé mieux appréhender le secteur de la télévision. AB peut donc espérer y être mieux évalué. Sa valorisation devrait avoisiner 1,2 milliard de dollars (6 milliards de francs). Il peut compter sur les investisseurs des fonds de pensions, qui manifesteraient ainsi leur confiance *dans* la concurrence qui règne sur le marché des bouquets de programmes par satellite.

LE COÛT D'HAMSTER

En 1995, AB a enregistré un bénéfice *de 164 millions de francs pour* un chiffre d'affaires de 825 millions. Ce dernier était de 444,7 millions au premier semestre 1996. Production pour la télévision et distribution y ont contribué pour deux tiers (338 millions), le merchandising et les droits dérivés s'élevant à 105 millions. En dépit du fait que 55,8 millions ont été investis dans son bouquet de programmes numériques (AB Sat), le résultat net du groupe a atteint 73,4 millions de francs.

La majeure partie de la manne financière devrait aller à AB Sat. Le groupe de Claude Berda entend consacrer près de 600 millions de francs (soit 117,7 millions de dollars) au développement, à la promotion et à l'achat de droits destinés à alimenter *son bouquet*. Une douzaine des 28 chaînes d'AB Sat sont déjà commercialisées par des réseaux câblés suisses, d'autres par des câblo-opérateurs français. AB Sat, diffusé via Eutelsat, devrait être commercialisé en France à la mi-*décembre, comme* Télévision par satellite (TPS). Les deux bouquets partageront le même décodeur numérique, le Viaccess de France Télécom.

Soixante millions de francs (11,8 millions de dollars) seront dédiés à la recapitalisation d'Hamster, groupe de production racheté en *juillet* par AB. Le prix d'achat serait de 80 millions de francs, ce qui représenterait le double de sa valeur, selon certains experts.

Avec cette introduction au Stock Exchange de New York, AB *« change de dimension »*, selon un *analyste*. Après Wall Street, Claude Berda pourrait introduire aussi son groupe à Paris. Mais pour conserver la confiance des investisseurs étrangers, il devra auparavant réussir la commercialisation d'AB Sat et garder son niveau d'activités avec les *chaînes françaises, et donc* renouveler avec TF 1 son contrat de fourniture de programmes pour la jeunesse, qui arrive à échéance à fin 1997.

Guy Dutheil

La plainte de TF 1 contre Canal Plus est jugée « irrecevable »

LE TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS a jugé, mardi 19 novembre, que la plainte de TF 1 contre Canal Plus était *« irrecevable »* pour *« défaut de qualité »*. En outre, il a condamné la chaîne *présidée* par Patrick Le Lay à 100 000 francs d'indemnités de procédure. Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, avait exclu de son côté de discuter avec le PDG de TF 1 et président de TPS. *« Je ne négocierai plus avec un homme* (Patrick Le Lay) *qui ment à ce niveau de responsabilité »*, a déclaré Pierre Lescure, mardi 19 novembre, dans un entretien publié dans le quotidien *Les Échos*. Toutefois, le PDG de la chaîne cryptée *« n'exclut nullement la poursuite d'un dialogue si TF 1 prenait l'initiative de l'ouverture de la procédure d'arbitrage »*. Selon lui, *« cette procédure est prévue en cas de conflit d'actionnaires dans les statuts d'Eurosport »*. A propos de Télévision par satellite (TPS), Pierre Lescure a estimé que le futur bouquet concurrent de CanalSatellite *« pourra atteindre 25 % à 30 % du marché, ce qui nous laissera 75 % et nous permettra de vivre très bien »*. En ce qui concerne une participation d'AB Sat dans le bouquet de CanalSatellite, le président estime que l'*« on ne peut pas brouiller les messages vis-à-vis de* [ses] *abonnés »*.

■ **NUMÉRIQUE : TPS et Columbia TriStar International Television** ont conclu un accord d'une durée de cinq ans pour l'exploitation, en deuxième fenêtre de télévision à péage, des nouveaux films de Columbia TriStar Motion Picture. TPS diffusera donc les nouveaux films de Columbia un an après leur passage sur Canal Plus et sur son service de paiement à la demande Kiosque. La compagnie cinématographique dispose d'un catalogue contenant des oeuvres telles que *Philadelphia, Wolf* ou *Légendes d'automne*. Les films seront diffusés sur les futures chaînes Cinestar, de l'offre cinéma que TPS lancera prochainement.

■ **SOCIAL : un préavis de grève a été déposé** pour le lundi 25 novembre par les syndicats CGT, CFDT, CFTC et FO de la rédaction nationale de FR3, qui entendent protester contre la non-harmonisation des salaires et des conditions de travail entre FR3 et France 2. Les syndicats s'interrogent sur *« la volonté de destruction d'une entreprise en plein essor et bien gérée, dont la réussite a été unanimement reconnue »*, et critiquent les restrictions budgétaires prévues pour 1997. *« Le montant de la redevance n'augmente pas tandis que la part attribuée à France 3 doit baisser de 7,5 % »* estiment-ils.

■ **PRESSE : le groupe de presse britannique Pearson**, propriétaire du quotidien économique *Financial Times* et en France *Les Echos*, est en négociation pour des prises de participation dans deux publications économiques d'Afrique du Sud. Pearson négocie avec le propriétaire de journaux sud-africains Times Media pour l'acquisition des participations dans le quotidien *Business Day* et l'hebdomadaire *Financial Mail*.

MARDI 19 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Nostalgie.
15.30 Hôtel. Série. La fin de la route.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Vrai faux mariage.
18.10 Le Rebelle. Série. Le tueur à gages.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

FOOTBALL
En direct. Metz-Newcastle (GB). 8e de finale aller de la Coupe de l'UEFA (125 min). 41518816
Les coéquipiers de David Ginola se sont montrés impressionnants récemment en disposant de Manchester United par 5 buts à 0. Les Messins sont prévenus.

22.50

LE MONDE DE LÉA
Magazine. Les lenteurs de la justice ; l'arnaque liée à la vente par correspondance ; les modifications corporelles. (95 min). 87225548
0.30 et 1.10, 2.10, 2.50 TF1 nuit.
0.45 Reportages. Les innocents du couloir de la mort (rediff, 25 min). 6780778
Dans les prisons américaines, plus de trois mille condamnés à mort attendent leur exécution. Un avocat se bat pour prouver leur innocence.
1.20 et 2.20, 3.50, 4.20, 5.30 Histoires naturelles. Documentaire. 3.00 Histoire des inventions. [1/6]. 5.10 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.10 et 17.20, 22.40 Un livre, des livres.
12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
15.00 Le Renard. Série.
16.05 et 5.05 La Chance aux chansons. [2/3] Les années tango.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong : La nouvelle classe. Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.24 et 3.10 Studio Gabriel. Invité : Francis Huster.
20.00 Journal. A cheval, Météo.

20.55

BIG ■
Film de Penny Marshall, avec Tom Hanks, Elisabeth Perkins (1987, 105 min). 8979987
22.45 Les films qui seront le lendemain dans les salles de cinéma. Magazine.

22.50

TARATATA
Divertissement. Invités : Céline Dion, Bryan Adams, Maurane, Kevin Parent (70 min). 588068
0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Plateau Laure Adler. Présentation de documents d'A. Malraux.
0.30 ▶ Journal de voyage avec André Malraux à la recherche des arts du monde entier. [4/13] L'irréel, promenades imaginaires, Venise ; [5/13] L'irréel, promenades imaginaires en Hollande avec Rembrandt ; [6/13] Promenades imaginaires en Espagne avec Goya (165 min). 13115339
3.40 24 heures d'info. 3.55 Météo.

France 3

12.10 Le 12/13 de l'information. 12.20 et 12.55, Télévision régionale. 12.35, Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Le 1/4 d'heure de Faut pas rêver.
14.48 Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Cigare*, d'E. Deschodt et P. Morane.
18.55 Le 19/20 de l'information. 19.10, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

FA SI LA CHANTER
Jeu présenté par Pascal Brunner. La machine à danser. Invités : Michel Galabru, Georges Beller, Caroline Barclay, Sophie Davant, Sonia Dubois, Lova Moor (115 min). 655906
22.45 Journal, Météo.

23.15

COULEUR PAYS
Programme des treize télévisions régionales en décrochage (90 min). 3870906
Au programme de Cinéma Etoiles, *des entretiens avec Claude Nuridsanny et Marie Perrenou, pour* Microcosmos, le peuple de l'herbe, *avec Edouard Bums, réalisateur de* Petits mensonges entre frères, *et avec Ettore Scola pour* Le Roman d'un jeune homme pauvre.
0.45 Saga-Cités. Magazine. La cité rouge (rediff., 35 min). 9247310
1.20 Sidamag. Magazine (rediff.). 1.35 Capitaine Furillo. Série. 2.25 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. Les jouets. 12.30 Défi. 12.55 Attention santé. 13.00 Chercheurs d'aventures. 13.30 Demain les jeunes. 1er emploi... traducteur. 14.00 Sri Lanka (rediff.). 15.00 L'Aventure des sciences (rediff.). 15.55 La Cinquième : c'est à vous (rediff.). 16.00 Merveilles de l'univers. Big-bang. 16.30 La Magie du climat. Les prévisions météo. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. ▶ 18.00 Histoire personnelle de la littérature française. Malraux. 18.15 L'Œuf de Colomb. Le vin. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [46/52] *Le fil qui chante.*
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Archimède. Magazine. *HLM* de fourmis ; qui mange quoi ? ; rats nageurs, rats voleurs ? ; *chaînon manquant* ; motte de terre ; bibliographie (30 min). 8426
20.30 8 1/2 journal.

20.45

LA VIE EN FACE : SUR LES BANCS DU MÉTRO... DES HOMMES
Documentaire de Catherine Plantrou (50 min). 1888646
Quand le métro parisien devient l'ultime refuge de centaines de SDF.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : ▶ KISS THE FUTURE. LA RÉVOLUTION INTERNET
Soirée réalisée en collaboration avec Nirvanet et relayée en ligne par le site Internet d'Arte.
21.40 Un monde digital : à quoi sert le Net ? Documentaire de Martin Messonnier (155 min). 76375884
L'histoire du réseau, ses applications éducatives et ludiques, le cybersexe, la censure, la publicité, le piratage... l'avenir du Net.
0.15 Plaisirs virtuels. Documentaire d'Iara Lee (85 min). 9153885
1.40 Cyber-guérilla. Documentaire de Nicolas Wadimoff (45 min). 8112223
Peut-on imaginer qu'il y ait un jour des révolutions virtuelles ?

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Série. Guerre ou paix.
13.25 Un singe à la maison. Téléfilm de Robert Lewis (105 min). 1502109
15.10 Drôles de dames. Série. Triple mise.
16.55 Télé casting. Magazine.
17.10 et 3.40 Faites comme chez vous. Invités : Edgard Grospiron, Arne Strong.
18.00 Les Anges du bonheur. Le moment de vérité.
19.00 Surfers détectives. Série. La danseuse.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 E = M 6 junior. L'étude des animaux.

20.55

DOCTEUR QUINN
Série, avec Jane Seymour (110 min). 2964722
Le cœur et la raison. *Dorothy tente d'obtenir un prêt pour relancer la gazette.*
Retrouvailles. *Quinn accueille une amie devenue chirurgien dans un grand hôpital.*

22.45

PASSION DANGEREUSE
Téléfilm de Jonathan Sanger, avec Shannen Doherty, William Devane (95 min). 7091108
Un riche quinquagénaire est séduit par une jeune femme qui se révèle bientôt être possessive et maladivement jalouse.
0.20 Les Documents de Zone interdite. Magazine. *Français, faites vos jeux !* (rediff.).
2.10 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.40 Best of 100 % français. Sélection des meilleurs clips français. 4.25 Hot forme. Magazine. (rediff.). 4.55 Jazz 6. Documentaire (rediff., 60 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Daisy et Mona ■ Film de Claude d'Anna (1995, 90 min). 1382797
15.05 Rions un peu en attendant Le Vrai Journal (rediff.).
15.50 Wolf. Film de Mike Nichols (1994, 120 min). 6488068
17.50 Football. En direct. Monaco-Hambourg. Match aller du 3e tour de la Coupe de l'UEFA ; 18.00, coup d'envoi du match ; à la mi-temps, flash d'information.
▶ En clair jusqu'à 20.30
20.00 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

MISS SHUMWAY JETTE UN SORT
Film de Clara Peploe, avec Bridget Fonda, Russel Crowe (1994, 110 min). 350513
Adaptation embrouillée et décevante d'un roman noir de James Hadley Chase.
22.25 Flash d'information.

22.35

ORANGE MÉCANIQUE ■ ■ ■
Film de Stanley Kubrick, avec Malcolm McDowell, Patrick Magee (1971, v.o., 129 min). 2040451
Dans une société future où règnent la violence et le désordre, un adolescent chef de bande et criminel, mis en traitement, perd son libre arbitre à la suite d'un lavage de cerveau.
0.45 Le Journal du hard.
0.50 Un siècle de plaisir. Documentaire d'Henri Gigoux. Voyage à travers l'histoire du hard. (120 min). 8218372

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison de.... Viviane Forrester [2/5]. Les voix. Kathleen Ferrier [2/5]. Œuvres de Mahler, Monteverdi, Mozart.
20.30 Archipel médecine. De la qualité à l'accréditation : les hôpitaux en toute transparence. Débat enregistré à la Cité des sciences de La Villette. Avec Jean-Michel Gérard.
21.32 J'y suis pour rien ou l'identité des Beurs. Rediffusion de Grand Angle du 19/10/96.
22.40 Les Nuits magnétiques. *Shakespeare à la Havane.*
0.05 Du jour au lendemain. Michel Butor (Gyroscope) (*Curriculum vitae*). 0.48 Musique. Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La vie oblique. Jacques Bordonne ; 1.54 Musique. Intermezzo. Sérénade interrompue ; 2.04 Dramatique. Le rendez-vous de Senlis, d'Anouilh ; 3.55 Le bon plaisir de... Sophie Calle.

France-Musique

20.00 Concert. Portraits de notre temps. Donné le 16 novembre salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Arturo Tamayo. Œuvres de Stravinsky : Quatre études pour orchestre, Donatoni : Portrait pour clavecin et orchestre (commande de Radio-France), Elisabeth Chojnacka, clavecin, Duo pour Bruno : In Cauda III (création française).
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Malcolm Arnold.
23.07 Atout chœur. Festival de musique ancienne d'Utrecht. Extrait de concert donné le 27 août 1995, par le Chœur du patriarcat de Moscou, dir. Anatoli Grindenko. Polyphonies russes des 16e et 17e siècles. Œuvres anonymes.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Castelnuovo-Tedesco, Koshkin. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le violoniste Zino Francescatti. Concerto pour violon n° 1 en ré M op. 6, de Paganini, par l'Orchestre de Philadelphie ; Œuvres de Beethoven, Mozart, Saint-Saëns, Fauré, Ravel.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Vitali, Schubert, Berlioz, Schumann, Mendelssohn. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 14/11/96).
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.40 Résultat du jeu TV 5 : Aujourd'hui Malraux.
22.45 Bouillon de culture. (France 2 du 15/11/96).
23.50 Viva. Glaris... en Amérique.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Le Jump Jet : histoire du Harrier (1/2).
21.25 Aventures en océan Indien.
22.20 C'était hier. [6/13] De Pan-Mun-Jom à Diên Biên Phu.
23.25 Les Offrandes d'Alfred Manessier.
0.15 Les 4 Saisons du berger (65 min).

Paris Première

21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Le Feu follet ■ ■ ■ Film de Louis Malle (1963, 115 min). 58294180
1.15 Stars en stock. *James Dean (60 min).*

France Supervision

20.30 Le Chanteur de Mexico. Film de Richard Pottier (1956, 105 min). 76824258
22.15 Chimère. Mise en scène de Barrabas.
23.05 Don Sergio... l'homme qui a réinventé l'automobile.
23.30 Les Bergers du ciel.
23.55 La Nuit du folk d'Irlande (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 L'Ange exterminateur (El Angel Exterminador) ■ ■ ■ Film de Luis Buñuel (1962, N., v.o., 90 min). 8198364
22.00 Tumultes ■ ■ Film de Robert Siodmak (1931, N., 95 min). 5404797
23.35 Jeunes Mariés ■ Film de Gilles Grangier (1953, N., 90 min). 1265762

Ciné Cinémas

20.30 La Luna ■ ■ ■ Film de Bernardo Bertolucci (1979, 140 min). 16406345
22.50 Sailor et Lula ■ ■ *Film de David Lynch (1990, v.o., 120 min).* 99629722
0.50 Le Combat de ma mère ■ Film de Tony Bill (1993, 105 min). 11658198

Série Club

20.20 Flipper le dauphin.
20.45 Les Champions. La cage dorée.
21.40 et 0.40 Nick, chasseur de têtes. Au revoir et merci.
22.30 Sherlock Holmes. La prophétie fatale.
23.00 Toutes griffes dehors.
23.50 Quincy. Un patient est un patient.
1.30 ▶ Thérèse Humbert (60 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui cassait les radiateurs.
21.25 Le Fugitif. La voix du sang.
22.15 Chronique de la route.
22.25 Cambouis.
23.20 V.R.5.
0.05 Earth 2. Les exclus.
0.50 Mister Gun. Compte à rebours.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP). 1er jour du tournoi en simple de Hanovre (Allemagne) (240 min). 48562364
18.00 Motors.
19.00 Tennis. Les temps forts.
19.30 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP) de Hanovre (Allemagne) (90 min). 781513
21.00 Boxe. En direct de Chenove, près de Dijon (120 min). 709834
23.00 Football. Coupe de l'UEFA : 3e tour matchs aller (55 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.05 Fortune carrée. Film de Bernard Borderie (1955, 115 min), avec Pedro Armendariz. *Aventures.* 0.35 Le petit prof. Film de Carlo Rim (1958, 85 min), avec Darry Cowl. *Comédie.*

TMC

20.35 Les tortues Ninja 3. Film de Stuart Gillard (1992, 95 min), avec Elias Koteas. *Comédie.*

TSR

20.35 L'Opération corned beef. Film de Jean-Marie Poiré (1990, 110 min), avec Christian Clavier. *Comédie.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Une trouille bleue sur Canal J

« Fais-moi peur » met en scène les histoires terrifiantes que des adolescents se racontent à la veillée, autour d'un feu de bois. Frissons et cauchemars garantis

IL FAIT nuit noire. Au loin, on entend un cliquetis de chaînes. Des volets grincent, une chouette hulule longuement, lugubrement... Soudain, une main craque une allumette.

L'inscription *« Fais-moi peur »* apparaît sur l'écran. Le ton est donné : pendant trente minutes, le feuilleton, diffusé chaque semaine sur Canal J, va tout mettre en œuvre pour donner la chair de poule au téléspectateur. Prévoyante, la chaîne a choisi l'humour pour avertir son jeune public. Un cartouche de présentation portant l'avertissement *« chocottes »* précède chaque épisode.

Usant du procédé « fiction dans la fiction », « Fais-moi peur » met en scène des histoires effrayantes imaginées par un groupe de jeunes autour d'un feu de bois, à la veillée. Vampires, revenants, sorcières, diables, serpents : la série exploite, avec une redoutable efficacité, le profond filon des peurs enfantines.



LE RÔLE DE L'ADULTE

Ainsi, *Le Potage dangereux*, qui raconte l'histoire d'un cuisinier aux allures de Barbe-Bleue qui a transformé son cellier en salle de torture. La soupe qu'il cuisine dans des marmites bouillonnantes contient un élixir diabolique qui condamne celui qui la goûte à vivre « pour de vrai » ses plus effroyables cauchemars. Une jeune fille, que l'idée de manipuler une lame de couteau répugne, doit ainsi subir le supplice de la hache : attachée à un fauteuil, sa tête est maintenue en arrière, tandis qu'une lame va et vient dans un angoissant balancement au-dessus de son cou... Dans *L'Histoire des démons de la mer*, un autre épisode diffusé prochainement, des enfants de dix-douze ans sont harcelés par un terrifiant bataillon de fantômes de naufragés, bien décidés à récupérer leur trésor, pillé au siècle dernier sur l'épave de leur bateau. Les corps des revenants sont verts et visqueux, leurs yeux globuleux, leurs mains crochues...

Les effets spéciaux – bien réalisés – sont angoissants à souhait. La musique, inquiétante et digne des meilleurs films à suspense, suit le tempo des battements du cœur. Le frisson est garanti. Le cauchemar aussi.

« Les enfants savent faire la part entre le réel et l'imaginaire », tempère Alain Braconnier, médecin psychanalyste, rappelant que Blanche-Neige et la méchante reine hantent depuis belle lurette l'imaginaire des petits. *« Avec la télévision, il faut simplement prendre garde à ce qu'il n'y ait pas confusion entre réalité et fiction. C'est le rôle de l'adulte, si le procédé de narration ne le souligne pas suffisamment. »*

« Nous avons choisi de programmer "Fais-moi peur" à 20 h 30 pour éviter que les tout-petits ne se trouvent, à ce moment-là, devant le petit écran », précise Eve Baron, directrice des programmes de la chaîne, qui refuse de ranger « Fais moi peur » dans la catégorie des films d'épouvante.

On note néanmoins que, rediffusée deux fois, le dimanche à 17 h 30 et le mercredi vers 10 heures, la série peut être vue par de jeunes enfants, pour qui Canal J, en laquelle les parents ont une totale confiance, fait office de baby-sitter !

La chaîne souligne qu'une sélection a été opérée parmi les épisodes, afin d'écarter *« les plus impressionnants »*. Elle rappelle, en outre, que « Fais moi peur » est coproduit par Cinar – une maison de production canadienne de référence dans la programmation jeunesse de qualité – et Nickelodéon – télévision américaine pour les enfants, leader sur le câble. *« Faire de la télé pour les enfants, c'est à la fois cajoler les plus petits et aider les plus grands à grandir »*, explique Eve Baron.

A partir du 4 décembre, France 3 diffusera elle aussi la série, chaque mercredi à 11 h 20. En zappant d'une chaîne à l'autre, les jeunes téléspectateurs auront, dès lors, le choix pour jouer à se faire peur. Trouille bleue garantie !

Sylvie Kerviel

★ « Fais-moi peur », Canal J, le mardi à 20 h 30, rediffusion le mercredi à 9 h 55 et le dimanche à 17 h 35.

Violence *par Agathe Logeart*

QUAND ON A un nouveau jouet, c'est assez humain, on a envie de jouer avec. On a connu ça avec le cheval à bascule, le sac de billes, ou le pistolet pour jouer aux cow-boys et aux Indiens. Ca ne s'arrange pas en grandissant, même si les jouets changent de nature. C'est maintenant, tout de suite, que, sitôt déballé, il faut essayer. Aussi, avouons-le, est-ce avec une certaine excitation que l'on attendait ici l'apparition sur l'écran des signaux qui doivent mettre en garde les usagers contre la violence des programmes qu'on leur sert. Après avoir vu la puce anti-violence nous passer sous le nez, cet ersatz paraissait bien un peu pâlichon, mais on était prêt à s'en contenter. D'avance, on se faisait un plaisir à l'idée saugrenue de comparer sa propre échelle de Richter des débordements sanguinaires à celle des doctes personnes qui choisissent les programmes et sont dans le même temps chargées de nous dissuader de les consommer aveuglément.

France 2, dans son journal de vingt heures, consacra un sujet de plus à ce nouveau gadget. On nous rappela pour la énième fois la palette des signes cabalistiques finalement retenus. Rond vert, triangle orange, carré rouge : il avait dû falloir user un sacré stock de matière grise pour parvenir à se mettre d'accord sur ce code de la route télévisé destiné à éviter les carambolages entre les *« jeunes sensibilités »* et les images trop crues qui figurent à l'ordinaire des menus. On ne doute pas que les discussions furent endiablées : certains ont peut-être penché pour des triangles bleus, des ronds roses ou des triangles violets. Ou pourquoi pas de petites girafes, ou des poissons, ou des montgolfières... C'est à perte de vue qu'un débat d'une telle nature peut se dérouler si l'on n'y met fin. On peut même imaginer qu'il se soit trouvé des individus qui se soient tout bonnement interrogés sur la nécessité même de diffuser des programmes crapoteux, plutôt que de les passer en se bouchant ainsi explicitement le nez devant eux. Mais, au bout du compte, on se mit d'accord.

Depuis, nous expliqua-t-on, les responsables de France 2 (mais ce doit être la même chose ailleurs) visionnent les programmes et décident ou non de l'agrémenter d'un signe de mise en garde. Ainsi, cette scène extraite d'un feuilleton et qui montre ce type noir, allongé par terre, inconscient, qui se fait docilement percer la tête avec une chignole électrique, hein, franchement, qu'en pensent-ils ces trois sages qui se la repassent au magnétoscope avant de la laisser vivre sa petite vie de scène barbare ? On aurait parié pour le rond vert : et, bingo, c'était gagné ! Ayant tout compris, on entreprit alors de poursuivre le jeu en grandeur réelle, à l'affût des scènes choquantes pour nos âmes sensibles. Hélas, ce fut peine perdue : la violence jouait l'Arlésienne et nous avait fait faux bond... C'est en vain qu'on guetta du sang, du sexe et leur estampille : effrayés par tant de battage, en ce soir d'inauguration, miraculeusement, ils avaient fui l'écran.

MERCREDI 20 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top model. Série. F-X.
15.35 Super Club Dorothée. Les années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99 ; Le grand Jeu des super chansons de Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Mise au vert.
18.10 Le Rebelle. Série. Cas de force majeure.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
En direct d'Amsterdam. Ajax d'Amsterdam - A.J. d'Auxerre, 5e journée de la Ligue des Champions ; 21.15, Mi-temps et Météo ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres (225 min). 28519643

0.05

USHUAÏA
Magazine présenté par Nicolas Hulot. La face cachée de la Doux de Coly (Périgord). Vecteur vitesse, de Dominique Pipat ; Les peaux de bois de Silver Springs, de Gil Kebaïli ; L'enfant des neiges, d'Alain Rastoin (60 min). 4098860
1.05 et 1.40, 2.40, 3.45, 4.25 TF 1 nuit.
1.15 Cas de divorce. Série. Vignon contre Vignon. 1.50 et 3.55, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. 2.50 Histoire des inventions. Documentaire. Inventer le monde (rediff.). 4.35 Musique. Concert (30 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série. Explosion dans l'ombre.
16.00 Tiercé. A Vincennes.
16.10 et 5.10 La Chance aux chansons. [3/3] Les années tango.
17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Sauvés par le gong. Série. Le cadeau de Noël.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel. Invités : Michèle Laroque, Pierre Palmade.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LE BÉBÉ D'ELSA
Téléfilm de Michaël Perrotta, avec Corinne Touzet, Tiffanie Doucet (105 min). 8873759
A quatorze ans, Elsa se retrouve enceinte après un amour de passage. Elle décide, en secret, d'assumer ce bébé à venir...

22.40

ÇA SE DISCUTE
Quel avenir pour ces mères adolescentes ? (100 min). 4478285
0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.45 ▶ Journal de voyage avec André Malraux à la recherche des arts du monde entier. [7/13] L'Intemporel, Manet ou la naissance de l'art moderne ; [8/13] Dialogue imaginaire avec Picasso, la tête d'obsidienne ; [9/13] Promenades imaginaires en Afrique et en Océanie (185 min). 91158083
3.55 24 heures d'info. 4.05 Météo. 4.10 Connaître l'islam. 4.35 Le Jour du Seigneur (rediff., 35 min).

France 3

12.10 Le 12/13 de l'information. 12.20 et 12.55, Télévision régionale. 12.35, Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Minikeums.
14.30 Y'a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Chronique de la télévision*, dirigé par Raymond Marcillac.
18.55 Le 19/20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Pour en finir avec le travail des enfants. Invités : Aïsha Bah Diallo, Carlos Bauverd, Ahmed Abdallah, Marie-France Botte, docteur François Remy, Jacques Julliard (110 min). 426440
22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Léopold Sedar Senghor (50 min). 4950049
Portrait de l'homme d'Etat et poète sénégalais qui vient de fêter ses quatre-vingt-dix ans. (Le Monde *du 9 octobre.*)
0.05 Libre court. Court métrage. Le temps des cerises. (20 min). 714880
0.25 Les Quatre Dromadaires. L'oeil de la mer (50 min). 8531599
1.35 Capitaine Furillo. Série. Les bleus. 2.05 Musique graffiti. Magazine. Andante Spianato, Grande Polonaise de Frédéric Chopin (25 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5. Un état des lieux sur les droits de l'enfant dans le monde (rediff.). 12.30 Va savoir. Le fou du village (rediff.). 12.55 Attention santé. La cigarette expliquée aux enfants. 13.00 Antarctica : les découvreurs. 13.30 Passe-partout. L'Homme et la Nature. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Lionel Richie (rediff.). 15.00 Antilopes du Soudan. 16.00 Le Signe des quatre. Dans la collection Les grands détectives. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Le Temps des livres. 18.30 Le Monde des animaux. Les Galapagos, laboratoire vivant.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [47/52] Jesse James.
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Les Oiseaux du soleil. Documentaire de Paul Reddish (30 min). 2117
Le colibri, la plus petite créature à sang chaud.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LE LIEU, LE TEMPS, LA MORT
Documentaire de Peter Voigt et Christian Lehmann (1994, 45 min). 510827
Alt-Rehse, charmant petit village de l'ex-RDA... c'est ici pourtant que les médecins nazis apprenaient les théories raciales sous la houlette de Martin Bormann.

21.30

MUSICA : L'HOMME ALLUMETTE GYÖRGY KURTÁG
Documentaire de Judit Kele (55 min). 85440
Grand Prix du meilleur documentaire musical de création de la Socem 1996.
22.25 Exercices. Documentaire (30 min). 537285
Cinq œuvres de Kurtág.
22.55 Les Fusils ■ ■ Film de Ruy Guerra, avec Atila Iorio, Nelson Xavier (1963, v.o., 80 min). 9469933
0.15 Bronco Apache ■ ■ Film de Robert Aldrich (1954, N., v.o., rediff., 85 min). 9153885
1.40 Music Planet : Blue Note : a History of Modern jazz. [2/2] (rediff., 65 min). 4247285

M 6

12.20 Les Routes du paradis. Série. C'est notre père.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.40 Hit dance. Magazine.
17.10 et 2.15 Faites comme chez vous. Invités : Mlle Agnès, Peter Kitsch.
18.00 Les Anges du bonheur. Série. Le héros.
19.00 Surfers détectives. Série. Cavalier seul.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq, en direct du Pavillon Baltard. Invités : Pascal Obispo, Khaled, Les 3 T, Paco Rabanne, Pascal Légitimus (130 min). 90830933

23.00

L'HOMME TRAQUÉ
Téléfilm de Peter Markle (100 min). 9256846
Un dealer abat froidement un agent fédéral qui travaillait sous couverture. Il est recherché par toutes les polices. Sa tête est également mise à prix par la mafia locale perturbée par les descentes policières. Un rôle inattendu pour le Tony de Madame est servie.
0.40 Secrets de femmes. Magazine.
1.15 Best of pop-rock. 3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Et le ciel t'aidera. Documentaire. 4.20 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.45 Fréquenstar. Magazine. Invité : Jean-Marie Bigard (rediff.). 5.20 Backstage : Jean-Louis Aubert. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.40 A l'arraché. Court métrage (25 min). 803594
14.05 L'Œil du cyclone. L'amour contre le travail.
14.30 La Conquête de l'Ouest. Documentaire. La fin de la résistance Sioux (50 min). 7704681
15.20 Football américain. Championnat de la NFL.
16.10 Volley-ball. En différé. France-Turquie.
17.55 Flash Gordon.
▶ En clair juqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Albert Dupontel, Hélène Vincent ; Fun Lovin' Criminals.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

AU PETIT MARGUERY ■
Film de Laurent Bénégui, avec S. Audran (1995, 90 min). 59469
22.30 Flash d'information.
22.35 Doc. Albert Dupontel vu par Moustic et Delépine.
22.50 Désiré. Court métrage d'Albert Dupontel.

23.10

CYCLO ■
Film de Tran Anh Hung (1995, v.o., 123 min). 5213469
Un jeune homme travaille comme cyclo-pousse dans les rues d'Ho Chi Minh-ville. On lui vole le véhicule. Pour le rembourser à sa patronne, il doit se joindre à une bande de malfrats qu'elle dirige.
1.15 Le crime ne paie pas ■ ■ Film de Gérard Oury (1961, N., 153 min). 29604880
Un architecte qui vient de se disputer avec sa femme se rend dans un cinéma où l'on joue Le crime ne paie pas.

Radio

France-Culture

20.30 Antipodes. La foi. Avec Raphaël Constant (La Vierge du grand retour), Marie-Claire Blais (Soifs).
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada [2]. Les daguerréotypes.
22.40 Les Nuits magnétiques. Mikhaïl Kobakhidze, l'étrange cas de monsieur K.
0.05 Du jour au lendemain. Michel Seuphor (Un siècle de libertés). 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Rencontres imaginaires. Entrevues réelles. Sainte-Hélène 1820 ; 1.59 Les Iles-de-France. A Montreuil, un studio de cinéma : Albatros ou l'Ecole russe ; 2.56 Lectures. Raymond Queneau par Raymond Queneau ; 3.19 Entretiens avec Henri Bosco ; 6.16 Un livre, des voix. Cesare Pavese (Lettres 1924-1950).

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct de Notre-Dame-du-Travail, par le Chœur de Radio-France, dir. Vladislav Tchernouchenko. Œuvres de Chvedov, Sviridov.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tavener, Ascione.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de George Gershwin et Ira Gershwin. Lady be good ! ; Livret de Guy Bolton et Fred Thompson (version originale, extraits, enregistrée à Londres en 1926), avec Fred Astaire, Adele Astaire, William Kent, Georges Vollaire. George Gershwin (piano), par l'Orchestre de l'Empire Theatre, dir. Eric Stern.
0.00 Jazz vivant. Festival de Juan-les-Pins, avec le quartette de Vincent Artaud (contrebasse), Pierrick Pedron, Boris Blanchet, Laurent Robin. Le quartette de Debora Seffer (violon), Thierry Maillard, Marc Davidovits, Jean My-Truong. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Un bal masqué, de Verdi : Margaret Price (Amélia), Luciano Pavarotti (Riccardo), Renato Bruson (Renato), Christa Ludwig (Ulrica), Kathleen Battle (Oscar). Chœurs de l'Opéra de Londres. Chœurs du Royal College Music Junior Department. National Philharmonic Orchestra. Dir. Georg Solti.
22.15 Les Soirées... (Suite). Œuvres d'Uttini, Haeffner, Naumann, Kraus. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Jérôme Savary. Hongrie : le train des pionniers. France : le village des Jumeaux. USA : la ville flottante de Sausalito (France 3 du 15/11/96).
21.00 Faits divers. Les naufragés du Jan Van Gent (RTBF du 6/11/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal. (France 2).
22.35 Bons baisers d'Amérique.
23.30 Pulsations. Neurochirurgie (RTBF du 24/10/95).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Festin à Jérusalem.
21.30 Kif-kif.
21.55 Le Jump Jet : histoire du Harrier [1/2].
22.45 Aventures en océan Indien.
23.40 C'était hier. [6/13] De Pan-Mun-Jom à Diên Biên Phu.

Paris Première

20.00 et 23.30 20 h Paris Première. Invité : Gérard Jugnot.
21.00 Paris modes. Invité : Christian Lacroix.
21.55 et 2.00 Le J.T.S. Rencontre avec Claude Nuridsany et Marie Perennou pour *Microcosmos, le peuple de l'herbe.*
22.25 Jango Edwards. Holey Moley, enregistré à La Cigale à Paris en 1991.

France Supervision

20.25 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs. ASVEL-Panathinaïkos (Grèce) (100 min). 78595198
22.05 Festival : les Inrockuptibles.
22.55 Les Nuits magiques du Festival interceltique de Lorient.

Ciné Cinéfil

20.30 The Mighty Barnum ■ Film de Walter Lang (1934, N., v.o., 85 min). 81580399
21.55 La Femme spectacle ■ Film de Claude Lelouch (1963, N., 90 min). 6843440
23.25 La Porte du diable ■ ■ Film d'Anthony Mann (1950, N., v.o., 90 min). 9164533

Ciné Cinémas

20.30 L'Extrême Limite. Film de James B. Harris (1993, 90 min). 8094594
22.00 Tandem ■ ■ Film de Patrice Leconte (1987, 90 min). 6209933
23.30 Le Cinéma des effets spéciaux. Caméra en action.

Série Club

20.45 Flash. Alpha.
21.40 et 0.45 Nick, chasseur de têtes. Le labyrinthe d'enfer.
22.30 Sherlock Holmes. Pudding de Noël.
23.00 Les Champions.
23.50 Quincy. L'ultime cadeau.

Canal Jimmy

20.30 V.R.5. Les visages d'Alex.
21.15 Quatre en un.
21.45 Mister Gun. Compte à rebours.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le monde de Georges.
22.45 Friends.
23.10 Fawlty Towers.
23.45 The New Statesman. Californie, me voilà.

Eurosport

19.30 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP) de Hanovre (Allemagne) (90 min). 666204
21.00 Patinage artistique. Le Skate America.
23.00 Aérobic - Fitness. Le Grand Prix d'Europe 1996 à Turin (Italie).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

23.30 Catherine et compagnie. Film de Michel Boisrond (1975, 105 min). *Comédie dramatique.*
1.30 Fortune carrée. Film de Bernard Borderie (1955, 110 min). *Aventures.*

TMC

22.30 Film paradisio : L'armoire volante. Film de Carlo Rim (1948, 95 min). *Comédie.*

TSR

20.05 On ne vit que deux fois. Film de Lewis Gilbert (1967, 120 min), avec Sean Connery. *Espionnage.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Robert contre Robert

par Pierre Georges

LA PESTE soit du fax ! A peine avez-vous écrit une erreur qu'elle revient en écho, des entrailles fumantes de la machine. Ainsi hier à propos du mot *niquer*. Faisant foi à notre Petit Robert qui s'use même si l'on s'en sert, nous avions écrit que le mot n'y figurait pas. Ce qui était parfaitement exact. On ne pouvait supposer, vu l'état extérieur de l'ouvrage, bien propre sur lui, astiqué, bichonné, qu'il était d'un modèle dépassé. Un Petit Robert modèle 1992 comme neuf et pourtant déjà condamné à prompte réforme par les fourriers de la langue.

Car, tapie au fond de l'appartement 81 d'une résidence de Drancy, une araignée veillait. Comment cela, pas au Petit Robert, le verbe *niquer* ? Mais si, mais si, affirme ce lecteur, qui eut la cruauté de ne pas croire le chroniqueur sur écrit. Et de citer abondamment l'édition 1994 de l'ouvrage : « Niquer, *verbe transitif, 1re conjugaison – 1890 ; d'un mot arabe. Argot. Posséder sexuellement (voir* baiser*). Nique ta mère ! insulte chez les beurs... etc.* ».

Il avait raison. Et nous avions tort, consommant de la langue comme du yaourt, au-delà de la date limite de fraîcheur. La preuve ? Cette humiliation suprême pour montrer que le chroniqueur fut « niqué ». La maison Le Robert, bois, charbons et mots, affréta sur l'heure un coursier qui, bravant frimas, embouteillages et forces de l'ordre, s'en vint porter un paquet-cadeau à l'ignare sévissant rue Claude-Bernard.

Il n'y avait pas de faveur rose autour du paquet. Mais l'intention y était. A l'intérieur un Petit Robert frais, du jour, et cet envoi moqueur de Laurie Fabry, directrice de la communication : *« Que le grand cric me croque ! Je n'ose pas dire que le grand nique me noque, si le verbe niquer n'est pas dans le Petit Robert de la langue française. Il y est entré glorieusement dans l'édition 1993 entièrement refondue et réécrite, et nous avons dans la maison un faible pour ce mot lubrique et poétique.. »* A tout pécheur, miséricorde. Et dictionnaire. Ce serait presque une invite à commettre des bourdes tous les jours pour meubler la bibliothèque. Robert contre Robert, le duel, en tout cas, fut plaisant, sinon sanglant.

Autre fax, autre duel justement. Me Antoine-François Donsimoni, originaire de Calvi, président de la Confédération syndicale des huissiers de justice, a tenu à faire connaître aux populations les suites de l'affaire d'honneur qui l'oppose à Jean-Edern Hallier.

Huissier et corse – ce qui n'est probablement pas une sinécure –, Me Donsimoni s'estime gravement offensé par l'écrivain qui, dans son livre *Les Puissances du mal*, l'accuse d'avoir *« été chargé de son élimination physique »*. L'outragé donc a envoyé ses témoins, quatre personnes de la meilleure qualité, au domicile de l'accusateur. A charge pour ces témoins de signifier *« audit Jean-Edern Hallier qu'il* [l'ami offensé] *était résolu à le provoquer en duel dans les conditions régies par le code de l'honneur, à défaut de s'excuser et de rétracter ses propos »*.

Ce que firent les témoins. Avant, quelques péripéties plus loin, de cosigner un constat de carence en bonne et due forme. En conséquence de quoi et devant ce refus d'aller en découdre sur le pré, Me Donsimoni s'autorise désormais à considérer Jean-Edern Hallier comme *« forclos du code de l'honneur »*. Et donc susceptible d'être insulté à merci.

L'incendie de six camions dans le tunnel sous la Manche a fait huit blessés

Le trafic devrait être rouvert aux TGV Eurostar dans l'après-midi de mardi

UN INCENDIE s'est déclaré dans le tunnel sous la Manche vers 21 h45 lundi 18 novembre à bord d'une navette transportant 29 camions et leurs 31 passagers plus 3 membres d'équipage. C'est un camion transportant du polystyrène qui a pris feu dans alors que la navette reliait Calais à Folkestone dans le tunnel sud. Les passagers ont été intoxiqués par les fumées dégagées par l'incendie. Six d'entre eux ont été évacués sur l'hôpital de Calais, tandis que deux personnes, dont le chef de train, ont été transportés par hélicoptère sur l'hôpital de Lille pour y être placés en caisson de réoxygénation. *« Leur vie n'est pas en danger »*, a indiqué à l'agence Reuter le sous-préfet de Calais, Jean Pascal Cogez. *« Les 26 autres chauffeurs ont été placés sous surveillance médicale pendant quelques heures à l'hôpital de Boulogne »*, indique Eurotunnel.

Selon Eurotunnel, les secours se sont retrouvés sur place dès 22h04 et les passagers avaient tous rejoint le tunnel de service à 22 h25. Ce tunnel, dans lequel il est possible de pénétrer tous les 300 mètres, permet l'entretien de l'ouvrage et l'accès des véhicules de secours. Les blessés ont été évacués par le tunnel de service, tandis que les autres passagers sont montés à bord d'une navette de tourisme en provenance de Folkestone, qui circulait dans le tunnel nord. *« A 23h18, tous les passagers étaient sur le terminal de Coquelles, près de Calais »*, explique la diretcion d'Eurotunnel.

Le véhicule qui a pris feu se trouvait en fin de convoi. Le sinistre s'est propagé au autres véhicules se trouvant en queue de convois. *« Le feu a détruit au moins six camions et endommagé la locomotive arrière »*, indique-t-on chez Eurotunnel. Pendant le trajet, les chauffeurs de poids lourds se trouvent à l'avant du train, ce qui pourrait expliquer que le feu ait couvé longtemps avant d'être découvert. Il n'existe pas non plus de système automatique d'extinction d'incendie dans les navettes poids lourds, alors que c'est la cas dans les navettes pour touristes. *« Nous ne connaissons pas les causes exactes de l'incendie. Nous sommes dans une situation où une enquête judiciaire sera ouverte, le Parquet de Boulogne-sur-Mer a été informé, et indépendamment une enquête administrative sera menée par la commission intergouvernementale »*, a expliqué le sous-préfet.

PLUSIEURS JOURS DE TRAVAUX

L'accès au sinistre a été difficile pour les pompiers et le feu n'a été définitivement éteint qu'en début de matinée. Le trafic était totalement interrompu sous le tunnel entre la France et l'Angleterre. *« Nous pensons rouvrir cet après-midi. Nous ne laisserons vraisemblablement passer que les TGV Eurostar en début d'après-midi et nous espérons réouvrir le trafic aux navettes poids lourds dans la soirée »*, indique la société.

Le feu a vraisemblablement atteint les systèmes électriques et le catenaire du tunnel sous la Manche. *« Les travaux de réparation dureront plusieurs jours, voire plusieurs semaines »*, prévoit déjà la société. Le trafic devrait cependant pouvoir continuer sur un tunnel. Les convois pourraient emprunter les chambres de croisement, qui permettent de passer du tunnel nord au tunnel sud. *« Nous avons une assurance perte d'exploitation »*, précise enfin la société, qui est encore dans l'incapacité de chiffrer le préjudice financier subi. A Londres, l'action a ouvert en baisse de 4 %. A Paris, elle perdait 3,2 % à 7,55 francs.

Pour sa part, la SNCF a annoncé qu'elle assurerait l'acheminement des voyageurs Eurostar en dépit de la fermeture provisoire de la ligne. Les premiers TGV sont en cours d'acheminement vers Calais, d'où les passagers gagneront l'Angleterre par voie maritime. Pour les départs en milieu de matinée, la SNCF indique avoir réservé 230 places sur un vol à destination de Londres au départ de l'aéroport de Roissy. La compagnie ferroviaire invitait les voyageurs à se présenter au terminal Eurostar gare du Nord à Paris.

Arnaud Leparmentier

M. Bayrou et M. de Peretti effectuent une visite en Guyane

LE MINISTRE de l'éducation nationale, François Bayrou, et le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, sont arrivés mardi 19 novembre à l'aube en Guyane. Ils y resteront *« le temps qu'il faudra »*, indique-t-on dans leur entourage, pour rencontrer élèves, parents, enseignants, élus. Ce départ précipité a été décidé dans la soirée de lundi. Leur voyage devrait déboucher sur une *« remise à plat »* des structures administratives locales de l'éducation nationale. Lundi, M. de Peretti s'était élevé contre toute idée de *« passivité »* du gouvernement (*Le Monde* du 19 novembre) en lançant : *« Nous répondrons de la manière la plus parfaite aux revendications des étudiants. »*

Dans « Le Monde diplomatique » de novembre

LE MONDE DIPLOMATIQUE de novembre propose notamment quatre dossiers : Ces colonnes vacillantes du Proche-Orient (avec des articles d'Alain Gresh, Geoffrey Aronson, Jan De Jong et Dominique Vidal) ; Elections américaines : des jeux sans enjeux (Serge Halimi, Yves Eudes) ; Le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes (Karen Lehman, Odile Jankowiak) ; Médias : l'indépendance en question (Ignacio Ramonet, Philippe Decamps).

Egalement au sommaire : La Cour internationale de justice entre droit et politique ; Pourquoi Washington veut écarter M. Boutros-Ghali ; Islande, un pays fier de son identité ; Passage en force pour la monnaie unique ; Amers lendemains d'élections en Bosnie ; Stabilisation politique en Europe centrale ; Berlin, métropole culturelle retrouvée ; Des femmes iraniennes contre le clergé ; En Afghanistan, la charia plus le gazoduc ; Le veto nucléaire indien ; Vers la réintégration des Touaregs au Mali ; Fin de l'exception ghanéenne ; La société brésilienne est-elle raciste ? ; La sainteté médiatique de Mère Teresa ; L'invisible « colonisation » des signes japonais ; *Wired*, ou les prêtres branchés d'Internet....

★ En vente chez votre marchand de journaux, 22 F.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le *mardi 19 novembre, à 10 h 15 (Paris)*

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

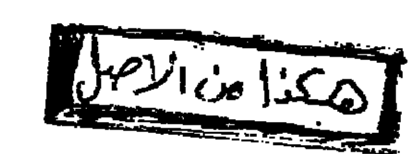
Tokyo Nikkei	20796,40	– 0,64	+ 5,47
Honk Kong index	13042,80	+ 1,19	+ 30,45

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 18/11	Var. en % 15/11	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2228,81	– 0,51	+ 19,06
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	1840,85	—	+ 20,33
Milan MIB 30	1104	—	+ 18,58
Francfort Dax 30	2782,21	– 0,49	+ 23,44
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	1527,37	—	+ 4,78
Madrid Ibex 35	389,72	—	+ 21,76
Amsterdam CBS	412,50	—	+ 28,30

Tirage du *Monde* daté mardi 19 novembre 1996 : 574 343 exemplaires 3





Le Monde EMPLOI



DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 27 NOVEMBRE
Les travailleurs isolés

MERCREDI 20 NOVEMBRE 1996

INITIATIVES



Le rapport de Virville relance l'idée de la réforme de la formation professionnelle. Avec la place du diplôme pour enjeu

Reconnaître les compétences professionnelles

En annonçant, à son tour, une réforme de la formation professionnelle, Jacques Barrot paraît reprendre les habitudes de trois de ses prédécesseurs immédiats, Michel Giraud, Martine Aubry et Jean-Pierre Soisson. Mais, à leur différence, le ministre du travail et des affaires sociales s'appuie sur un rapport, rédigé par Michel de Virville, secrétaire général de Renault et ancien directeur du cabinet ministériel du maire d'Auxerre, dont il s'est inspiré pour ouvrir le chantier avec un discours prononcé, le 1er octobre, lors des Entretiens Condorcet. Ce qui laisse espérer que le texte ne connaîtra pas la destinée funeste du rapport Fauroux sur l'éducation nationale, qu'il prolonge pourtant.

Les enjeux de la réforme se précisent : ils portent sur des points essentiels, susceptibles de provoquer débats et confrontations. Les organisations syndicales, patronales ou enseignantes ne s'y sont pas trompées ; elles ont accueilli diversement les propositions de Michel de Virville et, pour certaines d'entre elles, commençent à voir des sujets de discorde derrière des logiques par ailleurs fondées.

La référence prometteuse à la formation tout au long de la vie, qui était justement le thème de l'année retenu par la Commission européenne, pourrait recouvrir des visées plus prosaïques. Citant Condorcet, Jacques Barrot y trouve le moyen de corriger une tendance française à trop privilégier la formation initiale. Il parle à ce sujet de la *« dérive d'une insatiable soif d'études »* qui aboutit à ce que 47 % des moins de 21 ans soient toujours scolarisés, pour se prémunir d'un chômage qui frappe un quart des jeunes actifs. Il semble même y voir une forme de défiance dans l'avenir. Si la place de l'entreprise dans le processus doit être reconnue, au nom d'un rééquilibrage en faveur de l'alternance d'ailleurs revendiqué par le patronat, encore faut-il savoir dans quel cadre se développeront les futures pratiques. Avec le CNPF, le ministre du travail laisse entendre que toute acquisition de compétences en milieu de travail doit être profitable aux deux parties – le salarié et l'employeur –, et qu'elle suppose un investissement personnel. L'usage du congé individuel de formation (CIF) en serait modifié, qui renverrait à la nécessité, pour chacun, d'entretenir son employabilité.

Ces intentions louables dans leurs principes, mais contestables si elles conduisent à organiser seulement l'adaptation au poste ou aux nouvelles technologies, mettent en évidence d'autres ruptures, elles aussi conflictuelles et sensibles, qui opposent le monde du travail à celui de l'éducation nationale. Ainsi en est-il, par exemple, de l'idée d'une validation des acquis, longtemps réclamée et jamais vraiment réalisée, et pour laquelle Michel de Virville préconise l'ambitieuse création d'un référentiel national dont de nombreux experts craignent qu'il ne donne naissance à une usine à gaz.

Le thème est pourtant central. Alors que la bataille fait rage sur le contenu des mots, il faut définir comment il est possible de reconnaître des capacités, des compétences ou une professionnalité qui ne s'expriment pas qu'en termes de qualification et, surtout, ne s'acquièrent pas comme les autres savoirs. Les situations de travail ont tellement évolué qu'elles exigent des qualités différentes, pas exclusivement théoriques, tandis que les environnements professionnels produisent des connaissances non répertoriées. Réussir à formaliser tout cela devient indispensable, tant pour les entreprises que pour les individus et, *in fine*, pour les syndicats qui négocient les classifications. Mais cette validation des acquis, si elle se dégage de l'arbitraire en utilisant la grille d'un répertoire national, aboutit à relativiser la place du diplôme, jusqu'ici primordiale, et valeur incontestée dans le système français. On imagine le trouble que provoque une telle hypothèse dans le milieu enseignant et jusqu'aux plus hauts niveaux de l'institution, traumatisée par ce qu'elle s'imagine être une remise en cause de sa fonction.

La façon dont le projet a été amorcé, tant par le ministre du travail que par le rapport de Virville, ajoute des ambiguïtés à un dossier par nature délicat. Lesquelles sont amplifiées par des déclarations patronales qui donnent raison aux opposants ou aux grincheux, le risque étant de réduire l'opération à une mainmise sur la formation professionnelle dans l'intérêt unique de l'entreprise.

D'où des réticences syndicales. Tout en saluant les orientations du rapport, dont ils partagent souvent les prémices, la plupart des syndicats soulignent que le droit individuel, au cœur de la fameuse loi de 1971, pourrait être compromis. Pis, ils estiment que l'effort du salarié pour se former tout au long de la vie, pourrait devenir une obligation détachée des aspirations personnelles. Pour l'heure, Jacques Barrot a garanti que le processus sera élaboré en concertation avec tous les partenaires et devra donner lieu à des négociations, comme cela a toujours été le cas pour la formation professionnelle. Reste à savoir ce qu'il adviendra de cette promesse si les discussions tournent au pugilat . N'est-ce pas ainsi que le rapport Fauroux a été retiré de la circulation alors que, comme le rapport de Michel de Virville, il posait de bonnes questions ?

Alain Lebaube

d o s s i e r

Lire pages II et III

L'élaboration d'un référentiel des qualifications suscite inquiétudes et scepticisme

Conçue comme un vaste répertoire au niveau national, l'idée, séduisante sur le papier, reste techniquement floue. Les spécialistes appellent à la concertation de tous les acteurs

L'une des idées-phares du rapport de Michel de Virville est l'élaboration d'un *« référentiel national des qualifications et des compétences »*, défini comme une *« grille unique de définition et de composition des qualifications »*. Conçu comme un vaste répertoire à l'échelle de la nation, ce référentiel permettrait de valider des acquis obtenus à Lille comme à Marseille, par expérience professionnelle ou par le biais de la formation continue. Cette validation serait reconnue *« à l'égal des titres et des diplômes de la formation initiale »*, précise le rapport. Avant de conclure : *« A cette fin, une organisation nationale devra être mise en place pour constituer progressivement et tenir à jour un référentiel national de compétences par branches et par niveaux. »*

Aussi séduisante soit-elle sur le papier, l'idée a suscité des réactions pour le moins mitigées. La plupart des critiques ont trait au caractère flou du projet tel qu'il est sommairement présenté dans le rapport. *« Comment, concrètement, peut-on construire un tel référentiel ?*, interroge par exemple Vincent Merle, directeur du Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Cereq). *S'agit-il de calquer cette grille sur la réalité de chaque métier ou, au contraire, de privilégier une approche transversale des compétences, ou encore de parvenir à une combinaison des deux ? »* En filigrane, c'est toute la question de la lisibilité du référentiel des qualifications, par les employeurs comme par les salariés, qui se dessine, l'enjeu étant de parvenir à mieux valider les acquis.

Tout en reconnaissant que *« la validation des acquis est depuis longtemps une préoccupation de la Fédération de la formation professionnelle* [FFP] », Jean Wemaere, son président, ne fait pas mystère de la crainte que lui inspirent l'idée d'une grille des qualifications et, in fine, l'intervention de *l'Etat dans ce domaine : « Le danger serait de construire un système de diplômes aussi lourd que celui de l'éducation nationale. »* Déléguée générale de la FFP, qui regroupe 300 sociétés privées, Marie-Christine Soroko constate, pour sa part, que *« le référentiel national ne correspond pas à la tendance actuelle, qui conduit à une atomisation accrue des compétences dans les entreprises et à un développement des spécificités régionales »*. Toute la question porte évidemment sur la composition de *« l'organisation nationale »* (selon la formule retenue dans le rapport), qui sera chargée de *« constituer et tenir à jour »* le fameux référentiel. *« On ne peut pas construire une grille de qualifications sans ouvrir la discussion et parvenir à un accord avec les partenaires sociaux et les branches professionnelles. Sinon, on ne voit pas très bien à quoi pourrait servir ce nouvel instrument »*, constate Vincent Merle. Partisan de la méthode des petits pas, Jean Wemaere fait valoir que les fondations du répertoire doivent être posées au niveau de chaque bassin d'emploi, en associant à la démarche tous les agents économiques locaux : chefs d'entreprise, partenaires sociaux, branches professionnelles, organismes de formation, collectivités locales...

« Il faut travailler branche par branche, en partant des besoins des régions », précise Marie-Christine Soroko. *« La mise en place du référentiel national des qualifications est un chantier gigantesque qu'il faut ouvrir en concertation avec tous les acteurs pour construire un système souple et proche du terrain »*, conclut Jean Wemaere, qui réclame la constitution d'instances de validation tripartites, réunissant les branches professionnelles, les régions et les organismes de formation. Au CNPF, enfin, où l'on préfère l'expression de *« catalogue de compétences »*, Alain Dumont, directeur de l'enseignement et de la formation, plaide pour un niveau de validation interprofessionnel régional. Même s'il ajoute aussitôt qu'*« il faut veiller à assurer, au niveau national, la cohérence de l'ensemble et le respect des règles du jeu »*.

Dans un pays où, pour reprendre l'image de Vincent Merle, *« les diplômes restent la monnaie forte sur le marché du travail, par rapport aux certificats de qualification professionnelle, trop souvent assimilés à une monnaie faible »*, la mise en place d'un référentiel national des qualifications et des compétences se révèle plus que jamais nécessaire. D'accord sur le principe, tous les spécialistes s'accordent sur un point : la mise en place dudit répertoire n'ira pas sans une étroite collaboration entre les pouvoirs publics, les branches professionnelles, les partenaires sociaux et les collectivités locales.

Philippe Baverel

L'obstacle de la suprématie du diplôme

L'idée d'un référentiel national des qualifications se heurte à une spécificité bien française : la suprématie du diplôme. Les chefs d'entreprise ont souvent tendance à faire plus de cas du niveau d'études que du contenu de la formation du candidat. Résultat : le jour venu, si les mentalités n'évoluent pas, l'employeur préférera sans doute le titulaire d'un BTS de secrétariat-bureautique à un candidat dont la maîtrise du traitement de texte et de la comptabilité est attestée par un référentiel – fût-il national. Cet exemple donne une idée de la difficulté – et de la nécessité – qu'il y a à élaborer un répertoire national des qualifications suffisamment crédible pour rivaliser avec les diplômes délivrés par l'éducation nationale.

L'enjeu de la validation de l'expérience professionnelle

Prendre en compte les savoirs est une idée ancienne, mais marquerait un grand tournant

Ouvrir grande la porte à une reconnaissance des savoirs, des comportements et des savoir-faire acquis au sein de la vie professionnelle : cette idée que veut promouvoir Michel de Virville se fraie un chemin depuis plus d'une génération au sein de la société française. Environ depuis le milieu des années 60.

A l'époque, un grave problème commence à se poser : celui des reconversions de masse. Des milliers de mineurs sont concernés. A Montceau-les-Mines, en Bourgogne, à Briey, en Lorraine, à Sallaumines, dans le Nord-Pas-de-Calais, on fait appel à des professeurs de l'enseignement technique pour les préparer à de nouveaux métiers. Sous l'impulsion de Bertrand Schwartz, qui dirige alors le Cuces, centre de promotion sociale de Nancy, ils s'expriment et font prendre conscience de tout ce qu'ils ont acquis à travers leurs activités professionnelles – alors qu'ils n'ont que peu ou pas connu l'école –, des compétences qu'il faut repérer et nommer pour qu'ils puissent s'en prévaloir dans leur recherche d'un nouvel emploi. Pour la même raison, le besoin se fait sentir de leur donner ce qui constitue la reconnaissance officielle du savoir ouvrier : un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

On comprend aussi qu'il faut opérer d'une façon souple, adaptée à leur histoire : c'est ainsi qu'est imaginé le découpage des CAP en unités ayant une certaine autonomie et cohérence. On ne renverra pas les mineurs à l'école en les soumettant au même parcours que les adolescents. On reconnaîtra officiellement qu'ils maîtrisent déjà certains savoirs, et on leur donnera la possibilité d'acquérir les autres, un par un, et à leur rythme. En 1967 apparaissent les premiers CAP par *« unités capitalisables »*.

Reconnaissance des compétences – ce que l'on résume volontiers à l'époque dans la formule *« ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être »* – et validation des acquis professionnels : ces deux éléments centraux du rapport de Virville sont déjà présents.

L'EXPÉRIENCE BOURGUIGNONNE

Même si, avec la loi de 1971 sur la formation professionnelle, la tendance paraît s'inverser, l'idée d'une voie alternative à la qualification par des études couronnées d'un diplôme, continue à circuler au sein de la société. Pour en suivre le fil, il faudrait se plonger dans l'histoire des grandes restructurations industrielles et des efforts de lutte contre le chômage.

En est un exemple ce qu'on appelle parfois *« l'expérience bourguignonne »* de formation professionnelle qui, dans les années 80, a regroupé un surprenant trio de personnalités particulièrement motivées et inventives : l'UDF (à l'époque) Jean-Pierre Soisson, le socialiste Jean-Pierre Worms et un enseignant, lui aussi socialiste, Jean Rossigneux, qui avait été l'un des protagonistes de l'action menée à Montceau-les-Mines.

Un foisonnement d'initiatives avait alors favorisé la prise en compte des compétences à travers un dispositif d'accompagnement mis en place dans chaque bassin d'emploi : bilan professionnel, instauration du portefeuille de compétences, accueil et suivi des personnes concernées, création d'ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'évaluation, la validation des acquis, l'auto-formation etc.

Quand Jean-Pierre Soisson deviendra ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en 1988, il regrettera que Jean Rossigneux ne puisse le rejoindre. En revanche, Michel de Virville, tout comme son plus proche partenaire dans la rédaction du rapport, Jean-Marc Boulanger, ainsi que Bertrand Schwartz entrent au cabinet ministériel.

Le rapport marque un tournant – *« un basculement »*, juge même Jean-Pierre Soisson, qui y voit un moyen de revitaliser une formation professionnelle aujourd'hui impuissante à produire une idée neuve.

PEU DE GRAIN À MOUDRE

Guy Le Boterf, conseil en gestion et développement des compétences, après avoir longtemps dirigé le groupe Quaternaire, organisme de formation, considère lui aussi que l'étape est très importante : *« C'est le passage d'un raisonnement en termes de formation à un raisonnement en termes de compétence »*, passage qui *« va probablement transformer profondément les modes de pensée et d'action »* et qui *« crée de nouveaux enjeux et un nouveau terrain de négociation pour les acteurs concernés : salariés, partenaires sociaux, pouvoirs publics, organismes de formation, experts... »*.

Ce tournant pose également un problème : *« S'il existe un fort consensus pour se placer sur ce nouveau terrain, c'est dans l'ambiguïté car personne n'est d'accord sur le sens précis du terme compétence. »* Et, à vouloir greffer des enjeux forts – tels des systèmes de bilans de compétences ou de classification des emplois – sur une notion faible, *« on risque de construire sur le sable »*. Ce qu'on va élaborer ne sera pas fiable ou bien on ne l'utilisera pas. *« Il va donc falloir creuser cette notion et lui donner une définition opératoire. »*

Paul Dupouey, lui aussi consultant, souligne de son côté l'écueil inverse : *« Les entreprises qui tentent de gérer la compétence le font souvent avec l'esprit qui était le leur quand elles géraient les savoirs. Elles répertorient tous les éléments imaginables dans une grille d'une complication extrême. On reste dans le taylorisme ! Et la prise en compte des compétences risque de s'enliser dans un excès de complexités à la manière de la gestion prévisionnelle des emplois. »*

Plus globalement, la difficulté qui attend la mise en œuvre du rapport de Virville, s'il est traduit en lois, est qu'il va à contre-courant de beaucoup d'attitudes actuelles tant du côté des employeurs que chez les salariés. Les premiers recrutent plus que jamais sur la base des diplômes de l'enseignement initial, et les formations qu'ils donnent à leurs salariés sont de plus en plus courtes et enfermées dans les besoins du court terme. Elles bénéficient en outre rarement à ceux dont l'emploi est plus ou moins précaire. La validation des acquis risque donc d'avoir peu de grain à moudre.

De leur côté, les salariés n'évoluent pas vers l'attitude de plus grande autonomie qu'appelle le rapport : selon des chiffres récents, la proportion de ceux qui suivent une formation sur initiative personnelle est en régression par rapport à 1980.

La démarche proposée par Michel de Virville n'en est pas utopique pour autant. Mais elle appelle sans doute un effort particulier d'accompagnement des personnes et une forte concertation au niveau local, à la manière de ce qu'ont tenté de faire les Bourguignons dans les années 80.

Marie-Claude Betbeder

L'éducation nationale est sur ses gardes

Un vent de panique a été soulevé par le texte de Michel de Virville au sein de l'éducation nationale. Ses responsables ont le sentiment de voir balayer une partie des efforts entrepris ces dernières années pour mieux ancrer l'enseignement dans la réalité des métiers – en termes non seulement de savoir, mais aussi de compétences – et prendre en compte l'expérience professionnelle dans l'accès aux filières de formation et dans la délivrance des diplômes.

L'éducation nationale est l'un des acteurs à s'être vraiment investis sur la question de la validation des acquis professionnels. Qu'il faille encore faire évoluer les diplômes, surtout dans le supérieur, pour qu'ils attestent davantage de compétences et non plus seulement de connaissances, Jean-François Cuisinier, chef du service des formations et de l'insertion professionnelle à la direction de l'enseignement supérieur, en convient. De là à accepter que les compétences puissent être certifiées hors d'un diplôme, il y a un pas que l'éducation nationale ne semble pas encore prête à franchir.

« Nos diplômes, défend Danièle Ravat, chargée de mission à la direction des lycées et collèges, *doivent permettre aux individus d'évoluer, en leur permettant d'acquérir les ressources nécessaires pour pouvoir changer de situation professionnelle. Dispensés par l'Etat, ils ont une fonction de légitimation sociale. »* Instaurer un système de reconnaissance des compétences reconnues sur l'ensemble du marché du travail : telle est l'ambition du référentiel de qualification proposé par Michel de Virville. *« Ce projet*, relève Rose-Marie van Lerberghe, déléguée à l'emploi et à la formation professionnelle, *n'a pas vocation à absorber les diplômes, lesquels gardent pleinement leur légitimité. Ni, d'ailleurs, les certificats de qualification professionnelle (CQP). L'objectif est au contraire d'arriver à ce que l'addition de compétences puisse donner accès à tel diplôme, tel titre homologué ou tel CQP. »* Autrement dit, il s'agit de donner une valeur aux compétences sans que cette valorisation passe nécessairement par le filtre du diplôme.

RECONNAISSANCE SOCIALE

Danièle Ravat consent que le mode de validation par le diplôme puisse être complété par d'autres types de certification ayant une finalité différente. Néanmoins, selon elle, tout comme selon Jean-François Cuisinier, le diplôme reste et doit rester le système de qualification de référence.

« Nous ne prétendons pas tout couvrir de façon exhaustive. Il existe un certain nombre de situations professionnelles pointues pour lesquelles l'entreprise peut avoir besoin de développer une formation, et de la certifier. Mais il s'agit d'une formation d'adaptation, portant sur un emploi spécifique. Nous sommes pour la complémentarité, en évitant les redondances entre les certifications », affirme Danièle Ravat, pour qui nier le statut du diplôme serait casser une référence culturelle française forte. Que seul le diplôme puisse apporter une reconnaissance sociale pose un vrai problème, assure Rose-Marie van Lerberghe. *« Aujourd'hui*, relève celle qui était, il y a peu de temps encore, DRH de Danone, *lorsque l'entreprise veut requalifier des opérateurs, si elle souhaite leur donner une reconnaissance sociale, elle doit leur faire suivre un parcours diplômant. Démarche coûteuse, souvent trop longue et mal adaptée aux bas niveaux de qualification. »*

Si l'entreprise se contente de dispenser la formation nécessaire, sa démarche est considérée comme une simple adaptation de ses personnels aux besoins immédiats. *« L'un des enjeux du référentiel de compétences*, explique Maurice Mezel, chef de mission à la DEFP, *est de faire en sorte que la formation continue ne soit plus reléguée à de l'adaptation à l'emploi à court terme, mais qu'elle soit qualifiante – au même titre que la formation initiale –, permettant alors d'évoluer dans et hors de l'entreprise. »* Reste, pour ce faire, à ce que ce référentiel soit socialement reconnu. Rose-Marie van Lerberghe le sait : *« C'est pour cela que nous ne pouvons construire ce projet sans les partenaires sociaux et l'éducation nationale. Celle-ci, ayant déjà beaucoup travaillé sur la validation des acquis professionnels, peut beaucoup apporter. »*

Laetitia Van Eeckhout

Une réforme serpent de mer depuis une quinzaine d'années

Trois grandes périodes se sont succédé dans l'histoire de la formation professionnelle continue (FPC). Schématiquement, les années 70 marquent la volonté d'adapter les compétences des salariés aux changements techniques. Lancée dès 1966, l'idée d'un congé individuel de formation (CIF) voit le jour dans l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970. Elle est reprise dans la loi du 16 juillet 1971, considérée comme le socle du dispositif de formation professionnelle qui pose aussi le principe d'une participation financière dans les entreprises de plus de dix salariés. Ultérieurement, la négociation paritaire sera le moteur des réformes successives que tout ministre du travail – et Jacques Barrot ne déroge pas à la coutume – souhaite mettre en œuvre.

Durant la décennie 80, la FPC est mobilisée pour lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes, avec l'organisation des formations en alternance par la loi du 24 janvier 1984. C'est aussi l'époque de la décentralisation : les régions obtiennent une compétence de droit commun sur la FPC et l'apprentissage, la loi quinquennale du 20 décembre 1993 leur transférant progressivement la formation professionnelle des jeunes.

Les années 90, riches en négociations, visent à adapter plus efficacement le système de la FPC et de l'insertion, comme l'illustrent le renforcement des obligations des organismes de formation, la généralisation de l'obligation de participation financière des employeurs, la relance de l'apprentissage ou encore l'enrichissement de la négociation quinquennale de branche.

Brossé à grands traits, le chemin parcouru est loin d'être négligeable. Mais les négociations sont qualifiées de laborieuses et les décisions sont *« frileuses »*, comme en témoignent quelques exemples. Créé en 1971, le CIF est au départ peu utilisé : pour se former, le salarié doit obtenir une autorisation d'absence, et sa rémunération pendant le congé n'est pas automatique. Il faut attendre la loi du 24 janvier 1984 pour que soit organisé le financement de ce dispositif. Cette même loi étend le CIF aux entreprises de moins de dix salariés, mais c'est seulement en 1992 qu'est posée l'obligation de participation financière de cette catégorie d'employeurs.

MANQUE DE CONTRÔLE

En termes de carrière des salariés, l'impact de la formation continue semble être un sujet tabou : aucune obligation pour l'employeur ni de contrôle social par les syndicats ne sont posés à l'origine. Vingt ans plus tard, il est prévu que, dans le délai d'un an au terme de la formation, l'entreprise *« s'emploiera »* à faire accéder le salarié aux fonctions disponibles correspondant à ses nouvelles qualifications (loi du 31 décembre 1991).

De la même manière, les dispositifs de l'alternance – contrat d'adaptation, stage d'insertion à la vie professionnelle, etc. – souffrent d'un manque de contrôle et génèrent des effets de substitution et d'aubaine. Malgré l'effort de décentralisation, l'Etat joue encore un rôle majeur dans certains domaines, comme dans la formation des exclus du marché du travail, d'où la complexité administrative et institutionnelle du dispositif. Sans oublier l'inégalité des salariés devant la formation professionnelle, selon la taille de l'entreprise, son secteur d'activité, et le profil socio-économique des stagiaires.

Certains préfèrent parler d'une politique des *« petits pas »*, plutôt que d'une réelle volonté de réforme, et soulignent les principaux points de blocage. En particulier, une réticence traditionnelle des syndicats de salariés à l'idée d'un droit individuel de formation, lequel rime avec promotion sociale, et s'oppose aux intérêts collectifs généralement défendus. *« Durant toutes ces années, les syndicats ont dû gérer cette contradiction qui se retrouve aussi dans les négociations sur le droit d'expression des salariés et sur l'aménagement du temps de travail »*, explique-t-on au CNPF. D'où le compromis de la loi de 1971 entre les options du patronat et celles des syndicats : d'un côté, un engagement financier des entreprises limité à 0,9 % de la masse salariale ; de l'autre, le droit d'améliorer sa qualification en vue d'un projet individuel.

Autre point d'achoppement : l'imbrication des responsabilités entre les différents acteurs de la formation professionnelle rend difficile la prise de positions claires et tranchées. La sédimentation d'accords et de lois qui en résulte est devenue telle que les partenaires sociaux ont entrepris d'en retranscrire les termes en 1991. En attendant la prochaine réforme.

Clarisse Fabre

هكذا من الأصل

BARBE

Le rapport de Michel de Virville intéresse les syndicats qui en redoutent l'application

S'il y a consensus sur la nécessité de développer l'acquisition de compétences tout au long d'une vie, la répartition des charges financières envisagée soulève de vives critiques

Donner un nouvel élan à la formation professionnelle. La mission est aussi vaste que délicate. Début octobre, Michel de Virville, ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Soisson au ministère du travail et secrétaire général du groupe Renault, a remis au ministre du travail, Jacques Barrot, des propositions qui doivent servir de point de départ à une refonte du dispositif de formation professionnelle.

Objectif du rapport : *« Identifier quelques voies majeures de changement à partir desquelles pourrait s'amorcer un mouvement dans lequel la concertation et la négociation collective doivent tenir la première place. »* Lorsqu'on sait que les orientations arrêtées dans ce rapport n'ont pas toutes fait l'objet d'un consensus parmi les membres de la commission, on perçoit bien la complexité de la tâche.

PLUSIEURS AXES

Le rapport propose plusieurs axes d'intervention : développer la formation professionnelle continue qualifiante, miser davantage sur la formation en alternance comme composante de la formation initiale et, enfin, améliorer la qualité des formations tout en simplifiant les dispositifs.

En ce qui concerne le premier point – le développement de la formation professionnelle qualifiante –, le texte préconise la mise en place d'un dispositif national de validation des acquis professionnels, sous la forme d'un référentiel national des qualifications par branche et par niveau. L'accès à cette formation qualifiante serait lié, à terme, à un bilan de compétences du salarié concerné et devrait être rendu possible grâce à la création d'une épargne temps de formation.

Financée par l'entreprise et éventuellement par le salarié (dans le cadre d'un compte épargne temps, par exemple), celle-ci revient à la constitution d'une réserve de temps permettant de rémunérer le salarié pendant sa formation. La décision d'utiliser l'épargne temps-formation pourrait être prise par l'employeur, mais aussi par le salarié *« dès lors qu'il a obtenu l'accord de son employeur pour un congé individuel de formation (CIF) »* ou par décision partagée des deux parties.

A cette occasion, le rapport suggère de réorienter le CIF, en séparant le financement de la rémunération du salarié parti en stage – elle ferait l'objet d'un prêt à taux zéro – et celui des actions de formation. Pour inciter l'entreprise à développer les formations qualifiantes validées, le rapport préconise également l'exonération des charges sociales sur les temps de formation débouchant directement sur une validation.

Michel de Virville s'intéresse aussi de près à la formation en alternance sous contrat de travail et souhaiterait que les entreprises et les partenaires sociaux négocient pour en fixer les objectifs de développement. Les contrats d'apprentissage et de qualification seraient maintenus dans leur spécificité, mais leurs conditions de rémunération, de statut et de financement seraient rendues identiques. Par ailleurs, un contrat entre l'entreprise, la personne formée et l'établissement de formation serait prévu, affirmant le principe de coresponsabilité de l'entreprise et de l'organisme dans la mise en oeuvre de la formation et dans l'évaluation des résultats obtenus. Enfin, le bénéfice des contrats d'alternance serait ouvert aux chômeurs.

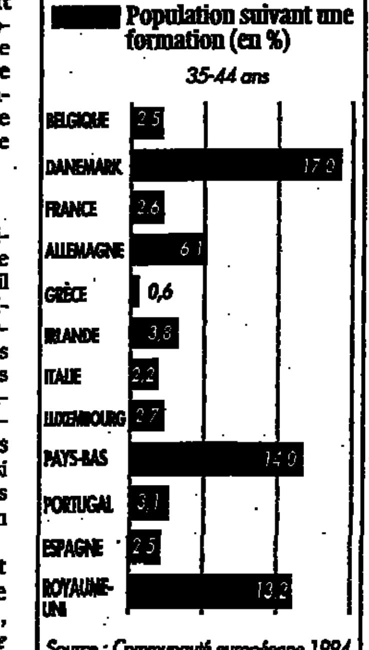
UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Les propositions de l'ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Soisson n'ont pas reçu un accueil enthousiaste de la part des organisations syndicales. Celles-ci partagent certes, dans ses grandes lignes, le diagnostic posé sur les déficiences du système de formation professionnelle, sur la nécessité d'améliorer la formation des jeunes sous contrat de travail ainsi que sur les difficultés réelles des salariés d'accéder à la formation qualifiante.

Mais les syndicats se montrent beaucoup plus réservés, voire même franchement critiques, quant aux propositions. *« Il y a de bonnes idées, mais on a quelques inquiétudes »*, confirme Jean-Jacques Briouze, secrétaire national chargé de la formation à la CFE-CGC. *« Je trouve que le CNPF a beaucoup tenu la plume de Michel de Virville »*, avance Jean-Michel Joubier, responsable du secteur formation initiale et continue à la CGT. *« Les propositions risquent d'aggraver encore la situation des salariés »*, affirme-t-il. Quant à Jean-Claude Quentin, responsable de la formation professionnelle à FO, il souligne *« que l'on travaille en aveugle : le rapport n'avance pas de prévision en ce qui concerne les besoins de qualification »*.

DÉVALUATION DES DIPLÔMES

La CFE-CGC trouve *« bonne »* l'idée de la validation des acquis, puisqu'*« elle permettra de prendre en compte, avec souplesse, tout au long d'une vie, les acquisitions de compétences »*. Michel Jalmain, chargé de la formation à la CFDT, émet, quant à lui, de *« fortes réserves »* sur cette question : *« Si nous adhérons à la nécessité de mettre en place un système important de validation des acquis et de certification professionnelle, nous attendons des éclaircissements en ce qui concerne le référentiel national des qualifications,* indique-t-il. *Nous connaissons assez les pratiques patronales dans ce domaine, les tendances actuelles des recrutements, l'absence de déroulement de carrière dans les entreprises aujourd'hui, pour demeurer d'une grande vigilance. »* Même méfiance du côté de la CGT et de FO qui, d'accord sur le principe de la validation des acquis, redoutent que, derrière cette *« bonne idée »*, se cache la volonté de *« dévaluer le diplôme »*. *« Cela fait un moment que les employeurs proclament que le diplôme ne vaut plus rien,* remarque Jean-Claude Quentin, *et pourtant ils ne peuvent s'en passer. »*



Source : Communauté européenne 1994

Vis-à-vis de la création d'une épargne temps-formation, Michel Jalmain précise que *« ce droit individuel doit être garanti par un système collectif qui en organise l'accès, les règles et mobilise les financements en les mutualisant »*. Par ailleurs, souligne-t-il, *« ce dispositif ne doit pas être un transfert de charges des entreprises sur l'individu ou un allégement des charges patronales. Il s'agit bien que les entreprises investissent dans la qualification des salariés en abondant cette épargne, dans le cadre du plan de formation »*.

Les mesures prévues pour le CIF posent d'ailleurs un énorme problème à l'ensemble des organisations syndicales. Réorienter les fonds du CIF vers la prise en charge des frais pédagogiques, tandis que les frais de rémunération, par le biais d'un prêt à taux zéro, seraient à la charge du salarié, est inacceptable pour les organisations syndicales. *« Cela ne va pas favoriser l'accès à la formation qualifiante des salariés qui en ont le plus besoin »*, commente la CGT. Et puis, insistent en choeur les syndicats, *« le rapport supprime le droit individuel du salarié au CIF, puisqu'il le soumet à l'accord préalable de l'employeur. C'est un retour en arrière »*. Bref, si le débat s'engage à partir des propositions du rapport de Virville, il y a fort à parier qu'il sera long et difficile.

Catherine Leroy

L'accueil du patronat est favorable

Le texte reflète visiblement les préoccupations des chefs d'entreprise

L'examen de passage de Michel de Virville devant le jury patronal s'est bien déroulé. Rares sont ceux, en effet, parmi les chefs d'entreprise ou les représentants d'organismes patronaux, à ne pas se reconnaître dans sa copie sur la formation professionnelle. Le rapport soulève bien, çà et là, certaines critiques, voire quelques étonnements, mais le sentiment général est que « l'exercice de style » qui consistait à prendre en compte les préoccupations des entreprises, tout en ménageant les souhaits de l'administration, a été correctement effectué.

« Les axes fondamentaux du rapport sont pour l'essentiel en cohérence avec les thèmes que nous soutenons depuis de nombreuses années, précise-t-on au Conseil national du patronat français (CNPF), *que ce soit pour le développement de l'alternance sous contrat de travail ou pour le développement de la formation continue au service de la compétitivité des entreprises. »* Si l'on indique au siège de l'organisation patronale que certaines *« modalités techniques »* évoquées par le rapport *« paraissent contestables »*, le CNPF soutient que ce texte – de même que celui du rapport Fauroux sur l'éducation nationale – doit dorénavant *« servir de base à un large débat qui devrait permettre de clarifier les missions et le rôle de chacun dans le dispositif de formation français »*.

Même son de cloche du côté de la Fédération nationale du bâtiment (FNB), où l'on considère que *« les idées et concepts du rapport répondent à nos préoccupations »*. Jean Michelin, directeur de la formation à la FNB, souligne que *« le texte ouvre des pistes très satisfaisantes en matière d'épargne* [temps, argent] *pour responsabiliser les adultes dans leurs choix de formation »*. Il considère aussi que le maintien des deux filières – qualification et apprentissage – est souhaitable. *« Les entreprises ont besoin des deux »*, souligne-t-il. La première comme *« aide à l'emploi »*, la seconde comme *« outil de formation initiale »*.

TERME AMBIGU

Deux points semblent toutefois préoccuper les dirigeants de la FNB. Le premier concerne la mission dévolue aux organismes collecteurs de fonds. *« Réduire leur mission à celle de banquier, c'est sans doute valable pour les grands groupes, mais c'est totalement inadapté aux PME-PMI,* explique Jean Michelin. *Pour ces dernières, en jouant un rôle à la fois d'interface et de conseil, ces organismes assument une fonction riche qu'il convient de conserver. »* Seconde crainte : si l'idée d'un *« référentiel national de qualification »* est jugée *« séduisante »*, le terme de *« qualification »* est jugé *« ambigu »* par Jean Michelin.

« C'est un mot d'entreprise qui évoque une négociation dans les branches [classifications] *et renvoie à un rapport de force entre l'employeur et les salariés,* précise-t-il. *Il ne faut donc pas dénaturer sa signification. »* Surtout, si le système offre l'avantage de *« mobiliser les chefs d'entreprise »* sur la reconnaissance des expériences acquises, reste à savoir quelle sera la légitimité et la viabilité du fameux référentiel. *« Il ne faut pas que les salariés se sentent trompés,* poursuit Jean Michelin, *il faudra donc un référentiel accepté par tous et qui inspire confiance. »*

Sur ce thème, le point de vue de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) va plus loin : *« L'idée d'un référentiel national est bonne,* indique Dominique de Calan, délégué général adjoint de l'union patronale, *mais il n'est pas nécessaire pour cela de faire une révolution : une simple évolution de la procédure des titres homologués suffirait. »* Même ton dubitatif en ce qui concerne les contrats d'apprentissage et de qualification. Là non plus, Dominique de Calan ne cache pas ses craintes : *« Attendons de voir fonctionner la loi quinquennale et la loi sur l'apprentissage avant de chercher à modifier quoi que ce soit... »*

Enfin, s'agissant de la dernière partie du rapport, consacrée à la *« formation tout au long de la vie »*, Dominique de Calan reconnaît que le problème est bien de *« confier à nouveau aux individus la responsabilité de maintenir leur compétence, tout en la solvabilisant »*. Un objectif repris par Jean-Pierre Gouteyron, DRH de Citroën, qui considère que *« la prise en charge partielle par le salarié du coût de certaines formations aura l'avantage de responsabiliser les individus et permettra d'éviter certaines dérives en entreprise »*.

Olivier Piot

Repères

- Le premier texte officiel à avoir rendu possible la validation par l'éducation nationale d'acquis de la vie professionnelle est un décret du 23 août 1985. Il s'adresse aux personnes qui veulent s'inscrire dans l'enseignement supérieur ou se présenter à un concours d'entrée dans un établissement relevant du ministère de l'éducation nationale, et cela sans avoir les diplômes requis. Avec deux ou trois ans de pratique professionnelle, selon les cas, on peut être admis en université sans le baccalauréat. Très peu de candidats en font la demande et leur taux de réussite aux diplômes est particulièrement faible.
- La loi du 20 juillet 1992 permet de faire valider son expérience professionnelle dans le cadre de l'obtention d'un diplôme. Cette disposition est valable pour la totalité de l'enseignement technique, du CAP au BTS, et pour une grande partie de l'enseignement supérieur. Cinq ans de pratique professionnelle sont exigés, mais ils ne permettent d'obtenir qu'une partie du diplôme. Il faut donc passer, en sus, un certain nombre d'épreuves classiques.

tribune

Réduction du temps de travail : le gâchis !

par Jacques Khéliff

Alors que l'heure du bilan approche, les négociations engagées sur la réduction du temps de travail dans les sept branches professionnelles de notre champ fédéral restent stériles. Après des mois d'attente, le risque est celui d'un nouvel espoir trompé pour les chômeurs qui campent aux portes des entreprises et les salariés qui aspirent à de meilleures conditions de travail et de vie.

Le patronat de nos professions porte une écrasante responsabilité dans ce gâchis. Affichant une mauvaise volonté évidente, il aura saboté consciencieusement les opportunités offertes par l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995. Il faut dire que, signataire de cet accord, le CNPF aura été jusqu'à adresser une circulaire à ses fédérations pour leur dire tout le mal qu'il pensait de la réduction du temps de travail.

En agissant de la sorte, nos interlocuteurs patronaux jouent évidemment contre l'emploi, mais fragilisent également des relations sociales de branches qui n'en ont vraiment pas besoin.

Ainsi, l'échec des négociations de branches qui se profile affaiblirait un peu plus des conventions collectives nationales déjà mal en point, du fait, pour l'essentiel, du repli des grandes entreprises sur elles-mêmes. Un repli dont les conséquences pour la profession sont à ce point mal appréciées par ceux qui le pratiquent que l'on peut se demander s'il est un tant soit peu réfléchi. Les conventions collectives nationales demeurent en effet l'outil indispensable à la cohésion d'une profession qui aura, par ailleurs, besoin d'acteurs organisés pour se situer dans le jeu des arbitrages sectoriels qu'exige la construction européenne.

Les attitudes patronales pénalisent aussi la démarche contractuelle, favorisant, de fait, le syndicalisme du refus et de la démagogie. Elles contribuent à l'émergence, au sein d'un syndicalisme déjà atomisé, de groupuscules extrémistes et corporatistes.

Cette alliance objective, qui n'est contre-nature qu'en apparence, ne nous surprend pas. En privilégiant la voie de la négociation pour obtenir les transformations sociales qu'elle revendique, la CFDT s'oppose frontalement à tous les conservatismes.

Les patrons ont bien compris que notre option syndiale n'a rien à voir avec un accompagnement docile des décisions managériales. La plupart d'entre eux refusent de voir les salariés et leurs représentants être les acteurs directs des choix qui les concernent, et au premier rang desquels figurent ceux portant sur l'organisation du travail et du temps de travail. Les responsables d'entreprise montrent régulièrement que leur préférence va, au bout du compte, aux relations syndicales classiques qui, conflits sporadiques compris, sont bien moins déstabilisantes pour le système en place et ceux qui en ont la maîtrise.

Au bout du compte, la préférence des responsables d'entreprise va aux relations syndicales classiques, qui sont bien moins déstabilisantes pour le système en place et ceux qui en ont la maîtrise

Il est pourtant illusoire de vouloir moderniser l'entreprise sans ou contre les salariés et leurs représentants. Il n'y a pas de sens à exiger des salariés toujours plus d'intelligence, d'autonomie et de motivation, tout en tentant de maintenir les rapports de pouvoir issus d'une période où on leur demandait d'exécuter sans penser les tâches relevant d'un créneau étroit du processus de production. Il est incohérent d'appeler le syndicalisme à la responsabilité, tout en écartant qu'il soit un intervenant légitime dans la formation des choix.

L'enjeu ainsi cerné est celui d'un approfondissement de la démocratie économique et sociale. La ligne de refus de cette perspective sur laquelle se crispe le patronat est celle qui, depuis toujours, sépare ceux qui exercent le pouvoir de ceux qui le subissent.

Au cours de ces quinze dernières années, notre syndicalisme aura beaucoup mieux su reconnaître les contraintes économiques et organisationnelles qui pèsent sur les entreprises que la grande majorité du patronat n'aura su intégrer les exigences sociales, pourtant au cœur des défis posés à tous. Ce déséquilibre insupportable est d'autant plus vécu comme tel par les salariés, qu'ils subissent dans les entreprises des décisions dictées par les seules logiques financières. La recherche de profits financiers à court terme prend le pas sur les politiques industrielles, conduisant à des décisions néfastes pour l'entreprise elle-même.

Combien coûte la détérioration des fonctionnements liée au manque d'effectif, quels effets sur la qualité des produits, la réactivité aux aléas ? Combien coûtent les incidents et les accidents dont les risques sont amplifiés par la fatigue et le stress ? Combien coûtent un mauvais climat social, un conflit ? Combien coûte la mauvaise gestion des autres facteurs de production, comme les prêts et les achats mal négociés, les relations tendues avec des clients aux besoins insatisfaits ?

Obtenus sur le papier par des pressions sur les salariés, bien des gains de productivité se traduisent dans les faits par des coûts cachés non négligeables, une perte d'efficacité réelle et un manque de compétitivité globale. Constatés, ces coûts et limites appelleront à leur tour de nouvelles coupes dans la masse salariale, sans que jamais les effets en soient sérieusement appréciés.

Comment s'étonner que ce soit l'inquiétude, la démotivation, la décrédibilisation des dirigeants qui caractérisent le mieux le climat social dans nombre d'entreprises. Comment ne pas comprendre la multiplication de conflits sociaux par lesquels les salariés rejettent les exigences sans fin qui leur sont imposées et contestent des décisions qu'ils savent dénuées de pertinence industrielle.

Faire nettement apparaître les effets économiques de la colère sociale semble aujourd'hui la seule manière d'être entendu de responsables d'entreprise obnubilés par la réduction des coûts immédiats. Le développement de la conflictualité est donc non seulement légitime, mais nécessaire, et notre fédération y tiendra toute sa place. C'est précisément parce que nous savons proposer et que nous voulons négocier que nous saurons contester les fins de non-recevoir qui nous sont opposées. Nos objectifs sont clairs. Ils sont ceux d'une modernisation qui soit un progrès pour tous, ceux d'une réduction du temps de travail au service de l'emploi, ceux d'un rééquilibrage, au profit des salariés, des pouvoirs et des responsabilités sur le travail et l'entreprise. Là est le sens de notre syndicalisme, là est aussi l'intérêt bien compris de tous.

***Jacques Khéliff** est secrétaire général de la Fédération unifiée des industries chimiques (FUC-CFDT)*

lectures

Derrière la magie des concepts

COMPÉTENCE ET ORGANISATION QUALIFIANTE
de Jean-François Amadieu et Loïc Cadin
Economica, Collection « Gestion-Poche », 110 p., 49 F.

« Organisation qualifiante » est aujourd'hui une expression « *à fort pouvoir évocateur mais dont la signification est floue et la définition très variable selon les auteurs.* » Deux spécialistes en gestion entreprennent de la clarifier et pointent les démarches qui ont contribué à son émergence : redécouverte des vertus formatrices des situations de travail, montée de la gestion prévisionnelle et de la notion de compétences... Au passage, ils indiquent les ambiguïtés de cette dernière, devenue une « *valeur magique* » qui « *se gonfle régulièrement de nouveaux contenus* ». Par exemple, si elle induit une progression centrée sur l'individu, elle supplante aussi sa « *qualification* » traditionnellement encadrée par les accords de branches ; ce qui nuit à la reconnaissance d'une « *professionnalité transférable* ».

Une de leurs principales critiques porte sur l'« *oubli* » des rémunérations dans les politiques mises en œuvre alors que la « *gestion des salaires est ce qui permet à une organisation du travail d'exister et de se transformer* ». Au total, les entreprises « *utilisent des salariés plus qualifiés, mais ne s'engagent pas dans des reconfigurations permanentes maximisant le développement des compétences* ». Et « *le recours à l'organisation qualifiante, présenté comme l'avènement d'un nouveau compromis social, s'avère n'être qu'une simple phase d'ajustement temporaire* », sa portée réelle étant « *finalement restreinte dans un grand nombre de cas* ».

A partir d'analyses fouillées et de nombreux exemples, Jean-François Amadieu et Loïc Cadin mettent les points sur les i et plantent des garde-fous devant les emballements managériaux qui s'appuyeraient sur des concepts mal assimilés.

Les bases d'un débat collectif

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
de Pierre Boisard
Que sais-je ?, PUF, 128 p., 40 F.

Pierre Boisard situe sobrement les composantes d'un sujet très actuel : historique, législation, contraintes et mode d'organisation, expérience, évolution des pratiques. Il confirme chemin faisant sa complexité ; ce qui devrait vacciner contre les « solutions » simplistes. On est à la charnière entre les objectifs de souplesse des entreprises, la demande de temps choisi de l'individu et la nécessité du maintien d'un fonctionnement collectif. Tracer des pistes pour l'avenir suppose de confronter des expertises diverses (économie, sociologie, droit, gestion) et de dresser « *le bilan des accords passés par les partenaires sociaux* ».

En définitive, selon l'auteur, c'est l'Etat, garant du bien commun, qui devrait indiquer des orientations nettes après un large débat social. Mais cette réflexion commune n'est-elle pas toujours souhaitée et constamment repoussée, parce que bien difficile à mettre en œuvre, à arbitrer et à traduire en décisions ?

Des pistes pour mieux former

LA QUALITÉ DE LA FORMATION
sous la direction de Joël Bonamy et André Voisin
Revue *Education permanente*, nº 126, 256 p., 120 F.

La formation est passée, depuis la fin des années 80, de l'ère « *quantitative* », « *celle où l'on pensait pouvoir faire mieux en faisant plus* », à celle du réalisme et de l'optimisation des moyens, et est entrée dans la sphère économique des services marchands. La volonté des pouvoirs publics – en l'occurrence celle d'André Laignel du temps où il était secrétaire d'Etat à la formation professionnelle – de mettre de l'ordre dans l'univers foisonnant des organismes, a accéléré les démarches qualité. Cette livraison de la revue *Education permanente* décrit ces dernières, tout en s'interrogeant sur leurs modalités et leurs objectifs. Les questions sont nombreuses. Par exemple, quels indicateurs adopte-t-on, ceux-ci n'étant pas forcément pertinents, ni négociés ? La référence à des normes et les processus de certification donnent davantage de garanties aux clients, mais ne peuvent-ils pas brider la souplesse et l'inventivité ? L'apprenant n'est-il pas le grand absent des démarches qualité ?

Les acteurs du monde de la formation pourront, grâce à ce volume, faire une ample moisson de réflexions, menées par d'excellents spécialistes. Les efforts pour améliorer l'offre de formation et l'adapter à une demande désormais plus précise, ont été importants ces dernières années. Il faut s'en réjouir. Paradoxe, on maîtrise mieux « *la qualité de l'apprentissage de compétences requises* » mais « *pour un emploi qu'on ne peut plus garantir* ».

Litiges au travail

AGIR DEVANT LES PRUD'HOMMES
de Jean-Michel Naudon
Lamy-Les Echos, 166 p., 130 F.

Tribunal original, en particulier parce qu'il est composé de juges issus de la société civile, le conseil de prud'hommes est, contrairement à une idée reçue, de plus en plus efficace : la durée moyenne d'instruction d'une affaire est en diminution. C'est une des données fournies par ce livre qui expose les étapes de la procédure à suivre quand on s'adresse à cette instance. Des annexes sont consacrées à l'élection et au statut du conseiller prud'homal. Elle décrit aussi les juridictions du travail en Europe et donne les adresses des conseils de prud'hommes sur l'ensemble du territoire français.

L'essentiel du problème

LE CHÔMAGE ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI
de Frédéric Teulon
Le Seuil, collection « Mémo », 96 p., 36 F.

Ce livre expose succinctement l'essentiel des données du problème : causes du chômage, approches classiques et keynésiennes pour le réduire, politiques menées en France, impact de la réduction-aménagement du temps de travail... L'auteur fait œuvre de clarification, utile pour comprendre les mécanismes en action et les tentatives pour les faire tourner autrement. Il s'agit davantage d'un constat étayé et analysé que d'un texte préconisant des « *solutions* » ; ce qui correspond à l'esprit de cette collection. Frédéric Teulon propose cependant de moduler les cotisations d'assurance-chômage des entreprises en fonction de la manière dont elles gèrent leur main-d'œuvre.

Daniel Urbain

emploi

Les conseillers du réseau Eures activent le marché européen du travail

Rattachés aux services de l'emploi des Etats membres, ils facilitent la circulation des offres transnationales. Les frontaliers montrent l'exemple

Une agence de l'emploi à l'échelle européenne ? Le marché du travail communautaire est loin d'avoir le même dynamisme que l'Europe commerciale, mais telle est bien l'idée sous-jacente à la création du réseau Eures (European Employment Service), initié en 1992 par la Communauté européenne, afin de favoriser la mobilité géographique et professionnelle. Destiné à faciliter la circulation des offres et demandes d'emplois, ce réseau relie 350 agences des services de l'emploi des Etats membres. Celles-ci ont accès à une banque de données recensant les offres dites à vocation communautaire, c'est-à-dire ciblant des candidats d'une nationalité autre que celle du pays où le poste est proposé. Quelque 3 400 offres circulent ainsi aujourd'hui sur le territoire européen.

« *Décloisonnant les services de l'emploi, Eures permet d'étendre son champ de prospection sans avoir à multiplier les interlocuteurs et les démarches* », se félicite Michel Luciani, responsable des ressources humaines de l'hypermarché Auchan en passe de s'ouvrir dans la périphérie de la ville de Luxembourg. Après avoir épuisé le marché local, les responsables de l'administration de l'emploi luxembourgeoise, avec lesquels il avait commencé à travailler, lui ont proposé de soumettre ses offres à leurs homologues mosellans. Une mise en relations dont il tient à souligner l'efficacité : « *Les candidatures que j'ai reçues étaient extrêmement bien préparées.* »

Avant la création d'Eures, en 1992, existaient déjà des initiatives transfrontalières. Dès la fin des années 80, des régions comme la Lorraine ou le Nord-Pas-de-Calais ont commencé à développer des coopérations avec leurs vis-à-vis. Coopérations aujourd'hui renforcées par l'existence d'Eures transfrontaliers, mis en place à l'initiative des régions avec l'aide de l'Europe.

Au-delà de l'échange d'offres d'emploi, ces réseaux ont pour rôle de développer une politique locale de l'emploi en y associant les organisations patronales et syndicales. « *Sur ces territoires,* relève Jean-Pierre Poisse, secrétaire général de l'Union interprofessionnelle de Moselle, *la notion de bassin d'emploi transgresse les frontières.* » Sur le seul bassin de Thionville-Longwy, quelque 20 000 Français vont chaque jour travailler en Belgique ou au Luxembourg. De quoi impulser des partenariats.

UN RÔLE D'INFORMATION

Un observatoire de l'emploi a, par exemple, été créé à l'initiative des partenaires de l'Eures PED, créé en 1993 autour du Pôle européen de développement de Longwy et associant la Lorraine, le Luxembourg et la province du Luxembourg belge. Une première étude prospective réalisée auprès des industriels de ces régions, sur leurs besoins en compétences et leurs pratiques d'embauche, a débouché concrètement sur la mise en place de deux formations, l'une dans le domaine de la maintenance des ascenseurs, l'autre dans celui de l'immotique (gestion automatisée appliquée aux immeubles). Côté français, quinze demandeurs d'emploi ont bénéficié de cette action et tous ont été embauchés à l'issue de leur stage, d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Favoriser la mobilité des travailleurs, cela revient aussi, au-delà des questions d'emploi et de formation, à lever les obstacles liés à la couverture sociale, la scolarité, le logement, la fiscalité, la législation du travail, qui peuvent se présenter. Les euroconseillers des services de l'emploi ont donc un rôle d'information sur les conditions de vie et de travail dans les différents pays de la communauté. « *Les candidats à la mobilité doivent être capables d'apprécier tous les éléments de leur future situation. Ils ne doivent pas partir travailler à l'étranger par dépit, faute simplement de trouver un emploi en France par exemple. La démarche intellectuelle est en quelque sorte similaire à celle d'un créateur d'entreprise* », souligne Fabien Maurizi, euroconseiller de l'agence locale de l'emploi de Longwy.

Au sein du réseau Eures transfrontaliers, les partenaires sociaux relaient, dans le cadre de leur propre structure, les services de l'emploi. Ils aident notamment les travailleurs frontaliers, qu'ils soient ou non syndiqués, à résoudre les problèmes qu'ils peuvent rencontrer : demande du complément d'allocations familiales lorsque celles-ci sont plus avantageuses que dans le pays de résidence, discrimination entre résidents et non-résidents concernant certains dispositifs de l'emploi comme les préretraites, non-respect de la protection contre le licenciement en cas de maladie, difficulté à obtenir les documents nécessaires pour s'inscrire au chômage dans son pays de résidence après avoir été employé par une entreprise d'un pays voisin. « *Lorsque nous ne pouvons intervenir directement, nous faisons appel à nos homologues des régions partenaires,* explique Jean Mirguet, délégué régional FO de la Lorraine. *Nous travaillons en étroite symbiose avec eux. Nous nous réunissons ainsi plusieurs fois par mois.* »

LES LIMITES DE L'ACTION

Cette coopération est le fruit de liens tissés depuis plus d'une dizaine d'années à travers l'Interrégionale syndicale du pôle européen de développement, dont sont membres les syndicats français CFDT, FO et, depuis peu, la CFTC. « *Nos échanges se situaient jusqu'alors surtout sur un plan institutionnel. Eures nous permet aujourd'hui de régler concrètement des problèmes, à travers les permanences d'accueil régulières que nous pouvons tenir et le réseau de partenaires qu'il nous apporte,* insistent Jean Mirguet (FO) et Marie Paule Patoux, déléguée euroconseiller CFDT. *Les formations dont nous bénéficions nous permettent de bien connaître toutes les questions qui peuvent nous être posées.* »

Si les Eures transfrontaliers offrent aux acteurs locaux la possibilité de mieux maîtriser la réalité de leur marché du travail, ceux-ci sont néanmoins conscients des limites de leur action. « *Les zones frontalières sont des lieux privilégiés de coopérations, où peut se développer une vision concrète de l'Europe. Mais elles mettent aussi en évidence les freins à sa construction* », relève Jean-Pierre Poisse, qui ne cache pas que les échanges avec les partenaires des pays voisins sur les questions de main-d'œuvre sont loin d'être toujours consensuelles. « *En tant qu'euroconseiller,* estime Marie-Paule Patoux, *nous avons une fonction d'alarme, vis-à-vis des difficultés qui peuvent se poser, auprès des différentes institutions nationales de nos pays respectifs.* »

Laetitia Van Eeckhout



L'aménagement des espaces de travail reflète les choix d'organisation

Certaines entreprises jouent sur la disposition de leurs locaux pour faciliter les rapports hiérarchiques. Loin des tours-donjons de la Défense

A la RATP, on n'hésite pas à parler de *« révolution culturelle »*. Le nouveau siège de l'entreprise publique, à la gare de Lyon, contraste assurément avec le décorum du quai des Grands-Augustins que les agents ont quitté depuis mars 1995. Larges baies vitrées, mobilier moderne, hall gigantesque dédié à l'histoire du métro et du bus : on est loin de l'ambiance feutrée d'antan.

Au-delà des apparences, ce déménagement reflète la volonté d'accompagner, par l'aménagement de l'espace, un nouveau style de management insufflé par Christian Blanc lors de son arrivée à la tête de l'entreprise en 1990. Alors qu'il lance le chantier de la décentralisation, qui vise à ramener de sept à trois le nombre d'échelons hiérarchiques, celui qui est devenu par la suite président d'Air France se heurte à la résistance des cadres maison blanchis sous le harnais qui occupent le deuxième étage du siège du quai des Grands-Augustins, connu en interne sous le nom de *« vallée des éléphants »*.

> La gestion de l'espace est un symbole de la manière dont le pouvoir est exercé

Moquette épaisse, double porte en bois, interphone pour accéder aux bureaux, font mauvais ménage avec le projet présidentiel. Christian Blanc bouscule les habitudes, tente de faire éclater la place forte. Ses successeurs, Francis Lorentz et aujourd'hui Jean-Paul Bailly, poursuivent la démarche illustrée désormais par l'aménagement de l'immeuble de la gare de Lyon.

Si le PDG de la RATP dispose d'un bureau au dernier étage, l'ensemble des directeurs généraux adjoints sont ventilés dans les services selon le principe *« qu'ils sont des animateurs collectifs et qu'à ce titre ils doivent être le plus près possible de leurs troupes »*, explique Robert Sammut, chef de projet pour la construction du nouveau siège, mais également directeur général adjoint en charge des finances et du développement. Le mobilier, *« le même pour 98 % des bureaux »*, les mètres carrés affectés – 15 en moyenne, 30 pour un directeur général adjoint et 40 pour le président – veulent aussi lisser les différences hiérarchiques. *« Les choix que nous avons faits ne sont pas anodins*, insiste Robert Sammut. *Leur valeur symbolique est très importante. »*

UN DOMAINE DE RECHERCHE

La gestion de l'espace est un sujet sur lequel les chercheurs se sont largement penchés, ainsi que le confirme Roland Reitter, professeur à HEC, au département stratégie et politique d'entreprise. *« L'espace est, bien évidemment, un symbole de la manière dont le pouvoir est exercé. Sociologues, psychologues travaillent sur ce sujet depuis très longtemps. »* Et de rappeler, entre autres, les travaux menés sur l'agencement des hôtels particuliers au temps de la cour de Louis XIV.

Après avoir fait de leurs sièges sociaux des citadelles ou des tours-donjons comme à la Défense, les entreprises qui s'installent dans du neuf semblent désormais privilégier des organisations spatiales qui formalisent des organigrammes aplatis et des modes de management en rupture avec le passé.

C'est le parti pris du cabinet de conseil américain Arthur Andersen qui, en janvier 1996, a intégré un splendide immeuble au 55 de l'avenue George-V, patio et effets de lumière garantis. Là encore, une révolution par rapport à la tour GAN de La Défense, où une position hiérarchique favorable permettait de disposer d'un bureau *« plein jour »*, nettement plus agréable qu'un *« second jour »*. La bataille faisait rage autour du bureau directorial, d'où il était possible d'apercevoir un bout de l'Arc de triomphe.

En principe, fini tout cela : que l'on soit consultant junior, senior ou « partner » (partenaire), chacun dispose désormais d'un espace identique, même pas personnalisé puisque les bureaux paysagers sont partagés et se réservent, selon les besoins, auprès des secrétaires, seules dans la maison à disposer d'un emplacement de travail fixe. *« Il s'est bien agi de déhiérarchiser*, confirme un consultant. *Dans ces conditions, il semble plus facile d'aller voir son patron direct pour discuter ou régler un problème. Aucune porte de bureau n'est à franchir. »*

On est loin des méthodes chéries par certains patrons qui donnent encore des frissons dans le dos de ceux qui les ont subies. *« Lorsque Bernard Hannon dirigeait Renault*, se souvient ce cadre sexagénaire, *il existait, en haut de l'immeuble, une piste d'hélicoptère qui lui permettait d'arriver à son bureau sans passer par le bas du siège. L'une des premières décisions de Georges Besse, quand il a pris à son tour les rênes de la Régie, a été de vendre l'hélicoptère. Un geste qui a été très bien perçu. »*

Les salariés ne sont absolument pas dupes des choix directoriaux dans ce domaine. Exemple type : la grève qui éclate, en juin 1988, au service de renseignements téléphonés voyageurs de la SNCF. Les quatre-vingt dix opérateurs travaillent alors en cabines individuelles, surveillés depuis une estrade par un agent de maîtrise, lui-même sous le regard attentif de cadres installés dans des bureaux en retrait. L'architecture intérieure est largement à l'origine du mécontentement.

DES PATRONS DINOSAURES

Les dinosaures de l'agencement spatial n'ont pas tous disparu. Dans cette grosse PME du BTP, le directeur a placé son bureau vitré au centre du plateau technique où travaillent ses dix cadres supérieurs, à l'affût de leurs moindres faits et gestes.

Il est sûr aussi que ceux qui ont fait le choix de nouveaux agencements plus conviviaux et participatifs n'échappent pas aux retours en arrière, tant les habitudes et les volontés symboliques d'asseoir son pouvoir restent fortes.

Chez Arthur Andersen, certains consultants racontent au bout d'un certain temps que *« si leur bureau est identique à celui de leurs responsables, les différences se recréent malgré tout. Certains, par exemple, ont installé un bureau chez eux pour y travailler le matin et squattent les salles de réunion l'après-midi sous prétexte de pouvoir rencontrer tranquillement leurs collaborateurs »*. Dérives peut-être, mais, en tout cas, la tendance est lancée.

Marie-Béatrice Baudet

Chefs d'équipe ou animateurs

Cet ancien OS de Renault se souvient parfaitement du bureau de son contremaître, que ce dernier pouvait *« fermer à clé s'il le désirait »*. De même, comment oublier l'expression *« monter voir le chef de département »*, puisque ce dernier, placé en hauteur, pouvait d'un seul coup d'œil surveiller l'atelier et, *« accessoirement »*, les délégués syndicaux. Aujourd'hui, les chefs d'équipe sont devenus des « animateurs » et travaillent au sein d'espaces ouverts, où les panneaux d'affichage indiquent, par exemple, les performances de qualité.

Les experts en automobile citent tous en exemple l'usine Fiat, à Melfi (Italie), où un seul bâtiment réunit ateliers de production et départements administratifs, d'habitude séparés en deux immeubles distincts. Les services de la paie, des méthodes, etc., sont intégrés au sein des ateliers, afin d'intéresser l'ensemble des salariés au flux des voitures qui sortent de l'usine. Reflets d'un management qui privilégie la remontée rapide des informations de l'aval vers l'amont.

e n b r e f

RENCONTRES

● **PERSPECTIVE.** Le colloque international « Education, enseignement supérieur et création d'entreprise », qui aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 novembre, à l'Ecole des mines d'Alès, devrait mettre en évidence les actions expérimentales conduites par les universités et établissements d'enseignement secondaire et supérieur pour faire émerger les vocations de créateurs d'entreprise et apporter les connaissances appropriées. L'objectif de cette manifestation est d'examiner toutes les pistes susceptibles d'aider au renouveau de l'emploi et au passage *« d'une société de salariat à une société d'entrepreneurs »*. Parmi les témoignages attendus, ceux d'experts et de praticiens belges, allemands, anglais et italiens.
Contact : Londez Conseil. Tél : 01-40-11-87-08.

● **DÉMOCRATIE.** Les assises nationales « Aux associations, citoyens ! » se tiendront les 22 et 23 novembre à Lyon. Leur objectif est double : favoriser la rencontre d'associations – de secteur, de taille et d'implantation très diversifiés –, témoins de la richesse du mouvement, et permettre l'élaboration d'une parole collective sur les enjeux communs relatifs à la place et au rôle des associations dans la cité.
Contact : Fonda Paris. Tél : 01-45-49-06-58. Fonda Rhône-Alpes. Tél : 04-78-37-94-30.

● **TRAVAIL.** La relation entre l'employeur et le salarié se transforme. Elle glisse vers un contrat d'association, pour le meilleur (le salarié participe au succès de l'entreprise) ou pour le pire (sa compétence ou son emploi peuvent disparaître brutalement). Ce jeu coopératif, où les termes de l'échange ne sont pas stables, suppose une relation de confiance toujours menacée par l'opportunisme. Il est donc indispensable de trouver de nouvelles règles qui cimentent la collectivité au travail. Les Amis de l'école de Paris organisent, autour de ces questions, une rencontre-débat : « L'entreprise dans la tourmente. Que fait-elle de ses salariés ? » le jeudi 5 décembre de 19 heures à 21 heures. Avec la participation de Jean-Daniel Reynaud, professeur honoraire au CNAM, et de Marie-Laure Morin, chercheur au CNRS.
Contact : Les Amis de l'école de Paris. Tél : 01-43-35-59-10.

● **EUROPE.** Comment sortir le jeu social de son rôle d'accessoire de l'Europe ? C'est, entre autres, à cette question que les participants à la 4e Biennale « Europe-Travail-Emploi » essaieront de répondre. Une cinquantaine d'intervenants, dont Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, et Allan Larsson, qui dirige la direction générale V à la Commission européenne, seront présents à Lyon les 28 et 29 novembre prochains, ainsi que des responsables d'entreprise et des syndicalistes.
Contact : Lasaire, Saint-Etienne. Tél : 04-77-41-94-04.

● **ORGANISATION.** Les contraintes économiques auxquelles sont confrontées les entreprises ont abouti à la mise en place de nouveaux modèles d'organisation, qui se veulent plus flexibles et plus réactifs. Ces changements ont souvent été centrés sur les opérateurs, la disparition à terme de l'encadrement de proximité étant parfois envisagée. Pendant près de trois ans, un groupe de travail piloté par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) s'est penché sur l'évolution des rôles de l'encadrement de proximité, à partir d'une analyse critique de cas concrets d'entreprises. Mercredi 18 décembre, l'organisme présentera à Paris les conclusions de ses recherches au cours d'un colloque : « L'encadrement de proximité a-t-il un rôle à jouer dans le changement des organisations ? ».
Contact : Anact. Tél : 04-72-56-13-13.

BILAN

● **PRÉCARITÉ.** Après un an de travaux, le groupe Synergie-Actions du CIME (Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi) dresse un état des lieux au terme de plusieurs années d'accueil de salariés en contrat emploi-solidarité (CES). Parmi les institutions qui témoigneront : la Caisse des dépôts, la RATP, la SNCF, EDF, Assistance publique-Hôpitaux de Paris, La Poste. Le CIME présentera les premiers éléments de son rapport le 27 novembre.
Contact : CIME. Tél : 01-42-27-02-98.

m é t i e r s

Les habits neufs des métrologues, experts en mesures

Ils vérifient les pompes à essence et les compteurs d'électricité. Mais leur champ d'activité est bien plus varié et se développe à travers les démarches qualité

Définie par l'Académie des sciences comme *« la science de la mesure associée à l'évaluation de son incertitude »*, la métrologie, véritable *« conscience de la mesure »* selon les professionnels, est une spécialité méconnue du grand public. Cette discipline est pourtant bien française : l'unité des poids et mesures, à l'origine de la métrologie moderne, a été instituée par un décret de l'Assemblée constituante le 22 août 1790...

Conséquence de la généralisation de la démarche qualité et de la mise en place des normes ISO 9000, la fonction métrologie s'est considérablement développée depuis une dizaine d'années. *« Restée longtemps l'apanage des grandes entreprises œuvrant dans les domaines dits d'avant-garde : aéronautique, automobile, nucléaire..., la métrologie concerne désormais toute l'industrie »*, écrit Pierre Barbier, responsable du centre de métrologie à l'Aérospatiale et président du collège de métrologie au sein du Mouvement français pour la qualité (MFQ), en préambule de l'ouvrage *Métrologie dans l'entreprise, outil de la qualité*, publié par l'Association française de normalisation (Afnor) en novembre 1995.

RIGUEUR ET MINUTIE

Chimie, biologie ou radiologie médicale, optique, environnement, agroalimentaire, aéronautique, industrie mécanique, automobile... : les entreprises ont quotidiennement recours à la métrologie dans les secteurs d'activité les plus variés, qu'elles soient dotées d'un service spécialisé (souvent rattaché à la direction de la qualité) ou qu'elles sous-traitent cette compétence à des PME spécialisées sur ce créneau. Sans oublier la métrologie légale, héritière du service des poids et mesures, qui vérifie l'exactitude des instruments de mesure (pompes à essence, compteurs d'électricité...) utilisés dans les transactions commerciales. *« Les besoins de formation apparaissent dans tous les secteurs »*, constate Marc Himbert, directeur de l'Institut national de métrologie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), qui, outre un DUT de mesures physiques, délivre un diplôme d'ingénieur et un DEA en systèmes physiques et métrologie.

« Notre travail consiste à garantir que les instruments de mesure utilisés dans les entreprises sont bien adaptés à réaliser les mesures pour lesquelles il sont utilisés », résume Serge Girardi, responsable de la fonction métrologie à l'Institut français du pétrole. *« Chez nous, à l'Aérospatiale*, explique Pierre Barbier, *les mesures des températures vont de –100 à plusieurs milliers de degrés. Les techniques utilisées sont donc très variées. »*

« Notre rôle est de faire en sorte que, dans toutes les usines, les salariés aient la même conception du mètre ou du micromètre, d'autant que nos véhicules sont constitués de pièces venant de sites différents », renchérit Bertrand Mercier, responsable de la métrologie centrale chez Citroën.

C'est dire toute la rigueur, la minutie nécessaires à cette activité professionnelle dont personne ne sait exactement combien de personnes l'exercent (en tant que technicien ou ingénieur), car la fonction n'est pas toujours clairement identifiée au sein des services qualité des entreprises.

« Métier d'avenir, compte tenu des débouchés qui résultent des applications industrielles », selon Jean Kovalevsky, membre de l'Académie des sciences et président du Bureau national de métrologie (BNM), la métrologie reste une discipline relativement peu enseignée dans le cadre de la formation initiale – sauf pour les ingénieurs de l'école des mines de Douai, qui peuvent acquérir une spécialisation dans ce domaine en fin de cursus.

POSTES POURVUS EN INTERNE

Il est vrai que les postes ont tendance à être prioritairement pourvus en interne. Ainsi, chez Citroën, où le service de métrologie centrale compte une quarantaine de salariés, Bertrand Mercier estime qu'*« un bon tiers des techniciens métrologues ont commencé comme simples ouvriers, en tant que contrôleurs, avant de gravir les échelons »*. La même observation vaut pour les services de métrologie propres à chaque usine et dont chacun emploie une dizaine de personnes. *« A l'Aérospatiale également, la tendance est de pourvoir les postes en interne*, constate Pierre Barbier. *Par le biais de la formation continue, des salariés qui n'ont parfois qu'un niveau de CAP mécanique peuvent devenir techniciens métrologues. »*

Pour la plupart des spécialistes, un BTS ou un DUT en mesures physiques, mécanique ou électricité, constitue aujourd'hui le meilleur sésame pour entrer dans le métier. Les titulaires d'un diplôme bac + 2 peuvent compléter leur cursus par une année pratique de spécialisation, en contrat de qualification, au lycée professionnel Jules-Richard de Paris, qui prépare au certificat de qualification professionnelle (CQP) de technicien métrologue. La deuxième promotion entrera en formation en décembre. Bertrand Mercier, de Renault, résume l'intérêt de la formule : *« En un an, le contrat de qualification nous permet de confier un travail spécifique au candidat, et donc de le tester en grandeur réelle. Quant au jeune, cela lui permet de mieux appréhender le milieu professionnel. »*

Les débouchés semblent relativement prometteurs. Bertrand Mercier, chez Renault, estime qu'*« il y a actuellement plus de possibilités dans les PME et chez les sous-traitants »*. Titulaire d'un DUT génie électrique et informatique industrielle et d'un diplôme de technicien métrologue préparé au lycée Jules-Richard, à Paris, Juan Oliveira a été embauché dans la société PB Mesures, spécialisée dans la maintenance et la vente de matériel de mesure, où il était en contrat de qualification pendant sa formation : sur la douzaine de diplômés de sa promotion, *« tous ont trouvé du travail... mais beaucoup sont encore en CDD »*. En attendant mieux ?

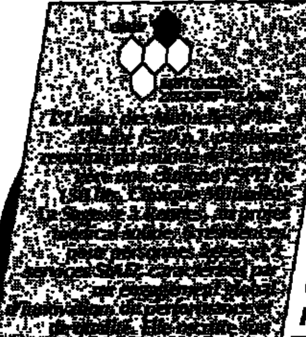
Philippe Baverel

Demande de formations spécifiques

Auteur du rapport intitulé *« Quelle place pour la métrologie en France à l'aube du XXIe siècle ? »* et publié en avril dernier par l'Académie des sciences, Jean Kovalevsky, président du Bureau national de métrologie (BNM), tire la sonnette d'alarme : *« Vu la concurrence que se livrent les pays européens dans ce domaine et la dépendance de plus en plus grande de l'industrie à l'égard des mesures, il importe de définir clairement la politique métrologique de la France qui, pour le moment, fait défaut. »*

Avant d'en appeler à la création d'un comité interministériel qui fixerait ladite politique sous l'égide du premier ministre, Jean Kovalevsky, au fil de son rapport, réclame la mise en place d'une formation à la métrologie dans l'enseignement primaire et secondaire (qui *« mettrait l'accent sur l'évaluation de l'incertitude et l'exploitation des résultats de mesures »*) ainsi que le *« renforcement »* de la métrologie légale afin que la France puisse participer efficacement à l'établissement des normes européennes en la matière. Et l'académicien de conclure : *« L'idéal serait d'élaborer une loi-programme sur la métrologie. »*.

Dirigeants



DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ H/F

CLINIQUE ET FILIÈRE PERSONNES ÂGÉES

Rattaché au Directeur Général de l'UMIV, vous avez la responsabilité opérationnelle de cet ensemble sanitaire et social (effectif global : + de 400 personnes). Vous appuyez notamment vos équipes médicale, soignante et administrative en vue d'une gestion optimale des activités. Vous contribuez activement à la définition des choix stratégiques et pilotez la politique de développement de ces établissements.

A 35/45 ans environ, de formation ENSP ou Bac + 5 équivalent (Droit/Gestion/Finances), vous êtes aujourd'hui directeur ou cadre de direction d'un établissement de santé, avec une expérience réussie de l'encadrement, familier des objectifs et contraintes de gestion. Vous recherchez, outre un élargissement notable de vos responsabilités, un environnement dynamique où vos talents d'animateur et d'innovateur puissent véritablement s'exprimer.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 49 quai Malakoff, 44000 Nantes, s/réf. 50.4701/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Directeur Général

100 km Est de Paris
400 KF + bonus

PMI de 90 personnes

Nous créons, fabriquons et commercialisons des produits en ayant recours à l'ensemble des techniques de la ***transformation des métaux.*** *Notre créativité nous a fait remporter plusieurs Oscars.*

Notre objectif : optimiser nos résultats, *notre savoir-faire technique et notre part de marché par une* ***rationalisation de nos compétences.***

Rendant compte au Président,

Vos missions prioritaires :
- ***diriger*** *l'entreprise sur le* ***site de production***
- ***fédérer*** *et dynamiser les équipes opérationnelles (commerciale, artistique, industrielle et de gestion)*
- ***organiser et prévoir*** *en préconisant les choix stratégiques à moyen terme.*

Décideur, homme de terrain et d'action, 40 ans environ, ***Ingénieur*** *de formation (AM ou l'équivalent) + IAE ou CPA... vous avez déjà dirigé, avec succès et résultats à l'appui, une PMI du secteur transformation des métaux, et parlez couramment* ***l'anglais.*** *Votre implication, votre aptitude à décider avec souplesse et diplomatie vous incitent à nous rejoindre pour relever ce défi.*

Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature, sous référence ***9632*** *au 7 rue de Monceau, 75008 PARIS.*

Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Dirigeants d'Entreprise

Notre groupe du secteur de l'ingénierie et des travaux en électricité et systèmes d'information se développe. Il recherche pour l'Ouest de la France un

Directeur

pour animer et coordonner un réseau de plusieurs entreprises sur le plan des actions commerciales, de l'organisation et de la gestion (CA : 250 MF environ).

A 40 ans environ, **ingénieur de formation,** homme de terrain et très bon organisateur, vous savez négocier, convaincre et entraîner des hommes. Vous avez la capacité d'appuyer l'action commerciale de vos équipes par votre forte implication personnelle auprès de leurs clients stratégiques. Vous souhaitez aujourd'hui rejoindre un groupe en forte croissance, riche en projets et en opportunités, dans une fonction opérationnelle et stratégique.

Ce poste, **basé à notre siège social,** implique de résider dans l'Ouest de la France.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) en indiquant la référence M/3294/H (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à notre Conseil qui vous garantit toute confidentialité.

CHP Cabinet Henri PHILIPPE - 2 bis, rue Michelet 92441 ISSY-les-MOULINEAUX CEDEX

Le Monde des Cadres

prenez en main notre croissance

HIGH TECH — PARIS EST

Etablie en France depuis deux ans, notre filiale de distribution connaît un développement très important sur le marché des MONITEURS.

Avec 4 usines dans le monde, nous sommes l'un des premiers constructeurs.

Pour répondre aux besoins du marché français et en devenir l'un des **leaders,** nous avons décidé de rechercher notre Jeune **DIRECTEUR GÉNÉRAL H/F.**

Sous l'autorité du Directeur Général Europe, il sera **responsable de la totalité de notre activité** en France : marketing, vente, gestion administrative, comptable, stocks, avec un reporting mensuel. Il a une équipe de 5 personnes.

Avec une formation supérieure (ingénieur ou autre...), après une première expérience d'au moins 3 ans en encadrement, dans un environnement international, vous souhaitez vous investir avec enthousiasme dans un **projet ambitieux.**

Vous connaissez l'industrie électronique (PC, périphériques), votre compétence en gestion et vos qualités de manager sont vos atouts pour relever ce challenge. Vous êtes bien sûr **bilingue anglais.**

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous réf. BG 72 à notre Conseil qui *vous garantit une stricte confidentialité.*

2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

COGEPLAN

PRAXEOS management

Praxeos Management est un cabinet de conseil en management ayant pour vocation de conseiller et d'accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de changement.

Nous réalisons un chiffre d'affaires de 10 MF et l'équipe comprend 12 permanents et un réseau de partenaires.

Pour la poursuite de notre développement, nous recherchons

DIRECTEUR DE LA DIVISION DEVELOPPEMENT DU MANAGEMENT

FUTUR ASSOCIÉ

VOS MISSIONS :
- Piloter ou réaliser des interventions allant du diagnostic de l'efficacité des systèmes de management à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus de changements managériaux.
- Concevoir et animer des actions de formation et de développement des compétences managériales.
- Assurer le développement commercial de la division. Réf. : DDDM

CONSULTANT EN FORMATION AU MANAGEMENT

VOS MISSIONS :
- Concevoir et animer des séminaires de formation.
- Réaliser des bilans individualisés de compétences managériales et des actions de coaching. Réf. : CFM

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., *photo et* prétentions), en précisant la référence du poste choisi, à Praxeos Management Tour Atlantique - Cedex 06 - 92911 Paris La Défense 9.

EPIC **Département de la Vienne** (260 personnes) recherche son

Directeur

Véritable manager et excellent organisateur, vous axerez l'animation de votre équipe sur l'exigence de la *qualité du service fourni* à notre clientèle (collectivités locales, entreprises, particuliers).

Gestionnaire rigoureux, vous proposerez au Conseil d'Administration, les projets d'investissement et soumettrez pour approbation les budgets et les comptes *ainsi* que la *passation des marchés.*

Créatif et réactif, vous serez à l'écoute des évolutions européennes pour assurer une veille permanente et proposer de nouvelles *orientations* garantes de notre croissance.

A *42/50* ans, de formation ingénieur Grandes Ecoles (électricité, électronique), complétée de préférence par un 3ème cycle de management ou de gestion, vous avez une expérience significative de la fonction de direction, en priorité dans le domaine de la *production ou de la distribution d'énergie.*

L'expérience de la négociation avec des partenaires du secteur public serait appréciée.

Merci d'adresser CV, lettre man. + photo et prét. sous réf. 183, à notre Conseil.
MULTICIBLES, E. Achache-Laleu - 37, rue Carnot, 86000 POITIERS.



multicibles

3 attachés de direction H/F

De formation HEC, ESSEC, ESCP..., et une première expérience réussie dans la vente à distance serait appréciée.

Nous sommes une entreprise de vente par correspondance spécialisée dans l'équipement de la maison et les loisirs. Nous réalisons un chiffre d'affaires de [illegible] de francs et notre effectif salariés s'élève à 530 personnes. Dans le cadre de notre développement et de la refonte de notre système d'organisation, nous recherchons, pour notre siège social situé à Blois (41), trois cadres à fort potentiel.

Département Vente par correspondance (courrier et après vente - 120 personnes)
Vous assisterez le responsable de ce département et serez responsable du suivi et de l'analyse des flux (planning d'activité, analyse des écarts, etc.). Vous rationaliserez les tableaux de bord, le suivi des coûts de personnel et l'analyse budgétaire. Réf. 96-11.

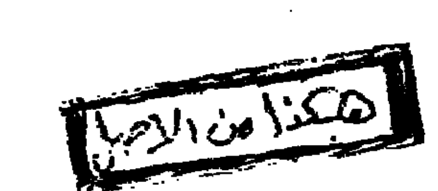
Département Ventes extérieures (téléphone et magasins - 130 personnes)
Vous assisterez le responsable de ce département sur l'ensemble de la gestion. Vous serez principalement chargé de la mise en place de la nouvelle architecture téléphone (procédures administratives et commerciales, tableaux de bord). Vous assurez la cohérence des applications entre les bureaux de prise de commande et les magasins. Des déplacements de courtes durées sont à prévoir. Réf. 96-12.

Direction relations clientèle (direction opérationnelle vente et logistique - 400 personnes)
Rattaché au directeur, vous aurez en charge le suivi et la coordination des dossiers transversaux. Vous développerez la communication et l'écoute. Réf. 96-13.

Vos qualités d'animateur, d'organisateur, ainsi que votre aisance relationnelle et votre rigueur sont pour ces postes des *atouts* essentiels.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation, rémunération actuelle) en précisant la référence choisie à *La Maison de Valérie,* Monsieur Gérard Maupome, Direction des ressources humaines, BP 4, 41354 Vineuil Cedex.

la Maison de Valérie
PINAULT - PRINTEMPS - REDOUTE



Gestion - Finance

Chargés d'affaires
Chargés de clientèle

Nos missions actuelles de recrutement dans la fillère bancaire nous amènent à pourvoir plusieurs postes de Chargés d'affaires «Entreprises» et Chargés de clientèle «Professionnels» sur l'ensemble du Territoire.

Nous souhaitons recruter de bons professionnels :

- Actuellement en poste ou présentant une expérience réussie de 3 à 5 ans dans cette fonction.
- Présentant un profil de développeur à fort potentiel, capable de gérer et développer un portefeuille de clients Entreprises ou Professionnels dans une stratégie de maîtrise des risques.
- Maîtrisant parfaitement les diverses techniques de financement utilisées sur ces marchés.

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, merci de nous adresser un dossier complet (lettre manuscrite, photo et CV) sous référence 1196 à CAPFOR ATLANTIQUE, 2 rue du Château de l'Eraudière - BP 31507 44315 NANTES CEDEX 03.

Dés réception, nous vous confirmerons si votre candidature correspond aux besoins de notre client.

CAPFOR ATLANTIQUE

Evidence

Le Monde des Cadres

Michael page, n°1 du recrutement en France et en Europe, recherche pour sa nouvelle division Ingénieurs et Production un

Consultant

A 26/29 ans, de formation ingénieur, vous possédez 2 à 5 ans d'expérience opérationnelle au sein d'une entreprise industrielle de préférence.

Organisé et autonome, vous possédez une bonne connaissance des métiers de l'industrie. Vous aimez les contacts de haut niveau et êtes attiré par une activité commerciale et de conseil.

Après un cycle de formation spécifique, vous développerez votre propre portefeuille de clients et aurez la responsabilité globale de vos missions de recrutement.

Le fort développement de notre groupe, vous permettra une rapide évolution en France ou à l'international.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél. + rémunération actuelle à Gilles de Mentque ou Frédéric Pommier, Michael Page Ingénieurs & Production, 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret ou de taper votre CV sur 3617 MPage (Coniche 3,48F/Min) sous réf. FPI009

Michael Page Ingénieurs & Production
Le spécialiste du recrutement pour l'Industrie

Council of Europe
Conseil de l'Europe



OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL
EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY
EUROPÄISCHE AUDIOVISUELLE INFORMATIONSSTELLE

Observatoire européen de l'audiovisuel

Fondé en 1992, l'Observatoire européen de l'audiovisuel est une organisation publique unique, dont l'objectif est de collecter et de distribuer les informations relatives au secteur de l'audiovisuel européen. Cette organisation compte, parmi ses membres, 33 Etats européens ainsi que la Commission européenne. L'Observatoire fonctionne dans le cadre juridique du Conseil de l'Europe à Strasbourg et s'appuie sur un réseau européen de partenaires, de correspondants et d'organisations professionnelles. Il publie des informations en matière de cinéma, de télévision, de vidéo et de nouveaux médias : aspects juridiques, données sur les marchés et les ressources de la production et de la distribution audiovisuelles. L'Observatoire européen de l'audiovisuel, le réseau d'information européen le plus important dans ce domaine, recherche un directeur exécutif pour diriger une équipe d'experts internationaux hautement qualifiés. Directement rattaché au Conseil exécutif de l'Observatoire, vous êtes responsable de la gestion des services, des activités et des finances de l'organisation. Vous êtes également chargé de gérer le réseau et de maintenir les contacts avec les organisations et les administrations professionnelles.

Diplômé universitaire, vous avez une expérience professionnelle solide de haut niveau dans l'audiovisuel, associé à d'excellentes aptitudes dans le domaine de la gestion et à un sens intuitif pour les évolutions futures dans le secteur de l'audiovisuel européen. Vous possédez une solide expérience de la direction et de l'animation d'une équipe. Vous maîtrisez parfaitement l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français-anglais) et vous avez une bonne connaissance de l'autre. La pratique de l'allemand (l'une des langues de travail de l'Observatoire) ou d'autres langues européennes serait un plus.

Demandez le dossier complet de candidature, à retourner avant le 6 janvier 1997, au Conseil de l'Europe, Division des Ressources Humaines (Recrutement), 67075 Strasbourg Cedex France. Veuillez joindre une enveloppe (23 x 32 cm), non affranchie, libellée à votre nom et adresse.

Directeur exécutif H/F

DES INTERROGATIONS SUR VOTRE AVENIR

Nous sommes un groupe de services financiers implanté aux Etats-Unis et en Europe avec un CA de 1.8 milliard de dollars intervenant avec succès dans le domaine bancaire et ses différents métiers : le conseil, le recouvrement, la gestion de portefeuilles et de prêts. Dans le cadre de sa progression, notre bureau de Paris offre de nouvelles opportunités pour des managers expérimentés au sein de ses départements :

Directeur conseil et recouvrement de créance

Responsable d'une équipe de gestionnaires immobiliers, vous aurez la charge d'un service conseil et de recouvrement d'un portefeuille de prêts garantis à finalité commerciale ou résidentielle. Vous justifiez d'une solide expérience dans la gestion de prêts immobiliers sur les marchés français et d'une connaissance opérationnelle dans l'analyse commerciale et la demande de prêts garantis du secteur immobilier.

Directeur opérations planning

Responsable de la gestion d'un portefeuille de prêts spécifiques, vous saurez assurer le suivi de nos systèmes de prêts, de transferts de prêts et de prêts annexes ou dérivés. Vous justifiez d'une expérience significative dans la gestion de prêts au sein d'une grande institution bancaire française. Le bilinguisme français-anglais est indispensable.

Si vous souhaitez intégrer une équipe dynamique de haut niveau, merci d'adresser votre CV + lettre de motivation en Anglais par fax au 00 44 171 251 87 50 et par courrier à WILSHIRE FINANCIAL SERVICES GROUP, 5 St Johns Lane, Smithfield, Londres EC1M4BH.



Financial Services Group

GRAND ETABLISSEMENT FINANCIER

Recherche pour son Département Organisation Générale, situé à Paris Centre, des

ORGANISATEURS BANCAIRES CONFIRMES

De formation Bac + 5, vous possédez une expérience confirmée (8 à 10 ans minimum) de la conduite de projets d'envergure auprès des maîtrises d'ouvrage, ainsi qu'une connaissance fonctionnelle des différents domaines de l'activité bancaire. Vous exercez vos compétences dans une Banque, une Compagnie d'Assurance, un Cabinet d'Audit ou de Conseil.

En qualité de maîtrise d'ouvrage déléguée et en relation avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs opérationnels, vous serez chargé de conduire des missions d'organisation liées au déploiement de grands projets concernant les systèmes d'information et le fonctionnement des grandes entités opérationnelles.

Vous serez amené à prendre en charge :

- des missions d'accompagnement de la conduite du changement : définition, planification et mise en oeuvre des plans d'actions ; définition des ressources, constitution et coordination des équipes de déploiement ; suivi de la mise en oeuvre des solutions sur sites Paris/Province,
- des missions transversales de cohérence inter-projets ou des missions classiques d'organisateur projet.

La dimension nationale et les stratégies de développement de nos activités offrent de réelles perspectives d'évolution.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence ORG63 à notre conseil, Isabelle de FORCADE, RIB, 140 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS.



RIB RIB RIB RIB RIB RIB RIB RIB

LBW

Cadre Comptable à fort potentiel

Hec, Essec, Escp, Sup de Co...

Grande entreprise dans un secteur de technologie avancée, en très forte expansion, souhaite se positionner sur le marché américain. Intégré à une équipe de quatre collaborateurs, vous participerez au projet de mise aux normes américaines. Pour réussir, vous possédez une expérience de deux à trois ans au sein d'un Cabinet international ou dans une grande entreprise et parlez couramment l'anglais. Disponibilité immédiate très appréciée. Réf. 4502/M

Evelyne LEVY, 15 rue Beaujon - 75008 PARIS

AREA PARTNERS Groupe SV & GM

TAB (120 MF de CA, 140 personnes), société de transport spécialisée en combiné rail-route, crée pour faire face à sa croissance européenne, le poste de

Directeur administratif et financier



Basé à Montpellier (34)

Pour ce poste, nous recherchons un jeune directeur de 30-35 ans environ, ayant une formation supérieure de type ESC ou DESS et au minimum 5 ans d'expérience dans un poste similaire.

Il supervisera l'équipe administrative et financière (5 personnes) et sera responsable des domaines comptable, juridique, social, ressources humaines et contrôle de gestion. Il s'occupera plus particulièrement des processus budgétaires, de la gestion de la trésorerie, de l'audit interne et des filiales en Europe.

La mise en place de cette nouvelle structure nécessite des compétences en organisation, en informatique et des qualités de management. La maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à TAB, ZI de la Lauze, 34430 St-Jean-de-Védas.

TAB

Guillaume Tell

Conseil

Gestion - Finance



ssance mondiale dans le conseil en management est la plus spectaculaire.

Industrie

EYC/982

...ans l'un des secteurs suivants : aéronau... ...armacie, et dans l'un ou plusieurs des

...distribution ;
..."activity based costing" ;

...le changement de systèmes d'information, ...tion et de mise en place d'outils de ges... ...de conseil en organisation, optimisation ...d'information auprès de grands groupes

Energie

EYC/983

...es années dans une compagnie majeure ...s dans :

...ou d'ingénierie ;
...domaine de la distribution de produits

...aval et vous avez participé à des projets ...s interviendrez dans nos missions de ...œuvre de systèmes de gestion auprès

Télécom/médias

EYC/984

Vous justifiez d'une double compétence, fonctionnelle et systèmes d'information, dans les domaines suivants :

- gestion commerciale ;
- gestion des réseaux ;
- contrôle de gestion, "costing".

Vous maîtrisez aujourd'hui parfaitement les mécanismes et les techniques de ce secteur et avez participé à des projets stratégiques d'organisation et de refonte de systèmes de gestion.

Services et distribution

EYC/985

Vous justifiez d'une expérience réussie dans les domaines suivants :

- reengineering des processus opérationnels ;
- audit, contrôle de gestion, reporting, suivi budgétaire ;
- "activity based management", analyse de productivité ;
- gestion et organisation de trésorerie ;
- marketing et commercial.

Vous avez participé à des projets majeurs de changement de systèmes d'information, d'amélioration des performances, de définition et de mise en place d'outils de gestion. Vous interviendrez sur nos missions de repositionnement stratégique, conseil en organisation, optimisation des processus, des flux et des systèmes d'information auprès de grands groupes nationaux et internationaux.

Technologies de l'information

EYC/986

Vous justifiez d'une expérience réussie dans les secteurs banque, assurance, industrie, services, en cabinet de conseil ou en SSII réputée. Vous avez acquis des compétences reconnues dans les domaines suivants :

- stratégie informatique et schémas directeurs ;
- architecture et conception de systèmes ;
- pilotage de grands projets ;
- implantation de progiciels (SAP, Oracle Financials, JDEdwards, Triton) ;
- conception et mise en place de systèmes de pilotage, de consolidation et de reporting.

Vous maîtrisez les technologies Client/Serveur, Approche Objet, Workflow/GED, Groupware, Data Warehouse, réseaux locaux/Télécom. Vous interviendrez sur des projets stratégiques de refonte de systèmes d'information, d'architecture et conception de systèmes, de mise en place de progiciels et systèmes de pilotage pour des grands groupes nationaux et internationaux.

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieur ou de commerce, bilingue anglais, rejoignez-nous pour aider nos clients à concevoir, bâtir, mettre en œuvre et gérer des solutions à forte valeur ajoutée, leur permettant d'accentuer leur croissance et d'accroître leur profit. En contribuant à notre forte expansion, vous aurez de réelles opportunités de développement professionnel, managérial et personnel.

...t dans les hommes et ... avoir pour créer les meilleures solutions, c'est l'engagement d'Ernst & Young.

...vous ... d'adresser ... (lettre, photo, CV et rémunération actuelle) en précisant la référence choisie ... Ernst & Young Conseil ... Manhattan - Cedex 21 - 92095 Paris la Défense 2.

ERNST & YOUNG CONSEIL



Architecte Urb... en Système d'Info...

GROUPE ALPHA

Conseil - Audit - Expertise

« Réconcilier l'économique et le social »

- Analyser l'entreprise à la lumière des enjeux spéciaux.
- Apporter à nos clients, les Comités d'entreprise et de groupe, un diagnostic financier et stratégique, leur donner les moyens d'anticiper les restructurations et les mutations technologiques de leur entreprise.
- Mettre en action des équipes pluridisciplinaires proposant des solutions créatives, originales et opérationnelles.
- Intégrer dans ces équipes des experts de secteurs diversifiés comme la mécanique, la banque, l'automobile, l'emballage, le transport...
- Diplômé(e)s d'une grande école de commerce (HEC, IEP, ...), d'ingénieurs (X, Centrale, AM...) ou d'un 3e cycle spécialisé.
- Vous avez une expérience d'environ 5 ans dans l'entreprise et/ou le Conseil.
- Vous maîtrisez particulièrement un domaine comme l'économie industrielle, l'analyse financière, le contrôle de gestion.
- Et vous avez envie de vous impliquer activement dans le développement d'un groupe de 200 personnes qui saura vous donner diversité et perspectives.

Ces postes de **Consultants** sont basés à Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille et Lille

Envoyez-vite votre dossier de candidature (lettre, photo, CV, prétentions) et région souhaitée sous le N° 9050

LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris Cedex 08

Avez-vous ce [redacted] qu'attendent nos clients du secteur santé ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Écrivez-nous : le Conseil avec KPMG Peat Marwick, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Nos professionnels connaissent le métier de nos clients et ont pour mission de faire aboutir leurs projets. Ils possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, organisation, systèmes d'information, pilotage du changement et s'appuient sur 75 000 collaborateurs dans 142 pays.

Ils accompagnent les programmes de transformation de nos clients du monde de la santé, dans le cadre des projets en cours (SESAM-VITALE, Carte de Professionnel de Santé, Carnet Médical, maîtrise des frais de santé), des restructurations et de l'évolution de leurs métiers. Les secteurs de la sécurité sociale, des mutuelles, de l'assurance santé et des réseaux de soins sont également concernés.

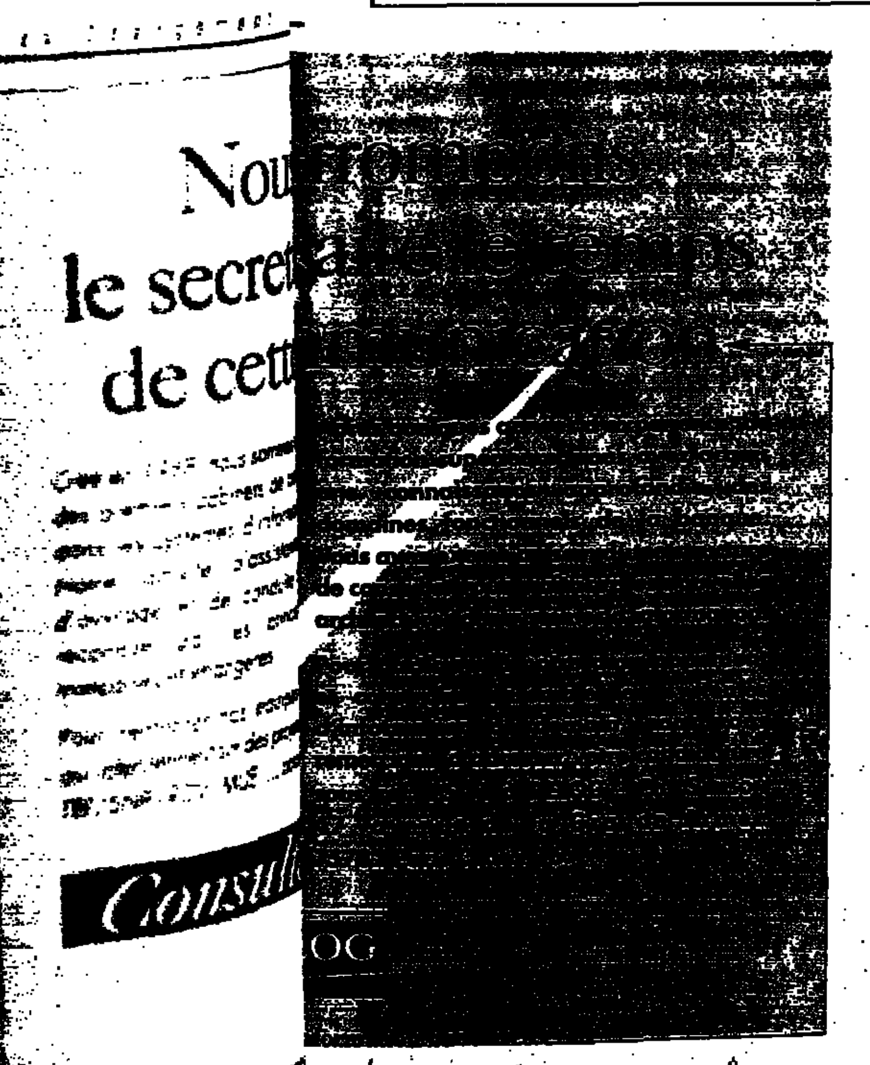
Au-delà de leur compétence, c'est avant tout la valeur des hommes et des femmes et leur éthique qui font la différence.

Diplômé(e) en médecine, en économie de la santé et/ou d'une grande école, vous parlez couramment l'anglais et possédez une expérience de trois à cinq ans dans **les domaines de la santé ou de l'assurance santé.**

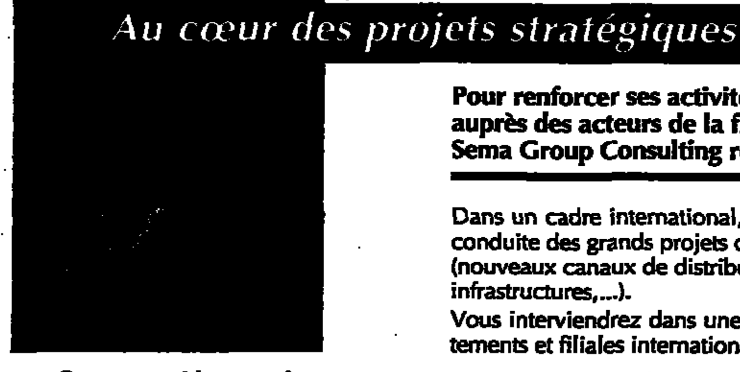
Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Bénédicte de Durand vous remercie de lui adresser votre candidature, sous la référence 549, à KPMG Peat Marwick Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense Cedex.

KPMG Peat Marwick



Au cœur des projets stratégiques



Sema Group figure parmi les premiers groupes européens de technologies de l'information.

Fort de plus de 10 000 personnes, Sema Group a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards de francs et intervient dans tous les secteurs clés de l'économie : la finance, les télécommunications, la défense, l'énergie et les services.

Les principaux métiers du Groupe sont le conseil et l'intégration de systèmes, les progiciels, l'outsourcing.

Dans le monde entier, nous mettons en œuvre et gérons de grands projets informatiques qui ont le plus souvent un impact stratégique sur la réussite à long terme de nos clients.

SEMA GROUP

Pour renforcer ses activités dans le conseil en management auprès des acteurs de la finance (banque, assurance, marchés financiers,...), Sema Group Consulting recherche des consultants.

Dans un cadre international, vous accompagnerez nos clients dans la définition et la conduite des grands projets qui vont façonner les marchés de la finance du XXIe siècle (nouveaux canaux de distribution, passage à l'euro, mondialisation des services et des infrastructures,...).

Vous interviendrez dans une équipe de consultants en relation avec les autres départements et filiales internationales de Sema Group.

◆ MANAGERS (Réf. : M/LM)

Vous justifiez d'une expérience professionnelle reconnue de 5 à 8 ans en conseil en management, acquise dans les domaines de pointe de la banque, de l'assurance ou des marchés financiers. Vous avez prouvé vos talents de directeur de missions et souhaitez valoriser vos compétences et relations professionnelles dans une structure innovante.

◆ CONSULTANTS SENIORS (Réf. : CS/LM)

Votre expérience réussie de 3 à 5 ans au sein d'un cabinet de conseil ou en entreprise, votre maîtrise dans la conduite de missions de conseil (organisation, conception de systèmes d'information, audits, schémas directeurs,...), votre personnalité affirmée et votre forte aptitude à communiquer vous permettront de mettre en œuvre vos compétences au sein d'un environnement dynamique et performant.

◆ CONSULTANTS JUNIORS (Réf. : CJ/LM)

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de commerce, vous avez une première expérience d'au minimum 1 an en cabinet de conseil.

Vos qualités personnelles allient rigueur et esprit de synthèse, puissance de travail, adaptabilité et goût du travail en équipe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à :
Violaine Moraillon - Sema Group - 16, rue Barbès - 92126 Montrouge Cedex

Conseil et Audit

CONSULTANT CONFIRMÉ

Nos clients ont décidé de changer le monde.
Venez les y aider.

Profil du confirmé selon HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

C'est à la fois un homme d'écoute et d'action, il a des qualités d'animateur, de négociateur et un solide bon sens.
Agé de 25 à 35 ans, il est diplômé d'une grande école et parle couramment anglais.
Il est prêt à apprendre son métier en 40 ans de vie très active.
Il cherche un projet fort, souhaite passer d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes et désire participer au capital dans un avenir proche.



Portrait de HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

Cabinet de référence en matière de conduite de projets de changement politiquement, socialement et humainement difficiles,
- 15 MF de CA.
- 15 consultants.
- Objectifs en l'an 2000 :
  50 MF - 50 consultants.

Valeurs
- Il faut écouter avant de parler.
- Rien ne résiste au travail.
- Un homme drôle ne peut pas être mauvais.

HERBEMONT ■ CÉSAR & ASSOCIÉS
Réussir les projets de changement difficiles

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez votre CV avec photo et lettre manuscrite sous réf. CC11 à :
HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS - *24, bd des Iles - 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex*
Lire notre livre «La stratégie du projet latéral» paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien

---

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
LEADER SUR SON SECTEUR,
RECHERCHE POUR SON SIÈGE
SOCIAL SITUÉ À PARIS, UN :

Chargé de mission

Rattaché au Directeur du Personnel, vous serez chargé de l'évaluation financière et d'études prospectives relatives à la gestion et à la politique sociale pour le compte de l'entreprise (rémunérations, épargne salariale, retraite, fonds sociaux, temps de travail...). Responsable de l'équipe paie, vous superviserez également le fonctionnement et l'évolution du système informatique de gestion du personnel.

De formation supérieure (Grande Ecole de Commerce type HEC, ESSEC, ESCP) ou Ingénieur (X, Centrale, Ponts...), vous avez acquis une solide expérience d'au moins 5 ans en finances, contrôle de gestion ou audit. Agé de 30 à 35 ans, vous témoignez d'un goût averti pour les calculs financiers et l'informatique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous référence 104166 à : EURO RSCG Futurs - 2, rue Marengo 75001 Paris.

★ EURO RSCG



Nous sommes un groupe international spécialisé dans la recherche et le conseil liés au changement socio-culturel, appliqués au marketing et planning stratégique.
Pour notre société de Paris (RISC International France SA)

nous recherchons :

Chief Operating Officer(*)

(*) Directeur des opérations h/f

Vous serez responsable de la direction financière et du contrôle de gestion, de l'organisation et du développement de la société.
• Gestionnaire, votre objectif sera d'accroître la production et la rentabilité (gestion des ressources, planning, contrôle de gestion et de qualité).
• Financier, vous participerez à la consolidation financière et serez progressivement impliqué dans la gestion internationale du groupe.
• Généraliste, doué d'excellentes capacités de communication et de motivation d'équipe, vous saurez mobiliser une équipe pluridisciplinaire de consultants et spécialistes en techniques statistiques, informatique de traitement d'enquêtes, et sciences sociales.

A 35 ans environ, de formation Gestion/Finance, vous justifiez d'une expérience de gestion dans un cabinet de conseil.

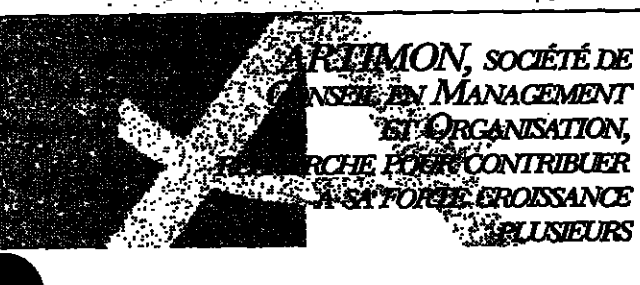
La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable.

Votre nationalité et/ou culture d'origine devraient compléter une équipe déjà multiculturelle.

Rémunération liée à la performance.

Adressez lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle à RISC International France, 63 avenue de Villiers, 75017 PARIS.

ORC



Consultants (es)

PARIS

Impérativement diplômé *d'une grande école de* commerce, vous possédez *2/3 ans d'expérience* dans le contrôle de gestion ou dans le conseil en organisation. La maîtrise d'un progiciel financier évolué est un atout supplémentaire.

Agé de 26/30 ans, vous *souhaitez acquérir rapidement* des responsabilités en rejoignant une structu-*re dynamique et réactive* dont vous partagez les valeurs : rigueur, éthique, développement.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., rémunération actuelle et photo sous référence REC96/10, à Véronique LANOT, ARTIMON, 12 rue Delerue, 92120 MONTROUGE.



LBW

Auditeur Interne

250/280 KF - Paris

Entreprise leader avec 16,4 milliards de CA et 5 150 collaborateurs, la Seita connaît un fort développement, notamment à l'international.

La fonction audit interne rassemble une petite équipe pluridisciplinaire, directement rattachée au Président, dont la mission générale évolue, dans la dynamique du groupe, vers un rôle plus opérationnel.
Avec un champ d'action étendu à l'ensemble des processus de l'entreprise, tant industriels que commerciaux et financiers, cette équipe s'assure de la bonne utilisation des ressources du groupe, apportant son expertise dans le cadre de projets spécifiques, en France et à l'international, où la Seita poursuit son développement.
Ingénieur, fort d'une première expérience professionnelle de 3 ou 4 ans acquise au sein d'un cabinet de conseil, le candidat retenu interviendra tant en contrôle interne qu'en « consulting » et par son assistance à la mise en oeuvre des actions qu'il aura préconisées.
La pratique courante de l'espagnol et de l'anglais est vivement souhaitée.
Merci d'adresser votre dossier de candidature à notre conseil Paul Mercier, Michael Page Finance, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex (votre CV sur 3617 code Mpage sous réf. PM 15037).

Seita
Avancez avec nous

Guillaume Tell

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie et Le Monde Emploi
Appelez Le Monde Publicité au
01-44-43-76-03 – Fax : 01-44-43-77-32



هكذا من الأصل

Juristes - Ressources Humaines

Avocat Fiscaliste

SCP D'AVOCATS, PARIS 17EME SPECIALISEE EN DROIT DES AFFAIRES, RECHERCHE EN VUE D'UNE ASSOCIATION EN CAPITAL, UN AVOCAT FISCALISTE.

Agé(e) de 30/40 ans, vous justifiez d'une expérience confirmée en cabinet dans les domaines de la fiscalité.

Animé(e) par une personnalité affirmée et un fort potentiel, vous aurez la responsabilité du secteur fiscal.

Vous contribuerez activement au développement du cabinet, appelé à une forte croissance.

Adressez votre CV, lettre manuscrite, photo à E. DARRAS, 69 rue Damrémont, 75018 PARIS, en mentionnant la référence 1911MO sur l'enveloppe.

GROUPE NATIONAL DE SERVICES PLURIDISCIPLINAIRES AUX ENTREPRISES

RESPONSABLE SERVICE JURIDIQUE

LYON

Les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialite.

Au sein d'une petite équipe de collaborateurs, vous prendrez en charge le suivi et la gestion de la vie juridique des différentes sociétés, des opérations extraordinaires, des contrats et des contentieux.

Vous interviendrez régulièrement dans des missions de recherche et d'études, notamment en qualité de Conseil auprès de la Présidence.

A 35/40 ans, de formation supérieure juridique et fiscale, vous avez acquis une expérience significative en qualité de cadre d'entreprise ou bien d'Avocat-ancien Conseil Juridique.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant sur l'enveloppe la référence 610 à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne Billancourt cedex qui transmettra.

MEDIAPA

Important Groupe Indusriel de dimension internationale recherche un

Juriste Marques et Modèles

Paris **+/- 300 KF**

Au sein du Département Propriété Industrielle, vous aurez principalement pour mission d'assurer le suivi de certaines filiales du Groupe, dans le domaine du droit de la propriété industrielle en marques et modèles (recherches, dépôts, examens, oppositions, litiges, contrats, etc.).

Agé(e) de 30/32 ans, de formation juridique supérieure avec une spécialisation en droit de la propriété industrielle (DESS, DEA, CEIPI), vous justifiez d'une expérience réussie dans ce domaine d'activité d'environ 4 ans acquise de préférence au sein d'un cabinet de propriété industrielle.

La maîtrise de l'anglais est requise pour ce poste.

La rémunération offerte sera variable en fonction de l'expérience et du niveau du candidat.

Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** sous la référence TM15090

MP

Michael Page Tax & Legal

Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

AIX-EN-PROVENCE

JURISTE D'ENTREPRISE GÉNÉRALISTE

Notre groupe, 2 500 personnes, 1,5 milliard de francs de CA, leader dans le secteur des services aux industries, développe ses activités en France et à l'international. Nous recherchons pour notre siège basé à Aix-en-Provence :

Au sein d'une equipe de juristes et sous la responsabilité du directeur juridique, il sera principalement charge de la rédaction de contrats et de documents juridiques (sous-traitance, groupement d'entreprise...). Il assurera le suivi et la négociation des contentieux.

Ce poste s'adresse à un jeune juriste de formation DESS en droit des affaires ayant acquis une expérience de 3 à 4 ans en entreprise du secteur industriel ou BTP. L'habitude de travailler avec des hommes de terrain (responsables opérationnels de travaux) et une bonne adaptabilité à des missions juridiques diversifiées sera très appréciée. Le candidat devra avoir une bonne connaissance du droit commercial, droit des sociétés.

Une volonté commune de réussir

Merci de faire parvenir votre candidature (CV, lettre de motivation, niveau de rémunération) sous ref. JJ/MH à notre Service Recrutement, ORTEC, Parc de Pichaury, 550 rue P. Berthier, BP 348000, 13799 Aix-en-Provence Cedex 3.

ORTEC

MEDIA SYSTEM

Christian GHARIB rejoint ABAX Conseil

Depuis 15 ans, ABAX conseille les Entreprises dans la recherche des compétences nécessaires à l'amélioration de leurs performances.

Christian GHARIB, rejoint ABAX Conseil et prend plus particulièrement en charge l'activité «cadres dirigeants».

Pendant de nombreuses années, Christian GHARIB a occupé des responsabilités opérationnelles et de direction générale, notamment :

Directeur Général France, INFORMIX SOFTWARE.
Vice-President Sales, GROUPE BULL.
Development and Organization Manager France, DEC.



ABAX CONSEIL - 8, rue Lafayette - 75009 PARIS
Tél. 01 48 24 15 46 - Fax 01 48 24 15 32

Conseil en Gestion des Ressources Humaines

- **Notre métier :** le Conseil, la Formation, le Recrutement, la Gestion des Carrières.
- **Notre clientèle :** un partenariat durable avec des entreprises privées, le secteur public, etc...
- **Notre implantation :** Paris, Lyon, Marseille.
- **Notre structure :** une équipe de 15 personnes.

AJCR

nous recrutons pour notre Délégation de Paris un

Formateur Consultant Confirmé

- Vous prenez en charge en toute autonomie, la prospection, le développement et la gestion de votre portefeuille clients.
- L'essentiel de votre mission, sur le plan technique, est consacré à des animations de formation dans les domaines des Ressources Humaines en Entreprise.

Agé de 30 ans minimum, de formation supérieure en Sciences Humaines, fort d'une expérience confirmée du développement commercial, de l'animation de formation et du conseil, vous souhaitez évoluer dans une structure conviviale et efficace.

Rejoignez-nous, adressez votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation, photo) en indiquant votre rémunération actuelle s/réf. AJ26/LM à AJCR - 10 rue Vercingétorix 75014 Paris.

Constitué sur le principe d'une société de moyens, notre Cabinet Conseil en recherche de Dirigeants et Cadres (par approche directe et par voie d'annonces) se développe et souhaite accueillir un

CONSULTANT SENIOR

Vous traitez actuellement un CA significatif de manière autonome et aimeriez rejoindre un Cabinet à taille humaine (5 Consultants) pour y fonctionner en partage de frais fixes tout en conservant la parfaite maîtrise de votre clientèle. Nous vous offrons moyens, support et autonomie pour développer votre portefeuille. Membre du réseau International Search Group, notre société intervient sur l'ensemble de l'Europe (Est comme Ouest).

Nous sommes très attachés à exercer notre activité en respectant l'éthique de notre profession.

Si, comme tous les membres de notre équipe, vous avez acquis précédemment l'expérience du management des entreprises et des hommes et si vous partagez notre conception, adressez-nous votre candidature sous référence CM/11 à Jean-Pierre Debette - MOMENTUM - 27, rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine.

MOMENTUM
Ressources Humaines
International Search Group

JURISTE EN DROIT FINANCIER

Vous avez environ 28-30 ans, une formation juridique de troisième cycle (DEA - DESS), complétée idéalement par un diplôme d'une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP, EAP).

Une première expérience professionnelle réussie de trois ans environ auprès d'un établissement bancaire ou d'un cabinet d'avocats vous a permis d'acquérir une compétence dans le domaine du droit financier, du droit des sociétés et du droit boursier, et d'être immédiatement opérationnel.

Une banque d'affaires internationale vous offre de rejoindre sa Direction Juridique, rattachée à la Direction Générale.

Au sein de l'équipe, vous serez associé à la conception et à la réalisation d'opérations financières d'envergure, notamment dans le domaine des fusions-acquisitions.

Anglais indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous référence 5914 également précisée sur l'enveloppe, à notre Conseil



Évidence

Carrières Internationales

GEC ALSTHOM
TRANSPORT

Groupe industriel international, leader dans son domaine : TGV, EUROSTAR, MÉTRO, TRAMWAY, SIGNALISATION, (CA de 2 milliards d'Euros, [illegible] personnes, 20 établissements dans le monde dont [illegible] en France) recherche pour la Direction Commerciale de la division TRANSPORTS

DIRECTEUR DES VENTES EXPORT "MÉTROS"

BILINGUE ANGLAIS

Directement rattaché à notre Directeur Commercial, vous aurez à coordonner les actions de notre Force de Vente Export : Amérique Latine, USA, Singapour et Hong Kong... Vous devrez affiner notre stratégie commerciale "Métros" et veiller à la bonne synergie entre les différents interlocuteurs techniques, financiers et commerciaux intervenant dans chaque affaire. Ce poste basé à Paris nécessite de nombreux déplacements à l'étranger.

Nous recherchons pour cette fonction un candidat apte à mener à terme des négociations concernant un portefeuille d'affaires important, capable de dialoguer positivement tant avec nos différents établissements en Europe qu'avec des clients internationaux de très haut niveau.

Vous disposez d'une expérience commerciale Export confirmée au sein d'un groupe industriel international et d'une pratique réelle du management ; vous avez entre 35 et 45 ans, êtes diplômé d'une école d'ingénieurs en électronique, électromécanique ou informatique et souhaitez évoluer au sein d'un groupe performant.

Merci de nous adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 44.4591/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Freelance Translators
for the European Investment Bank
(Finnish or Swedish mother tongue)

Volume and languages

The EIB would like to expand its small team of freelancers which translates/revises some 600 pages per year from English or French into both Finnish and Swedish.

Style and subject matter

The volume to be translated is predominantly for publication, and hence requires what could be characterised as a fluent, conservatively journalistic style. Almost every publication contains a cocktail of banking, economics, and EU terminology, sometimes in conjunction with technical and/or legal terms.

Quality requirements

Fully researched and polished translations, ready to be passed on to our printers' without internal revision.

Communication and electronic aides

The EIB's Translation Division uses Microsoft Word and Excel for Windows. Freelancers are required to use these products and be able to exchange files in these formats with a dial-in server at the Bank via modem. In the medium term, we envisage the use of electronic dictionaries and translation tools of the translation memory type.

If interested, please fax us a short description of how you fulfil our requirements, your curriculum vitae, any references concerning similar work, your contact address, fax and phone numbers.

Kenneth Petersen — Birgit Brøndum
The Nordic Languages Section
Tel.: (+352) 4379-2125 or (+352) 4379-2122
Fax: (+352) 4379-2180



The European Investment Bank (EIB) is the European Union's Luxembourg-based long-term finance institution. It is the world's leading development bank in terms of borrowing and lending. Its main objective is to finance projects in the EU countries in favour of regional development, infrastructure, and industry.



EUMETSAT

EUMETSAT est une Organisation européenne regroupant 17 Membres:
• Allemagne • Autriche • Belgique • Danemark • Espagne • Finlande • France • Grèce • Irlande • Italie • Norvège • Pays-Bas • Portugal • Royaume-Uni • Suède • Suisse • Turquie.

Implantée à Darmstadt, EUMETSAT prépare actuellement la composante européenne d'un système de satellites météorologiques en orbite polaire commun à l'Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. Des instruments EUMETSAT seront embarqués sur les satellites du Système Polaire d'EUMETSAT (EPS)/Metop développé en coopération avec l'ESA et dont le premier modèle sera lancé en 2001.

Les candidats ayant le profil requis sont invités à poser leur candidature au poste suivant:

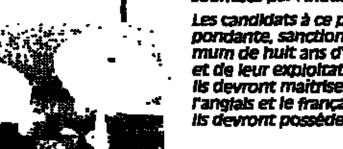
EUROPEAN ORGANISATION FOR THE EXPLOITATION OF METEOROLOGICAL SATELLITES

ORGANISATION EUROPEENNE POUR L'EXPLOITATION DE SATELLITES METEOROLOGIQUES

RESPONSABLE DU SYSTEME
réf. VN(96)21

Le/la titulaire de ce poste sera responsable du développement technique et de la préparation des opérations de l'ensemble du système, tel que défini dans le Programme de Système Polaire EUMETSAT (EPS), soit tous les éléments associés aux secteurs spatial et sol des satellites. Dans le cadre de ses tâches et responsabilités, il/elle sera entre autres chargé(e) de: □ définir l'ensemble des besoins du système et les spécifications techniques détaillées des satellites et du secteur-sol; □ assurer que les besoins des utilisateurs sont bien pris en compte; □ veiller à la cohérence de tous les éléments du système; □ suivre la définition et le développement des secteurs sol et spatial et en particulier des interfaces entre les différents éléments du système; □ contribuer à la préparation des spécifications techniques détaillées pour les approvisionnements relatifs au satellite METOP et au secteur-sol; □ superviser le cycle d'essais de l'ensemble des systèmes; □ superviser la totalité des activités associées à la préparation des opérations; □ assurer l'interface technique avec les équipes techniques des entités partenaires d'EUMETSAT pour le Programme EPS; □ participer à la préparation des appels d'offres et à l'évaluation des offres soumises par l'industrie.

Les candidats à ce poste auront une formation dans une discipline correspondante, sanctionnée par un diplôme universitaire ou équivalent. Un minimum de huit ans d'expérience du développement des systèmes satellitaires et de leur exploitation est exigé, dont trois ans au moins en qualité de cadre. Ils devront maîtriser l'une des deux langues officielles d'EUMETSAT que sont l'anglais et le français et avoir une connaissance pratique de l'autre langue. Ils devront posséder la nationalité de l'un des Etats-Membres d'EUMETSAT.



Les candidatures (curriculum vitae, lettre d'accompagnement, no. de référence) rédigées en anglais ou en français sont à adresser à EUMETSAT, Ms F. Jayawant, Division du Personnel, Postfach 10 05 55, D-64205 Darmstadt, Allemagne. La date-limite de dépôt des candidatures est le 9 décembre 1996.

Wez udzial w rozwoju naszej firmy w Polsce w dziedzinie telekomunikacji *

Important Groupe de notoriété mondiale dans le secteur des télécommunications, notre développement nous amène à rechercher un :

SZEF FILII W POLSCE *

En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, vous élaborez, proposez et mettez en œuvre la stratégie du Groupe dans ce pays. A ce titre, vous étudiez et analysez l'environnement, établissez les contacts et menez les actions nécessaires afin de renforcer et développer les activités du Groupe, prospectez et détectez les opportunités d'affaires, initiez et pilotez les actions de communication et de relations publiques. Vous gérez les moyens humains, financiers, techniques et logistiques de votre centre de profit.

A 40 ans environ, de formation supérieure (Ingénieur Télécom ou Grande Ecole de Commerce), vous justifiez d'une expérience réussie dans le domaine des télécommunications. Outre vos aptitudes au "*business développement*" et à la négociation, vous avez su faire apprécier vos excellentes qualités relationnelles, votre facilité d'adaptation à des milieux polyculturels, votre aptitude au management. **La pratique du polonais et de l'anglais est indispensable.**

Le poste est basé à **Varsovie.**

Merci d'adresser, sous réf. RFP, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à notre Conseil, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

* Assurez notre développement en Pologne dans le domaine des télécommunications
* Responsable de filiale en Pologne

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

Fonction Commerciale

[illegible]

Commercial Senior/Secteur Distribution Réf. CSD/LM.

Sous la responsabilité du Manager Grande Consommation, vous :
- développez le CA et prenez en charge les relations de Nielsen avec deux enseignes majeures sur le marché français,
- implantez et mettez en œuvre les outils scanning Nielsen (en particulier la station Scanline),
- apportez un service de haut niveau, tant auprès des sièges des enseignes concernées qu'auprès des magasins pilotes.

De formation commerciale supérieure, vous avez une expérience réussie de 3 à 5 ans acquise dans la distribution ou sur les produits de Grande Consommation.

Commerciaux Junior et Senior Réf. CJS/LM.

Nous vous confions un portefeuille de clients que vous fidélisez et développez par votre proximité, la pertinence de vos recommandations et par un esprit dynamique et innovateur. De formation supérieure commerciale, vous avez déjà acquis une expérience de la vente et le monde de la Grande Consommation et de la Distribution fait partie de votre univers. Esprit d'analyse, sens du service et goût affirmé pour le Marketing vous caractérisent.

Chef de Projet Commercial E.I.S. Réf. CP/LM.

Vous intervenez au sein de notre département logiciel, en pleine expansion. A 28/35 ans, de formation ingénieur ou équivalent, vous avez une expérience confirmée (plus de 3 ans) du développement et de la commercialisation des outils E.I.S. (Pilot, Oracle Express, SAS...).

Spécialiste des Etudes Quantitatives Ad Hoc Réf. SEQ/LM.

Au sein d'une unité en forte expansion, vous :
- participez à la définition de notre stratégie dans le domaine des services (banques, assurances, tourisme...) et de l'institutionnel,
- élaborez les projets et en assurez le suivi commercial,
- prenez en charge leur réalisation en vous appuyant sur l'ensemble de nos prestataires.

Vous avez complété votre formation scientifique ou commerciale par une expérience de 5 ans, acquise en Institut ou chez l'annonceur dans les domaines concernés. Maîtrisant parfaitement les techniques d'études Had Hoc traditionnelles, votre sens de l'innovation et votre capacité d'évolution vous attirent vers de nouveaux outils de Marketing Research.

Pour l'ensemble de ces postes basés à Cergy, la maîtrise de l'anglais, de l'outil informatique et le goût du travail en équipe vous seront indispensables.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, en précisant la référence du poste choisi à : AC Nielsen, DRH, 9 avenue des Trois Fontaines, 95 007 Cergy Pontoise.

ACNielsen



Marketing - Communication



CA : 3,2 milliards de francs, 3200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.

Nous faisons partie d'un groupe International de 35 000 personnes leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.

Le Directeur Marketing de notre Division Automobile Europe (CA 1 milliard) recherche, pour succéder au titulaire actuel qui poursuit son parcours en Italie, un

CHEF DE PRODUIT

Par ses contacts avec les constructeurs automobiles européens, le Centre de recherche de PPG et divers partenaires, par le pilotage et l'interprétation pertinente d'études de marché et par son implication dans les opérations de communication, il concourt activement au développement et à la promotion de nouveaux produits, aux orientations et à la mise en oeuvre du plan marketing.

Avec une formation d'ingénieur et si possible une spécialisation marketing 3ème cycle, une expérience de 3 à 5 ans dans le **marketing industriel**, vous avez développé votre sens commercial, votre capacité à collaborer et communiquer efficacement à l'extérieur de l'entreprise comme en interne, avec notamment vos partenaires au développement produit et au commercial. **Vous êtes bilingue anglais et maîtrisez l'allemand.**

Ouverture et curiosité, rigueur et recul dans la réflexion, et autonomie et dynamisme sur le terrain conditionneront votre réussite dans ce poste et votre évolution au sein du groupe en France et en Europe.

Poste basé au siège du groupe à Paris La Défense.



Ecrire sous réf. 47A 3120.6M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publicis

De grandes marques alimentaires
Un univers international
Un jeune "pro" du marketing stratégique

Une opportunité particulièrement attractive de développement de carrière est offerte à un Jeune Professionnel du Marketing, Innovateur et réalisateur (5 ans d'expérience minimum) par un grand Groupe Français ayant une forte implantation internationale (+ de 60 pays) et possédant plusieurs marques parmi les premières mondiales.

Rattaché au Directeur Marketing du Groupe pour une gamme de produits à image forte représentant plus de 40 % du CA, il sera chargé :

- d'aider la Direction Générale aux choix des orientations stratégiques à retenir pour la France et l'International
- d'assister les différentes filiales pour la mise en oeuvre des stratégies marketing retenues
- d'initier le développement de produits nouveaux.

Ce poste à forte autonomie représente un excellent tremplin pour un candidat jeune, performant et déjà Chef de Groupe en marketing grand public, au sein d'un groupe important, de préférence chez un des "Grands" du marketing.

Son envergure personnelle, son professionnalisme lui permettront de s'affirmer comme un interlocuteur de haut niveau et d'évoluer vers de larges responsabilités opérationnelles au sein du holding ou d'une de ses filiales en France ou à l'International.

Poste à Paris. Rémunération très motivante.

Ecrire sous réf. 45A 3114 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publicis

Formation Professionnelle



La formation aux métiers du conseil

3ÈME CYCLE IDCE
INGENIERIE & CONSEIL

Cette formation s'adresse à vous :
- ***Senior**, confirmé par une compétence reconnue.*
- ***Junior**, formé à un métier de l'entreprise.*

Etre un Professionnel du Conseil, celà s'apprend...

Depuis 1987, l'IDCE est le seul institut qui prépare aux métiers du Conseil, des experts dans toutes les spécialités, grâce à une formation, en prise directe avec les professionnels et l'entreprise.

Formez-vous !

Informations et inscriptions
IDCE, BP 624, 49006 ANGERS cedex 01
sous réf. LM

3615 IDCE
Tél. 02 41 66 13 34
Fax. 02 41 66 13 44

JEUNES DIPLOMES
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Développez des missions-projets pour les entreprises.
SYSLAB®
Formation-action gratuite et rémunérée
Perfectionnement professionnel, recherche active d'emploi
Demandeur d'emploi + 1 an ANPE, résidant à Paris
cesi paris île-de-france
01 46 15 25 20

DESS D'INGENIERIE DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

- Formation dispensée par des professionnels.
- Entrée avec maîtrise (ou équivalent) ou sans diplôme par validation de l'expérience professionnelle.
- Tous les jeudis de janvier à décembre 1997.
- Inscription jusqu'à fin novembre 96 auprès de l'Université de Marne la Vallée au :

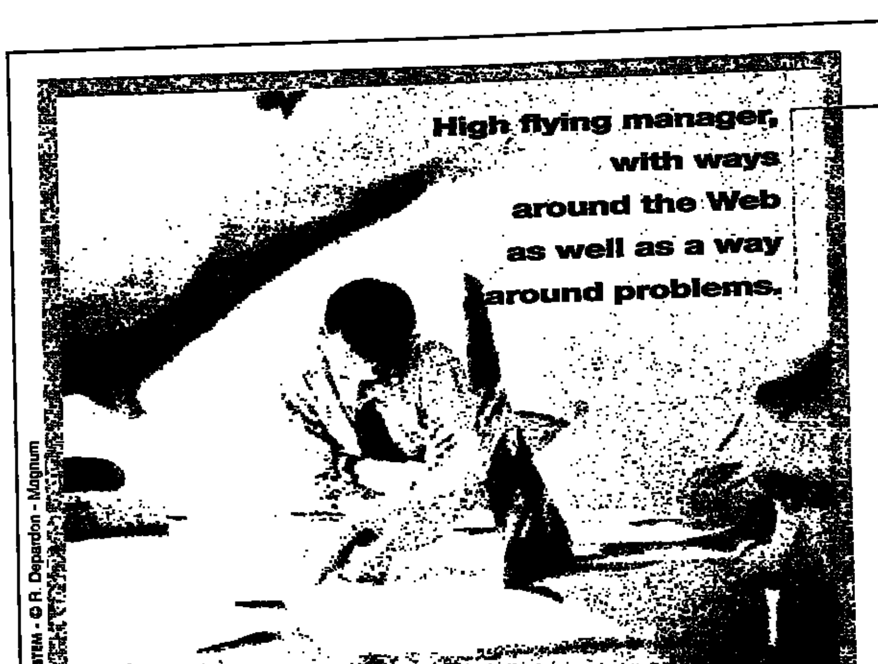
Tél. : 01.49.32.91.12 - Fax : 01.49.32.91.33

L'ÉCOLE DES MINES DE PARIS
recherche jeunes diplômés
MÉCANIQUE - ANALYSE NUMÉRIQUE
pour préparer thèses *(3 ans)* au Centre de mise en forme des matériaux :
- Simulation numérique du procédé d'injection des métaux à l'état semi-solide.
- Adaptation d'un logiciel de forgeage au calcul parallèle
dans le cadre de projets européens, à Antibes (06).
Bourses : 108 000 F nets - Envoyer CV + photo à
B. CAPITANT - BP 207 - 06904 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Carrières Européennes en Entreprises

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



Andersen Consulting is the world's premier business and technology consultancy, with more than 42,000 employees in 47 countries. We work with many of the largest and most successful organisations to develop integrated solutions that deliver tangible results and competitive advantage.

ANDERSEN CONSULTING

There comes a time when it has to be Andersen Consulting...

In response to our clients' needs, Andersen Consulting has extended the concept of outsourcing into business critical operations including Accounting, Back-office Processing, Supply Chain Services to complement our significant Information Technology outsourcing capabilities.
The expansion of our outsourcing business is central to Andersen Consulting's strategic growth plans and is complementary to our management and information technology consulting services.
The rapid growth of this business and the need to provide an ever more responsive, innovative and quality service to our clients creates career opportunities for professionals who will drive transformation efforts where they will lead large teams to implement new structures, processes and cultures throughout Belgium, France, Germany and the Netherlands.

Unit heads

You will have full responsibilities for the management of an outsourced business unit. You will lead the unit's development and implementation programmes to ensure its continued success.
Your primary activities will include:
- maintaining an outstanding client relationship with a particular focus on quality service delivery,
- managing human resources within the outsourced including role definition, skill development and appraisal for all personnel,
- budgeting and reporting of financials,
- identifying and implementing continuous improvement initiatives.

You will have already successfully run a department managed an operating budget and delivered quality service. Andersen Consulting is looking for Unit Heads with specific operational experience in the following countries.
- Belgium - Accounting Unit; Back-office Processing Unit (both Dutch speaking),
- France - Accounting Unit,
- Germany - Information Technology Unit,
- The Netherlands - back-office Processing Unit

Aged 30 to 40, candidates must have a minimum of ten years relevant experience in the specific business operation (Ref. UH)

Financial managers

You will have full responsibilities for the implementation of the financial management arrangements for newly outsourced business units and provide assistance during the transition phase.
Your primary activities will include:
- establishing financial management and reporting processes,
- confirming transfer costs,
- preparing budgets for transferred cost centres,
- establishing procurement procedures.

Andersen Consulting is looking for Financial Managers in Belgium, France, Germany and the Netherlands. Aged 28 to 32, candidates must have a minimum of three years relevant experience in financial management and/or accounting. (Ref. FM).

For these two positions, candidates have to be proficient in English in addition to their mother tongue. Travel will be required. Please send your curriculum vitae and application refering to UH or FM. - For France to Marcella Le Blanc, Andersen Consulting, 55 avenue George V, 75008 Paris.- For Germany to Bettina Mosert, Andersen Consulting, Otto-Volger-Straße 15, D-65843 Sulzbach. - For Belgium to Rudy Vande Velde, Andersen Consulting, rue Royale 145, 1000 Bruxelles - For the Netherlands to Tommes Krullaars, Andersen Consulting, Stadhoudersplantsoen 24, 2517 JL Den Haghe.

Marketing - Communication

Importante société de gestion de capitaux recherche son

Responsable marketing

pour sa clientèle d'investisseurs institutionnels et d'entreprises.

A la tête d'une petite équipe de spécialistes du marketing, vous interviendrez dans la création de nouveaux produits, concevrez des argumentaires de vente, rédigerez les réponses aux appels d'offre et les propositions à l'intention de la clientèle. Vous organiserez des opérations de road shows pour le compte des commerciaux.
Attentif aux nouvelles techniques de vente, vous proposerez une approche commerciale innovante.
Diplômé de l'enseignement supérieur (grande école de commerce ou 3ème cycle universitaire en finance ou en marketing), vous avez acquis une expérience significative dans la fonction (3 à 5 ans) et souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière.
La maîtrise des logiciels de gestion Excell, Access, Power Point, de la PAO et de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 36168 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92156 Suresnes Cedex, qui transmettra en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM

Groupe international de distribution de produits industriels parmi les leaders européens dans son métier

Grandes métropoles régionales

Marketing Distribution et développements commerciaux

Implanter dans nos établissements en France les systèmes de marketing permettant d'optimiser notre approche commerciale. Assister et conseiller les Directions Régionales et leurs équipes dans la mise en œuvre de programmes d'amélioration. A la fois impliqué dans la définition des stratégies et dans les réalisations opérationnelles, vous interviendrez au cœur de notre organisation commerciale pour accompagner son évolution dans une région en France

ESSEC, ESCP, ESC...

Environ 3 ans d'expérience

Votre expérience dans le domaine du conseil, de la vente, du marketing ou du contrôle de gestion a confirmé votre savoir-faire et vos qualités de rigueur. Par ailleurs, vous avez fait preuve d'une excellente capacité d'analyse et d'une connaissance approfondie d'outils informatiques avancés.

Mobile géographiquement, vous savez vous impliquer dans la réflexion comme dans l'action, vous savez communiquer et convaincre.

Nous vous offrons les moyens d'un groupe international performant, vous ouvrant de larges possibilités d'évolution.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo, rémunération actuelle et prétentions) sous la référence LM/6178/SL à AD COM, qui vous garantit une totale discrétion.

AD'COM - 41, boulevard Malesherbes, 75008 Paris

